

RAPPORT FINANCIER ANNUEL
ET DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

2016



S'engager, grandir, partager, **ensemble** >



www.groupe-crit.com



Document de référence 2016 incluant le rapport financier annuel



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 avril 2017, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement européen n°809/2004, les éléments suivants sont inclus par référence dans le présent document de référence :

Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2015 présentés respectivement aux pages 46 à 80 et 82 à 91 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2016 sous le numéro D. 16-0377, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant respectivement aux pages 81 et 92 dudit document de référence.

Les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 présentés respectivement aux pages 41 à 85 et 88 à 101 du document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2015 sous le numéro D. 15-0386, ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant respectivement aux pages 86 à 87 et 102 à 103 dudit document de référence.

Sommaire

INTRODUCTION	
Message du Président	02
Organes de gestion et de contrôle	04
Chiffres clés	05
Profil du Groupe CRIT	06
1. PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS 09	
1.1 Le travail temporaire et le recrutement, cœur de métier du groupe	10
Le marché	11
Les activités	15
1.2 Le pôle assistance aéroportuaire : une dynamique de croissance	21
Le marché	22
Les activités	23
1.3 Les autres services : activités de service à l'industrie	27
1.4 L'organisation du groupe	30
Une société mère au service de ses filiales	30
Les ressources humaines, forces vitales du Groupe CRIT	32
1.5 Politique d'investissement	37
1.6 Facteurs de risques	38
1.7 Évolution et perspectives	41
1.8 Bourse et actionariat	43
2. COMPTES ANNUELS ET RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 45	
2.1. Comptes consolidés au 31 décembre 2016	46
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	81
2.2. Comptes sociaux au 31 décembre 2016	82
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	92
3. RAPPORT DE GESTION ET INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES 93	
4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 135	
4.1. Organes d'administration et de direction	136
4.2. Rémunérations des organes d'administration et de direction	139
4.3. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques	141
Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration	148
5. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL 149	
5.1. Renseignements généraux concernant la société	150
5.2. Renseignements généraux concernant le capital social	155
5.3. Actionariat	158
5.4. Nantissements, garanties et sûretés	161
6. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 163	
6.1. Responsables du présent document	164
6.2. Contrôleurs légaux des comptes	164
6.3. Documents accessibles au public	165
6.4. Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2017	165
6.5. Tables de concordance	170



2016, UNE NOUVELLE ANNÉE RECORD

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Après trois excellents exercices au cours desquels nous avons plus que quintuplé notre résultat net, j'ai le plaisir de vous présenter les résultats de l'année 2016, année au cours de laquelle votre groupe a réalisé un nouvel exercice record.

En 2016, nous avons dépassé notre objectif des 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires avec une croissance organique qui s'élève à plus de 10 %.

Ce nouvel exercice de qualité est le fruit de la performance de nos deux pôles d'activité sur leur marché.

Ceci est particulièrement vrai sur notre activité de travail temporaire. En France, nous avons réalisé une année exceptionnelle : croissance organique à deux chiffres, prise de parts de marché, solide progression de nos résultats : nous pouvons nous féliciter du travail réalisé. Nous affichons une croissance organique de plus de 14 % et avons cru deux fois plus vite que le marché.

À l'international, l'année aura également été importante. Aux Etats-Unis, nous avons réalisé deux nouvelles acquisitions. En 2017, nous dépasserons les 300 millions d'euros de chiffre d'affaires sur ce marché stratégique. C'est une belle réussite pour une histoire qui a démarré il y a 5 ans et qui nous permet de figurer aujourd'hui à la 38^e place⁽¹⁾ du 1^{er} marché mondial du staffing.

Dans l'aéroportuaire aussi, nous avons de quoi nous réjouir avec des performances au rendez-vous dans la croissance et la rentabilité.

Et en fin d'exercice, nous avons ajouté une nouvelle dimension à nos activités aéroportuaires : nous avons pris position sur l'aéroport London Heathrow en procédant au rachat de Cobalt Ground Solutions.

Avec une marge de 5,8 %, l'Ebitda du groupe croît de 6,7 % et s'établit à 124,3 millions d'euros. Ici encore, la France a été le moteur de la performance avec un Ebitda de l'activité de travail temporaire qui ressort à 78 millions d'euros en progression de 14 %.

Avec un résultat net part du groupe à 75,4 millions d'euros et des fonds propres de 436 millions d'euros, notre structure financière est extrêmement solide et permet de poursuivre le développement de notre groupe de façon totalement sereine.

Ces performances valident le bien-fondé de la stratégie mise en œuvre et qui se fonde d'une part, sur une base de développement solide en France, d'autre part, sur un développement offensif à l'international. Notre vision est claire : nous voulons diversifier nos positions géographiques pour développer de nouveaux relais de croissance.

Nos performances témoignent également de l'engagement et du dynamisme de nos 6 800 collaborateurs, en Europe, en Amérique et en Afrique, qui ont accompagné 30 000 entreprises clientes, 230 000 collaborateurs intérimaires et assisté 125 compagnies aériennes dans le monde en 2016.

Croissance
organique à
2 chiffres

Nouvelle
progression
des résultats

Nous abordons l'exercice 2017 avec confiance. En France, notre groupe devrait bénéficier du contexte économique favorable au marché du travail temporaire avec un PIB attendu en croissance de 1,4 %. Les deux premiers mois de l'année sont prometteurs avec une progression de 8 % de l'emploi intérimaire (source Prism'emploi). Nous affichons une nouvelle fois notre surperformance avec des effectifs intérimaires en croissance de +11,6 % sur la période.

En 2017, notre groupe profitera également pleinement de l'intégration de nos deux dernières acquisitions aux États-Unis qui représentent un chiffre d'affaires de près de 60 m\$ en année pleine et qui viennent renforcer notre potentiel de croissance.

Dans l'aéroportuaire, nous sommes particulièrement heureux, en ce début d'exercice, de la nouvelle nomination ministérielle du groupe en qualité de prestataire aéroportuaire sur les deux plus grands aéroports français et de notre prise de position sur le premier aéroport européen grâce à l'acquisition de Cobalt Ground Solutions, n°3 de l'assistance aéroportuaire sur London Heathrow. Cette opération qui permet à notre groupe de faire son entrée dans le Top 10 mondial⁽²⁾ du secteur, nous offre de formidables opportunités.

C'est donc un groupe fort, solide et offensif qui aborde avec confiance ce nouvel exercice.

Votre Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale des Actionnaires qui se tiendra le 7 juin 2017 un dividende versé d'un montant de 0,40 € par action.



Claude GUEDJ
Président Directeur Général



1 Staffing Industry Analysts
2 Source société

Organes de gestion et de contrôle



CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Claude GUEDJ
Président
- Yvonne GUEDJ
Administrateur
- Karine GUEDJ
Administrateur
- Nathalie JAOUI
Administrateur

DIRECTION GÉNÉRALE

- Claude GUEDJ
Président Directeur
Général
- Nathalie JAOUI
Directeur Général
Délégué, Présidente
Pôle Travail Temporaire
et Recrutement
- Karine GUEDJ
Directeur Général
Délégué
- Renaud LEJEUNE
Directeur Financier
- Jean-Pierre LEMONNIER
Directeur Ressources
Humaines

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PricewaterhouseCoopers Audit

Représenté par **Gérard MORIN**, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine

Le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers Audit, pour une nouvelle durée de six exercices, est proposé à la prochaine Assemblée Générale du 7 juin 2017.

EXCO Paris Ace

Représenté par **Arnaud DIEUMEGARD**, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
5, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Monsieur Yves NICOLAS

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles
63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine

Le mandat de Monsieur Yves NICOLAS arrive à expiration à l'issue de la prochaine Assemblée Générale du 7 juin 2017. Conformément aux dispositions de la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016, il n'est pas proposé à cette Assemblée Générale le renouvellement dudit mandat

Monsieur Emmanuel CHARRIER

Membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
5, avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris



Chiffres clés

CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)



EBITDA

(en millions d'euros)



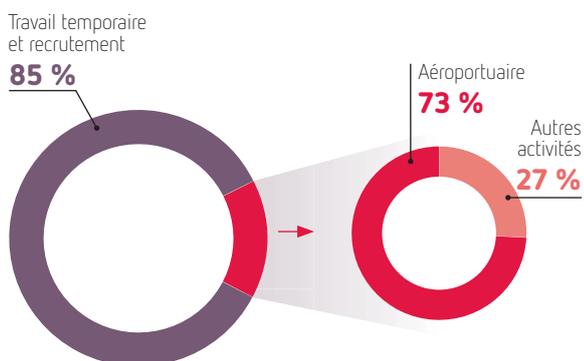
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

(en millions d'euros)



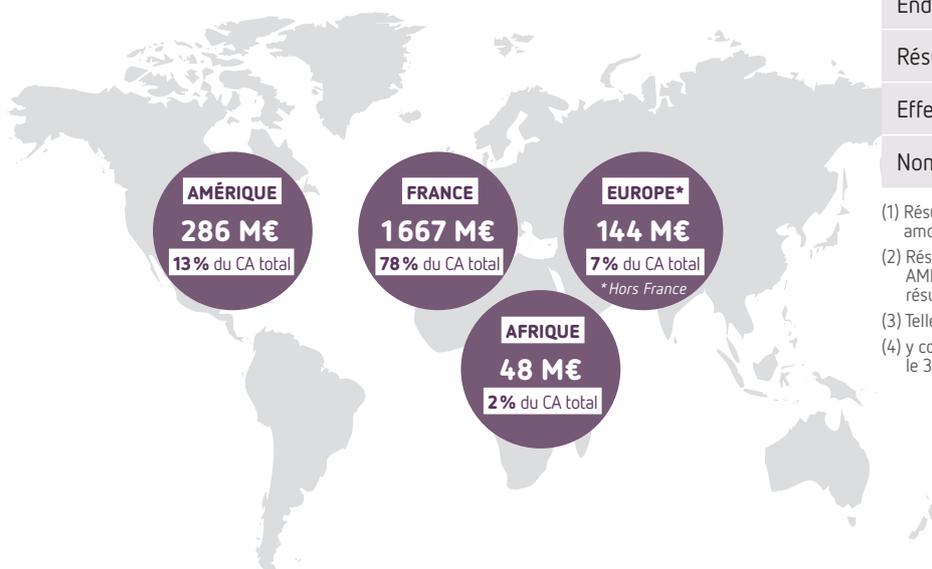
RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2016 PAR ACTIVITÉ

(avant élimination inter-activités)



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2016 PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(avant élimination inter-activités)



(en milliers d'euros)

2016

2015

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	2 145 269	1 939 949
dont : Pôle travail temporaire	1 829 748	1 644 703
Pôle assistance aéroportuaire	244 860	231 759
Pôle autres activités	89 686	81 133
Éliminations inter activités	(19 026)	(17 646)
EBITDA ⁽¹⁾	124 311	116 548
Résultat opérationnel courant ⁽²⁾	105 115	99 052
Résultat opérationnel	105 115	102 291
Résultat net	75 271	77 151
Résultat net part du groupe	75 404	73 494
Capitaux propres part du groupe	435 619	367 205
Endettement financier net ⁽³⁾	46 341	17 465
Résultat par action (en euros)	6,79	6,62
Effectifs permanents	6 851 ⁽⁴⁾	5 812
Nombre d'agences	528	511

(1) Résultat opérationnel courant avant prise en compte des dotations nettes aux amortissements.

(2) Résultat opérationnel courant retraité en conformité avec la recommandation AMF 2016 (intégration de l'amortissement des incorporels acquis dans le résultat opérationnel courant).

(3) Telle que définie en note 5.8.2.2 des comptes consolidés.

(4) y compris les effectifs de la société Cobalt Ground Solutions acquise le 31 décembre 2016.

UN GROUPE DE SERVICES AUX ENTREPRISES

REPÈRES HISTORIQUES

1962

NAISSANCE DU GROUPE CRIT

Claude GUEDJ crée le Centre de Recherches Industrielles et Techniques (CRIT), bureau d'études et de calculs au service des industries mécanique, électrique et informatique.

1972 - 1998

PREMIÈRE LOI SUR LE TRAVAIL TEMPORAIRE CRÉATION DE CRIT INTÉRIM

Le groupe développe son réseau de travail temporaire par croissance interne et externe, crée son centre de formation des ressources humaines et obtient la qualification ISO et la certification en milieu nucléaire CEFRI.

1999 - 2000

INTRODUCTION EN BOURSE

En 1999, Groupe CRIT entre sur le Second Marché d'Euronext Paris. En 2000, le groupe acquiert le groupe Europe Handling et la société Cityjet Handling spécialisés en assistance aéroportuaire.

2001

N°4 DU TRAVAIL TEMPORAIRE

Groupe CRIT est élu par le magazine américain Forbes l'une des 200 meilleurs small caps au monde. Europe Handling est nommé prestataire aéroportuaire sur l'aéroport Roissy CDG2. Groupe CRIT étend son réseau d'intérim en Suisse. Fin 2001, Groupe CRIT acquiert le groupe Euristt. Cette acquisition stratégique permet au groupe de devenir le n°4 du travail temporaire en France et de prendre position en Allemagne et en Espagne.

2002

40 ANNÉES DE CROISSANCE

Groupe CRIT fête ses 40 années de croissance et franchit la barre du milliard d'euros de chiffre d'affaires. Avec l'acquisition d'Euristt, CRIT Intérim donne naissance au premier groupe indépendant du travail temporaire en France.

2003 - 2005

CRIT ÉTEND SON OFFRE DE SERVICES AU RECRUTEMENT EN CDI ET CDD

CRIT devient la 1^{re} entreprise française de travail temporaire certifiée QSE et étend son offre de services aux recrutements en CDI et CDD ; création d'une filiale de travail temporaire au Maroc et création de Congo Handling, filiale d'assistance aéroportuaire au Congo.

2006 - 2010

IMPLANTION EN ESPAGNE ET AU GABON

Le groupe accélère son rythme de croissance et renforce les positions de son pôle travail temporaire en Europe avec l'acquisition de deux réseaux en Espagne. Le pôle aéroportuaire signe une concession exclusive d'assistance aéroportuaire au Gabon et étend ses positions en France sur les aéroports de Roissy CDG et d'Orly.

2011 - 2012

UNE NOUVELLE DIMENSION À L'INTERNATIONAL

Le Groupe CRIT franchit le cap de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et se déploie aux États-Unis, premier marché mondial du travail temporaire et du recrutement. Le pôle aéroportuaire s'implante sur London City Airport.

2013 - 2015

DES ANNÉES RECORD

Le groupe CRIT enregistre des résultats record et quintuple son résultat net en trois ans. Il accroît ses positions dans le staffing aux États-Unis avec quatre nouvelles acquisitions et étend le périmètre de ses activités aéroportuaires en France sur les plateformes de Roissy CDG3 et de Nice Côte d'Azur.

2016

EXCELLENTES PERFORMANCES

Le groupe dépasse les 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires et réalise une croissance organique à deux chiffres. Il surperforme significativement, pour la 4^e année consécutive, son marché de référence en France et acquiert la société de staffing TeamSoft aux États-Unis. En fin d'année, le groupe rachète Cobalt Ground Solutions, n°3 de l'assistance aéroportuaire sur London Heathrow et fait son entrée dans le Top 10 mondial du secteur.

En bref

CRIT, UN ACTEUR MAJEUR EN RESSOURCES HUMAINES ET SERVICES AUX ENTREPRISES

19^e groupe mondial¹ et premier acteur indépendant français du travail temporaire et du recrutement², n°1 de l'assistance aéroportuaire² en France, le Groupe CRIT apporte à ses clients, des grands donneurs d'ordres aux PME PMI, les ressources humaines et les compétences professionnelles dont elles ont besoin.

1 source Staffing Industry Analysts
2 source société

TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT : 19^e GROUPE MONDIAL

Avec un réseau international de 528 agences d'emploi en Europe, en Afrique et aux États-Unis, le groupe est le partenaire ressources humaines de 30 000 entreprises pour leur recrutement permanent et temporaire et accompagne plus de 230 000 salariés dans leur parcours professionnel.

ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE : UN PRESTATAIRE MAJEUR

Le Groupe CRIT bénéficie de la confiance de 125 compagnies aériennes internationales qu'il assiste en France, en Irlande, en Angleterre, en Afrique et aux Caraïbes.

INGÉNIERIE ET MAINTENANCE : PARTENAIRE DES PROJETS DES GRANDES INDUSTRIES

Le groupe participe à la réalisation des grands projets industriels et technologiques en matière d'ingénierie, conseil en technologies avancées, installations et maintenance industrielle.

- 2,14 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2016.
- 6 851 collaborateurs permanents.
- Présent dans 14 pays

TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT 85 %*

FRANCE 76 %

- CRIT
- AB Intérim
- Les Compagnons
- Les Volants

INTERNATIONAL 24 %

- PeopleLink Group (États-Unis)
- CRIT Intérim (Suisse)
- CRIT España (Espagne)
- Propartner (Allemagne)
- CRIT Maroc
- CRIT Tunisie

ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE 11 %*

FRANCE 83 %

- Groupe Europe Handling (Roissy, Orly, Nice Côte d'Azur)

INTERNATIONAL 17 %

- Sky Handling Partner (Irlande)
- Cobalt Ground Solutions (Angleterre - London Heathrow)
- Sky Handling Partner UK (Angleterre - London City Airport)
- Congo Handling (Brazzaville, Pointe Noire, Ollombo - Congo)
- Sky Handling Partner Sierra Leone (Freetown)
- Assist'Air (République Dominicaine)
- Handling Partner Gabon** (Libreville)
- ASAM** (Mali)

AUTRES SERVICES AUX ENTREPRISES 4 %*

INGÉNIERIE ET MAINTENANCE INDUSTRIELLE 77 %

- MASER Engineering
- ECM

AUTRES SERVICES 23 %

- RHFormation
- Peopulse (Dématérialisation RH)
- Otessa (Accueil)
- CRIT Center (Industrie et Bâtiment)

* en pourcentage du chiffre d'affaires avant éliminations inter-activités

** prestations d'assistance technique

La liste exhaustive des filiales et participations du groupe est détaillée en note 10.6 des comptes consolidés (périmètre de consolidation)





1

PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

1. PRÉSENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITÉS

1.1 Le travail temporaire et le recrutement, cœur de métier du groupe	10
Le marché	11
Les activités	17
1.2 Le pôle assistance aéroportuaire : une dynamique de croissance	21
Le marché	22
Les activités	23
1.3 Les autres services : activités de service à l'industrie	27
1.4 L'organisation du groupe	30
Une société mère au service de ses filiales	30
Les ressources humaines, forces vitales du Groupe CRIT	32
1.5 Politique d'investissement	37
1.6 Facteurs de risques	38
1.7 Évolution et perspectives	41
1.8 Bourse et actionariat	43





1.1 LE TRAVAIL TEMPORAIRE ET LE RECRUTEMENT, CŒUR DE MÉTIER DU GROUPE



Pionnier dans le domaine des services en ressources humaines aux entreprises, le Groupe CRIT occupe une place significative sur ce secteur. Premier groupe indépendant du travail temporaire et du recrutement en France¹ et 19^e groupe mondial², développant ses prestations dans le recrutement, le placement, la formation, le conseil et l'insertion, le Groupe CRIT est un acteur majeur en ressources humaines grâce à une offre de services étendue.

Le groupe bénéficie également de fortes positions dans le secteur de l'assistance aéroportuaire en France et à l'international et d'une offre de services en ingénierie et maintenance dédiée aux grands projets industriels et technologiques.

L'activité travail temporaire et recrutement constitue le cœur de métier du groupe : il en est le socle et son moteur de développement avec l'enseigne CRIT en France et PeopleLink aux États-Unis. Ce pôle a représenté plus de 85 % de l'activité du groupe en 2016 (avant éliminations inter-activités).

Le pôle assistance aéroportuaire constitue le deuxième pôle de développement du groupe et a représenté plus de 11 % de l'activité en 2016.

Les autres services sont constitués pour l'essentiel des activités d'ingénierie et de maintenance.

Grâce à une stratégie de développement axée sur la croissance tant interne qu'externe, le groupe a acquis une dimension significative sur son cœur de métier. Premier groupe indépendant du travail temporaire en France¹ et 19^e groupe mondial², fort de 528 agences dont 354 en France sous l'enseigne CRIT, le Groupe CRIT dispose d'un maillage territorial optimisé sur l'hexagone et de positions clés à l'international qui lui permettent de répondre aux besoins en ressources humaines de plus de 30 000 entreprises en France et à l'international.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL TEMPORAIRE DANS LE MONDE

Dans une économie mondiale en constante mutation caractérisée par une recherche accrue de réactivité et de productivité pour améliorer la compétitivité, les formes traditionnelles d'emploi avec leurs contraintes ne permettent plus de satisfaire les besoins de flexibilité des entreprises. De ce fait, grâce à la souplesse qu'il confère mais également en raison des investissements importants consentis par les acteurs du secteur pour mieux former les intérimaires et accroître leur employabilité, le travail temporaire est devenu en quelques années un véritable outil de gestion des ressources humaines faisant partie intégrante de la stratégie RH des entreprises. Parallèlement, il est devenu un vecteur fondamental d'accès à l'emploi. Le marché mondial du travail temporaire et du recrutement a ainsi généré un chiffre d'affaires total de 369 milliards d'euros en 2016 (source SIA Global Staffing Market Forecast 2016). Les zones de l'Amérique du Nord et de l'Europe comptent chacune pour plus de 35 % du marché mondial.

CHIFFRE D'AFFAIRES MONDIAL DU TRAVAIL TEMPORAIRE : 369 MILLIARDS D'EUROS EN 2016

Classement des 15 premiers marchés dans le monde en 2016 ⁽¹⁾
(milliards d'euros)

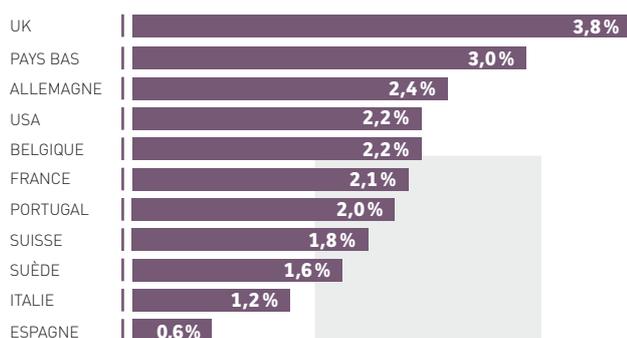
1 États-Unis	124,7	9 Chine	9,0
2 Japon	52,8	10 Suisse	7,3
3 Royaume-Uni	39,7	11 Canada	5,9
4 Allemagne	25,1	12 Belgique	5,6
5 France ⁽²⁾	18,9	13 Inde	4,1
6 Pays Bas	18,0	14 Afrique du Sud	3,3
7 Australie	13,1	15 Espagne ⁽³⁾	3,3
8 Italie	9,2		

⁽¹⁾ source staffing industry analysts

⁽²⁾ Prism'emploi

⁽³⁾ WEC Economic Report 2017

Part de l'emploi intérimaire dans la population active aux États-Unis et en Europe (en 2015)*



* source : WEC Economic report 2017

En 2009, le travail temporaire fut l'un des premiers secteurs touchés par la crise économique mondiale avec un repli de 16 % de son chiffre d'affaires mondial, l'un des plus importants de son histoire. Intimement lié à la conjoncture économique et variable d'ajustement des entreprises tant en période de crise que de reprise, le marché du travail temporaire reflète depuis plusieurs années à la fois les effets d'une conjoncture européenne en amélioration progressive et le dynamisme observé dans les zones Asie-Pacifique et Amériques, notamment aux États-Unis, marché sur lequel le Groupe CRIT a pris position en 2011. Au-delà du facteur conjoncturel, le secteur du travail temporaire évolue dans un contexte structurel porteur compte tenu du besoin toujours plus grand de flexibilité des entreprises, des facteurs démographiques et des nombreux départs à la retraite, des pénuries de métiers et de dispositions législatives qui reconnaissent le rôle positif qu'il joue désormais sur le marché de l'emploi.

LES ÉTATS-UNIS, 1^{ER} MARCHÉ MONDIAL DU TRAVAIL TEMPORAIRE

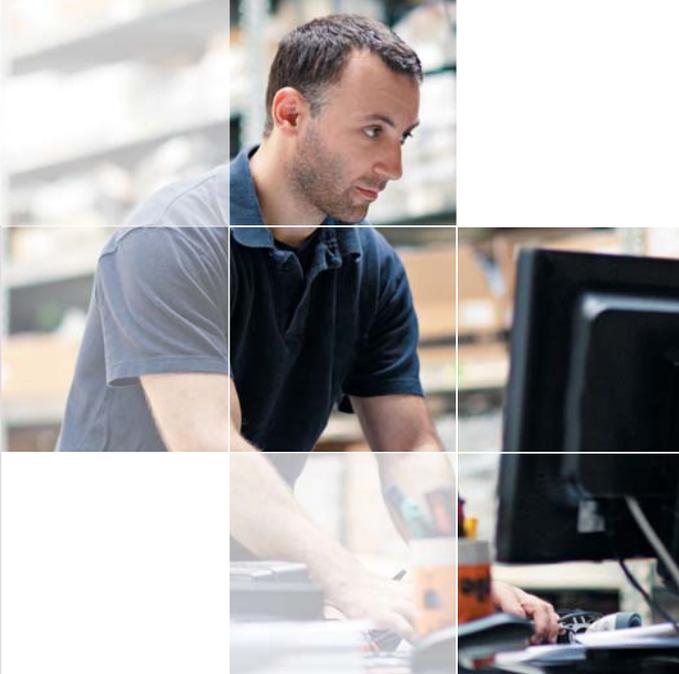
Avec un marché estimé à 139 milliards de dollars en 2016 et une moyenne de plus de 3,2 millions d'intérimaires en équivalent temps plein par semaine soit plus de 2 % de la population active (source Staffing Industry Analysts et ASA), les États-Unis sont le premier marché du travail temporaire dans le monde et représentent plus de six fois le marché français. En hausse de 4% en 2016, le marché du travail temporaire et du recrutement aux États-Unis devrait connaître à nouveau une croissance de 4 % en 2017 (source U.S Staffing Industry Forecast nov.2016). Au-delà de l'effet de taille, le marché du travail temporaire aux États-Unis diffère du marché français par sa forte fragmentation, 10 000 sociétés de staffing étant présentes sur tout le territoire, les trois premières entreprises du secteur représentant moins de 15 % de parts de marché contre plus de 65 % en France. Cette configuration offre donc aux acteurs implantés aux États-Unis de grandes opportunités de développement.

LE MARCHÉ FRANÇAIS DU TRAVAIL TEMPORAIRE : UN MODÈLE EN EUROPE

Avec un volume d'activité de 18,9 milliards d'euros en 2016, le marché français, principal marché du Groupe CRIT, est le 5^e marché mondial du travail temporaire et le 3^e marché en Europe.

Le travail temporaire est devenu une industrie mature. Cependant, son développement s'est fait sur des bases et des principes relativement différents en fonction de chaque pays. Ainsi, l'environnement juridique de l'industrie était libéral dans les pays anglo-saxons et réglementé dans les pays latins. Les importantes disparités tendent à converger vers un modèle européen harmonisé aux fins de définir un véritable statut juridique et social pour protéger l'employé intérimaire et d'élargir et assouplir les conditions de recours à l'intérim pour les entreprises. Dans ce sens, la directive européenne sur le travail temporaire adoptée en 2008 applicable par les États membres depuis décembre 2011 et mise en place progressivement par les pays membres de l'UE établit un cadre protecteur dont les principales dispositions portent sur le principe de l'égalité de traitement (déjà appliqué en France depuis de nombreuses années) et sur les levées des restrictions injustifiées qui existent dans certains pays, comme c'est le cas en France.

1 Source : société
2 Source : Staffing Industry Analysts – largest global staffing & recruitment firms 2016



LA FRANCE EST RECONNUE COMME L'UN DES PAYS LES PLUS AVANCÉS SOCIALEMENT EN MATIÈRE DE TRAVAIL TEMPORAIRE DONT L'ACTIVITÉ ÉVOLUE DANS UN CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRE STRICT

Cette législation s'est accompagnée depuis plus de vingt ans d'une action volontariste de la profession permettant aux intérimaires de bénéficier d'un véritable statut social. Le modèle législatif français fixe la rémunération du salarié temporaire sur celle que percevrait à l'embauche, après période d'essai, un salarié de même qualification pour le poste à pourvoir, augmentée des autres composants du salaire (primes). À cela s'ajoutent une indemnité de fin de mission (IFM) égale à 10 % de la rémunération totale brute due pendant la durée de son contrat, et une indemnité de congés payés (ICCP) égale à 10 % de la rémunération totale plus l'IFM. Ces deux indemnités sont payées à la fin de chaque mission au cas où le salarié temporaire ne bénéficierait pas immédiatement d'un contrat à durée indéterminée avec l'entreprise utilisatrice. L'intérimaire bénéficie du droit aux heures supplémentaires et au repos compensateur en application de la législation du travail.

Le salaire de l'intérimaire est versé par l'entreprise de travail temporaire considérée comme son employeur qui a donc à ce titre les obligations sociales de tout employeur. Chaque mission fait l'objet d'un double contrat : un contrat de travail dit « de mission » entre l'intérimaire et l'entreprise de travail temporaire. Un contrat commercial dit « de mise à disposition » est signé entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise utilisatrice. Ce contrat comporte toutes les caractéristiques de la mission : motif, durée, qualification, caractéristiques du poste, lieu de travail, risques liés au poste, équipements de protection à utiliser, rémunération, caisse de retraite complémentaire, organisme de prévoyance ainsi que la justification du motif de la mission, l'entreprise utilisatrice ne pouvant faire appel à l'intérim que dans les cas très précis de remplacement de salarié, d'accroissement temporaire d'activité ou d'emploi saisonnier ou par nature temporaire.

En 2005, la loi de Cohésion Sociale du 18 janvier a autorisé les entreprises de travail temporaire à intervenir sur le marché du placement.

En août 2009, la loi relative à la mobilité et les parcours professionnels dans la fonction publique a ouvert la possibilité aux trois fonctions publiques, l'administration publique d'État, territoriale et hospitalière de recourir au travail temporaire.

La loi Cherpion et son décret d'application du 11 avril 2012 permet dorénavant aux agences d'emploi de signer des contrats d'apprentissage et ainsi accompagner les entreprises dans leurs recrutements de jeunes apprentis et les jeunes dans la recherche d'entreprises d'accueil.

L'Accord National Interprofessionnel (ANI) du 11 janvier 2013 et l'accord de branche du 10 juillet 2013 ont ouvert la voie à l'instauration d'un CDI intérimaire et à la création du fonds FSPI. Ceci constitue une étape importante dans la sécurisation des parcours professionnels des intérimaires, renforçant l'attractivité des profils qualifiés en faveur du travail temporaire et permettant d'accroître et adapter les compétences aux besoins du marché. La loi relative au dialogue social et à l'emploi (loi Rebsamen) du 17 août 2015 a intégré le CDI intérimaire au Code du travail et a également permis de porter de un à deux le nombre de renouvellements possibles pour un contrat de mission.

Les accords des 4 juin et 14 décembre 2015 sur l'instauration à compter du 1^{er} janvier 2016 d'un régime collectif complémentaire santé pour les salariés intérimaires constituent une nouvelle avancée sociale au sein de la branche du travail temporaire en France.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL TEMPORAIRE EN FRANCE : UN MARCHÉ FORTEMENT CONCENTRÉ

Le Groupe CRIT évolue en France sur un marché fortement concentré : sur les 1 500 entreprises de travail temporaire regroupant un total de près de 7 300 agences, trois groupes internationaux représentent plus de 65 % de l'activité du travail temporaire. Avec plus de 7 % de parts de marché, le Groupe CRIT se place au 4^e rang et est le premier groupe indépendant du travail temporaire sur le marché français (source société).

Rang mondial	Groupe	CA 2016 mondial (Md€)	CA 2016 France (Md€)
N°1	ADECCO	22,4	4,9
N°2	RANDSTAD	20,7	3,0
N°3	MANPOWER*	17,8	4,4
N°4	GROUPE CRIT	1,8	1,4

* Manpower chiffre d'affaires mondial : 19,6 Md\$ dont France 4,8 Md\$
Taux de conversion moyen € : 1,10205 \$

UNE DEMANDE EN PLEINE ÉVOLUTION

Le secteur du travail temporaire a changé de façon significative et a su gagner aussi bien les faveurs des entreprises que des salariés.

Après avoir longtemps joué un rôle ponctuel et conjoncturel consistant à apporter une réponse à un ajustement d'effectifs en cas de surcroît d'activité et de remplacement de salariés absents, le travail temporaire s'est transformé en un instrument structurel de la gestion des ressources humaines des entreprises. Face aux conjonctures économiques instables et au manque de visibilité des entreprises, la souplesse et la flexibilité qu'il confère permet de répondre aux exigences de productivité, de compétitivité et de réactivité désormais indispensables dans une concurrence mondialisée. En raison des efforts d'investissement réalisés en formation des intérimaires et dans l'expertise du processus de recrutement, le travail temporaire permet aux entreprises de disposer « au bon moment, de la bonne compétence ».

Parallèlement, le travail temporaire est devenu pour les candidats un puissant vecteur d'accès et d'intégration au travail. Autrefois synonyme d'emplois subalternes, le travail temporaire, grâce aux efforts consentis pour améliorer l'employabilité des intérimaires, est devenu le vecteur privilégié pour intégrer ou réintégrer le monde du travail.



Le travail temporaire présente des avantages indéniables : choix de vie ou stratégie professionnelle pour les uns, accès ou retour à l'emploi pour les autres ; l'intérim constitue une porte d'entrée des jeunes sur le marché du travail, un moyen de développer l'employabilité des candidats et un véritable tremplin vers l'emploi comme le montre la dernière enquête OIR/Opinion Way de juillet 2016. Ainsi, plus des deux tiers des intérimaires sont toujours en emploi un an après leur passage en intérim. Une très grande majorité (91 %) considère l'intérim comme un bon moyen pour acquérir une expérience professionnelle et construire sa carrière. Ils sont 80 % à le plébisciter pour apprendre différents métiers et 79 % pour se former. La dimension de formation est en effet très importante puisqu'en 2015, environ 225 000 intérimaires ont bénéficié de formations opérationnelles pour lesquelles les entreprises de travail temporaire ont consacré un budget de 340 millions d'euros (source Prism'emploi).

UNE REPRISE CONFIRMÉE DE L'EMPLOI INTÉrimAIRE EN 2016

Le travail temporaire est intimement lié à la conjoncture économique et constitue un indicateur avancé de l'emploi. Il anticipe, avec 6 à 12 mois d'avance, la tendance générale sur le marché du travail, les entreprises faisant appel à des salariés intérimaires avant de recruter durablement. Ainsi, après le retour à la hausse de l'emploi intérimaire au 1^{er} trimestre 2015, l'emploi total a pris le relais un semestre plus tard avec des créations nettes d'emploi enregistrées depuis le 3^e trimestre 2015.

En 2016, l'économie française a connu sa meilleure performance sur le front de l'emploi privé depuis 2007 avec 191 700 postes créés dans le secteur marchand. Cette évolution tient notamment au dynamisme des secteurs des services et du travail temporaire (source Insee).

Depuis janvier 2015, et après trois années de baisse consécutive, l'emploi intérimaire a repris le chemin de la croissance. Après avoir enregistré une hausse de 5,6 % en 2015, le travail temporaire a confirmé sa bonne santé en 2016. Dans un contexte économique plus porteur et un PIB en croissance de 1,4 %, l'année 2016 enregistre une hausse de 6,7 % de l'emploi intérimaire et la création de 36 500 emplois équivalents temps sur l'année.

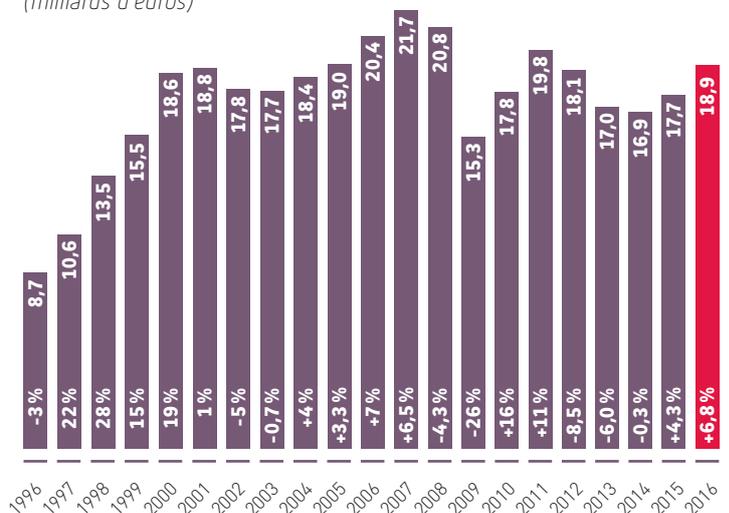
Après trois premiers trimestres affichant des croissances respectives de +5,3 %, +6,2 % et +5,4 %, le quatrième trimestre 2016 a été marqué par une accélération de l'évolution des effectifs intérimaires en hausse de +9,6 % sur les trois derniers mois de l'année, affichant un plus haut de 13,3 % en décembre 2016.

Évolution annuelle du nombre d'intérimaires depuis 1996 (ETP)*



* Source : Prism'emploi

Évolution du chiffre d'affaires annuel du travail temporaire en France (milliards d'euros)



* Source : (Prism'emploi/I+C)



Tous les secteurs d'activité ont contribué à l'évolution positive de l'emploi intérimaire en 2016. Le secteur des transports enregistre le plus fort taux de croissance annuel (+14,3 %) avec un bond de 21,5 % au 4^e trimestre. Le secteur du BTP, après deux années particulièrement difficiles, renoue avec la croissance et affiche la deuxième plus forte hausse annuelle à +8,1 %. Il est suivi par le secteur des services en croissance de 7,3 % et de l'industrie, secteur qui concentre près de la moitié des effectifs intérimaires et qui a progressé de 5,4 % sur l'année.

Avec une hausse de +1,5 %, le commerce enregistre une croissance modeste de ses effectifs intérimaires sur l'année, l'effet de base étant moins favorable après une année 2015 en croissance particulièrement forte de +12 % sur ce secteur.

Bien que le secteur BTP ait renoué avec la croissance en 2016, la chute des effectifs intérimaires de 2014 et 2015 (-15,3 % et -6,4 %) (source Baromètre Prism'emploi) a eu pour conséquence une baisse significative de sa part relative dans l'emploi intérimaire passant de 21,6 % en 2013 à 17,6 % en 2015 (source Dares). Si cette baisse des effectifs temporaires dans le BTP est bien sûr fonction du niveau des mises en chantier dans le secteur de la construction et des travaux publics, elle est également imputable à la forte concurrence des travailleurs détachés. La multiplication des contrôles et des sanctions, la convention nationale de partenariat avec les organisations professionnelles signée en février 2016 et l'entrée en vigueur de la carte d'identification professionnelle des salariés du BTP devraient permettre d'en atténuer considérablement les effets. En janvier 2017, le gouvernement français a également appelé à une révision rapide de la directive européenne de 1996 afin de lutter contre les abus en matière de détachement des travailleurs

En 2016, l'emploi intérimaire a progressé dans toutes les régions, trois d'entre elles affichant des croissances très au-dessus de la moyenne nationale. Ainsi, avec +13,7 %, les Pays de la Loire enregistrent le plus fort de taux de croissance profitant de la hausse du secteur Industriel et de la logistique. L'Île de France croît de +11,7 %, principalement portée par le BTP, l'industrie et les transports. Dans les Hauts de France, l'emploi intérimaire progresse de 9 % grâce à la reprise des secteurs transports, BTP et automobile. A contrario, trois régions du Grand sud affichent des croissances très en dessous de la moyenne nationale à savoir, la région PACA (+3,5 %), la Nouvelle Aquitaine (+2,8 %) et l'Occitanie (+2,1 %). Les autres régions enregistrent des évolutions comprises entre 4,3 % et 5,7 % sur l'année.

En termes de qualification, l'année 2016 témoigne du développement de l'emploi intérimaire sur des métiers plus qualifiés ; en croissance de +11,1 %, les ouvriers qualifiés enregistrent la plus forte évolution, portée par la reprise du BTP et une demande plus qualifiée dans le secteur industriel. Suivent les catégories cadres et professions intermédiaires qui progressent de 8,4 %, profitant de la dynamique du secteur des services. Alors que 2015 avait vu une croissance significative des qualifications de premier niveau avec une hausse de 6,5 % de la catégorie ouvriers non-qualifiés, cette catégorie affiche en 2016 la plus faible croissance de l'année (+3,4 %) derrière les employés qui enregistrent une évolution de 5,1 % (source Baromètre Prism'emploi)

Outil de flexibilité par définition, le travail temporaire constitue une variable d'ajustement des entreprises en période d'incertitude. S'il est dans les cycles baissiers le premier secteur à subir immédiatement les effets de la contraction de l'activité économique, il est en première ligne pour bénéficier immédiatement des effets de retournement de cycle et tirer profit des phases de croissance. Le travail temporaire constitue un indicateur avancé de la création d'emploi, le redémarrage de l'activité s'appuyant en premier lieu sur l'emploi intérimaire avant de se diffuser à l'ensemble du tissu économique. L'observation des cycles économiques depuis 30 ans montre qu'un niveau de croissance du PIB compris entre 0,6 % et 0,8 % est nécessaire au redémarrage de l'activité temporaire, la création d'emplois durables ne se situant qu'à partir d'une croissance du PIB proche de 1,5 %. Si les prévisions de la Commission européenne d'une croissance du PIB à 1,4 % en 2017 se confirment, le travail temporaire devrait donc continuer à bénéficier pleinement de cette phase de croissance et servir de tremplin à l'emploi.

Le besoin structurel de flexibilité des entreprises devenu indispensable, le rôle de plus en plus important qu'il joue dans la gestion du chômage, des facteurs démographiques (papy-boom), des pénuries de métiers, les nombreux leviers de croissance qu'offre ce secteur à la fois dans son cœur de métier avec le développement de l'intérim spécialisé, l'intérim cadres, l'intérim senior que dans les activités de placement, de recrutement, de reclassement, de conseil, de formation, de gestion des ressources humaines sont autant de marchés et de compétences qui confèrent au secteur du travail temporaire un grand potentiel de croissance.



LE PÔLE TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT DU GROUPE CRIT

UNE OFFRE DE SERVICES EN RESSOURCES HUMAINES

Pionnier du travail temporaire, CRIT est aujourd'hui un acteur majeur en ressources humaines grâce à une offre de services étendue.

Leader indépendant du travail temporaire et du recrutement en France (source société), et 19^e groupe mondial¹, avec des réseaux aux États-Unis, en Allemagne, Espagne, Suisse, Maroc et Tunisie, CRIT répond chaque année aux besoins de 30 000 entreprises clientes et accompagne plus de 220 000 salariés dans leurs parcours professionnels.

Son expertise lui permet d'offrir une solution de recrutement et de gestion des ressources humaines, qu'il s'agisse d'emplois temporaires, à durée déterminée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI), de formation, d'évaluation, d'insertion, de conseil.

Avec plus de 2 250 collaborateurs permanents dédiés à la division travail temporaire & recrutement, des prestations dans le recrutement, le placement, le conseil, la gestion dématérialisée RH, l'insertion (accompagnement des demandeurs d'emplois, reclassement et reconversion professionnelle des salariés licenciés, ingénierie-conseil pour l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, accompagnement des travailleurs handicapés vers l'emploi, audit et conseils aux entreprises dans leur démarche de cohésion sociale, prestations d'évaluation des compétences, etc.), le groupe a acquis une dimension d'acteur majeur en ressources humaines pour répondre aux attentes des entreprises privées et publiques.

LA FORCE D'UN RÉSEAU NATIONAL À TAILLE HUMAINE

Avec 528 agences dont 354 en France à fin 2016, CRIT dispose à la fois d'un réseau dense, d'étendue géographique nationale, mais qui reste à taille humaine. Un tel déploiement permet à l'entreprise une agilité, une souplesse, une rapidité de décision et d'action, une proximité commerciale et relationnelle, une interaction et une relation privilégiée entre le siège, les agences, les entreprises clientes et les candidats.

Cette proximité est au cœur de l'organisation du pôle travail temporaire et se conjugue à la relation humaine que les dirigeants du groupe ont toujours su privilégier à tous les niveaux de l'entreprise et avec leurs clients.

Cette stabilité favorise en outre une relation « d'intimité » et de proximité avec les entreprises clientes et les candidats. Cette proximité humaine et géographique, chère au Groupe CRIT et à ses collaborateurs, est un gage d'efficacité et permet d'assurer un service plus personnalisé, plus pointu, plus humain, donc plus performant.

À la fois autonomes, interactives et solidaires, les agences CRIT sont managées par des directions opérationnelles régionales, véritables centres d'expertises en ressources humaines.

Les agences CRIT sont des agences « entreprises » organisées en centres de profit avec des responsables à culture d'entrepreneurs. Les directeurs d'agence sont des hommes et des femmes de terrain, spécialisés dans leur secteur d'activité.

Recrutés localement et choisis pour leur implication dans la vie sociale, économique et associative de leur cité, les collaborateurs CRIT connaissent parfaitement le tissu économique et les entreprises de leur région. Ce mode de recrutement, propre au groupe, est l'un de ses atouts majeurs : il est source de compétences plus pointues et plus stables s'illustrant par un faible turnover.

¹ Classement Staffing Industry Analysts – largest global staffing & recruitment firms 2016

EN FRANCE

CRIT, UN ACTEUR MAJEUR SUR L'HEXAGONE

Son positionnement clé tant au niveau géographique, sectoriel qu'en termes de clientèle, ses valeurs fondamentales d'entrepreneurship, de proximité, d'agilité, de réactivité et son souci permanent de la satisfaction de ses clients permettent à CRIT d'être un partenaire privilégié à la fois des grands donneurs d'ordres et des petites et moyennes entreprises, sur tous les secteurs d'activité et sur tout le territoire.

Une répartition géographique équilibrée

Avec plus de 350 agences réparties sur tout le territoire, le réseau CRIT dispose d'une configuration géographique bien équilibrée permettant d'être présent dans les plus grandes villes et les grands bassins d'emploi. Très fortement implanté dans le Nord, l'Est et la Normandie où il détient des leaderships régionaux, le réseau est également bien implanté en Île-de-France et occupe des positions fortes dans le grand Sud-Est et le Sud-Ouest de la France.

Une couverture de l'ensemble des secteurs d'activité

Le réseau CRIT s'illustre par une forte présence dans l'industrie où il bénéficie d'une base de clientèle très diversifiée. Ce secteur a représenté 50 % de son activité en 2016.

Le réseau est également très développé dans le secteur des services sur lequel il a fortement renforcé sa pénétration, la part dans l'activité totale représentant 35 % en 2016 contre 25 % en 2004.

Le réseau dispose également de solides positions dans le BTP, secteur qui représente 15 % de l'activité du réseau en 2016.

Fort de son développement et de sa culture d'entreprise, CRIT a développé sa croissance depuis de nombreuses années sur deux axes :

- sa forte connaissance et implication dans le milieu industriel et des services (automobile, agro-alimentaire, distribution, transports/logistique, chimie, pharmacie, relation client),
- le développement de pôles d'expertise à très forte valeur ajoutée (aéronautique, événementiel/restauration, graphisme/Web design, nucléaire).

Un mix clientèle stratégique

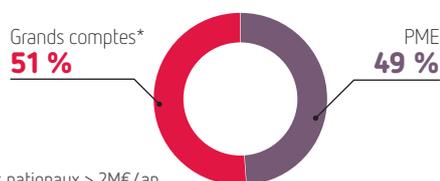
Avec une forte pénétration auprès des PME/PMI qui représentent 49 % du chiffre d'affaires du pôle, le groupe occupe également de fortes positions auprès des grands comptes, renforcées en 2016 par les performances du réseau dans l'industrie notamment dans le secteur automobile. Les grands comptes représentent ainsi 51 % de l'activité du pôle sur l'année.

La diversification de sa base de clientèle permet au groupe un mix et équilibrage sectoriel limitant ainsi tout risque d'exposition à un secteur donné et de dépendance clients, le premier client de son pôle travail temporaire ne représentant que 7 % du chiffre d'affaires total. Le groupe apporte également son expertise auprès d'entreprises publiques, ce qui lui permet d'élargir son mix clientèle. Le maillage du territoire conjugué à cette complémentarité en termes de clientèle permet au groupe de servir sur l'ensemble du territoire tous les types de clientèle.

Un mix client équilibré

Répartition du chiffre d'affaires du réseau CRIT par secteur clients

(% du CA 2016)



* Accords nationaux > 2M€/an

À L'INTERNATIONAL

UN DÉPLOIEMENT RAPIDE AUX ÉTATS-UNIS, DES POSITIONS CLÉS EN EUROPE ET EN AFRIQUE DU NORD

Le groupe a développé significativement son réseau à l'international et compte des implantations en Europe, en Afrique du Nord et aux États-Unis.

Les États-Unis sont depuis quelques années au cœur de la stratégie de développement du groupe à l'international. Cette décision stratégique de pénétrer le premier marché mondial du travail temporaire répond à une volonté de diversifier les positions géographiques du groupe pour développer de nouveaux relais de croissance.

En cinq ans, le groupe a significativement étendu sa pénétration sur le continent américain en menant une stratégie de croissance externe offensive. Depuis l'acquisition du groupe PeopleLink en 2011 qui figurait en 85^e place des entreprises de staffing américaines, le groupe a réalisé onze opérations de croissance externe lui permettant aujourd'hui de figurer parmi les acteurs clés sur le marché américain. 38^e groupe de staffing aux États-Unis¹ et n°16 du staffing industriel en 2016², le groupe compte 105 agences implantées dans 23 états. Il dispose de fortes expertises sur les métiers du contrôle qualité, de l'ingénierie, des technologies de l'information, de la gestion de projets IT, de la construction, de l'énergie, de l'aéronautique, du naval, etc. En cinq ans, les États-Unis sont devenus le 1^{er} marché du groupe à l'international et concentrent plus de 65 % de la division travail temporaire & recrutement à l'international.

L'Espagne, 2^e marché du groupe en Europe, représente un quart de la division travail temporaire & recrutement à l'international. Ce pays qui avait subi de plein fouet la crise économique mondiale connaît une conjoncture économique de plus en plus favorable avec une croissance élevée de son PIB estimé à +3,2 % en 2016, équivalente à celle de 2015³. Les mesures prises par le groupe conjuguant adaptation du réseau, évolution du business model et redynamisation commerciale de son réseau d'agences ainsi que l'amélioration de la situation économique ont permis à CRIT d'enregistrer depuis quatre ans des taux de croissance organique à deux chiffres sur ce pays. À ce jour, le groupe compte un réseau de 43 agences en ordre de marche pour continuer à profiter pleinement de la reprise du marché ibérique.

Le groupe dispose également de positions en Allemagne, en Suisse, au Maroc et en Tunisie portant le réseau international du groupe à 174 agences en 2016. Grâce à la diversification de son réseau tant en termes d'expertises métiers que de positions géographiques et aux perspectives économiques favorables sur ses zones d'implantation, le groupe continuera son développement à l'international en 2017 par croissance organique et croissance externe.

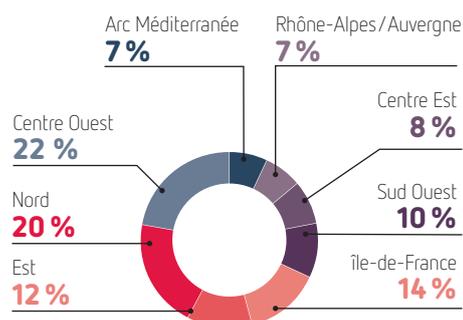
1 Source : Staffing Industry analysts : 2016 Largest Staffing Firms in the United States (sur chiffre d'affaires 2015)

2 Source : Staffing industry analysts : 2016 Largest Industrial Staffing Firms in the United States (sur chiffre d'affaires 2015)

3 INE Institut National de la statistique (Espagne)

Répartition des effectifs intérimaires (ETP)

CRIT France par région en 2016





L'ACTIVITÉ DU PÔLE TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT EN 2016

ACCÉLÉRATION EN FRANCE – CROISSANCE À L'INTERNATIONAL

Après une excellente année 2015, la division Travail temporaire et recrutement confirme sa solide dynamique de croissance en 2016. 19^e du classement mondial des entreprises de staffing de 2016¹, le groupe affirme une nouvelle fois sa position d'acteur majeur en France et à l'international.

Avec un chiffre d'affaires de près de 1,83 milliard d'euros en croissance de 11,3 %, CRIT enregistre un nouveau record annuel, marqué par une progression de 10,9 % à périmètre et taux de change constants.

En France, CRIT réalise sa plus belle performance depuis 5 ans et conforte à nouveau sa place de numéro quatre du travail temporaire et du recrutement en France, derrière les trois majors du secteur. À l'international, la croissance est également au rendez-vous, marquée par la performance de sa filiale espagnole qui affiche, à l'instar de la France, une croissance organique à deux chiffres.

FRANCE : QUATRE ANNÉES CONSÉCUTIVES DE SURPERFORMANCE - EXCELLENTE CROISSANCE ORGANIQUE

En France, où le groupe réalise plus de 76 % de son activité travail temporaire et recrutement en 2016, CRIT surperforme, pour la 4^e année consécutive, son marché de référence et gagne, trimestre après trimestre, de nouvelles parts de marché. Le groupe affirme une nouvelle fois sa capacité à afficher un développement soutenu avec, pour la deuxième année consécutive, un excellent taux de croissance organique à deux chiffres.

Le chiffre d'affaires réalisé en 2016 s'établit à plus de 1,39 milliard d'euros en croissance organique de 14,1 %. Cette progression affiche, une nouvelle fois, une nette surperformance par rapport à la croissance du marché français en hausse de 6,8 % sur l'année (Prism'emploi).

Le groupe signe ici sa plus forte croissance depuis 2011 et réalise, comme en 2015, une croissance deux fois supérieure à celle de son marché de référence. Cette performance est d'autant plus notable qu'elle succède à une croissance organique de plus de 12 % en 2015 et qu'elle dépasse nettement les performances des majors du secteur. Le groupe consolide ainsi une nouvelle fois sa position de numéro un indépendant du travail temporaire et du recrutement en France.

Cette surperformance continue du groupe s'appuie à la fois sur sa capacité à conquérir de nouvelles parts de marché, à s'attacher à la qualité de son mix client et à sa diversification sectorielle.

L'évolution sectorielle de l'activité témoigne de la qualité du développement commercial du groupe sur son premier secteur d'activité, l'industrie, où il réalise un chiffre d'affaires en croissance de plus de 18 % sur l'année avec une base de clientèle très diversifiée. Cette performance reflète également la forte demande du secteur automobile où le groupe occupe des positions significatives.

Si la contribution à la croissance du secteur automobile, plus de quatre fois supérieure à celle du marché, est particulièrement forte, celle des autres secteurs, tels que le commerce, le transport et la logistique... deux fois supérieure à celle du marché, participe de même à la surperformance du pôle. Ainsi, hors secteur automobile, la croissance des effectifs* du groupe progresse de 7,3 % en 2016 sur

Évolution du chiffre d'affaires travail temporaire & recrutement (en M€)



un marché comparable en hausse de 5 % (*en effectifs intérimaires équivalents temps plein).

Après avoir enregistré un bon niveau d'activité dans le secteur des services en 2015, le groupe affiche un chiffre d'affaires en forte progression de plus de 12 % sur l'année, maintenant ainsi sa part dans l'activité totale à 35 %.

Sur le secteur du BTP, le groupe affiche un chiffre d'affaires en progression de 6,4 % en 2016, porté par une très bonne fin d'année qui se confirme en début d'exercice 2017.

La surperformance de CRIT sur le marché français repose sur l'exigence continue du maintien et du respect de la culture du groupe et de ses fondamentaux :

- une proximité et une implication de chacun des collaborateurs dans le tissu économique et social local,
- une flexibilité de ses organisations qui permet une adaptation rapide aux conditions d'activités locales,
- une qualité de son mix client qui s'illustre par un portefeuille très diversifié comptant plus de 22 000 clients en France,
- une culture historique tournée vers les PME qui concentre 49 % de l'activité en 2016,
- Une volonté d'équilibrer son business mix clients avec une stratégie forte d'accompagnement des grands donneurs d'ordre. En 2016, la contribution des grands comptes à 51 % de l'activité se renforce logiquement, portée par la forte progression du groupe dans le secteur industriel, notamment automobile,
- une volonté de proposer des solutions toujours plus innovantes, en se remettant en question en permanence, pour coller aux attentes et besoins de ses clients sur un marché qui évolue sans cesse.

Au-delà de son champ d'expertise étendu, le développement du groupe repose aussi sur la gestion dynamique de son réseau d'agences, sur son agilité à être au plus près des zones d'emploi les plus porteuses en procédant à 23 transferts d'agences sur l'année. Il profite également du renforcement de ses spécialisations sur des secteurs porteurs comme l'automobile, l'événementiel, l'aéronautique, le nucléaire... et du développement soutenu de son offre CRIT INSIDE, structures dédiées et implantées au cœur des sites clients pour une gestion sur mesure de leurs effectifs intérimaires.

INTERNATIONAL EN CROISSANCE

À l'international, après une année 2015 soutenue par l'intégration de plusieurs acquisitions, la croissance de la division travail temporaire & recrutement a été réalisée essentiellement en organique. Le chiffre d'affaires annuel s'établit à 436,6 millions d'euros en progression de 3,1 %, portant à près de 24 % la part de l'international dans l'activité totale de la division en 2016. Les États-Unis et l'Espagne sont les principaux pays contributeurs et concentrent près de 90 % de la division à l'international. Ces pays ont réalisé respectivement des chiffres d'affaires de 285,1 millions d'euros et de 105,3 millions d'euros sur l'exercice.

LES ÉTATS-UNIS, 1^{er} MARCHÉ DU GROUPE A L'INTERNATIONAL : DEUX NOUVELLES ACQUISITIONS

Depuis plusieurs années, le groupe mène une stratégie de croissance offensive sur le continent américain, premier marché mondial du travail temporaire. Avec, fin 2011 l'acquisition du groupe PeopleLink présent alors sur 14 états et figurant en 85^e position des entreprises américaines de staffing, le groupe a réalisé, en cinq ans, onze opérations de croissance externe portant son réseau outre atlantique à la 38^e place¹ des entreprises de staffing aux États-Unis avec 105 agences présentes sur 22 états.

Le groupe a mis en œuvre sur ce marché une stratégie de segmentations des offres dites « vertical business » à forte valeur ajoutée et d'une offre dite de « commercial staffing », avec de fortes spécialisations métiers. Il dispose aujourd'hui d'expertises significatives dans l'outsourcing des services de contrôle qualité et d'ingénierie pour les industries de l'automobile, de l'aéronautique, de l'aérospatial et du naval, dans les métiers hautement qualifiés de l'électricité, de la construction, de l'énergie, de l'aéronautique... ainsi que dans les technologies de l'information et dans la gestion de projets IT.

En 2016, l'activité travail temporaire et recrutement aux États-Unis est resté stable avec un chiffre d'affaires qui s'élève à plus de 285 millions d'euros. À périmètre et taux de change constant, l'activité ressort en léger repli de 2,7 %. Cette évolution, due à des difficultés momentanées de recrutement et de fidélisation des intérimaires sur le secteur IT qui est en quasi plein emploi, ne remet pas en cause le bien-fondé de la stratégie du groupe sur ce secteur prometteur. Ainsi, afin de renforcer ses positions américaines sur le marché du staffing IT, le groupe a procédé en novembre 2016 à l'acquisition du fonds de commerce de TeamSoft, société de staffing spécialisée dans les technologies numériques. Basée à Madison dans le Wisconsin, cette société bénéficie d'une forte expertise dans la délégation et le recrutement sur des métiers IT très qualifiés (chefs de projet, développeurs et web développeurs, ingénieurs et administrateurs systèmes, ingénieurs infrastructures, etc.). Elle bénéficie également d'un solide portefeuille de contrats moyen et long terme avec de grandes administrations et des entreprises privées du Wisconsin, de l'Indiana, du Texas et du New Jersey. Cette acquisition stratégique permet ainsi au groupe de renforcer sa division spécialisée sur le marché du staffing IT attendu en croissance de plus de 6 % en 2017. Ce marché représente un volume d'activité de 30 Md\$ soit plus de 20 % du marché global du staffing américain (source Staffing industry Analysts). TeamSoft, qui a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 28 millions de dollars en 2016, a été intégré dans les comptes en novembre 2016.

De même, afin de renforcer son vertical business « Qualité », le groupe a acquis en début d'année 2017 la société américaine EHD Technologies, spécialisée dans les services d'inspection et d'assurance qualité pour les secteurs de l'automobile, de l'industrie, de l'électronique et dans la

délégation de profils qualifiés. Basée dans le Tennessee et présente également en Alabama, Caroline du Sud et dans le Missouri, EHD Technologies, qui a réalisé un chiffre d'affaire de 31 millions de dollars en 2016, sera intégrée dans les comptes en février 2017.

Le groupe est ainsi en ordre de marche pour faire de 2017 une année de croissance, portée par des perspectives économiques américaines favorables avec un PIB estimé en hausse de +2,4 %³ sur l'année.

FORTE CROISSANCE EN ESPAGNE

En 2016, l'Espagne franchit le cap des 100 millions d'euros de chiffre d'affaires et enregistre, pour la 4^e année consécutive, une croissance organique à deux chiffres. 2^e marché de la division travail temporaire et recrutement à l'international, le chiffre d'affaires du groupe en Espagne totalise plus de 105 millions d'euros, en hausse de 16,6 % sur l'exercice.

Cette excellente progression est notable à plus d'un titre : elle est réalisée à périmètre quasi comparable, le réseau ibérique ayant bénéficié d'une seule ouverture d'agence sur l'année. Elle surperforme également de façon significative son marché de référence en hausse de 10 % en 2016 (source ASEMPELO).

Cette forte croissance bénéficie de l'amélioration de la conjoncture économique continue sur ce pays qui enregistre en 2016, comme en 2015, un PIB en hausse de 3,2 %, égalant par deux fois son plus haut niveau depuis neuf ans.

En 2017, l'Espagne devrait continuer à profiter d'une conjoncture économique favorable avec un PIB espagnol attendu en hausse de 2,5 %⁽⁴⁾ et des prévisions de croissance du marché du travail temporaire espagnol estimée entre +8 % et +10 % sur l'année (source ASEMPELO).

Les autres pays d'implantation (Allemagne, Suisse, Maroc, Tunisie) qui représentent 10,7 % de l'activité travail temporaire et recrutement à l'international affichent en 2016 un chiffre d'affaires de 46,2 millions d'euros contre 47,3 millions en 2015.

1 Classement Staffing Industry Analysts – largest global staffing&recruitment firms 2016

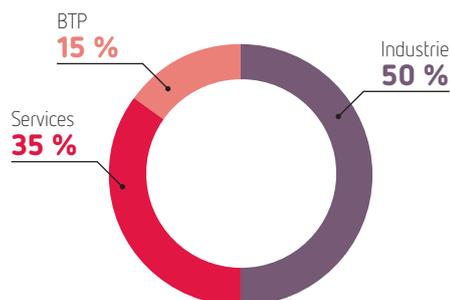
2 Staffing Industry Analysts

3 OCDE

4 INE (Institut National de la Statistique - Espagne)

Répartition du chiffre d'affaires du réseau CRIT par secteur d'activité

(% du CA 2016)



QUELQUES RÉFÉRENCES PARMIL LES ENTREPRISES CLIENTES DU PÔLE

- AAA
- ACCOR
- ADIDAS
- ADP
- AIR FRANCE
- ARVATO
- AUCHAN
- BOLLORE
- CAISSE DES DÉPÔTS
& CONSIGNATIONS
- CARREFOUR
- CEA
- COLAS
- ENGIE
- EIFFAGE
- EURODISNEY
- FAURECIA
- GENERAL ELECTRIC
- HAVAS
- HEPPNER
- HSBC
- ID LOGISTICS
- INTERMARCHÉ
- ISS
- ITW
- KINGFISHER
- L'ORÉAL
- NOVANDIE
- PIERRE FABRE
- PSA PEUGEOT CITROËN
- RENAULT
- SAFRAN
- SAUR-COVED
- SERVAIR
- SIEMENS
- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
- SODEXO
- SODIAAL
- SPIE
- STEF-TFE
- TELEPERFORMANCE
- TOYOTA
- TRIGO
- VEOLIA
- VIAPOST
- VINCI

NOUVELLE PROGRESSION DES RÉSULTATS

Après d'excellents résultats en 2015, la division Travail temporaire et recrutement du groupe affiche en 2016 des résultats robustes et enregistre un EBITDA¹ de 98,6 millions d'euros en croissance de 8,6 %. La marge EBITDA de la division s'établit à 5,4 % du chiffre d'affaires en 2016.

En France, l'EBITDA progresse de 14% à 78 millions d'euros, la marge s'établissant à 5,6% du chiffre d'affaires, stable par rapport à l'exercice précédent. Ce maintien de la marge constitue une performance d'autant plus remarquable que l'année a été marquée par la mise en place de la mutuelle intérimaire dont le coût s'est élevé à 40 points de base et par un effet mix légèrement défavorable, la phase de croissance bénéficiant en premier lieu aux grands comptes avant de s'étendre au tissu des PME.

Avec une croissance plus modeste de l'activité à l'international qui progresse de 1,6 % en organique sur l'exercice, l'EBITDA de la division s'élève à 20,6 millions d'euros et la marge s'établit à 4,7 % du chiffre d'affaires contre 5,7 % en 2015. Ce repli est notamment lié à l'activité aux États-Unis qui a souffert de difficultés ponctuelles de recrutement sur le secteur IT en quasi plein emploi, pénalisant provisoirement le développement d'un des verticaux business du groupe aux États-Unis.

1) À la suite d'une recommandation AMF 2016, le résultat opérationnel courant ayant été retraité (intégration de l'amortissement des incorporels acquis), le groupe a choisi, pour des raisons de comparabilité, de présenter comme indicateur financier l'EBITDA qui correspond au résultat opérationnel courant avant prise en compte des dotations nettes aux amortissements

LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU CRIT

Le développement des agences CRIT répond à un modèle vertueux de croissance. Grâce à la qualité du service et de ses prestations, tant en termes de réactivité, de compétences humaines internes et externes, de formation des intérimaires et de conseils en ressources humaines adaptés aux besoins de l'entreprise cliente, le groupe augmente considérablement la valeur ajoutée de ses prestations et par là-même la productivité de ses agences.

Pour son pôle travail temporaire, le groupe a toujours fait le choix d'un développement prudent et sécurisé centré sur la valeur. Cet engagement se fonde au quotidien sur une politique commerciale sélective afin de préserver la valeur de ses contrats tant auprès des PME, qui représentent le cœur de la clientèle du groupe, qu'auprès des grands donneurs d'ordres.

Pour ce faire, le groupe poursuit une stratégie de conquêtes commerciales basée d'une part sur le développement de sa clientèle « grands comptes » en ciblant ceux à meilleure rentabilité et d'autre part, sur le renforcement de sa clientèle PME.

354 AGENCES EN FRANCE



174 AGENCES À L'INTERNATIONAL

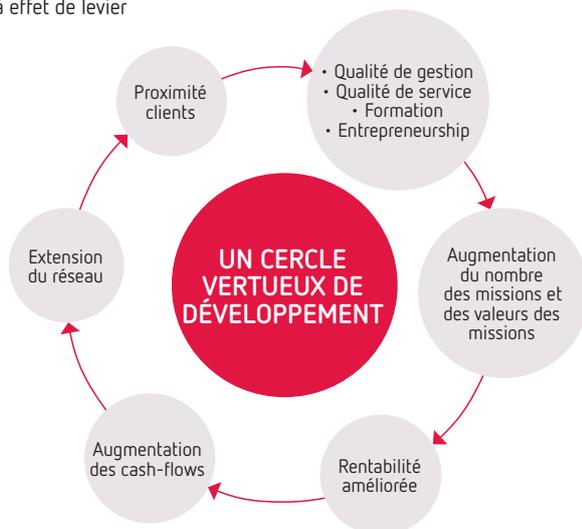


Le groupe entend continuer à consolider et renforcer ses positions sur les pays où il est implanté. La stratégie de croissance mise en œuvre par le groupe sur ses différents marchés repose sur une recherche d'optimisation constante de ses réseaux, lesquels bénéficient d'une forte capacité d'adaptation à l'évolution des environnements et des besoins des marchés locaux, régionaux et nationaux ainsi que de la montée en puissance de la spécialisation et/ou de la verticalisation de leurs offres.

Si La France reste une base de développement solide pour le groupe, l'international est une priorité stratégique pour diversifier ses positions géographiques et développer de nouveaux relais de croissance. Ainsi, depuis plusieurs années, les États-Unis constituent un axe prioritaire de développement du groupe, pays où il mène depuis plus de cinq ans une stratégie offensive et où il a réalisé onze opérations de croissance externe. La montée en puissance du groupe sur ce continent, qui figure désormais dans le top 40 des entreprises de staffing aux États-Unis, est le fruit d'une stratégie de croissance axée, d'une part, sur le développement des offres dites de « vertical business » sur des domaines de compétences forts comme l'IT, l'industrie, le contrôle qualité, la construction, l'énergie, le technical engineering, etc., d'autre part, sur l'expansion de ses réseaux sur les B et C markets de moindre intensité concurrentielle et favorables à une plus grande proximité clients, conjuguée à la mise en œuvre des synergies. Le dynamisme du marché du staffing américain, la fragmentation du marché propice aux opportunités de développement, le contexte économique favorable et l'environnement juridique libéral favorable au développement du « staffing », offrent au groupe un potentiel de croissance important à l'international.

La stratégie de développement du réseau CRIT

Un modèle à effet de levier



LE DÉVELOPPEMENT DES PRESTATIONS EN RESSOURCES HUMAINES : RECRUTEMENT, PLACEMENT, ACCOMPAGNEMENT...

La spécialisation et la diversification de ses prestations en ressources humaines est l'un des axes de développement privilégiés par le groupe. Le recrutement, le placement, l'accompagnement des demandeurs d'emploi, les prestations d'évaluation, les bilans de compétences, l'accompagnement des travailleurs handicapés, le conseil aux entreprises dans leur démarche de cohésion sociale, s'inscrivent dorénavant dans l'éventail des métiers du groupe. Les partenariats et contrats signés avec les acteurs publics et privés de l'emploi, son positionnement sur les consultations et les appels d'offres publics témoignent de cette volonté.

L'expertise en ressources humaines du groupe se traduit notamment par une montée en puissance de ses partenariats avec les établissements publics. Chaque année, CRIT gagne de nouveaux marchés pour servir les besoins en travail temporaire, recrutement, reclassement, évaluation de compétences, accompagnement à l'emploi... d'un grand nombre d'établissements publics comme les chambres de commerce et d'industrie, les préfectures de région, les caisses d'allocations familiales, les caisses de retraite, les bailleurs sociaux, les ministères... La qualité des prestations de CRIT se confirme notamment chaque année à travers l'obtention et le renouvellement de nombreux contrats publics.

En 2016, CRIT a ainsi obtenu plusieurs nouveaux marchés tels l'AP-HP, l'ÉCOLE DES MINES de Douai, EAU de PARIS, EFS, l'OPH VALOPHIS, SODINEUF HABITAT, LIMOGES HABITAT, VNF, NGE, TC2, CROUS de Rouen, VIALIS, L'Institut Pasteur, le Syndicat mixte Port de Pêche, la Direction Départementale des Territoires HG, POLE EMPLOI... Début 2017, CRIT a remporté un important marché avec la DGAC Direction Générale de l'Aviation Civile portant sur la mise à disposition de profils qualifiés sur l'ensemble de ses implantations nationales. CRIT compte également de nombreuses reconductions de contrats en 2016. Ainsi, l'IFCE, la CCI de Saône et Loire, l'EFS Alsace, la Chambre d'Agriculture de la Haute Marne, le CESE, la Caisse de dépôts et d'autres structures, ont

réaffirmé en 2016 leur confiance en CRIT en lui confiant la poursuite de la gestion de leurs besoins en ressources humaines temporaires.

CRIT est un acteur engagé depuis de nombreuses années pour l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi. Ses actions d'insertion visent l'accès ou le retour à l'emploi de tous celles et ceux qui rencontrent des difficultés. Ces actions sont menées conjointement avec ses partenaires naturels de longue date, tels Pôle emploi pour tous demandeurs d'emploi, le CNML et son réseau de mission locale pour les jeunes de 16 à 25 ans, l'AGEFIPH pour les demandeurs d'emploi en situation d'handicap, les collectivités territoriales, mais aussi les écoles, les organismes de formation, les structures associatives reconnues d'utilité publique tel l'EPIDE, (Établissement Public d'Insertion de la Défense). CRIT est également partenaire depuis plusieurs années de l'association « Étincelle » pour l'insertion professionnelle des jeunes sans qualification par une approche entrepreneuriale, ou encore partenaire de l'association « 100 Chances 100 Emplois » pour l'insertion des jeunes des quartiers dits « sensibles ».

Enfin, l'accompagnement de ses entreprises clientes engagées pour l'insertion professionnelle est bien sûr au cœur des actions de CRIT. Ainsi, le groupe accompagne les entreprises ayant à répondre à la clause d'insertion dans le cadre des marchés publics ou désireux de mettre en place des actions visant l'insertion. Pour assurer le bon déroulement des politiques d'insertion menées par les entreprises au sein de leurs établissements, CRIT propose une ingénierie d'accompagnement visant l'intégration des publics éligibles aux mesures d'insertion sur les postes d'emploi accessibles et s'engage à travers des conventions annuelles et pluriannuelles de partenariat avec les facilitateurs des collectivités concernées. Pour exemple, CRIT est un opérateur insertion référencé auprès de Nantes Métropole, Grenoble Alpes Métropole, Saint-Étienne Métropole, Sagacité (bassin d'emploi du Grand Avignon), Mans Métropole, Brest Métropole, Rennes Métropole, etc.

En 2017, CRIT poursuivra ses actions et engagements auprès des partenaires de l'emploi et de ses clients engagés ou invités à s'engager en faveur de l'insertion, pour contribuer à la nécessité d'apporter des réponses aux problématiques du marché de l'emploi.

UNE POLITIQUE ACTIVE EN FAVEUR DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

CRIT mène depuis plusieurs années une politique active pour faciliter l'emploi des personnes reconnues handicapées et accompagner les entreprises dans leur démarche de cohésion sociale. En 2016, le groupe a célébré les 10 ans de son département « Emploi & Handicap », réaffirmant à cette occasion son engagement durable en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés. En dix ans, le groupe a ainsi accompagné plus de 12 000 collaborateurs intérimaires reconnus handicapés.

Cet engagement s'est notamment traduit en 2016 par un nombre d'heures de délégation de travailleurs handicapés en hausse de plus de 12% par rapport à l'année précédente. Le groupe a également poursuivi activement en 2016 ses prestations de services et de conseils auprès des entreprises afin de les sensibiliser et les accompagner dans leur politique d'emploi de travailleurs handicapés.



1.2 LE PÔLE ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE : UNE DYNAMIQUE DE CROISSANCE

Fidèle à sa philosophie d'apporter aux entreprises les services et les ressources humaines dont elles ont besoin, le Groupe CRIT a développé un pôle de services aéroportuaires, secteur où les besoins d'externalisation vont croissant.

Si le travail temporaire représente le métier de base du Groupe CRIT, l'assistance aéroportuaire, deuxième pôle de développement, apporte une contribution significative à l'activité et aux compétences du groupe. L'aéroportuaire est un secteur qui offre des perspectives de croissance à long terme, portée par l'évolution naturelle de la demande passagers. Le pôle aéroportuaire restera donc l'un des vecteurs de croissance du Groupe CRIT pour les prochaines années.

UN POSITIONNEMENT DE CHOIX

FRANCE

- Roissy CDG1, CDG2, CDG3
- Orly Ouest, Orly Sud
- Nice Côte d'Azur

EUROPE

- Irlande (Dublin, Shannon)
- Angleterre (London Heathrow, London City Airport)

* prestations d'assistance technique

AFRIQUE

- Congo (Brazzaville, Pointe-Noire, Ollombo)
- Sierra Leone (Freetown)
- Mali*
- Gabon*

CARAÏBES

- République Dominicaine

L'ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE : UNE GAMME DE SERVICES ÉTENDUE

L'assistance aéroportuaire telle que l'exerce le groupe inclut tous les services qu'un prestataire peut être amené à effectuer sur un avion entre son atterrissage et son décollage. Les principaux services sont donc :

- **Assistance aux passagers :**
enregistrement, embarquement, collecte des bagages, billetterie,
- **Assistance aux avions :**
tractage, placement au parking, calage, branchement des groupes, chargement/déchargement des bagages et du fret, contrôle des pleins, repoussage avions,
- **Trafic :**
suivi des plans de vol, établissement des devis de masses et centrage, météo, etc.
- **Assistance au fret :**
transfert piste fret et poste, entreposage (fret en magasin) en Afrique.



ROISSY CDG, 8^e AÉROPORT MONDIAL¹

- 1^{er} aéroport français
- 2^e aéroport européen² :
65,9 millions de passagers en 2016
- CDG2 :
1^{re} plateforme aéroportuaire de Roissy :
54,2 millions de passagers en 2016
- CDG1 :
8,3 millions de passagers en 2016
- CDG3 :
3,4 millions de passagers en 2016

ORLY, 13^e AÉROPORT EUROPÉEN²

- 31,2 millions de passagers en 2016
- ORLY OUEST :
17,5 millions de passagers
- ORLY SUD :
13,7 millions de passagers

1 Source : ACI World
2 Source : ACI Europe

LE MARCHÉ DE L'ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE

Outre la tendance à la croissance de l'externalisation et de l'ouverture à la concurrence des services d'assistance aéroportuaire, le marché devrait également nourrir sa croissance par l'évolution naturelle du trafic aérien. En effet, ce dernier a connu un développement continu depuis plus de trente ans et le « Global Market Forecast » d'Airbus portant sur les prévisions de croissance du trafic aérien entre 2016 et 2035 prévoit une croissance annuelle mondiale de 4,5 % pour les 20 prochaines années et qui doublera dans les 15 prochaines années. Les compagnies de l'Asie (+5,7 %), du Moyen-Orient (+5,7 %), d'Afrique (+4,8 %), d'Amérique Latine (+4,8 %) et de la CEI (+4,1 %) connaîtront les plus forts taux de croissance par an pour les 20 prochaines années suivies par les compagnies européennes (+3,7 %) et américaines (+2,9 %).

Malgré un contexte économique morose, le trafic aérien mondial de passagers affiche une forte hausse de 6,3 % et un nombre record de 3,7 milliards de passagers transportés, soit la deuxième plus forte croissance enregistrée depuis 2010. Comme en 2015, la croissance annuelle dépasse la moyenne enregistrée au cours des dix dernières années de 5,5 % par an. Avec un trafic en progression de 11,8 % en 2016, les compagnies du Moyen-Orient enregistrent la plus forte croissance

suivies par les compagnies d'Asie-Pacifique dont le trafic progresse de +8,3 % sur l'année. Les compagnies d'Amérique Latine affichent une hausse de 7,4 % marquant un ralentissement après la hausse de 9,3 % en 2015, reflétant les difficultés politico-économique du Brésil. Les compagnies d'Europe et d'Amérique du Nord affichent respectivement des hausses +4,8 % et 2,6 % de leur trafic passagers. Les compagnies africaines qui avaient connu de faibles croissances en 2014 et 2015 avec des hausses consécutives de +3 % et +0,9 %, réalisent en 2016 leur meilleure performance depuis 2012 avec un trafic passagers qui rebondi à + 7,4 % en 2016 (source IATA)

En France, malgré l'impact des attentats en France et en Europe, les aéroports de Roissy-Charles-de-Gaulle et d'Orly ont enregistré en 2016 un trafic de plus de 97 millions de passagers, en croissance de 1,8 % par rapport à 2015. De même, le nombre de mouvements d'avions est en progression de 1 % sur l'année dont une hausse de 0,8 % sur l'Aéroport Paris CDG et de +1,4 % sur Paris-Orly (source ADP). L'aéroport Nice Côte d'Azur a enregistré en 2016 un trafic record avec 12,4 millions de passagers transportés, en hausse de 3,4 % sur l'année (source ACA).

GROUPE CRIT, LEADER DE L'ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE EN FRANCE¹

Avec près de 65,9 millions de passagers transportés en 2016, l'aéroport Roissy CDG est le 2^e plus grand aéroport en Europe et le 8^e au monde. Paris-Orly, 2^e plus important aéroport français et 13^e aéroport européen, a transporté plus de 31,2 millions de passagers en 2016. L'aéroport Nice Côte d'Azur, 3^e plus grand aéroport français, a enregistré un trafic de 12,4 millions de passagers en 2016. Ces trois aéroports représentent plus de 60 % du trafic aérien en France.

Le marché français de l'assistance aéroportuaire se distingue des autres marchés par l'existence d'un statut de prestataire. En effet, seuls ces derniers ont un accès direct aux compagnies aériennes, les autres intervenants du marché ne pouvant agir qu'en qualité de sous-traitants des prestataires. Ce statut est octroyé par décret ministériel et leur nombre est limité à trois sur une même plateforme aéroportuaire.

Depuis 2009, le groupe Europe Handling, filiale aéroportuaire du Groupe CRIT, a considérablement étendu son périmètre d'intervention et opère dorénavant sur les trois plus grands aéroports français, Roissy-Charles-de-Gaulle, Orly et Nice Côte d'Azur qui totalisent un trafic annuel de près de 110 millions de passagers en 2016.

Après avoir été nommé en 2001 prestataire aéroportuaire sur le terminal CDG2 de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle, puis en 2009 prestataire aéroportuaire sur les terminaux CDG1 et CDG2 et l'aéroport Orly Sud et Orly Ouest, le groupe a été de nouveau nommé en 2014, prestataire aéroportuaire sur les deux plus grands aéroports français avec une extension de son périmètre d'intervention au terminal 3 de l'aéroport Charles-de-Gaulle. En mars 2015, le groupe a été également nommé prestataire sur l'aéroport Nice Côte d'Azur. En mars 2017, le ministre chargé de l'aviation civile a de nouveau désigné et de fait confirmé le groupe Europe Handling en qualité de prestataire d'assistance aéroportuaire sur les aéroports de Roissy et d'Orly. Cette décision fait suite au jugement du Tribunal administratif de Paris qui, saisi par une société concurrente, avait annulé la décision ministérielle de 2014 désignant les trois prestataires d'assistance en escale sur les aéroports parisiens.

Ces licences aéroportuaires, initialement attribuées en 2014, sont délivrées pour une durée de 7 ans et permettent au groupe d'opérer sur les aéroports CDG1, CDG2, CDG3, Orly Sud et Orly Ouest jusqu'en 2021.

Fort de son positionnement, le groupe conjugue à la fois les qualités de sous-traitant et de prestataire direct et travaille ainsi avec plus de 60 compagnies aériennes (Air France, Alitalia, Air Caraïbes, Air Canada, British Airways, Cathay Pacific, Emirates, EasyJet, Iberia, Lufthansa, Norwegian, OpenSkies, Saudi Arabian, LATAM, Vueling, etc.).

Le groupe Europe Handling a ainsi assisté en France plus de 225 000 mouvements d'avions² et près de 30 millions de passagers en 2016.

Avec plus de 30 % de parts de marché sur les trois plus grands aéroports nationaux, le groupe Europe Handling est n°1 de l'assistance aéroportuaire en France⁽¹⁾.

1 source : société

2 Le trafic aérien de l'assistance aéroportuaire est exprimé en termes de mouvements d'avions ou de touchées (1 touchée = 1 départ et 1 arrivée), indicateurs utilisés pour la comptabilisation des prestations.

Plus de 380 000 mouvements d'avions et 125 compagnies aériennes assistées dans le monde en 2016

GROUPE CRIT PREND POSITION SUR LE 1^{ER} AÉROPORT EUROPEEN ET ENTRE DANS LE TOP 10 MONDIAL DE L'ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE

Le groupe, qui occupe des positions clés à l'international avec des filiales en Irlande, en Angleterre, en Afrique, a ajouté une nouvelle dimension à ses activités aéroportuaires en prenant position sur l'aéroport de London Heathrow, le 1^{er} aéroport en Europe.

La fin d'année 2016 marque un tournant majeur pour les activités aéroportuaires du groupe à l'international avec l'acquisition, le 31 décembre 2016, de la société Cobalt Ground Solutions, n°3 de l'assistance aéroportuaire sur London-Heathrow. Cette opération permet au Groupe CRIT d'opérer sur le 6^e aéroport mondial² fort d'un trafic de 75,7 millions de passagers transportés en 2016, en hausse de 1 % sur l'année. Avec cette opération, le groupe fait son entrée dans le top 10 mondial⁽¹⁾ de l'assistance aéroportuaire et renforce très significativement ses positions en Angleterre où il assure depuis 2011 des prestations sur l'aéroport London City Airport. Cet aéroport, qui se caractérise par une très forte activité « premium » compte tenu d'une clientèle principalement composée d'hommes d'affaires, a enregistré en 2016 un trafic de 4,5 millions de passagers en hausse de 4,7 % par rapport à 2015⁽³⁾.

En Irlande, sa filiale Sky Handling Partner, est l'un des leaders de l'assistance aéroportuaire sur l'aéroport de Dublin, le plus important aéroport en Irlande avec un trafic de 27,9 millions de passagers en 2016 en croissance de 11 %, surperformant significativement la croissance moyenne du trafic européen sur l'année. Sky Handling Partner est également présent sur l'aéroport de Shannon qui a enregistré un trafic passagers de 1,74 million en 2016 en croissance de 2 %. Face à une très forte montée en puissance des compagnies nationales low cost au détriment des compagnies charter, la stratégie de Sky Handling Partner de renforcer sa pénétration sur les compagnies régulières lui permet de conforter sa position sur le marché irlandais.

En Afrique, le groupe a obtenu en 2003, pour une durée initiale de 10 ans renouvelée, une concession exclusive pour opérer sur les aéroports du Congo de Brazzaville et Pointe Noire et a ouvert en 2013 une 3^e escale sur l'aéroport d'Ollombo. En 2013, le groupe a pris une participation de 25 % dans le capital du gestionnaire des aéroports du Congo, qui lui permet de sécuriser et de consolider son développement sur ce pays.

Le groupe, implanté depuis 2007 au Gabon par l'intermédiaire de la société Handling Partner Gabon dont il détenait 34 % du capital, a cédé sa participation en mars 2015. Le groupe continue néanmoins à opérer des prestations d'assistance technique auprès du prestataire aéroportuaire.

Le groupe assure depuis 2007 des prestations d'assistance technique et opérationnelle au Mali auprès du prestataire qui opère sur 5 aéroports internationaux.

En 2010, le groupe a obtenu une concession exclusive de 25 ans en Sierra Leone portant sur les prestations d'assistance au sol et les opérations du terminal de fret de l'aéroport international de Freetown.

Ces concessions sont accordées dans le cadre d'appel d'offres et soumises au respect des cahiers des charges correspondants et des réglementations locales.

En 2016, les activités du groupe à l'international ont ainsi assuré l'assistance aéroportuaire de plus de 60 compagnies aériennes représentant un trafic de plus de 160 000 vols sur l'année.

1 source société

2 source ACI

3 source London City Airport

LE GROUPE CRIT, UNE POSITION DE CHOIX SUR UN MARCHÉ À FORT POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT

Grâce à son statut de prestataire et à sa stratégie de niche, qui privilégie la qualité de prestation sur une localisation donnée, le Groupe CRIT bénéficie d'un positionnement de choix pour profiter de la forte croissance de ses marchés aéroportuaires, gagner des parts de marché et conquérir une nouvelle clientèle.

Afin de pouvoir pleinement profiter des forces du marché, le groupe travaille en permanence sur l'amélioration de la qualité de ses prestations afin de satisfaire ses clients. En effet, la réactivité et la rapidité d'exécution des équipes qui permettent d'assurer le créneau horaire voire de rattraper des retards sont des éléments clés de cette qualité. De ce fait, le groupe est très soucieux de la sélection, de la formation de son personnel ainsi que de son adhésion au projet collectif d'entreprise.

Ainsi, afin de disposer de ressources humaines aux compétences reconnues, le groupe Europe Handling a créé une école de formation interne, l'IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien) qui garantit la compétence de ses équipes au sol. L'IFMA dispense une formation générale complétée en fonction du poste (agent de trafic, piste, passage, etc.) par une formation « terrain ». L'IFMA forme plus de 15 000 stagiaires internes et externes chaque année.

Cette formation aboutit à l'attribution d'une qualification reconnue et agréée aussi bien par IATA que par Air France. Enfin, la qualité de gestion de ses ressources humaines et le climat social favorable sont autant de facteurs qui contribuent à faire du Groupe CRIT un prestataire de choix.

Atouts d'une extrême importance qui nourrissent la confiance et la satisfaction des compagnies en leur offrant l'assurance de la garantie d'un service optimal avec un haut niveau de qualité et de sécurité dans l'application des procédures.

Grâce à son statut de prestataire et au travail mené avec les collaborateurs sur la qualité de la prestation, le pôle aéroportuaire du groupe remporte de nombreux succès commerciaux avec chaque année la signature de nouveaux contrats sur ses différents marchés.

LE PÔLE AÉROPORTUAIRE, DES POTENTIELS DE CROISSANCE

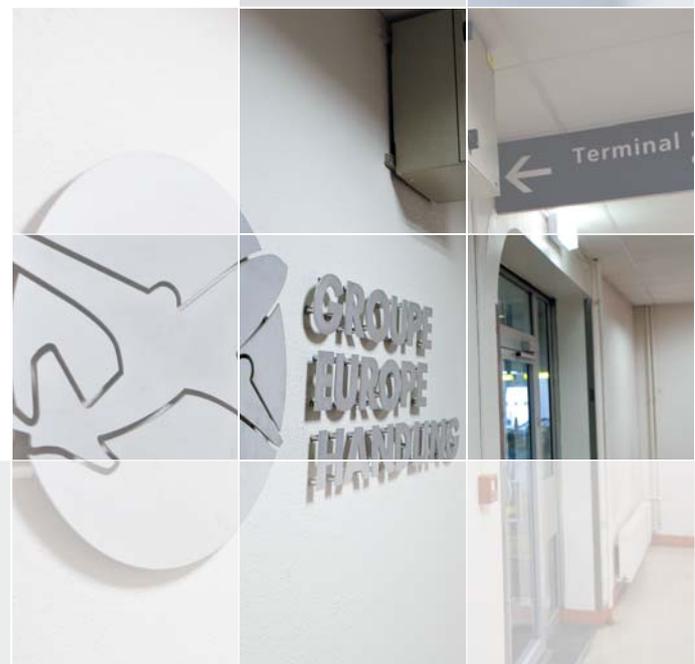
La France, l'Irlande, l'Angleterre, l'Afrique, les marchés sur lesquels opère le pôle aéroportuaire du Groupe CRIT présentent des potentiels de développement importants portés par l'évolution naturelle du trafic aérien qui devrait connaître une croissance mondiale autour de 5,5 % en 2017 et une progression annuelle mondiale de 4,5 % par an d'ici à 2035. Sur cette période, l'Europe et l'Afrique devraient respectivement enregistrer des croissances annuelles de 3,7 % et de 4,8 %. (source IATA et Airbus Global Market Forecast)

Des potentiels qui seront encore renforcés grâce aux ouvertures de lignes à de nouvelles compagnies, aux fortes stratégies de développement de compagnies déjà présentes et à la montée en puissance des capacités d'accueil des aéroports sur lesquels le groupe est implanté. Ainsi, sur l'aéroport de Roissy, l'ouverture en juillet 2016 de la ligne transatlantique de la compagnie low cost long courrier Norwegian qui a confié au groupe CRIT l'assistance de ses vols, l'ouverture des 4 nouvelles lignes par EasyJet augmentant ainsi ses capacités de 9 %, l'ouverture d'une base d'exploitation par Vueling qui proposera 295 000 sièges supplémentaires au cours de la saison estivale sont autant de potentiel pour les activités du groupe sur cet aéroport.

LE PÔLE AÉROPORTUAIRE DU GROUPE CRIT

- Plus de 380 000 mouvements d'avions et 125 compagnies assistés en 2016 dans le monde.
- Certifications ISAGO, ISO 9001, OHSAS 18001, ISO 14001.
- 25 filiales d'assistance aéroportuaire à fin 2016.
- Un institut de formation aux métiers de l'aérien (IFMA).
- 3 implantations en France (Roissy Charles-de-Gaulle, Orly, Nice Côte d'Azur)
- 2 implantations en Irlande (Dublin, Shannon).
- 2 implantations en Angleterre (London Heathrow, London City).
- 3 implantations au Congo (Brazzaville, Pointe Noire et Ollombo), 1 en Sierra Leone (Freetown), prestations d'assistance technique et opérationnelle sur les aéroports du Mali et du Gabon.
- Implantation en République Dominicaine
- Un effectif de plus de 3 800 personnes à fin 2016* : agents de piste, agents de trafic, agents d'escale, agents de maîtrise, formateurs, cadres.
- Une large gamme de matériels d'assistance en escale : un parc de plus de 1000 engins et véhicules aéroportuaires (push back, loaders, navettes équipages, etc.).
- Une filiale chargée de l'entretien et de la maintenance de ses véhicules au sol garantissant la fiabilité de ses engins aéroportuaires. Cette filiale est également chargée de l'entretien de certains matériels aéroportuaires de sociétés extérieures.

* y compris les effectifs de Cobalt Ground Solutions, société acquise le 31 décembre 2016



En France, le groupe ADP projette de faire de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle le premier aéroport international d'Europe (devant Londres-Heathrow et Francfort), et de continuer à développer l'aéroport d'Orly pour atteindre une capacité d'accueil totale de 107,5 millions de passagers en 2020. Il entend ainsi porter les capacités d'accueil de Roissy CDG de 65,9 millions de passagers en 2016 à 78,5 millions en 2020.

Un projet d'agrandissement du terminal 1 de Roissy-Charles-de-Gaulle pour porter sa capacité d'accueil à 11,5 millions de passagers contre 9 millions actuellement accueillis est à l'étude. ADP prévoit également la construction d'ici à 10 ans d'un nouveau terminal d'importance, le terminal 4 à Roissy-Charles-de-Gaulle, lequel pourrait accueillir à terme entre 30 et 40 millions de passagers par an. À plus court terme, la réouverture du terminal 2B puis sa jonction avec le terminal 2D en 2019 permettra une capacité d'accueil de 11 millions de passagers contre 5 millions pour le terminal 2D actuel favorisant l'arrivée potentielle de nouvelles compagnies aériennes sur cet aéroport.

L'Aéroport de Nice Côte d'Azur qui, en 2016, a accueilli la compagnie Wizz Air, va profiter de même à l'été 2017 de l'arrivée de l'A 380 d'Emirates et du retour de la compagnie Qatar Airways et de l'ouverture de sa ligne Doha-Nice.

En Angleterre, le London City Airport a obtenu en février 2015 le feu vert pour lancer un très important programme d'expansion permettant de porter d'ici à 2023 son trafic aérien à 111 000 vols annuels contre 70 000 vols opérés actuellement.

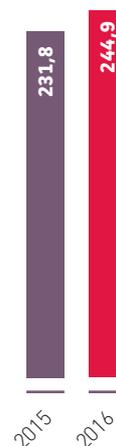
Le groupe, qui vient de prendre position à travers sa nouvelle filiale Cobalt Ground Solutions sur l'aéroport London Heathrow, devrait également profiter de l'important potentiel de développement de cet aéroport. En octobre 2016, le gouvernement britannique a

donné son feu vert à la construction d'une troisième piste longue de 3 500 mètres qui devrait entrer en service en 2025. Cette nouvelle piste permettrait d'augmenter de plus de 50 % le nombre de mouvements d'avions par an, portant la capacité d'accueil de l'aéroport à 740 000 mouvements d'avions (contre 474 000 en 2015).

Pour accompagner l'évolution de ses marchés, le groupe entend poursuivre sa stratégie axée sur la qualité de ses équipes et de ses prestations afin de permettre de nouveaux succès commerciaux.

Chiffre d'affaires consolidé du pôle aéroportuaire

(en M€)





Groupe CRIT,
n°1 de
l'assistance
aéroportuaire
en France

2016 : UNE NOUVELLE ANNÉE RÉUSSIE DANS L'AÉROPORTUAIRE LEADERSHIP CONFORTÉ EN FRANCE - PRISE DE POSITION A LONDON HEATHROW AIRPORT

Après un exercice 2015 en hausse de plus de 7 %, les activités aéroportuaires du groupe ont continué à performer en 2016. Elles affichent à nouveau une croissance soutenue avec un chiffre d'affaires s'élevant à près de 245 millions d'euros en hausse de 6,9 %. Cette progression a été portée par la France où le groupe confirme une nouvelle fois son leadership avec un chiffre d'affaires qui s'élève à 203,4 millions d'euros en hausse de 8,4 %, dans un trafic aérien en légère croissance de 1 % sur les aéroports de Roissy et d'Orly (mouvement d'avions - source ADP).

Après deux années de forte croissance et une appréciation très significative de la rentabilité de ses activités aéroportuaires dont l'EBITDA a été multiplié par 2 en trois ans, le groupe s'est attaché en 2016, comme annoncé, à la consolidation de ses performances opérationnelles. L'EBITDA⁽¹⁾ des activités aéroportuaires s'élève ainsi à 20,4 millions d'euros en hausse de 3,5 % sur l'exercice. La marge/EBITDA reste stable et s'établit à 8,3 % du chiffre d'affaires.

En 2016, le groupe a réaffirmé sa position de numéro 1 de l'assistance aéroportuaire⁽²⁾ en France. Avec plus de 60 compagnies aériennes assistées sur l'année, le développement des activités aéroportuaires françaises du groupe est adossé à un portefeuille solide et récurrent. Ce dernier a encore été renforcé au cours de l'année avec la signature de 6 nouveaux contrats qui représentent l'assistance full handling de +12 000 vols par an, et le renouvellement de 5 contrats d'assistance pluriannuels avec des compagnies aériennes opérant sur les aéroports de Roissy Charles de Gaulle et d'Orly (dont Air Caraïbes, Air France /HOP, Austrian Airlines, Norwegian, Saudi Arabian, Swiss, Wizz Air, etc.). Le groupe, nommé depuis 2015 prestataire aéroportuaire sur l'aéroport Nice Côte d'Azur, 3^e plus important aéroport français, a remporté en 2016 deux nouveaux contrats pluriannuels sur cet aéroport.

À l'international, les activités aéroportuaires du groupe ont réalisé un chiffre d'affaires de 41,4 millions d'euros en 2016 contre 44 millions en 2015. Cette évolution résulte d'une baisse des activités aéroportuaires en Afrique. Au Congo, l'activité a été pénalisée par la baisse de l'activité économique du pays en période électorale et de l'arrêt des opérations de la compagnie nationale. En Sierra Leone, le retour des compagnies aériennes sur ce pays est encore limité à la suite de l'épidémie Ebola. Néanmoins, le groupe

s'est attaché à maintenir la majorité des effectifs sur l'escale de Freetown, afin de ne pas aggraver la situation déjà difficile pour son personnel local et préserver toutes les compétences acquises par les formations spécifiques à l'activité d'assistance aéroportuaire. Ces dispositions devraient permettre de profiter de la reprise le moment venu.

Portées par un trafic aérien très favorable, les activités irlandaises ont affiché des performances soutenues sur l'année. La filiale Sky Handling Partner s'est par ailleurs vu décerner l'Airport Ground Handling Achievement Award 2016 après avoir obtenu la certification ISAGO de IATA.

La fin de l'exercice 2016 marque un tournant majeur pour les activités aéroportuaires du groupe en Angleterre avec l'acquisition, le 31 décembre 2016, de Cobalt Ground Solutions, 3^e plus grand prestataire aéroportuaire sur l'aéroport London Heathrow. Créé à la suite du regroupement des filiales d'assistance aéroportuaire d'Air France et de KLM, Cobalt Ground Solutions assiste de grandes compagnies internationales telles qu'Air France-KLM, KLM-CityHopper, Aeromexico, China Southern, Delta Airlines, Etihad Airways, Japan Airlines, Jet Airways, Kenya Airways, Korean Airlines, Virgin Atlantic. L'intégration de Cobalt Ground Solutions, effective à compter du 1^{er} janvier 2017 devrait apporter à la division aéroportuaire du groupe un chiffre d'affaires additionnel de plus de 40 millions d'euros en année pleine.

Avec cette opération, le groupe prend position sur le 1^{er} aéroport européen, fort d'un trafic aérien de plus de 75 millions de passagers par an et qui bénéficie d'un potentiel de développement important avec l'ouverture prévue d'une troisième piste à l'horizon 2025.

Le groupe, qui opère depuis 2011 sur l'aéroport London City Airport et renforce ainsi de façon très significative sa présence au Royaume-Uni, fait avec cette opération, son entrée dans le top 10⁽²⁾ mondial des sociétés d'assistance aéroportuaire.

(1) À la suite de la recommandation AMF, le résultat opérationnel courant ayant été retraité (intégration de l'amortissement des incorporels acquis), le groupe a choisi, pour des raisons de comparabilité, de présenter comme indicateur financier l'EBITDA qui correspond au résultat opérationnel courant avant prise en compte des dotations nettes aux amortissements

(2) source société

1.3 LES AUTRES SERVICES : ACTIVITÉS DE SERVICE À L'INDUSTRIE

Le pôle Autres services est essentiellement constitué des activités d'ingénierie et de maintenance industrielle. Il inclut également des activités diverses (Formation, Gestion dématérialisée RH, Prestations d'accueil, etc.) qui ne seront pas abordées dans ce chapitre en raison de leur poids relatif non significatif pour le groupe.

En 2016, le pôle Autres services a réalisé un chiffre d'affaires de 89,7 millions d'euros (avant éliminations inter-activités) et a dégagé un EBITDA⁽¹⁾ de 5,2 M€ en hausse de 18 %. La marge EBITDA du pôle s'améliore sensiblement et représente 5,8 % du chiffre d'affaires contre 5,5 % en 2015.

Évolution du Chiffre d'affaires Autres Services

(en M€)



L'ingénierie et la maintenance dédiées aux industries, activités principales des « Autres services », ont représenté près de 77 % des revenus du pôle en 2016.

Ces activités ont pour vocation la réalisation de projets industriels portés par deux filiales du groupe, ECM société d'ingénierie et de conseil en technologies avancées, et MASER Engineering, spécialisée en ingénierie, installation et travaux neufs, maintenance industrielle et formation continue.

Vitrine technologique du groupe CRIT, ECM est en charge des activités d'ingénierie et de conseil les plus avancées. Son approche fondée sur des compétences techniques pointues et son organisation très flexible lui permettent un positionnement unique parmi ses grands confrères de l'ingénierie professionnelle. ECM adapte son offre en permanence au gré des évolutions techniques et des marchés pour occuper une place au plus haut niveau de la conception dans un contexte désormais international.

ECM participe aux grands projets industriels des secteurs de l'aéronautique, de l'automobile, du secteur ferroviaire et de la défense.

Ses activités couvrent l'ensemble du cycle de vie des produits depuis la recherche et les phases de définition avancées jusqu'aux développements. ECM participe également à l'industrialisation et au maintien en vie série des produits.

DE LA RECHERCHE APPLIQUÉE ET L'INGÉNIERIE DE DÉVELOPPEMENT, DES DOMAINES D'INTERVENTION ET UN POSITIONNEMENT POUR LE FUTUR

Recherche et Technologie : La filiale ECM du groupe possède une grande expérience de la mécanique et des matériaux structuraux appliqués à l'aéronautique et à l'automobile. Acteur des ruptures technologiques, elle mène pour son compte et celui de ses clients de nombreux projets de recherche destinés à l'allègement des véhicules ou à la performance des équipements embarqués. Durant les phases exploratoires ECM participe à la définition de concepts de structure en matériaux composites et réalise des démonstrateurs expérimentaux.

DES ACTIVITÉS ORIENTÉES SUR LES MARCHÉS EN FORTE CROISSANCE

Le groupe confirme le bien-fondé de ses orientations stratégiques de positionner les activités de sa filiale ingénierie ECM vers des marchés dérivés de la R&D et vers des activités à forte valeur ajoutée. Cette stratégie comporte notamment une montée en spécialisation et en puissance pour le développement d'applications autour des matériaux composites à haute performance pour l'aéronautique ou l'automobile (LIGHTWEITH DESIGN).

En 2016, dans la continuité des actions engagées sur les marchés dérivés de la R&D, ECM a remporté un marché important avec Renault Trucks Défense parmi nombre de ses confrères pour la constitution d'un « satellite office » autonome destiné à réaliser des adaptations et modifications de véhicules militaires. Il s'agit là d'une reconnaissance du sérieux et de l'engagement de la filiale ingénierie du groupe CRIT dans le cadre de la réalisation d'études complexes et confidentielles pour le secteur de la défense.

De même, ECM a été sélectionnée en 2016 pour faire partie du panel des sous-traitants d'ingénierie de la SNCF pour des marchés importants de conseil concernant la modernisation du matériel roulant tels que : implantation d'internet dans les TGV, rénovation intérieure des TGV duplex, pilotage & coordination du transfert de solutions d'amélioration et d'innovation sur Eurostar...



Cette stratégie contribue au développement des marchés de niches entamé depuis plusieurs années notamment dans le domaine des aménagements intérieurs d'avions VIP ou Corporate en relation avec la certification EASA- DOA part 21 J que ECM a obtenue en 2014.

Avec la fin des grands programmes aéronautiques, ce marché est à la fois très spécialisé et en plein essor, il devrait assurer une partie importante et récurrente de l'activité aéronautique de ECM pour l'avenir. Là encore, ECM a progressé dans le centrage de sa stratégie commerciale en s'attaquant au marché des MRO (Maintenance Repairs & Operations/Overhaul) qui représente une nouvelle opportunité et également dans l'étude et fabrication de meubles spéciaux qui répondent à des cahiers de charges très contraignants et dans des délais très courts.

ECM entend poursuivre le développement de cette nouvelle activité qui durant l'année 2016 atteint jusqu'à 20 % de son volume d'activité. Les modifications d'avions et aménagement intérieurs représentent, du fait du niveau de connaissance et de responsabilité qu'elles impliquent, des activités à forte valeur ajoutée. L'objectif de ECM est de compenser la baisse des activités d'aéro-structures par la création d'un département spécialisé, agréé par l'EASA (European Aeronautic Safety Agency) afin de prendre une place dans un secteur porteur en pleine croissance.

Pour 2017, ECM entend tirer parti de son positionnement de spécialiste pour s'attaquer au secteur spatial qui représente un fort potentiel de croissance et où son savoir-faire en intégration mécanique et allègement pourra être pleinement transposable.

INGÉNIERIE, INTÉGRATION DES MOYENS DE PRODUCTION ET D'ESSAIS :

La filiale MASER Engineering du groupe intervient durant les phases avancées de programmes et tout au long du cycle de vie des moyens industriels : Définition - Développement - Exploitation. D'une part, en assistance à maîtrise d'ouvrage sur toutes les phases de R&D, de management et d'industrialisation des projets ; d'autre part, dans les études, calculs, fabrication et essais d'outillages, de prototypes ou machines spéciales de régulation de fluides et de moyens

d'essais statiques et dynamiques (groupes hydrauliques, groupes de refroidissement, bancs d'essais de composants mécaniques ou hydrauliques et bancs de tests).

MASER Engineering participe au transfert de technologie, à la définition et aux contrôles des processus qualité et encadre la réalisation d'activités d'ingénierie ou de production offshore.

Installation et travaux neufs : L'installation et l'optimisation des process industriels est l'un des métiers historiques de MASER Engineering. Grâce à sa connaissance approfondie des technologies et la compétence de ses ingénieurs et techniciens, MASER Engineering accompagne les industriels dans leurs projets globalisés d'implantation et/ou d'exploitation, de transfert ou de modernisation de leurs outils et unités automatisées de production.

Maintenance industrielle : La maintenance des process industriels et tertiaires est l'une des expertises clés et historiques de MASER Engineering. Une expérience de plus de 40 ans dans les métiers de la maintenance opérationnelle et de l'ingénierie de maintenance permet à MASER Engineering de participer pleinement à l'amélioration de la gestion et de la performance des moyens industriels, et à la réalisation de gains de productivité.

Formation Industrielle : Le pôle de formation de MASER Engineering est composé d'experts pédagogiques et techniques. La politique d'amélioration continue et la recherche de solutions innovantes permettent à MASER Engineering d'accompagner les entreprises dans la gestion des carrières des collaborateurs et de qualifier les nouveaux arrivants via des parcours formants au sein de son centre de formation ou sur les sites clients.

Fidèle à sa politique de proximité avec ses clients, le groupe bénéficie pour ses activités d'Ingénierie et Maintenance d'une couverture nationale avec 14 implantations en France.

Les activités d'ingénierie et de maintenance du groupe s'exercent sur l'ensemble des secteurs de l'industrie. Historiquement positionné sur les secteurs automobile et aéronautique, le groupe a élargi depuis plusieurs années son offre aux secteurs de l'énergie et de l'environnement, des services, des transports et de la défense.

L'INGÉNIERIE ET LA MAINTENANCE INDUSTRIELLE : UNE ACTIVITÉ EN CROISSANCE EN 2016

Les activités Ingénierie et maintenance du groupe ont réalisé en 2016 un chiffre d'affaires de 68,9 millions d'euros en progression de 13,4 %. Cette hausse de l'activité cache des évolutions contrastées. Les activités d'ingénierie ont continué à pâtir en 2016 de la mise en sommeil de grands projets d'ingénierie aéronautique. Malgré une baisse d'activité importante sur ce secteur, la filiale ECM est parvenue à stabiliser son chiffre d'affaires sur l'exercice grâce à sa stratégie de diversification sur les secteurs de la défense, du ferroviaire, du spatial etc... et sur des marchés de niche très spécialisés, notamment dans l'aéronautique, qui représentent de nouvelles opportunités de croissance pour les années à venir.

À contrario, les activités d'Ingénierie, intégration, installations, travaux neufs et maintenance industrielle de la filiale MASER Engineering enregistrent sur l'exercice une forte croissance de 19 %. Les secteurs de l'automobile, du naval et de l'énergie ont fortement contribué à cet excellent développement.

Grâce à son expertise confirmée dans la gestion de projets d'implantation de lignes robotisées, la maintenance industrielle et la mise au point d'outils d'emboutissage, MASER Engineering a su dynamiser son ancrage auprès des groupes PSA, RENAULT-NISSAN, SEGULA et CLN.

Partenaire des chantiers navals de Saint-Nazaire depuis près de 15 ans et fort de son expérience confirmée dans le montage de cabines et coursives des paquebots, MASER Engineering a pleinement participé aux nombreuses commandes enregistrées par son client STX Europe.

Le secteur des énergies renouvelables et nucléaire porté par EDF et NORDEX a permis d'assurer la diversification du chiffre d'affaires et de positionner MASER Engineering sur des marchés globalisés et pérennes.

Afin de poursuivre sa stratégie de diversification sur des secteurs clés et bénéficier d'une croissance continue et maîtrisée, le groupe renforce, via sa filiale MASER engineering, son ancrage sur ses territoires de référence tel qu'en Loire-Atlantique en début d'année 2016. Il entend également se positionner, grâce à l'expertise de sa filiale ECM dans le domaine de la mécanique et des matériaux, sur de nouveaux marchés en pleine croissance comme le secteur spatial des satellites ou sur des marchés en renouvellement comme celui du grand carénage dans le secteur de l'énergie nucléaire.

(1) À la suite d'une recommandation AMF 2016, le résultat opérationnel courant ayant été retraité (intégration de l'amortissement des incorporels acquis), le groupe a choisi, pour des raisons de comparabilité, de présenter comme indicateur financier l'EBITDA qui correspond au résultat opérationnel courant avant prise en compte des dotations nettes aux amortissements

LE SECTEUR INGÉNIERIE ET MAINTENANCE

Recherche, ingénierie, conseil en technologies avancées, ingénierie et intégration de moyens de production et d'essais, installations et travaux neufs, maintenance & formation industrielle

- Qualifications ISO 9001, CEFRI (nucléaire), EN 9100
 - Certification MASE
 - Certification DOA PART 21J de l'EASA (Agence de Sécurité Aéronautique Européenne)
 - Agréments Formation et Laboratoire de R&D
 - Agrément du Ministère de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur comme laboratoire de recherche privé
 - Sociétés membres du GIFAS, du SYNTEC, du CETIM, de l'AFIM, du GIM, de POLEPHARMA, de l'ALFA-ACI, de Neopolia,
- de Aerospace Valley, du pôle ASTECH, pôle MOVEO, de Aerocampus Aquitaine, de AIF, de France Énergie Éolienne, de France hydro Électricité, de Formation des Industries Technologiques, de Le Mans Métropole, de Sarthe Développement et de Windustry
- Effectif moyen de plus de 600 personnes en 2016 principalement composé d'ingénieurs et de techniciens
 - Un parc informatique CAO, calcul multi-physique et GDT complet et sécurisé.

LES PRINCIPAUX CLIENTS DU PÔLE SONT POUR LA FILIALE ECM,

- Airbus Corporate Jet Center
- Alstom Transport
- Bombardier
- Dassault Aviation
- GE Alstom
- Hutchinson
- Latécoère
- Peugeot Division Moteur Sport
- PSA Peugeot Citroën
- Renault sport racing
- Renault Trucks Defense
- Safran Moteurs
- SnCF
- Stelia

ET POUR MASER Engineering LES GROUPES,

- Aéroports de Nice Côte d'Azur et de Paris
- AFPI
- Airbus Group
- Alstom Group
- BP France
- CT Ingenieros
- Dassault Aviation,
- Dürr Cleaning
- EDF
- Fiat
- Flowserve Corp
- Heineken
- IPSEN
- Nordex
- NTN-SNR
- Peugeot Citroën Automobile
- Renault-Nissan
- Safran
- Stäubli
- Stelia Aerospace
- STX Europe
- Thales
- Total



1.4 L'ORGANISATION DU GROUPE



UNE SOCIÉTÉ MÈRE AU SERVICE DE SES FILIALES

La société Groupe CRIT est la holding animatrice du groupe qu'elle a constitué avec l'ensemble de ses filiales.

Elle exerce son activité au service du groupe et son rôle s'articule autour des principaux axes suivants :

- Élaborer et insuffler la stratégie de développement,
- Animer le groupe,
- Faciliter la coordination des différentes unités et lignes de métier,
- Déterminer et coordonner les actions communes : actions commerciales, achats, qualité, gestion des ressources humaines,
- Développer les outils et méthodes communes aux sociétés du groupe : système d'information et de gestion, management de projets...
- Assurer la coordination des fonctions générales filialisées,
- Apporter conseils et assistance aux filiales dans des domaines nécessitant des compétences particulières ou ponctuelles,
- Gérer et centraliser la trésorerie de l'ensemble des sociétés du groupe,

Les principaux flux financiers entre Groupe CRIT et ses filiales, outre les dividendes, concernent les redevances versées par les sociétés du pôle « travail temporaire et recrutement » en rémunération des prestations rendues, les refacturations de quote-part de charges supportées pour le compte des diverses entités juridiques (assurances, contrats flotte de véhicules...), les rémunérations des prêts de trésorerie.

Les filiales du groupe sont organisées selon les lignes de métier suivantes (données chiffrées avant élimination des activités inter pôles) :

- **Le travail temporaire et le recrutement** : cette ligne de métier représente au 31 décembre 2016 un chiffre d'affaires total de 1 829,7 millions d'euros et regroupe 4 filiales opérationnelles

exerçant en France et 17 filiales opérationnelles exerçant à l'étranger (En Allemagne, en Espagne, aux Etats-Unis, au Maroc, au Portugal, en Suisse et en Tunisie). Le volume d'activité des filiales étrangères représente 23,9 % du chiffre d'affaires total du pôle.

- **L'assistance aéroportuaire** : cette ligne de métier représente au 31 décembre 2016 un chiffre d'affaires total de 244,9 millions d'euros et regroupe 15 sociétés opérationnelles exerçant en France et 10 sociétés opérant à l'étranger (Au Congo, en Irlande, en République Dominicaine, au Royaume-Uni et en Sierra Leone). Le volume d'activité à l'étranger représente 17 % du chiffre d'affaires des activités aéroportuaires.
- **Les autres services aux entreprises** : cette ligne de métiers regroupe les autres activités du groupe (telles que la transmission et la gestion d'informations dématérialisées, l'ingénierie et la maintenance industrielle, les fournitures pour l'industrie et le bâtiment, les prestations d'accueil et la formation), soit 8 filiales opérationnelles françaises qui réalisent un chiffre d'affaires total de 89,7 millions d'euros.

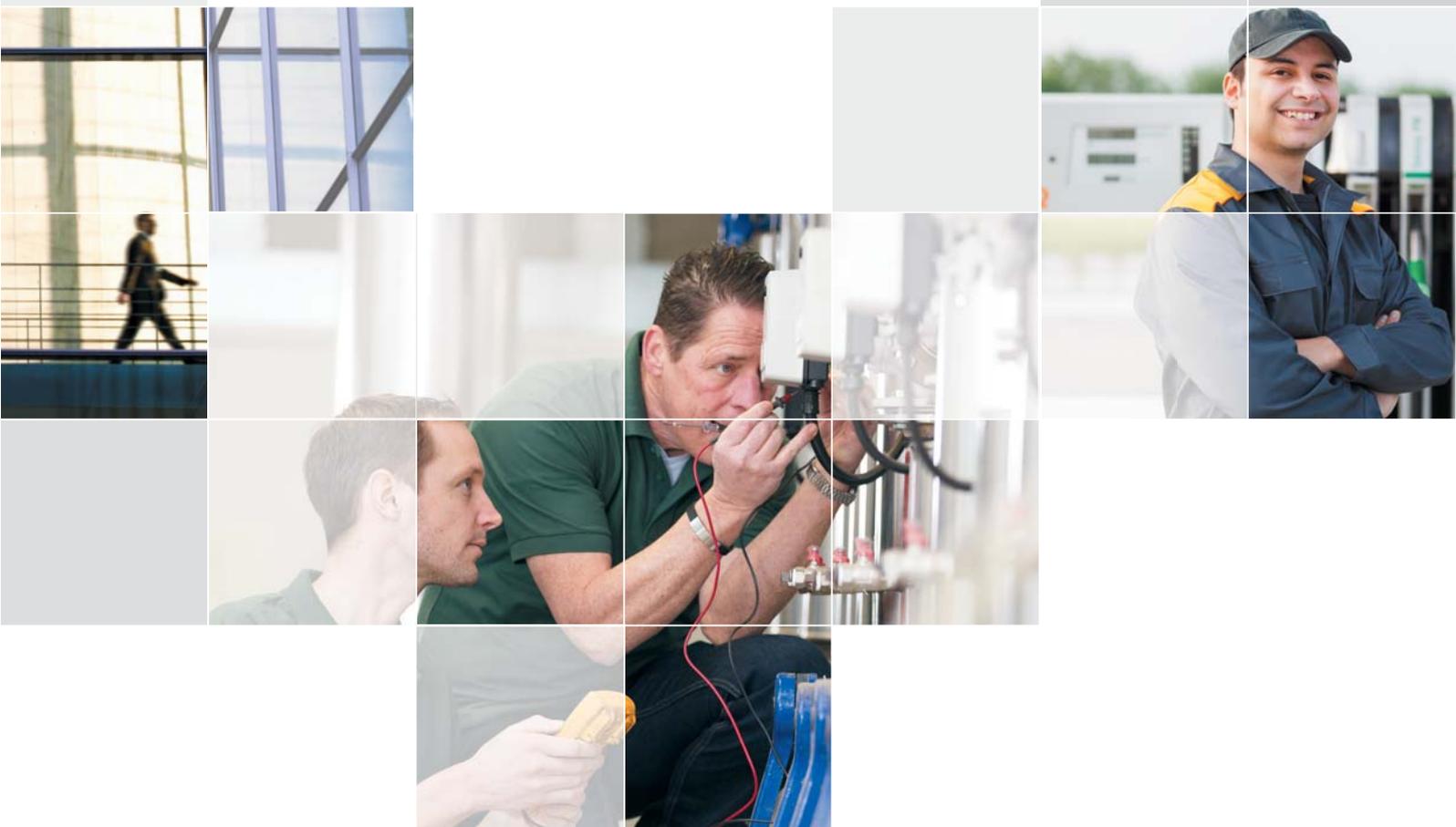
L'organigramme simplifié du groupe est présenté en page 7 et la liste exhaustive des filiales et participations du groupe est détaillée en annexe aux états financiers sociaux.

Les mandats que les dirigeants de la société Groupe CRIT exercent au sein des filiales du groupe sont détaillés au chapitre 4 section 4.1 du présent document de référence.

Les principales évolutions de la structure depuis 3 ans ont été les suivantes :

2016 :

Sur le pôle travail temporaire et recrutement, le groupe a poursuivi sa stratégie d'expansion sur le marché nord-américain en se portant acquéreur en novembre 2016, par l'intermédiaire de sa filiale américaine PeopleLink, des actifs de la société **TeamSoft Inc.**



Cette société, créée en 1996 et basée dans le Wisconsin, bénéficie d'une forte expertise dans la délégation et le recrutement sur des métiers IT très qualifiés (chefs de projet, développeurs et web développeurs, ingénieurs et administrateurs systèmes, ingénieurs infrastructures, etc.).

Cette nouvelle acquisition dans le staffing IT permet au groupe de renforcer les positions de sa division spécialisée sur ce marché aux États-Unis.

Le Groupe est également depuis le 1^{er} janvier 2016 propriétaire de la totalité du capital de la société **PeopleLink**, après l'exercice par les minoritaires de l'option de vente de leurs actions.

Sur le pôle aéroportuaire, le projet d'acquisition de la totalité du capital de **Cobalt Ground Solutions**, annoncé par le groupe en novembre 2016, s'est concrétisé le 31 décembre 2016.

Créée en 2009 à la suite du regroupement des filiales d'assistance aéroportuaire d'Air France (AFSL) et de KLM (KGS), cette société assure l'ensemble des opérations full handling sur les terminaux 3 et 4 de l'aéroport London Heathrow.

Avec cette acquisition, le groupe prend position sur le 1^{er} aéroport européen et 6^e aéroport mondial (source ACI) et entre dans le top 10 mondial des sociétés d'assistance aéroportuaire (source société).

2015 :

Par l'intermédiaire de sa filiale Groupe Europe Handling, le groupe a cédé le 27 mars la totalité de sa participation (de 34 %) dans le capital de la société Handling Partner Gabon, concessionnaire exclusif d'assistance en escale sur l'aéroport de Libreville.

À la suite de la désignation du Groupe Europe Handling en qualité de prestataire d'assistance en escale sur l'Aéroport Nice-Côte d'Azur,

qui lui confère l'obtention des licences de catégorie 3 (assistance bagages) et de catégorie 5 (opérations piste) jusqu'au 31 décembre 2020, le groupe a créé en mai une nouvelle filiale, la société Nice Handling.

Par ailleurs, pour répondre au contrat de sous-traitance aéroportuaire conclu entre la société Groupe Europe Handling et la Compagnie Air France portant sur le traitement du fret à l'arrivée et au départ dans les magasins de fret, le groupe a créé en septembre une nouvelle filiale, la société Cargo Handling.

2014 :

Le groupe a poursuivi son expansion aux États-Unis en se portant acquéreur, en février, par l'intermédiaire de sa filiale américaine Sustained Quality, de la société 2AM Group, spécialisée dans l'outsourcing des services de contrôle qualité et d'ingénierie pour les industries de l'automobile, de l'aéronautique, de l'aérospatial et du naval et implantée en Caroline du Sud, Floride, Californie, Alabama et Tennessee.

Il s'est également porté acquéreur en juin, par l'intermédiaire de sa filiale américaine PeopleLink, de 75% du capital de la société de recrutement Actium Consulting, installée à Sacramento (Californie) et spécialisée dans les technologies de l'information et la gestion de projets.

Par ailleurs, par l'intermédiaire de sa filiale d'ingénierie et de maintenance industrielle Maser Engineering, le groupe a également acquis, en mars, 100% du capital de la société EDOM, ensemble industriel spécialisé dans la maintenance des équipements hydroélectriques.

LES RESSOURCES HUMAINES, FORCES VITALES DU GROUPE CRIT

Le Groupe CRIT a toujours considéré le capital humain comme son principal capital. Tous ses collaborateurs, qu'ils soient permanents ou intérimaires, qu'ils soient employés ou cadres supérieurs, représentent la force vitale du groupe et les premiers porteurs de son ambition et de sa dynamique.

Le capital humain est d'autant plus précieux dans un groupe de services et de ressources humaines où ce sont les hommes et les femmes qui font le succès d'une entreprise. Fort de ce constat, le groupe a mis au cœur de sa politique de gestion des ressources humaines, l'accompagnement de ses collaborateurs qu'ils soient permanents ou intérimaires.

Le premier axe de notre politique ressources humaines est le développement des compétences permettant d'ouvrir à tous les collaborateurs la possibilité de parcours professionnels évolutifs et correspondant tant à leurs aspirations qu'à nos besoins. Ils bénéficient, d'entretiens annuels et de formations tout au long de leur parcours professionnel pour leur permettre de progresser dans leurs fonctions ou d'évoluer vers d'autres carrières au sein de l'entreprise. Le groupe s'assure de la bonne intégration de ses nouveaux collaborateurs grâce à un parcours d'intégration individualisé et un accompagnement de proximité au cours des premiers mois suivant leur arrivée. Cet accompagnement favorise le partage de la culture d'entreprise, fondée sur des valeurs communes.

Chaque année les Commissions de Développement des Ressources Humaines (CDRH) recensent les résultats des entretiens individuels et décident des actions à mettre en place pour assurer une progression continue des compétences professionnelles et de la performance de chacun. Ces commissions constituent une véritable revue annuelle des ressources humaines permettant de réduire le risque d'écart entre les besoins en personnel et les compétences disponibles. Elles sont destinées à répondre aux attentes des collaborateurs en termes de perspectives d'évolution professionnelles et à identifier les collaborateurs susceptibles d'évoluer vers des postes à responsabilité.

Avec plus de 200 000 collaborateurs intérimaires délégués chaque année, les ressources humaines intérimaires facteur clé du développement de la division travail temporaire et recrutement du groupe, sont également au centre de la politique RH. Participer au développement de la carrière professionnelle de ses collaborateurs intérimaires, leur permettre de valoriser leurs compétences, d'en acquérir de nouvelles, de développer leur employabilité, s'inscrivent parmi les priorités du groupe.

Cette volonté, commune à toute la profession, en France, s'est notamment illustrée par la création du Contrat à Durée Indéterminé Intérimaire (CDII). En 2015 le Groupe a engagé le déploiement du CDII. En 2016, ce déploiement s'est généralisé à toutes les régions et atteindra son régime de croisière en 2017. Dans le même accord, la profession a créé un Fonds de Sécurisation des Parcours Intérimaires (FSPI) dont l'objectif est d'accroître la durée d'emploi annuel des intérimaires afin de réduire les temps d'intermission et de valoriser l'investissement que constitue pour l'entreprise le recrutement et la formation de ses salariés intérimaires. Dans ce cadre, le groupe propose à ses collaborateurs intérimaires ayant effectué plus de 800 heures sur les 12 derniers mois des plans d'accompagnement individuels et personnalisés afin de définir avec chacun les actions à mener pour valoriser et développer leur carrière, pour les accompagner vers d'autres qualifications ou d'autres métiers, pour valoriser leurs compétences par des diplômes ou des

qualifications professionnelles, et autres actions permettant d'accroître leur durée d'emploi. En 2016, 4 200 salariés intérimaires ont bénéficié de formation grâce à ce nouveau dispositif. Des résultats positifs ont été immédiatement constatés en 2015 puis en 2016 avec une progression de plus de 7% de la durée d'emploi des salariés bénéficiaires.

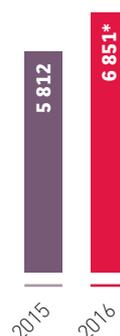
En 2016, toujours dans le même objectif de développer l'employabilité de ses collaborateurs intérimaires, il leur est proposé de bénéficier du dispositif de l'entretien professionnel, à l'instar des salariés permanents du groupe. Sont concernés par cette nouvelle action les salariés temporaires ayant travaillé au moins 2 000 heures dans les 24 derniers mois dont 1 000 heures la dernière année civile, ainsi que tous les intérimaires en CDII. Ainsi, il sera proposé dès le début de l'année 2017 à près de 12 000 intérimaires de bénéficier d'un entretien professionnel permettant d'échanger ensemble, entreprise et collaborateurs intérimaires, sur leurs compétences et les possibilités d'évolutions professionnelles (emplois et qualifications).

Ces plans d'accompagnement sont pilotés et coordonnés par des Responsables Régionaux Ressources Humaines Intérimaires nommés à cet effet au sein de chaque direction régionale. Pour renforcer le pilotage de la politique RH en faveur des intérimaires, le groupe a créé en 2016, un Département dédié aux Politiques Sociales Intérimaires. Rattaché à la Direction des Ressources Humaines ce Département a pour mission de coordonner et d'optimiser les différents services dédiés au suivi professionnel et social des collaborateurs intérimaires, Développement Social, Accidents du travail/Maladies Professionnelles et Responsables Régionaux Ressources Intérimaires. Cette nouveauté structurelle traduit l'attention que porte le groupe aux mesures permettant tout à la fois d'augmenter les durées d'emplois des intérimaires et de sécuriser leur position sociale.

Le groupe a également poursuivi la mise en place de la réforme de la formation professionnelle en accompagnant son réseau notamment dans la création de Compte Personnel de Formation (CPF).

En 2016, les intérimaires ont également bénéficié de la mise en place d'une complémentaire santé de branche obligatoire à partir de 415 heures de travail sur l'année civile. L'entreprise a eu à cœur de faciliter autant que possible la mise en place de cette mutuelle intérimaire en expliquant à l'ensemble de son réseau de collaborateurs permanents et temporaires les modalités pratiques de celle-ci, et en gérant au cas par cas les interrogations de chacun notamment sur les cas de dispenses. Un effort reconnu par tous a été fait par le groupe quant à la communication sur cette thématique.

Évolution des effectifs permanents du Groupe CRIT



* y compris les effectifs de Cobalt Ground Solutions, société d'assistance aéroportuaire acquise le 31 décembre 2016



Enfin, rappelons qu'en 2015 un compte épargne temps avait été créé en faveur des intérimaires.

L'entreprise a également fait preuve d'une grande diligence dans l'application progressive du dispositif pénibilité en informant aussi bien ses collaborateurs que ses entreprises clientes sur l'avancée de ce dispositif qui depuis le 1er juillet 2016 requière désormais l'étude de 10 facteurs prédéfinis (6 en 2015).

Par ailleurs, le groupe s'attache à développer une politique d'entreprise citoyenne et responsable. Première entreprise de travail temporaire à avoir été certifiée QSE (Qualité, Sécurité, Environnement), le groupe s'est depuis plusieurs années engagé dans une démarche sociétale pour favoriser l'employabilité des publics spécifiques et éloignés de l'emploi (salariés peu ou pas qualifiés, seniors, personnes reconnues handicapées, insertion de jeunes diplômés, etc.).

Une démarche qui s'illustre par une montée en puissance de l'intégration de jeunes collaborateurs au sein du groupe via des contrats en alternance (contrat d'apprentissage et de professionnalisation). Ainsi, près de 250 jeunes en contrats d'apprentissage et de professionnalisation ont été recrutés en 2016.

De même, ont été mises en place de nombreuses actions visant à faciliter l'insertion, le recrutement et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap au sein du groupe tels que le recrutement et l'accueil de stagiaires, le maintien dans l'emploi et le reclassement professionnel des collaborateurs permanents grâce à des aménagements mis en place.

Conscient des enjeux que représente son activité sur chaque bassin d'emploi, le groupe s'inscrit naturellement dans une relation partenariale avec les acteurs emploi/formation/insertion locaux pour participer et impulser une dynamique de mutualisation de compétences au service du marché de l'emploi et de ceux qui sont à la recherche d'un emploi.

Les engagements nationaux sont déclinés en région ou localité pour adapter les actions à engager aux spécificités des besoins des entreprises et demandeurs d'emploi du bassin concerné.

Pour exemples, CRIT est partie prenante du « Cercle Jeunes Destination entreprises », un cercle d'entreprises de réflexion portant sur toutes les problématiques d'emploi des jeunes. Ce cercle se réunit tous les mois autour d'une thématique introduite par des chercheurs ou des professionnels qui s'ouvrent sur des tables rondes interentreprises visant à mener une réflexion constructive sur les dispositifs à mettre en place.

Depuis 1998, le groupe Europe Handling, filiale aéroportuaire du Groupe CRIT, assure la vice-présidence de l'association JEREMY (Jeunes en recherche d'Emploi à Roissy et Orly). Cette association regroupant des

entreprises partenaires prend en compte l'insertion et la formation de jeunes franciliens en grandes difficultés aux métiers de l'aéroportuaire. Depuis la création de JEREMY, plus de 45 300 jeunes ont été accompagnés, formés et ont intégré un emploi durable. Le groupe a ainsi accueilli près de 400 jeunes en stage d'insertion au sein de ses structures dont 45 sur l'année 2016.

En Irlande, Sky Handling Partner, autre filiale du groupe, a reçu plusieurs distinctions pour l'excellence de sa politique en matière de gestion de ressources humaines, de formation, de bien-être du personnel, etc. (« Excellence through people Award »), en matière de prévention, de sécurité et de santé au travail (« Irish Transport Industry Safety Award », « National Irish Safety Award »).

Pour promouvoir la diversité et lutter contre les discriminations, le groupe a mis en œuvre un Plan Diversité et Égalité des chances et mis en place une structure interne de pilotage composée d'un responsable national et de correspondants « diversité et égalité des chances » en région.

Le plan « Diversité et Égalité des chances », qui se déploie sur plusieurs axes, comprend la mise en conformité des procédures, le développement des réseaux concernés, la communication interne et externe ainsi qu'un important volet de formation et de sensibilisation destinés à tous ses collaborateurs. Des modules de formation spécifiquement dédiés aux recruteurs sont conduits progressivement dans chaque région par l'équipe du service Développement Social du groupe qui pilote le plan Diversité.

La politique menée depuis plusieurs années par le groupe visant à développer et faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées s'illustre notamment par ses partenariats avec des organismes ou associations en charge des travailleurs handicapés en particulier l'Agefiph et la Fagerh.

Le groupe a par ailleurs célébré en 2016 les 10 ans de sa Mission Handicap démontrant ainsi son investissement et intérêt pérennes en la matière. A cette occasion, l'entreprise a créé une sensibilisation sur les thèmes du handicap et de la discrimination via un quizz ludique durant tout le mois de novembre 2016. Ce jeu nommé HANDIBIRDS CHALLENGE CRIT était ouvert à tous les collaborateurs permanents et intérimaires mais aussi aux entreprises clientes du groupe. La possibilité de remporter des lots à l'issue de ce challenge était quant à elle réservée aux permanents et aux intérimaires remplissant certaines conditions d'ancienneté. Tous les lots issus de cette action ont été sélectionnés pour leurs vertus écoresponsables et leur portée sociétale et environnementale en cohérence avec la politique RSE du groupe.

La santé et la sécurité de tous ses collaborateurs, permanents et intérimaires, sont depuis de nombreuses années des priorités du groupe. Cette politique, qui se traduit notamment par la certification OHSAS 18001 obtenue dès 2005, est portée par des dispositifs et des actions de prévention, d'information, de sensibilisation et de formation spécifiques associant collaborateurs permanents, intérimaires et entreprises clientes. Sur ces thèmes, comme évoqué précédemment, l'entreprise a mis en œuvre différents supports et une assistance juridique dédiée à la pénibilité afin de rendre la plus effective qui soit l'application de ce dispositif.

LA FORMATION, GAGE DE PROGRESSION PERMANENTE DES COMPÉTENCES

Au cœur de la politique des ressources humaines, la formation professionnelle occupe une place primordiale et joue un rôle majeur pour le développement du groupe. Qu'il s'agisse des salariés permanents ou intérimaires, la formation propose un accompagnement opérationnel pour tous. Véritable moteur de l'employabilité et de la performance, la formation permet de s'adapter en continue aux exigences législatives, techniques et commerciales du marché.

Le professionnalisme de ses collaborateurs permanents et intérimaires permet au Groupe CRIT d'asseoir sa compétitivité et de répondre à l'exigence de qualité de services pour ses clients.

En 2016, le groupe a consacré un budget de plus de 29 millions d'euros dédié à la formation de près de 18 000 salariés permanents et intérimaires.

Pour servir sa politique de formation interne, le groupe s'appuie sur deux centres de formation dédiés aux collaborateurs internes : RH FORMATION pour l'ensemble des métiers du travail temporaire et transversaux du Groupe CRIT et l'IFMA pour les métiers spécifiques de l'aéroportuaire.

LA FORMATION DES COLLABORATEURS PERMANENTS : DE LA FORMATION « CATALOGUE » À LA FORMATION « SUR-MESURE »

La Réforme de la Formation Professionnelle est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Sa mise en œuvre, avec pour l'intérim des spécificités déterminées par accord de branche, s'est déroulée sur les exercices 2015 et 2016.

Tant dans les orientations affichées, que dans le mode de financement, elle aura bouleversé le paysage de la formation en France.

Dans ce contexte nouveau, le Groupe CRIT a révisé son mode opératoire pour conserver une politique de formation ambitieuse et efficiente. En 2016, le groupe a consacré plus de 29 millions d'euros, des moyens financiers significatifs et supérieurs aux obligations légales et conventionnelles, pour servir sa politique de formation et a mobilisé de nombreux dispositifs pour favoriser l'insertion et l'employabilité de ses collaborateurs et répondre précisément aux besoins de ses clients.

Cette volonté de rénover son approche de l'action de formation en l'intégrant dans une démarche managériale et économique intégrée, a été portée par des régions « pilotes » sur le projet.

En révisant leurs processus d'analyse des besoins et de formalisation des demandes, la politique de formation a pu être orientée vers des actions plus pointues et plus exigeantes. Passant ainsi d'une réponse « catalogue » à une réponse « sur-mesure ».

Pour les collaborateurs permanents, un programme de formation, revu et maintenu depuis 2011, répond aux besoins opérationnels. Dans une première phase, il les accompagne dans leurs découvertes du métier et les spécificités de l'environnement professionnel et réglementaire du Travail Temporaire et des Agences de Recrutement.

Au-delà de ces premiers modules offrant à chaque individu une base professionnelle consolidée, la formation est traitée de façon « chirurgicale » à travers des modules opérationnels ciblés répondant à des problématiques concrètes directement en lien avec l'évolution du métier dans une conjoncture économique et concurrentielle



difficile. Les actions de formation visent les quatre grandes fonctions des agences, recrutement, commercial, management et gestion opérationnelle.

Ainsi, en intervenant au plus près des besoins, sur des thématiques précises, concrètes et pragmatiques, la formation se montre plus opérationnelle et plus transposable.

Avec la mise en place de l'Entretien Professionnel entré en vigueur en mars 2016, cette capacité à personnaliser les contenus de formation permet au Groupe CRIT de répondre à la double exigence suivante dans une perspective pluriannuelle de développement professionnel des collaborateurs:

- Proposer des formations qui renforceront les savoir-faire techniques et comportementaux,
- S'inscrire dans le parcours professionnel de chaque individu en proposant des formations à valeur-ajoutée afin de développer les compétences de chacun, favoriser des perspectives d'évolution pour tous et assurer à l'entreprise le niveau de compétence nécessaire à son développement.

Ce travail de réflexion conduit aujourd'hui le Groupe CRIT à refondre sa stratégie de formation dans le but de s'assurer que les acteurs qui animent chaque jour la vie des agences sont armés pour relever les défis quotidiens et continuer à progresser dans leur pratique professionnelle.

Avec en point de mire une certitude, celle qui veut que les Femmes et les Hommes qui le composent soient les garants de la qualité des prestations et de l'accompagnement que le Groupe CRIT propose à ses clients et à ses intérimaires.

UNE MONTÉE EN PUISSANCE DE LA FORMATION DES COLLABORATEURS INTÉRIMAIRES

Accompagner les parcours professionnels de ses collaborateurs intérimaires, leur montée en compétences, favoriser l'acquisition de nouveaux savoir-faire et développer leur employabilité sont parmi les axes essentiels de la politique RH du groupe CRIT et au cœur du dispositif formation. Sur l'exercice, le groupe a ainsi formé 14 400 collaborateurs intérimaires, un nombre en progression de 20 % par rapport à l'année passée. Cette montée en puissance témoigne de la volonté de placer la réussite de ses collaborateurs intérimaires au cœur de la performance de ses entreprises clientes. Elle est réalisée grâce à la mobilisation de nombreux dispositifs pour favoriser l'insertion et l'employabilité de ses collaborateurs, répondre précisément aux besoins de ses clients et aux spécificités de chaque bassin d'emploi.

En effet, le conseil des équipes de formation du groupe, expertes en ingénierie pédagogique et financière, permet, en support aux agences, de mener un travail d'identification des besoins en compétences et d'élaboration de parcours de formation les plus appropriés.

Les collaborateurs intérimaires CRIT bénéficient d'un accompagnement personnalisé au sein des agences du groupe.

Dans chaque région, les équipes formation CRIT proposent des solutions formation adaptées, tant sur le plan pédagogique, organisationnel que



financier. Forts d'une bonne connaissance des métiers et du bassin d'emploi, ainsi que de l'offre formation, ces spécialistes de l'ingénierie élaborent des parcours de formation « sur mesure » afin de répondre aux besoins client, tout en garantissant l'optimisation des budgets dédiés à la formation.

Pour ce faire, le groupe travaille en étroite relation avec l'OPCA de branche, le FAF TT, mais également d'autres partenaires, susceptibles de contribuer à l'élaboration de parcours de formation pertinents et viables (Pôle emploi, missions locales, conseils régionaux, représentations locales des OPCA ...)

L'expertise de l'équipe formation a ainsi permis d'analyser, concevoir puis mobiliser les dispositifs de formation appropriés, en fonction de la nature de la formation, sa durée et du public concerné (Périodes et Contrats de professionnalisation intérimaires (PPI, CPI), Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC), Contrat d'Insertion Professionnel Intérimaire (CIPI) ou du Contrat de Développement Professionnel Intérimaire (CDPI).

Ainsi, en 2016, l'ensemble de ces parcours relevant de la professionnalisation a connu une progression de 24 % par rapport à l'année précédente.

Durant l'année 2016, le groupe s'est largement mobilisé afin de déployer les formations via le Compte Personnel de Formation (CPF), mesure phare de la réforme de la formation professionnelle.

Les équipes formation ont animé un nombre important de rencontres en région, que ce soit à destination des publics intérimaires ou permanents. Ces animations ont pris des formes variées, séances d'information individuelles ou collectives, réunions, rendez-vous, accompagnement personnalisé... Elles ont notamment permis :

- de déployer une information sur les différents dispositifs de formation (Congés de formation, de bilan de compétences, de VAE, Compte Personnel de Formation),
- d'informer, via l'intervention de conseillers du FAST-TT et du FAF-TT, sur les dispositifs sociaux accessibles (logement, mobilité, garde d'enfants...)
- de sensibiliser sur le Compte Personnel de Formation (mode de fonctionnement, ouverture du compte, alimentation des heures DIF, formations éligibles, jusqu'à la co-construction d'un projet de formation).

Les équipes formation CRIT ont contribué à l'information sur le dispositif CPF et permis l'accompagnement dans leur parcours professionnel de salariés permanents et intérimaires, en permettant la mise en place de 1 152 dossiers CPF.

Dans le cadre du Fond de Sécurisation des Parcours Intérimaires (FSPI) qui a pour objectif de développer l'intensité d'emploi des salariés intérimaires, le groupe s'est engagé auprès de ses collaborateurs éligibles à ce dispositif. Chaque salarié concerné souhaitant bénéficier d'un projet personnel, passe ainsi par une première étape de diagnostic qui permet de préciser son projet et les atouts et les freins éventuels pour sa réalisation. Après cette première étape qui doit valider la faisabilité du projet du collaborateur, un accompagnement individuel est mis en place pour œuvrer à la réalisation et au suivi des actions nécessaires à son accomplissement.

Le champ d'action de cette phase d'accompagnement explore les deux axes de développement identifiés par les partenaires sociaux, à savoir :

- L'axe professionnel, à travers la mise en place d'actions permettant le renforcement et le développement de l'employabilité, telles que des actions et/ou parcours de formation permettant l'acquisition d'une nouvelle compétence, d'une nouvelle qualification ou encore d'un nouveau diplôme, l'accompagnement à une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), permettant au salarié d'obtenir un diplôme qui sera délivré sur la base de son expérience professionnelle (du type CAP, Bac Pro, BTS par exemple), la réalisation d'un Bilan de Compétences ou d'un Bilan Professionnel en vue d'une réorientation professionnelle...
- L'axe social, qui devient un élément à part entière dans la réflexion menée sur l'employabilité, privilégiant notamment l'aide à la mobilité, l'aide d'accès au logement, l'aide aux démarches administratives (rédaction de documents,...) l'accompagnement sur des Techniques de Recherche d'Emploi (rédaction CV, préparation entretien...)

À travers ces actions concrètes, CRIT vise à renforcer le parcours professionnel de ses collaborateurs et sécuriser leur situation personnelle afin d'augmenter leur intensité d'emploi.

Ainsi, afin de poursuivre la mise en œuvre engagée dès 2015, près de 4 400 collaborateurs intérimaires ont bénéficié en 2016 de ce dispositif afin d'accompagner leur montée en compétences.

Comme abordé précédemment, l'entreprise a en 2016 transposé l'entretien professionnel à ses intérimaires les plus fidèles. Ainsi, près de 12 000 intérimaires visés pourront s'ils le souhaitent bénéficier d'un moment d'échange avec l'entreprise sur leur carrière professionnelle et leurs souhaits d'évolution dans leur métier ou vers un nouveau métier. Le déploiement de l'entretien professionnel pour les intérimaires les plus fidèles vise à augmenter leur employabilité et mobilise les collaborateurs en agences, mais aussi les fonctions supports du service formation, ainsi que les Responsables Ressources Humaines Intérimaires en région.

UN CENTRE DE FORMATION SPÉCIFIQUE AUX MÉTIERS DE L'AÉRIEN

Le groupe Europe Handling, filiale aéroportuaire du Groupe CRIT, dispose de son propre organisme de formation, l'IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien) lui permettant de répondre parfaitement à ses besoins et de participer activement à l'amélioration des compétences de chaque collaborateur. Cet institut est certifié ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18 001, est agréé par l'International Air Transport Association (IATA) pour les formations Marchandises Dangereuses Réglementées, est membre de la Charte sécurité de l'aéroport Roissy Charles de Gaulle et est accrédité par la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) pour la délivrance des formations à la conduite sur les aires de trafic et de manœuvre. L'IFMA dispense tout au long de l'année des cursus pédagogiques destinés aux salariés des différentes filières de l'assistance aéroportuaire. L'ensemble des formations intègre les retours d'expérience du groupe. Qu'il s'agisse d'agents de piste, de trafic ou de passage, chaque collaborateur suit un cursus lui permettant l'attribution d'une qualification reconnue.

Fort de sa technicité et de son savoir-faire, l'IFMA propose également ses compétences à une clientèle extérieure au groupe et forme ainsi plus de 15 000 stagiaires internes et externes chaque année.

LA QUALITÉ, LA SÉCURITÉ, L'ENVIRONNEMENT LE MANAGEMENT « D'UNE ENTREPRISE CITOYENNE »

Dès 2005, CRIT a été la première entreprise de travail temporaire à obtenir la certification Qualité-Sécurité & Environnement (QSE) pour l'ensemble de ses établissements :

- ISO 9001 : Système de management de la qualité
- ISO 14001 Système de management environnemental
- BS OHSAS 18001 : Système de management de la santé et de la sécurité au travail

Dès 1996, CRIT a été certifiée Qualité ISO 9002. En 2002, suite à l'évolution de la norme, cette certification a été renouvelée suivant le référentiel ISO 9001.

À ce jour, parmi les 354 agences CRIT certifiées QSE, 24 d'entre elles sont également certifiées CEFRI (délégations dans le secteur du nucléaire) et 9 agences sont certifiées MASE (domaine de la chimie et la pétrochimie)

Ces certifications attestent de la volonté de CRIT de s'engager dans une démarche de pilotage et de progrès qui s'inscrit dans la durée.

LA POLITIQUE QUALITÉ, SANTÉ-SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT DE CRIT TROUVE SA PLACE AU COEUR MÊME DU FONCTIONNEMENT DE L'ENTREPRISE AFIN D'EN ASSURER LE DÉVELOPPEMENT, LA PÉRENNITÉ ET LA SATISFACTION DES CLIENTS ET DES COLLABORATEURS

Dans un marché de plus en plus rapide et compétitif, un des axes majeurs de la politique QSE de CRIT est la fidélisation de façon durable de ses clients et de ses intérimaires tout en optimisant ses performances.

Pour CRIT, la santé et la sécurité au travail de ses salariés, permanents et intérimaires est une priorité. L'objectif de l'entreprise est une baisse durable de la fréquence et de la gravité des accidents du travail pour l'ensemble des salariés.

La préservation de l'environnement est une nécessité et doit être un objectif partagé par tous. C'est pourquoi CRIT s'est engagé dans une démarche de maîtrise, de réduction et de prévention de la pollution et des effets de son activité sur l'environnement.

Afin d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, la Direction de CRIT a décliné sa politique QSE en définissant des engagements :

QUALITÉ

- Privilégier une approche différente basée sur la proximité,
- Anticiper les besoins et les attentes des clients et des collaborateurs intérimaires,
- Surveiller le niveau de satisfaction de ses clients,
- Favoriser le développement, l'épanouissement et l'accompagnement des collaborateurs permanents et intérimaires.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

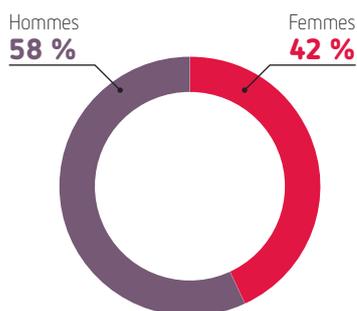
- Former et sensibiliser le personnel permanent en matière de prévention et de santé-sécurité au travail,
- Sensibiliser les collaborateurs intérimaires, à tous les stades du recrutement et de la délégation,
- Connaître les entreprises utilisatrices, les postes de travail, leur environnement et les tâches à effectuer,
- Agir conjointement avec les entreprises utilisatrices pour prévenir les accidents du travail

ENVIRONNEMENT

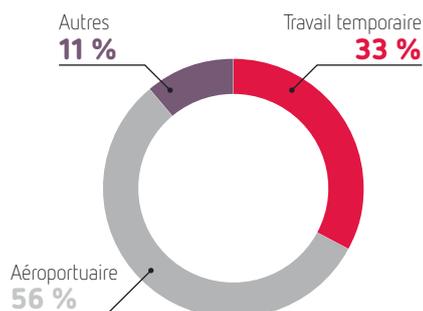
- Sensibiliser à l'environnement son personnel permanent et intérimaire,
- Réduire ses émissions de gaz à effet de serre,
- Traiter et recycler ses déchets,
- Réduire sa consommation de papier.

CRIT a conscience que, sans la contribution de ses collaborateurs, la politique QSE ne pourrait pas se déployer. C'est pourquoi, CRIT s'emploie à sensibiliser, en permanence, l'ensemble du personnel sur ces axes, car les salariés représentent la force vitale de la société et sont les premiers porteurs de son ambition et de sa dynamique.

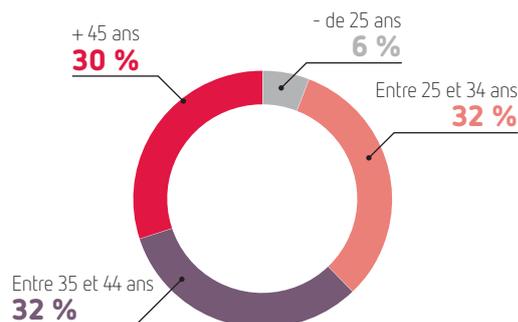
Répartition des effectifs permanents en 2016



Répartition des effectifs permanents par métier



Répartition des effectifs permanents par âge





1.5 POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENTS OPÉRATIONNELS

L'activité Travail temporaire et recrutement dont les investissements opérationnels ont atteint 3,8 M€ sur l'exercice est par nature peu capitalistique, à l'exception des opérations de croissance externe décrites ci-après.

Concernant les autres métiers du groupe, seule l'activité Aéroportuaire est susceptible d'avoir à faire face, en fonction des gains de nouveaux contrats, à des investissements significatifs tant en France qu'à l'International. Ainsi en 2016, les investissements opérationnels du pôle se sont élevés à 10,7 M€.

CROISSANCE EXTERNE

Les opérations de croissance externe, accélérateurs naturels de développement des opérations sont poursuivies avec des objectifs de rentabilité mesurables et dans un souci de maîtrise des équilibres financiers du groupe (cash-flow, dette, levier...).

Le groupe a en 2016 poursuivi sa stratégie d'expansion aux États-Unis, en rachetant en novembre à travers sa filiale PeopleLink les actifs de la société de staffing TeamSoft Inc basée dans le Wisconsin et spécialisée dans la délégation de profil sur les technologies numériques.

Il a également renforcé sa présence au Royaume Uni dans le secteur Aéroportuaire par l'acquisition de 100 % du capital de

Cobalt Ground Solutions, numéro trois de l'assistance aéroportuaire sur l'aéroport London Heathrow. Cette ex-filiale du Groupe Air France-KLM assure aujourd'hui, pour ses clients, l'ensemble des opérations full handling (passage, ticketing, trafic et piste) sur les terminaux 3 et 4 de cette plateforme.

Ces deux opérations ont été conclues pour un prix de 28,1 M€.

PROJET IMMOBILIER

L'année a d'autre part été marquée par la fin de la construction de l'immeuble de Saint Ouen qui a été livré le 10 mars 2016. A la clôture de l'exercice 2016, il est comptabilisé en constructions pour un montant de 53,5 M€.

Hors croissance externe et projet immobilier, le groupe considère que le niveau d'investissement nécessaire au maintien de son outil se situe à environ 15 M€. Le secteur aéroportuaire est celui où ces investissements sont concentrés en majeure partie comme le confirme le tableau suivant

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Travail temporaire	3 824	1 886
Assistance Aéroportuaire	10 745	8 817
Autres hors projet immobilier	1 127	617
TOTAL HORS PROJET IMMOBILIER	15 696	11 320
Autres - Projet immobilier	5 602	22 767
TOTAL	21 298	34 087

1.6 FACTEURS DE RISQUES



Le groupe a mis en œuvre une politique de gestion de ses risques axée autour des principes suivants :

- Identification et revue périodique de son portefeuille de risques,
- Mise en place d'une politique de prévention de ces derniers,
- Couverture financière des éventuelles conséquences en cas d'occurrence

Du fait de son activité, les risques identifiés concernent principalement :

- les risques opérationnels (sensibilité de l'activité à la conjoncture, importance relative de certains clients et fournisseurs),
- les risques de crédit commercial et de contrepartie financière,
- les risques juridiques se rattachant notamment à la réglementation du travail,
- les risques de liquidité (risque de couverture par les créances et risque d'exigibilité anticipée),
- les risques de marché (risque de taux essentiellement).

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

RISQUES OPÉRATIONNELS

RISQUE LIÉ À LA CORRÉLATION DU NIVEAU D'ACTIVITÉ AU PIB

L'activité de Travail temporaire est intimement liée à l'évolution du PIB de sa zone d'activité, la corrélation étant plus que proportionnelle dès lors que celle-ci évolue au-delà d'une fourchette de +/- 1 %.

Compte tenu de la prédominance de l'activité de Travail temporaire au sein du groupe, ce dernier est très dépendant de l'évolution du PIB en zone euro et plus particulièrement en France.

Ce risque inhérent à l'activité ne peut naturellement faire l'objet de couverture financière mais le groupe s'efforce de le modérer par une politique de variabilisation de ses charges et de rééquilibrage de son profil macroéconomique.

C'est dans ce contexte que depuis 2011, le groupe a entamé un développement significatif en zone dollar et plus particulièrement aux États-Unis, par ailleurs premier marché mondial dans le travail temporaire.

RISQUE DE CONCENTRATION

Compte tenu de la diversification de ses activités et de sa présence géographique, le groupe ne fait pas face à un risque de concentration significatif sur son portefeuille client. Le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client représente 7,2 % des revenus du groupe, les 10 premiers clients totalisent quant à eux une part de 19,5 %.

RISQUE DE DÉPENDANCE VIS-À-VIS DE FOURNISSEURS CLÉ

Dans le Travail temporaire 95 % des charges opérationnelles courantes sont des frais de personnel. Il n'existe donc pas de dépendance forte vis-à-vis de fournisseur spécifique.

Dans l'activité d'Assistance aéroportuaire, le premier fournisseur représente 37,6 % des achats du secteur et les 5 premiers fournisseurs quant à eux 57,5 %. Il convient cependant de noter que ce pourcentage se concentre sur deux fournisseurs. Cette concentration est la conséquence des contraintes d'exploitation liées aux structures aéroportuaires: exclusivité des prestations fournies pour la société ADP, gestionnaire des aéroports à Paris, accès réglementé et donc limitant pour les prestations de sous-traitance sous les avions.

RISQUE LIÉ AUX CONTRATS IMPORTANTS

À la date du présent document de référence, à l'exception du contrat de construction de l'immeuble, le groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires (et dont l'impact est détaillé au paragraphe relatif à la concentration ci-dessus), conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du groupe.

RISQUE SPÉCIFIQUE LIÉ AUX ACTIVITÉS D'ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE

Dans ses activités d'Assistance aéroportuaire, le groupe est amené à intervenir à différentes phases de l'escale d'un aéronef au sol. En cas de sinistre sur un aéronef sur lequel il serait intervenu, la responsabilité du groupe pourrait être recherchée avec une intensité significative. Le groupe a donc mis en place un programme de responsabilité civile aéronautique destiné à couvrir ce risque d'intensité significatif.

ÉVOLUTION DE LA RÉGLEMENTATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL DANS LES PAYS OÙ LE GROUPE OPÈRE

Le groupe est soumis par son activité de Travail temporaire au risque d'évolution de la réglementation du marché du travail dans les pays où il opère. Les évolutions de la réglementation sociale ayant un effet direct sur les salaires (législation sur le temps de travail notamment) ou les charges sociales (allègements et variations des taux de cotisations) peuvent modifier le niveau des charges de personnel qui constituent la majeure partie des charges opérationnelles de ce secteur et impacter ainsi les comptes et la rentabilité du groupe. De ce fait, l'évolution de la réglementation relative au CICE est susceptible, selon les options retenues par le gouvernement, d'avoir un impact significatif sur sa profitabilité.

RISQUE DE RÉPUTATION

Compte tenu de la volumétrie des contrats d'intérim traités et du caractère atomisé et fortement décentralisé du réseau d'agences au sein duquel ils sont traités, le groupe pourrait, en cas d'agissements déviants de collaborateurs isolés et qui ne seraient pas détectés suffisamment tôt par le système de contrôle en place, être sujet à

un évènement médiatique significatif mettant en cause son image. Face à ce type de risques, et y ayant été confronté par le passé, le groupe a mis en place des systèmes de contrôles destinés à détecter en amont de tels agissements.

RISQUE INFORMATIQUE

Le groupe utilise dans le cadre de son activité un certain nombre d'outils informatiques et de systèmes d'information, et adapte constamment cette architecture afin de tenir compte des évolutions réglementaires et du marché. Les principaux risques résident dans la disponibilité des infrastructures et des données et du maintien de leur confidentialité.

Le groupe dispose de systèmes de sauvegarde de ses bases de données dans des centres sécurisés et conduit régulièrement des plans de redémarrage.

Le groupe mène également des audits externes de ses procédures informatiques afin d'en contrôler notamment la sécurité et d'en améliorer la qualité si nécessaire.

RISQUES DE CRÉDIT COMMERCIAL ET DE CONTREPARTIE FINANCIÈRE

RISQUE DE CRÉDIT COMMERCIAL

Dans le Travail temporaire, le groupe opère avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie de sa zone d'activité. De ce fait, le risque de défaut de paiement est directement corrélé au niveau de défaillance prévalant dans cette économie. Pour y faire face, le groupe a mis en œuvre une politique de gestion de ces risques en deux volets :

- a. d'une part, tout engagement de placement vis-à-vis d'un client est subordonné à une limite de crédit définie par les services de crédit management,
- b. d'autre part, les créances de l'activité de Travail temporaire, à l'exception des USA, sont dans leur majorité couvertes par une police spécifique d'assurance-crédit.

Chaque activité de Travail temporaire est dotée d'un service centralisé de crédit management qui assure le suivi du crédit client du groupe. Un service contentieux prend ensuite en charge les éventuelles actions judiciaires. Le montant des dépréciations sur créances clients est fourni en note 5.4.3 des comptes consolidés.

La répartition par secteurs opérationnels des créances clients est la suivante :

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Travail temporaire et recrutement	367 790	308 967
Assistance aéroportuaire	36 866	28 428
Autres services	28 895	25 082
TOTAL	433 552	362 476

L'ancienneté des créances clients est indiquée dans la note 6.3 des comptes consolidés.

RISQUE DE CONTREPARTIE FINANCIÈRE

Dans le cadre des opérations effectuées sur les marchés financiers notamment pour la gestion de la trésorerie, le groupe est exposé au risque de contrepartie financière. Le choix des contreparties est fait en considérant leur notation auprès des agences de rating et a également pour effet d'éviter une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements financiers.

RISQUES JURIDIQUES SE RATTACHANT NOTAMMENT À LA RÉGLEMENTATION DU TRAVAIL

TYPES DE RISQUES JURIDIQUES

Le groupe exerce majoritairement son activité dans le Travail temporaire, activité fortement règlementée ainsi qu'il est décrit en page 11 du présent document. Les principaux facteurs susceptibles d'avoir une influence sur l'activité du groupe sont :

- d'une part les cautions financières au titre de son activité de Travail temporaire, le groupe doit en effet selon le Code du travail justifier en permanence d'une caution équivalente à une quote-part de son chiffre d'affaires de l'année calendaire précédente (8 % en France). La non-reconduction des cautions interdirait de facto au groupe d'exercer son activité,
- d'autre part les changements dans la réglementation du travail : toute évolution significative de la réglementation et notamment de celle relative à la durée du travail ainsi qu'aux conditions de licenciement est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité du groupe.

PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Les litiges en cours concernent principalement des demandes de salariés devant la juridiction prud'homale (Note 5.7.2. des comptes consolidés). Par ailleurs, la société CRIT Intérim fait l'objet d'une procédure visant des agissements ayant eu lieu au sein de certaines de ses agences au cours des années 2003 à 2005. Un jugement rendu en juin 2015 et dont il a été relevé appel a relaxé la société des chefs d'accusation.

Il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Compte tenu de son activité, le groupe n'est pas significativement exposé aux risques environnementaux et n'a pas identifié de risques financiers liés aux effets du changement climatique.

Les mesures prises par le groupe pour maîtriser et réduire les effets de son activité sur l'environnement sont décrites au rapport de responsabilité sociale, sociétale et environnementale au chapitre 3.2 du présent document de référence.

RISQUES DE LIQUIDITÉ

NIVEAU DE LIQUIDITÉ

La société gère de façon active son risque de liquidité de façon à être en mesure de faire en permanence face à ses échéances. Ainsi au 31 décembre 2016, hors découverts autorisés, la société dispose de 200 M€ de lignes de crédit (dont 100 M€ sont confirmées avec une maturité supérieure à 12 mois) et sur lesquelles les tirages s'élèvent à 41 M€.

RISQUE DE COUVERTURE DES FINANCEMENTS PAR LES CRÉANCES

Un niveau de créances insuffisant pour tirer les financements chez les factors serait susceptible d'impacter négativement la capacité du groupe à se financer.

RISQUE D'EXIGIBILITÉ ANTICIPÉE

Certaines lignes de financement du groupe comportent des covenants à respecter. Il s'agit pour l'essentiel de la ligne de crédit à moyen terme de 100 M€. Le détail des engagements à respecter est fourni

dans la note 5.8.2.1.7 Engagements financiers à respecter des comptes consolidés.

À la date de la clôture, l'intégralité des covenants est respectée. Néanmoins, si à l'avenir le groupe n'était pas en mesure de les respecter, lesdits financements seraient alors en défaut et l'obligation de remboursement associée viendrait directement impacter la liquidité du groupe

RISQUES DE MARCHÉ

POLITIQUE DE GESTION

L'utilisation d'instruments financiers par le groupe s'inscrit exclusivement dans le cadre d'une politique de couverture de risque de taux ou de change si besoin en était. Cependant, sur le risque de change, il convient de rappeler que les activités en devises du groupe ont leurs revenus et leurs charges dans la même monnaie et que les flux monétaires trans-zones sont limités aux dividendes et aux opérations de financement intragroupe ce qui limite le risque de change.

RISQUE DE TAUX

L'endettement du groupe est composé de dettes à taux fixes et à taux variables. L'exposition du groupe au risque de taux d'intérêt par échéance est la suivante :

En milliers d'euros		à moins d'1 an	1 à 5 ans	Au delà	Total
Endettement financier brut (a)	Taux fixe	29 453	11 840	0	41 293
	Taux variable	4 720	55 397	28 871	88 988
Découverts hors cash pooling (b)	Taux fixe				0
	Taux variable	8 130	0	0	8 130
Dettes financières (c=a+b)	Taux fixe	29 453	11 840	0	41 293
	Taux variable	12 850	55 397	28 871	97 118
Équivalents de trésorerie (d)	Taux fixe	20 000	0	0	20 000
	Taux variable	40 549	0	0	40 549
Exposition nette avant couverture (e=c-d)	Taux fixe	9 453	11 840	0	21 293
	Taux variable	(27 699)	55 397	28 871	56 569
Instruments de couverture de taux (f)	Taux fixe	3 833	15 333	11 734	30 900
	Taux variable	(3 833)	(15 333)	(11 734)	(30 900)
Exposition nette après couverture (g=e+f)	Taux fixe	13 286	27 173	11 734	52 193
	Taux variable	(31 532)	40 064	17 137	25 669
Trésorerie active					(31 521)
TOTAL ENDETTEMENT FINANCIER NET					46 341

(b) Découverts bancaires hors partie cash-pooling (note 5.8.2.2 des comptes consolidés), cette partie étant couverte par des actifs de cash-pooling.

À la clôture de l'exercice 2016, seule la dette relative au crédit-bail de l'immeuble fait l'objet d'une couverture en taux fixe, toutes les autres dettes (sauf la dette de participation) sont en taux variable. Le groupe grâce à ses placements de trésorerie n'est que très peu exposé aux variations des taux d'intérêts. Une évolution de 100 points de base des taux aurait une incidence de 1,2 M€ sur la charge financière annuelle du groupe.

RISQUE DE CHANGE

Le Groupe est exposé par son activité internationale à un risque de fluctuation des cours des devises étrangères principalement celle du dollar

américain. Ce risque porte d'une part sur les transactions réalisées par des sociétés du Groupe dans des monnaies différentes de leur monnaie fonctionnelle (risque de change fonctionnel) et d'autre part sur les actifs et passifs libellés en devises étrangères (risque de conversion des comptes). Les entités du Groupe opèrent en général dans leur devise locale qui est leur monnaie fonctionnelle, le produit des ventes est ainsi réalisé dans la même devise que celles des charges d'exploitation, ce qui permet de créer une couverture naturelle. Le risque de change fonctionnel est ainsi limité aux opérations de financement intragroupe. Dans ce contexte, et afin de couvrir naturellement ce risque, le groupe dispose de lignes de financement qui peuvent être mobilisée en euro et en USD.

Le risque lié à la conversion des comptes des entités étrangères dans les comptes et la monnaie de reporting du Groupe ne fait d'autre part l'objet d'aucune couverture. Les positions nettes bilancielles dans les principales devises et la sensibilité du résultat et des capitaux propres au risque de change est fourni dans la partie 6.1 Risque de change des comptes consolidés.

RISQUE ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS

Le groupe dispose d'équivalents de trésorerie, placements sur différents supports monétaires décrits dans les notes 2.10.4 et 5.4.5 des comptes consolidés. Il détient également un portefeuille d'actions propres dont la valeur à la clôture, qui dépend du cours de bourse, est donnée en note 8 des comptes sociaux.

PRÉVENTION ET COUVERTURE DES RISQUES

Même si les risques du groupe se caractérisent par une forte dispersion et donc une très faible probabilité qu'un seul sinistre ait un impact significatif sur le groupe, ce dernier a mis en œuvre une politique de gestion combinant assurance et gestion interne.

En matière d'assurance, le groupe couvre :

- le risque de contrepartie au moyen d'assurances crédit souscrites auprès de diverses compagnies (activité travail temporaire en France et en Espagne). De ce fait, dans la plupart des cas, toute relation commerciale est préalablement couverte par une garantie donnée au cas par cas par la compagnie. Les évolutions de ces garanties sont suivies quotidiennement et amènent dans certains cas à réévaluer la relation commerciale.
- les autres risques par des polices adaptées dont principalement :
 - Dommages et pertes d'exploitation (plafond de 20 M€ par sinistre)
 - Responsabilité civile exploitation (plafond de 30 M€ par sinistre)
 - Responsabilité civile aéronautique (plafond de 130 M€ par sinistre)
 - Responsabilité civile des dirigeants (plafond de 15 M€ par sinistre)
 - Flotte automobile : valeur vénale.

Le coût global de ces polices pour l'ensemble des sociétés du groupe s'élève pour l'exercice 2016 à 4,9 M€ correspondant aux primes d'assurances versées.

En matière de prévention interne, le groupe :

- opte pour une politique de gestion stricte de façon à optimiser son cash-flow et réduire sa dette tout en maintenant une diversification de ses sources de financement,
- développe une politique de prévention destinée à sensibiliser et former clients et intérimaires à la sécurité sur les lieux de travail.



1.7 ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES : DES PERSPECTIVES FAVORABLES



UN BON DÉBUT D'ANNÉE

Groupe CRIT aborde 2017 avec confiance. Les perspectives économiques sont encourageantes sur les principaux pays où le groupe est implanté. L'évolution est favorable sur l'ensemble de ses marchés et le début d'année est prometteur sur toutes ses activités.

TRAVAIL TEMPORAIRE & RECRUTEMENT

SUPERFORMANCE CONTINUE EN FRANCE - NOUVELLE ACQUISITION AUX ÉTATS-UNIS

En France, le groupe devrait profiter pleinement du contexte économique favorable au secteur du travail temporaire avec un PIB attendu en croissance de 1,4 % sur l'année et d'une demande soutenue sur ses principaux marchés. Les deux premiers mois de l'année sont prometteurs. Le groupe surperforme une nouvelle fois son marché de référence avec des effectifs intérimaires cumulés à fin février 2017 en croissance de 11,6 % sur un marché de l'emploi intérimaire en hausse de 8 % sur la période (source Prism'emploi / credoc).

En Espagne, l'activité devrait rester soutenue portée par une croissance du PIB espagnol estimée à 2,5 % en 2017 et un marché du travail temporaire national attendu en hausse de 8 % à 10 % sur l'année (source Asempleo).

En 2017, le groupe profitera également pleinement de l'intégration des deux dernières acquisitions réalisées aux États-Unis. Après avoir acquis en novembre 2016 la société américaine TeamSoft pour renforcer ses positions sur le secteur du staffing IT, le groupe a acquis en février 2017, EHD Technologies, société spécialisée dans les services d'inspection et d'assurance qualité pour les secteurs de l'automobile, de l'industrie, de l'électronique ainsi que dans le recrutement et la délégation de profils qualifiés. Basée dans le Tennessee et également implantée en Alabama, en Caroline du Sud et dans le Missouri, cette société, qui a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 31 millions de dollars en 2016, permet au groupe de renforcer son vertical business Qualité. EHD Technologies est intégrée dans les comptes en février 2017.

Fort de ces deux nouvelles acquisitions et de perspectives économiques favorables avec une prévision de croissance du PIB américain de 2,4 %⁽¹⁾, le groupe est en ordre de marche pour faire de 2017 une année de croissance et dépasser les 300 millions d'euros de chiffre d'affaires sur ce marché stratégique.

(1) OCDE mars 2017



ASSISTANCE AÉROPORTUAIRE

LEADERSHIP CONFORTE EN FRANCE – EXTENSION DES POSITIONS À L'INTERNATIONAL

Dans l'aéroportuaire, le début d'exercice 2017 est marqué par la nouvelle désignation ministérielle du groupe sur les deux plus grands aéroports français et par l'extension de ses positions à l'international sur le 1^{er} aéroport européen.

En France, les deux premiers mois de l'exercice affichent une croissance organique soutenue avec un chiffre d'affaires cumulés à fin février 2017 en progression de 9,4 %. En ce début d'exercice, le groupe conforte une nouvelle fois son statut de prestataire sur les deux plus importants aéroports français. Par décision du 27 mars 2017, le ministre chargé de l'aviation civile a de nouveau désigné et de fait confirmé le groupe Europe Handling en qualité de prestataire d'assistance aéroportuaire sur les aéroports de Roissy et d'Orly. Cette décision fait suite au jugement du Tribunal administratif de Paris qui, saisi par une société concurrente, avait annulé la décision ministérielle de 2014 désignant les trois prestataires d'assistance en escale sur les aéroports parisiens. Ces licences aéroportuaires, initialement attribuées en 2014, sont délivrées pour une durée de 7 ans et permettent au groupe d'opérer sur les aéroports CDG1, CDG2, CDG3, Orly Sud et Orly Ouest jusqu'en 2021. Cette décision vient ainsi conforter la position de numéro un de l'assistance aéroportuaire du groupe en France.

La fin de l'exercice 2016 a marqué un tournant majeur pour les activités aéroportuaires du groupe à l'international avec l'acquisition, le 31 décembre 2016, de la société Cobalt Ground Solutions, n°3 de l'assistance aéroportuaire sur l'aéroport London-Heathrow. Née de la fusion des filiales d'assistance

aéroportuaire d'Air France et de KLM, Cobalt Ground Solutions assure l'ensemble des opérations full handling pour de grandes compagnies internationales telles qu'Air France-KLM, KLM CityHopper, Aéromexico, China Southern, Delta Airlines, Etihad Airways, Japan Airways... L'intégration de Cobalt Ground Solutions, effective à compter du 1^{er} janvier 2017, devrait apporter à la division aéroportuaire du groupe un chiffre d'affaires additionnel de plus de 40 millions d'euros en année pleine.

Avec cette acquisition, le groupe prend position sur le 1^{er} aéroport européen⁽¹⁾, fort d'un trafic de plus de 75 millions de passagers par an et qui bénéficie d'un potentiel de développement important avec l'ouverture prévue d'une troisième piste d'atterrissage à l'horizon 2025.

Grâce à cette opération, le groupe fait son entrée dans le top 10 mondial des sociétés d'assistance aéroportuaire.

UNE SITUATION FINANCIÈRE SOLIDE ET ENCORE RENFORCÉE

En 2016, le groupe a une nouvelle fois renforcé sa situation financière. Avec à fin décembre 2016, une capacité d'autofinancement qui s'élève à plus de 85 millions d'euros, un niveau élevé de capitaux propres à près de 436 millions d'euros, renforcés sur l'exercice de 68,4 millions d'euros, et une trésorerie nette de 109 millions d'euros (y compris CICE), le groupe dispose d'une structure financière très solide pour assurer son développement et poursuivre sa stratégie de croissance.

(1) source ACI

1.8 BOURSE ET ACTIONNARIAT



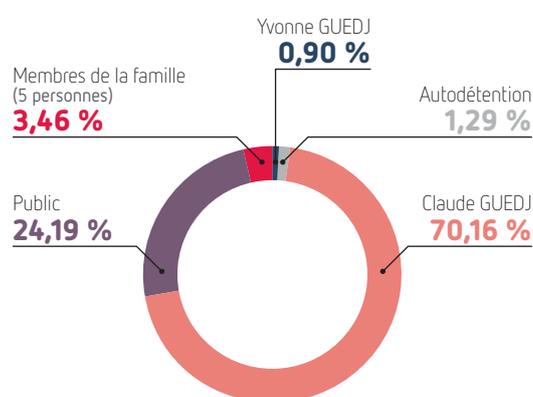
L'action Groupe CRIT est cotée sur le marché Euronext Paris (compartiment B).

Elle appartient aux indices CAC All-tradable, CAC All-shares, CAC Mid & Small et fait partie depuis le 21 février 2017, du nouvel indice Euronext Family Business, destiné à mettre en valeur les performances de 90 entreprises familiales cotées sur les marchés des 4 pays couverts par Euronext.

Le nombre d'actions composant le capital social s'élève à 11 250 000.

La capitalisation boursière au 28 février 2017 s'élève à 862,3 M€.

Répartition du capital
(au 28 février 2017)



Volumes traités et évolution du cours de l'action Groupe CRIT au cours des dix-huit derniers mois
(Source finances.net)

	Nombre de titres échangés	Cours de bourse en euros	
		+ haut	+ bas
Septembre 2015	154 032	51,00	45,31
Octobre 2015	92 099	49,85	46,10
Novembre 2015	129 810	54,10	49,20
Décembre 2015	107 943	57,34	51,37
Janvier 2016	120 724	57,01	47,50
Février 2016	115 121	50,79	43,20
Mars 2016	129 617	51,55	46,53
Avril 2016	115 960	57,80	51,50
Mai 2016	78 125	59,76	55,51
Juin 2016	151 072	60,57	54,80
Juillet 2016	78 513	61,48	57,14
Août 2016	40 166	60,59	58,09
Septembre 2016	181 652	61,00	53,90
Octobre 2016	119 439	60,50	53,90
Novembre 2016	113 794	63,00	58,50
Décembre 2016	59 501	68,00	60,05
Janvier 2017	85 181	76,80	66,72
Février 2017	70 507	79,19	72,10

■ Cours le plus haut et le plus bas au cours de la période



2

COMPTES ANNUELS

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

2.1. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2016 **46**

A. Compte de résultat consolidé.....	46
B. État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	46
C. Bilan consolidé.....	47
D. Tableau de variation des capitaux propres consolidés	48
E. Tableau des flux de trésorerie consolidés.....	49
F. Notes aux états financiers consolidés.....	50

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS **81**

2.2. COMPTES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2016 **82**

A. Bilan.....	82
B. Compte de résultat.....	83
C. Tableau de financement.....	83
D. Annexe aux comptes sociaux pour l'exercice clos au 31 décembre 2016	84

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS **92**

2.1. Comptes consolidés

au 31 décembre 2016

A. Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Notes	31.12.2016	31.12.2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	8.1 & 8.2	2 145 269	1 939 949
Achats consommés		(30 037)	(27 318)
Charges de personnel et assimilées		(1 836 384)	(1 646 152)
Autres achats et charges externes		(147 572)	(142 742)
Dotations nettes aux amortissements		(19 196)	(17 495)
Dotations nettes aux provisions		(7 162)	(5 928)
Autres produits d'exploitation		2 098	778
Autres charges d'exploitation		(1 900)	(2 039)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	2.1.2 & 8.1	105 115	99 052
Autres produits opérationnels	7.1		4 500
Autres charges opérationnelles	7.1		(1 261)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	5.3	105 115	102 291
Quote-part de résultat net de sociétés MEE prolongeant l'activité du groupe		(208)	2 323
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MEE		104 907	104 614
RÉSULTAT FINANCIER	7.2	4 707	6 371
RÉSULTAT AVANT IMPÔT		109 614	110 985
Charge d'impôt sur le résultat	7.3	(34 343)	(33 834)
RÉSULTAT NET		75 271	77 151
- attribuable aux propriétaires de la société mère		75 404	73 494
- attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(133)	3 657
		75 271	77 151
Résultat par action des propriétaires de la société (en euros)			
De base et dilué	11.1	6,79	6,62

B. État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
RÉSULTAT NET	75 271	77 151
Autres éléments recyclables en résultat		
Ecart de conversion	552	167
Juste valeur des instruments financiers	(695)	(59)
Impôt différé sur juste valeur des instruments financiers	239	20
Autres éléments non recyclables en résultat		
Ecart actuariel sur engagements de retraites	(3 738)	(485)
Impôt différé sur écarts actuariels	1 076	180
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(2 566)	(178)
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	72 706	76 973
- attribuable aux propriétaires de la société mère	72 494	71 797
- attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	212	5 176
	72 706	76 973

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

C. Bilan consolidé

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2016	31.12.2015
<i>Goodwill</i>	5.1	166 774	159 022
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	5.1	47 907	39 629
Total des immobilisations incorporelles		214 680	198 651
Immobilisations corporelles	5.2	97 365	85 246
Actifs financiers	5.4.1 & 5.4.2	160 055	116 150
Participations dans les entreprises associées	5.3	8 552	9 100
Impôts différés	7.3.2	6 975	6 652
ACTIFS NON COURANTS		487 626	415 799
Stocks		2 603	2 667
Créances clients	5.4.1 & 5.4.3	433 552	362 476
Autres créances	5.4.1 & 5.4.4	31 071	26 137
Actifs d'impôts exigibles	5.4.1	5 347	3 665
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.4.1 & 5.4.5	107 051	159 672
ACTIFS COURANTS		579 624	554 617
TOTAL ACTIF		1 067 250	970 416

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Capital	5.5	4 050	4 050
Primes & réserves		423 174	342 952
Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère		427 224	347 002
Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle		8 395	20 204
CAPITAUX PROPRES		435 619	367 205
Engagements de retraites	5.7.1.1	28 863	23 460
Emprunts partie non courante	5.8.1 & 5.8.2	96 107	85 420
PASSIFS NON COURANTS		124 970	108 881
Emprunts partie courante	5.8.1 & 5.8.2	34 174	48 935
Découverts bancaires et assimilés	5.8.2	23 110	42 782
Provisions pour autres passifs	5.7.2	10 136	8 250
Dettes fournisseurs	5.8.1	39 569	32 024
Dettes fiscales et sociales	5.8.1 & 5.8.3.1	351 837	317 748
Dettes d'impôts exigibles	5.8.1	7 715	9 778
Autres dettes	5.8.1 & 5.8.3.2	40 120	34 812
PASSIFS COURANTS		506 661	494 330
TOTAL PASSIF		1 067 250	970 416

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

D. Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros		Capital	Titres auto-détenus	Autres réserves et résultats consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère	Capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres
2015	CAPITAUX PROPRES AU 01.01.2015	4 050	(2 234)	279 064	(10 035)	270 845	16 942	287 787
	Résultat net de l'exercice	-	-	73 494	-	73 494	3 657	77 151
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(1 697)	(1 697)	1 519	(178)
	RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-	-	73 494	(1 697)	71 797	5 176	76 973
	Dividendes distribués	-	-	(3 422)	-	(3 422)	(2 381)	(5 803)
	Opérations sur titres auto-détenus	-	95	-	-	95	-	95
	Autres mouvements	-	-	7 685	-	7 685	466	8 151
	TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	-	95	4 263	-	4 358	(1 915)	2 443
	CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2015	4 050	(2 139)	356 821	(11 732)	347 000	20 204	367 205
2016	CAPITAUX PROPRES AU 01.01.2016	4 050	(2 139)	356 821	(11 732)	347 000	20 204	367 205
	Résultat net de l'exercice	-	-	75 404	-	75 404	(133)	75 271
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	(2 912)	(2 912)	345	(2 567)
	RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	-	-	75 404	(2 912)	72 492	212	72 704
	Dividendes distribués	-	-	(4 427)	-	(4 427)	(981)	(5 408)
	Opérations sur titres auto-détenus	-	5	-	-	5	-	5
	Autres mouvements (1)	-	-	12 160	(8)	12 152	(11 040)	1 112
	TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	-	5	7 734	(8)	7 730	(12 021)	(4 291)
	CAPITAUX PROPRES AU 31.12.2016	4 050	(2 134)	439 958	(14 653)	427 222	8 395	435 619
Autres mouvements	(1) <i>Détail des autres mouvements</i>	-	-	-	-	-	-	-
	<i>Réévaluation des puts sur intérêts minoritaires PeopleLink</i>	-	-	11 019	-	11 019	(11 101)	(83)
	<i>Réévaluation des puts sur intérêts minoritaires Actium</i>	-	-	1 195	-	1 195	-	1 195
	<i>Autres</i>	-	-	(54)	(8)	(62)	62	-
	Total des autres mouvements	-	-	12 160	(8)	12 152	(11 040)	1 112

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

E. Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Résultat net de l'exercice		75 271	77 151
<i>Elimination des charges sans effet de trésorerie</i>			
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		208	(2 323)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	9.1	19 196	17 490
Variation des provisions		3 912	3 063
Impact du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)		(44 566)	(44 332)
Autres éléments sans incidence sur la trésorerie		(4 526)	(7 041)
Elimination des résultats de cession d'actifs		(114)	(3 199)
Coût de l'endettement financier net		1 384	3 614
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	7.3	34 343	33 834
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT NET ET IMPÔT (A)		85 107	78 258
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (B)	9.2	(26 880)	19 843
Impôts versés (C)		(37 753)	(25 966)
FLUX DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE (D=A+B+C)		20 474	72 136
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		(2 068)	(755)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (hors contrats location - financement)		(8 765)	(6 682)
Acquisitions d'immobilisations corporelles (contrats location - financement)		(10 465)	(26 649)
Variation de trésorerie des activités arrêtées ou cédées		(3)	3
Regroupement d'entreprise net de la trésorerie acquise et variation de périmètre		(19 511)	4 500
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles		1 518	199
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles		0	28
Autres flux liés aux opérations d'investissements		711	(486)
FLUX LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS		(38 584)	(29 843)
Dividendes versés		(6 213)	(5 115)
Achat - revente d'actions propres		5	95
Remboursement d'emprunts	9.3	(54 508)	(13 487)
Emission d'emprunts (hors contrats location - financement)	9.3	36 442	7 404
Emission d'emprunts (contrats location - financement)	9.3	10 465	26 649
Intérêts financiers versés		(1 307)	(3 682)
FLUX LIES AUX OPERATIONS FINANCIERES		(15 116)	11 865
Incidence de la variation des taux de change		276	156
VARIATION DE TRESORERIE		(32 950)	54 314
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		116 890	62 577
Variation de trésorerie		(32 950)	54 314
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à la clôture		83 941	116 890

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

F. Notes aux états financiers consolidés

1. Faits marquants de l'exercice	51	5.4. Actifs financiers	63
1.1. Regroupements d'entreprise effectués pendant l'exercice.....	51	5.4.1. <i>Catégories d'actifs financiers</i>	63
1.1.1. <i>Secteur Travail Temporaire aux États-Unis</i>	51	5.4.2. <i>Actifs financiers non courants</i>	64
1.1.2. <i>Secteur Aéroportuaire au Royaume-Uni</i>	51	5.4.3. <i>Créances clients</i>	65
1.2. Puts sur intérêts minoritaires de People Link.....	51	5.4.4. <i>Autres créances</i>	65
1.3. Décision du Tribunal Administratif relative aux licences d'assistance aéroportuaire délivrées en 2014.....	51	5.4.5. <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	65
2. Règles et méthodes comptables	52	5.5. Capital et auto-détention	65
2.1. Base de préparation des états financiers consolidés.....	52	5.6. Informations sur les intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	66
2.1.1. <i>Base d'évaluation utilisée</i>	52	5.7. Provisions pour risques et charges	66
2.1.2. <i>Changement de normes et d'interprétations</i>	52	5.7.1. <i>Avantages liés au personnel</i>	66
2.2. Méthodes de consolidation.....	54	5.7.2. <i>Provisions pour autres passifs</i>	67
2.3. Regroupements d'entreprises.....	54	5.8. Passifs financiers	67
2.4. Information sectorielle.....	54	5.8.1. <i>Catégories de passifs financiers</i>	67
2.5. Méthode de conversion des éléments en devises.....	55	5.8.2. <i>Emprunts et découverts bancaires</i>	68
2.5.1. <i>Conversion des transactions en monnaies étrangères</i>	55	5.8.3. <i>Passifs financiers courants</i>	70
2.5.2. <i>Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères</i>	55	6. Risques financiers	70
2.6. Immobilisations incorporelles.....	55	6.1. <i>Risque de change</i>	70
2.6.1. <i>Goodwills</i>	55	6.2. <i>Risque de taux</i>	71
2.6.2. <i>Autres immobilisations incorporelles</i>	55	6.3. <i>Risque de concentration et de crédit</i>	71
2.7. Immobilisations corporelles.....	55	6.4. <i>Risque de liquidité</i>	71
2.7.1. <i>Principes comptables</i>	55	6.5. <i>Risque de contrepartie financière</i>	72
2.7.2. <i>Contrats de location</i>	56	7. Notes sur le compte résultat consolidé	72
2.8. Dépréciation d'actifs non financiers.....	56	7.1. <i>Autres produits et charges opérationnels</i>	72
2.9. Stocks 56.....	56	7.2. <i>Résultat financier</i>	72
2.10. Actifs financiers.....	56	7.3. <i>Charge d'impôt sur le résultat</i>	72
2.10.1. <i>Actifs financiers non courants</i>	57	7.3.1. <i>Charge d'impôt nette</i>	72
2.10.2. <i>Créances clients</i>	57	7.3.2. <i>Impôts différés par nature</i>	73
2.10.3. <i>Autres créances et actifs d'impôts exigibles</i>	57	8. Information sectorielle et géographique	74
2.10.4. <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	57	8.1. <i>Information par secteurs opérationnels</i>	74
2.10.5. <i>Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture</i>	57	8.2. <i>Information par zones géographiques</i>	74
2.11. Titres d'auto-détention.....	57	9. Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés	74
2.12. Dividendes et capitaux.....	57	9.1. <i>Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles</i>	75
2.13. Provisions pour risques et charges.....	57	9.2. <i>Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité</i>	75
2.13.1. <i>Avantages du personnel</i>	57	9.3. <i>Remboursements et émissions d'emprunts</i>	75
2.13.2. <i>Provisions pour autres passifs</i>	58	10. Engagements hors bilan	75
2.14. Passifs financiers.....	58	10.1. <i>Engagements hors bilan liés au financement de la société non demandés spécifiquement par IFRS 7</i>	75
2.14.1. <i>Emprunts et découverts bancaires</i>	58	10.1.1. <i>Engagements donnés</i>	75
2.14.2. <i>Passifs financiers courants</i>	58	10.1.2. <i>Engagements reçus</i>	76
2.15. Impôts différés.....	58	10.2. <i>Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de la société</i>	76
2.16. Autres impôts et taxes.....	58	10.2.1. <i>Engagements donnés</i>	76
2.17. Reconnaissance des produits.....	59	10.2.2. <i>Engagements reçus</i>	77
2.18. Présentation du compte de résultat consolidé.....	59	11. Autres informations	77
2.18.1. <i>Résultat opérationnel courant</i>	59	11.1. <i>Résultat par action</i>	77
2.18.2. <i>Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des entreprises MEE</i>	59	11.2. <i>Dividende par action</i>	77
3. Utilisation d'estimations et jugements comptables déterminants	59	11.3. <i>Informations sur les parties liées</i>	77
4. Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS	59	11.3.1. <i>Rémunérations des mandataires sociaux</i>	77
5. Notes sur le bilan consolidé	60	11.3.2. <i>Autres parties liées</i>	78
5.1. Immobilisations incorporelles.....	60	11.4. <i>Événements post-clôture</i>	78
5.2. Immobilisations corporelles.....	62	11.5. <i>Effectifs permanents à la clôture</i>	78
5.3. Participations dans les entreprises associées.....	62	11.6. <i>Périmètre de consolidation</i>	79

Groupe CRIT (« La Société ») est une société anonyme de droit français cotée au compartiment C Euronext à Paris. Son siège social est situé 92-98 Boulevard Victor Hugo à Clichy (Hauts de Seine). Le Groupe offre des services diversifiés dont le cœur de métier est le travail temporaire.

1. Faits marquants de l'exercice

1.1. Regroupements d'entreprise effectués pendant l'exercice

1.1.1. Secteur Travail Temporaire aux États-Unis

Le Groupe CRIT a poursuivi en 2016 sa stratégie d'expansion aux États-Unis, en rachetant en novembre à travers sa filiale PeopleLink les actifs de la société de staffing TeamSoft Inc basée dans le Wisconsin et spécialisée dans les technologies numériques.

Le prix d'acquisition soit 15,1 M\$ a été payé au comptant pour 12,1 M\$. Le paiement du solde est étalé sur deux ans en deux annuités égales et peut varier en fonction des résultats des activités reprises. Ce complément de prix a été comptabilisé à sa juste valeur qui s'élève à 2,8 M\$ à la date d'acquisition.

Les marques des sociétés acquises sont considérées comme ayant une durée de vie limitée et sont amorties sur leur durée d'utilisation estimée à 8 ans.

Les relations clients contractuelles et non contractuelles, qui sont un actif clé du marché du travail temporaire, sont amortissables sur leur durée d'utilisation estimée à 8 ans. Les clauses de non-concurrence concernent des employés clés des entités concernées et sont amorties sur la durée qu'elles couvrent soit 3 ans.

Le goodwill et les autres immobilisations incorporelles (marques, relations clients et clauses de non-concurrence) sont fiscalement amortissables sur une durée de 15 ans.

1.1.2. Secteur Aéroportuaire au Royaume-Uni

Le Groupe CRIT a acquis le 31 décembre 2016 100 % du capital de Cobalt Ground Solutions, numéro trois de l'assistance aéroportuaire sur l'aéroport London Heathrow. Cette ex-filiale du Groupe Air France-KLM assure aujourd'hui l'ensemble des opérations full handling (passage, ticketing, trafic et piste) sur les terminaux 3 et 4 de cette plateforme.

Le tableau suivant présente pour les deux opérations la valeur des actifs acquis et des passifs assumés à la date d'acquisition :

En milliers d'euros	Cobalt Ground		Total
	Teamsoft	Solutions (1)	
Immobilisations incorporelles	13 395	5 070	18 465
. Goodwill	995	5 070	6 064
. Marques	1 929		1 929
. Relations clients	9 002		9 002
. Clauses de non-concurrence	1 470		1 470
Immobilisations corporelles	211	5 493	5 705
Créances clients		4 091	4 091
Autres créances		711	711
Trésorerie et équivalents de trésorerie		6 061	6 061
Passifs assumés		(6 927)	(6 927)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS ET DES PASSIFS ASSUMÉS	13 606	14 500	28 106
JUSTE VALEUR DES INTÉRÊTS MINORITAIRES			
PRIX D'ACQUISITION DU REGROUPEMENT	13 606	14 500	28 106

(1) La comptabilisation du regroupement Cobalt Ground Solutions est provisoire à la date de clôture.

L'évaluation des actifs acquis et des passifs assumés ainsi que les éléments du prix d'acquisition sont susceptibles d'être revus dans un délai de 12 mois.

1.2. Puts sur intérêts minoritaires de People Link

En date du 1^{er} janvier 2016, les minoritaires subsistants de PeopleLink et représentant 15 % du capital de cette société ont exercé l'option de vente de leurs actions pour un montant total de 24,1 M\$ (soit 22,1 M€ au cours de clôture 2015).

1.3. Décision du Tribunal Administratif relative aux licences d'assistance aéroportuaire délivrées en 2014

Par jugement en date du 12 juillet 2016, le Tribunal Administratif de Paris, saisi par la société Aviapartner, a annulé les décisions prises le 2 juin 2014 par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie désignant les trois sociétés autorisées à proposer des services d'assistance en escales sur l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle et l'aérogare Orly ouest de l'aéroport de Paris Orly. Le jugement précise que les licences, initialement délivrées pour une durée de 7 ans soit jusqu'en 2021, sont annulées à compter du 30 mars 2018.

Cette décision, ne remettant pas en cause de façon rétroactive l'attribution des licences, Groupe Europe Handling (GEH), filiale du Groupe CRIT, demeure prestataire de services d'assistance en escales jusqu'au 30 mars 2018 et participera à l'appel d'offres de renouvellement des licences à cette date.

2. Règles et méthodes comptables

Les principales règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes consolidés sont décrites ci-dessous et ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

2.1. Base de préparation des états financiers consolidés

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en sa séance du 28 mars 2017. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Conformément au règlement CE N° 1606/2002 du 19 juillet 2002, qui s'applique aux comptes consolidés des sociétés européennes cotées sur un marché réglementé, et du fait de sa cotation dans un pays de l'Union Européenne, les comptes consolidés de Groupe CRIT et de ses filiales (le « Groupe ») sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB et tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2016. Il comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB), et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC).

Le référentiel utilisé est disponible sur le site internet de la Commission Européenne http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

2.1.1. Base d'évaluation utilisée

Les états financiers consolidés ont été préparés selon la méthode du coût historique à l'exception notamment de certaines catégories d'actifs et de passifs financiers qui sont évalués selon leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière ainsi que précisé ci-dessous.

Le Groupe valorise à la juste valeur sur une base récurrente au bilan principalement ses actifs de gestion de trésorerie, les instruments financiers dérivés ainsi que lors de regroupement d'entreprises les actifs acquis et passifs assumés identifiables.

L'information relative à la juste valeur des instruments financiers est communiquée en notes 5.4.1 et 5.8.1.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé lors du transfert d'un passif pour une transaction normale sur le marché principal de l'actif ou du passif ou à défaut sur le marché le plus avantageux, c'est-à-dire celui qui maximise le prix de vente de l'actif ou minimise le prix de transfert du passif.

Le Groupe détermine ces justes valeurs en combinant les différentes approches suivantes :

- approche par le marché reposant sur les prix de transaction,
- approche par les coûts qui s'appuie sur l'estimation du coût de remplacement d'un actif par un autre actif apportant les mêmes services,
- approche par les résultats en actualisant les flux de trésorerie futurs.

Les justes valeurs sont hiérarchisées selon 3 niveaux :

- niveau 1 : prix coté sur un marché actif pour un instrument identique. Les OPCVM monétaires et les placements très liquides, convertibles en un montant connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur sont ainsi valorisés.

- niveau 2 : évaluation utilisant uniquement des données observables sur un marché actif pour un instrument similaire utilisée pour la valorisation des comptes de dépôts à court terme convertibles à tout moment en trésorerie sans risque de changement de valeur et les instruments financiers dérivés.
- niveau 3 : évaluation utilisant principalement des données non observables. Les immobilisations incorporelles acquises lors de regroupement d'entreprises – marques et relations clients notamment – sont ainsi valorisées.

Ainsi qu'il est précisé en note 3, l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite la définition par les dirigeants d'un certain nombre d'hypothèses, d'estimations et d'appréciations, celles-ci sont déterminées sur la base de la continuité d'exploitation en fonction des informations disponibles à la date de leur établissement.

Ces hypothèses, estimations et appréciations dont il est possible que les résultats futurs diffèrent, sont revues par la direction à chaque clôture au regard des réalisations passées et des anticipations.

Le Groupe a ainsi précisé les hypothèses retenues et complété celles-ci de calculs de sensibilité lorsque cela s'avérait pertinent pour les quatre domaines suivants :

- L'exécution des tests de perte de valeur des actifs immobilisés (impairment) au cours desquels le Groupe s'est efforcé de retenir des hypothèses prudentes concernant notamment l'estimation des flux futurs de trésorerie. L'approche développée est détaillée en note 5.1
- L'estimation des avantages liés au personnel (note 5.7.1)
- L'estimation des provisions pour litiges (note 5.7.2)
- La détermination des impôts différés et en particulier l'appréciation du caractère recouvrable des impôts différés actifs.

2.1.2. Changement de normes et d'interprétations

Recommandation de l'AMF pour l'arrêté des comptes 2016

Le Groupe a appliqué les recommandations de l'AMF relatives à l'arrêté des comptes 2016 et a revu la qualification des éléments non courants de résultat. Ainsi les amortissements d'immobilisations incorporelles liées aux impacts des regroupements d'entreprise susceptibles de se reproduire sur des périodes ultérieures ne sont plus considérés comme des éléments non récurrents.

Les retraitements suivants ont été appliqués aux informations financières des périodes comparatives :

En milliers d'euros	31.12.2015
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT PUBLIÉ	105 840
Dotations aux amortissements des actifs incorporels affectés liés aux acquisitions	(6 478)
Dépréciation goodwill	(310)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT RETRAITÉ	99 052
Résultat opérationnel courant par secteurs opérationnels retraité	
Travail temporaire	84 344
Assistance aéroportuaire	11 265
Autres services	3 443

Normes, amendements et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2016

Le Groupe applique les normes et textes entrés en vigueur à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2016 suivants :

- **Amendement IAS 1 : Projet « Disclosure Initiative »**
Cet amendement apporte des clarifications notamment à la matérialité, la désagrégation, la présentation de sous-totaux et la structure des notes.
- **Amendements IAS 16 / IAS 38 : Clarification des méthodes d'amortissement acceptables**
Cet amendement clarifie les circonstances dans lesquelles il est possible d'amortir des immobilisations selon la méthode fondée sur les revenus, méthode interdite sous IAS 16 et acceptable sous conditions pour IAS 38.
- **Amendement IAS 19 : Régimes à prestations définies**
Cet amendement apporte des précisions sur la comptabilisation des cotisations versées par des membres du personnel dans les régimes à prestations définies.
- **Amendement IFRS 11 : Acquisitions d'intérêts dans des coentreprises qualifiées de joint operations**
Cet amendement précise la comptabilisation des prises de participations dans une joint operation.
- **Amendement IAS 28, IFRS 10 et IFRS 12 : Entités d'investissements**
Cet amendement apporte des clarifications à l'exemption de consolidation applicable aux sociétés d'investissement.
- **IAS 16 / IAS 41 : Clarification de la comptabilisation des actifs biologiques producteurs**
- **Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2010-2012 :**
 - IFRS 2 : Définition des « vestings conditions » : Clarification des conditions de performance qualifiées au « vesting » uniquement si elles sont associées à une condition de présence
 - IFRS 3 : Ajustement éventuel du prix : Comptabilisation ultérieure à la juste valeur par résultat des compléments de prix qui ne répondent pas à la définition d'un instrument de capitaux propres
 - IFRS 8 : Nouvelle obligation d'information concernant le regroupement de secteurs opérationnels et réconciliation des actifs sectoriels avec le total des actifs
 - IFRS 13 : Précisions sur l'évaluation des créances et dettes à court terme
 - IAS 16 et 38 : Réévaluation - Ajustement proportionnel de l'amortissement cumulé. Clarification de la méthode optionnelle de réévaluation des immobilisations corporelles et incorporelles
 - IAS 24 : Notion de services de direction (« key management personnel services »)
- **Améliorations annuelles des IFRS – Cycle 2012-2014**
 - IFRS 5 : Changement de modalité de cession d'un actif ou groupe d'actifs (cession à distribution ou inversement) - Précision qu'un tel changement ne modifie pas le traitement par la norme IFRS 5
 - IFRS 7 : Mandat de gestion - Clarifications des conditions de recouvrement des actifs financiers cédés et obligations d'informations relatives aux transferts d'actifs
 - IAS 19 : Taux d'actualisation des hypothèses actuarielles – Appréciation de la notion de marché actif sur la base des obligations d'entreprises de toute la zone monétaire et non pas uniquement de celles d'un pays donné
 - IAS 34 : Précision de l'expression « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire »

L'ensemble de ces textes sont sans impact significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Normes, amendements et interprétations susceptibles d'être anticipées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 et non anticipés par le Groupe

- **IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients »**
La norme IFRS 15 pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients. Son principe de base est la comptabilisation du produit pour décrire le transfert de biens ou de services à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. La nouvelle norme se traduira également par une amélioration des informations à fournir en annexe.
Elle viendra se substituer à IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction » ainsi qu'aux interprétations IFRIC correspondantes : IFRIC 13, IFRIC 15, IFRIC 18 et SIC 31 et doit être appliquée à compter du 1^{er} janvier 2017, de façon rétroactive. Une application anticipée est autorisée.
La norme prévoit une approche en 5 étapes à mettre en œuvre pour comptabiliser un produit :
 - Identification du(des) contrat(s) avec un client
 - Identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat
 - Détermination du prix de la transaction
 - Affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance
 - Comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites
- **Amendements IFRS 10 et IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une société associée ou une joint-venture » :**
La principale conséquence de ces amendements est qu'un résultat de cession (profit ou perte) soit reconnu intégralement, lorsque la transaction concerne une entreprise au sens d'IFRS 3 (qu'il s'agisse d'une filiale ou non).
- **Amendement IAS 12 « Traitement des impôts différés actifs sur pertes latentes » :** clarification sur la manière d'appréhender l'existence de profits taxables futurs pour comptabiliser les impôts différés actif
- **Amendement IAS 7 Disclosure initiative – Information supplémentaire à fournir sur la variation des dettes financières au bilan**
- **Amendement IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions »**
- **IFRIC 22 « Transactions en monnaies étrangères et contrepartie anticipée »**

L'ensemble de ces textes sont sans impact significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

- **IFRS 9 « Instruments financiers » :**
La version finale de la norme IFRS 9 regroupe les 3 phases qui ont constitué le projet : classification et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture. Les améliorations apportées par IFRS 9 incluent :
 - une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers, soit au coût amorti soit à la juste valeur, qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels,

- un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues »,
- une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture alignant le traitement comptable sur les activités de gestion des risques permettant leur prise en compte dans les états financiers.

Les informations en annexe sont aussi renforcées. L'objectif global est d'améliorer l'information des investisseurs.

IFRS 9 est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. Une application anticipée est autorisée.

Normes, amendements et interprétations ne pouvant être anticipés en 2016 en l'absence d'adoption par l'Europe

• IFRS 16 « Contrats de location »

La norme IFRS 16, Contrats de locations qui a été publiée le 13 janvier 2016 remplacera la norme actuelle IAS 17, Contrats de locations, et les interprétations IFRIC 4.

IFRS 16 introduit des changements significatifs par rapport à la norme IAS 17.

- Bien que la définition d'un contrat de location reste inchangée par rapport à la norme antérieure et compte tenu de la constatation de tous les contrats de location au bilan du preneur, leur identification et leur distinction avec les contrats de services revêtent une importance cruciale. L'exécution d'un contrat de location dépend de l'utilisation d'un actif identifié dont le preneur a le contrôle pour une période de temps en échange d'une contrepartie.
 - La distinction des contrats de location simple et de location-financement prévue par IAS 17 est supprimée. IFRS 16 introduit le principe de comptabilisation de l'ensemble des contrats de location avec constatation d'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué pendant la durée du contrat et d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers. Des exemptions existant toutefois pour les biens de faible valeur ou les contrats de courte durée.
 - Pour les bailleurs, la distinction des locations simples et des locations financement demeurent.
 - Davantage d'informations sont à communiquer en annexe.
- IFRS 16 sera d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2019.

L'analyse de l'impact de ces normes sur les résultats et la situation financière du Groupe sont en cours.

2.2. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés incluent les états financiers de la Société et ceux des entités (y compris les entités structurées) qu'elle contrôle ("les filiales").

La Société a le contrôle lorsqu'elle :

- détient le pouvoir sur l'entité émettrice;
- est exposée, ou a le droit, à des rendements variables, en raison de ses liens avec l'entité émettrice;
- a la capacité d'exercer son pouvoir de manière à influencer sur le montant des rendements qu'elle obtient.

La Société doit réévaluer si elle contrôle l'entité émettrice lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des trois éléments du contrôle énumérés ci-dessus ont changé.

La méthode de l'intégration globale est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont entièrement intégrés. La

quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle est présentée distinctement dans les capitaux propres et dans le compte de résultat consolidé.

La Société consolide la filiale à compter de la date à laquelle elle en obtient le contrôle et cesse de la consolider lorsqu'elle en perd le contrôle. Ainsi, les produits et les charges d'une filiale acquise ou cédée au cours de l'exercice sont inclus dans l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global à compter de la date où la Société acquiert le contrôle de la filiale et jusqu'à la date où elle cesse de contrôler celle-ci.

Tous les actifs et les passifs, les capitaux propres, les produits, les charges et les flux de trésorerie intragroupe qui ont trait à des transactions entre entités du groupe doivent être éliminés complètement lors de la consolidation.

Les sociétés associées dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle, sont consolidées par mise en équivalence à partir de la date à laquelle l'entité émettrice devient une entreprise associée.

Lors de l'acquisition de la participation dans une entreprise associée, tout excédent du coût de la participation sur la quote-part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables de l'entité émettrice est comptabilisé à titre de goodwill, qui est inclus dans la valeur comptable de la participation. Tout excédent de la quote-part revenant au Groupe de la juste valeur nette des actifs et des passifs identifiables sur le coût de la participation, après réévaluation, est immédiatement comptabilisé en résultat net dans la période d'acquisition de la participation.

Le Groupe cesse d'utiliser la méthode de la mise en équivalence à compter de la date à laquelle sa participation cesse d'être une participation dans une entreprise associée.

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 11.6. ci-après.

2.3. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition conformément à IFRS 3. Le coût du regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs en date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise.

2.4. Information sectorielle

Le Groupe CRIT intervient dans trois métiers :

- Le Travail temporaire et le recrutement constituent le cœur de métier du Groupe, qui agit en tant qu'acteur global en ressources humaines grâce à son offre étendue de services.
- L'Assistance aéroportuaire inclut tous les services à effectuer sur un avion entre son atterrissage et son décollage, notamment l'assistance aux passagers et aux avions.
- Les Autres services regroupent les services en ingénierie et en maintenance industrielle ainsi que les activités diverses (gestion dématérialisée RH, prestations d'accueil, négoce...).

L'activité de la société PRESTINTER, prestataire de services internes principalement au pôle Travail temporaire et recrutement, est rattachée à ce métier. Les activités de formation sont en revanche gérées au sein du pôle Autres services.

Ces différents types de prestations de services aux entreprises ont chacune leur marché et type de clientèle, leur méthode de distribution et leur environnement réglementaire. Ils constituent la base du reporting interne.

Le principal décideur opérationnel est le Président Directeur Général assisté des dirigeants de secteurs du pôle Travail temporaire et recrutement et des Activités Aéroportuaires. Il évalue la performance de ces secteurs opérationnels et leur alloue les ressources nécessaires en fonction d'indicateurs de performance opérationnelle (chiffre d'affaires, EBITDA et résultat opérationnel courant).

Les secteurs à présenter fondés sur ces 3 secteurs opérationnels suivis par le management sont :

- Le Travail temporaire et recrutement
- L'Assistance aéroportuaire
- Les Autres services.

2.5. Méthode de conversion des éléments en devises

Les états financiers consolidés sont exprimés en milliers d'euros, l'euro étant la devise fonctionnelle de la société mère, Groupe CRIT et la devise de présentation du Groupe.

2.5.1. Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions réalisées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle sont initialement enregistrées au taux de change en vigueur à la date d'opération. À la clôture, les actifs et passifs monétaires correspondants sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de clôture. Les pertes et gains de change résultant du dénouement de ces opérations en devises et de la réévaluation au taux de clôture des créances et dettes en monnaies étrangères sont enregistrés en résultat financier.

2.5.2. Conversion des états financiers libellés en monnaies étrangères

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »).

Les postes du bilan exprimés en devises sont convertis en euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat exprimés en devises sont convertis en euros au cours moyen annuel. Les différences de conversion en résultant sont inscrites en tant que composante distincte des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère et aux participations ne donnant pas le contrôle.

Lorsqu'une activité étrangère est dissoute ou cédée, ces différences de conversion initialement reconnues en capitaux propres sont reclassées en résultat.

2.6. Immobilisations incorporelles

2.6.1. Goodwills

À l'occasion de la première consolidation des filiales du Groupe, il est procédé dans un délai n'excédant pas un an à l'évaluation de la quote-part du Groupe dans l'ensemble des actifs et passifs acquis identifiables. L'écart entre cette quote-part acquise et le coût d'acquisition constitue le goodwill.

Les goodwills font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités de réalisation des tests de perte de valeur sont détaillées dans la partie 5.1. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel.

Les goodwills sont comptabilisés déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles.

2.6.2. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les éléments suivants :

- les relations clients, les marques, les accords de non-concurrence acquis dans le cadre des regroupements d'entreprise,
- les logiciels achetés ou développés en interne,
- les droits au bail.

Les relations clients, marques et accords de non-concurrence acquis dans le cadre des regroupements d'entreprise sont comptabilisées à leur juste valeur déterminée à la date d'acquisition par des experts indépendants. Ces éléments sont éventuellement ajustés dans les douze mois suivant l'acquisition. Les actifs à durée d'utilité indéfinie ne sont pas amortis mais soumis chaque année à un test de dépréciation. Un amortissement est constaté pour les actifs dont la durée d'utilité est finie.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation estimées retenues sont les suivantes :

Nature	Durée d'utilisation estimée
Relations clients	8 à 10 ans
Marques	8 à 10 ans
Accords de non concurrence	3 à 5 ans
Logiciels	1 à 5 ans
Droit au bail	5 à 10 ans

2.7. Immobilisations corporelles

2.7.1. Principes comptables

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe a choisi le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles selon la méthode du coût historique amorti.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilisation estimées retenues sont les suivantes :

Nature	Durée d'utilisation estimée
Constructions	40 ans
Agencements et aménagements	3 à 5 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel informatique et de bureau	3 à 5 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable estimée lorsque cette dernière est inférieure.

2.7.2. Contrats de location

La distinction entre contrats de location financement et contrats de location simple est effectuée sur la base de l'analyse économique du partage des risques et avantages entre le preneur et le bailleur.

Tel que préconisé par l'IAS 17, les contrats de location sont comptabilisés selon leur nature. S'ils ont pour conséquence de transférer substantiellement les risques et avantages au preneur, ces contrats de location financement sont retraités et les actifs ainsi acquis sont immobilisés et amortis selon les règles du Groupe et la dette correspondante est comptabilisée au passif.

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat de façon linéaire sous forme de loyers sur la durée de la location.

2.8. Dépréciation d'actifs non financiers

Selon la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », la valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur internes ou externes, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et celles non encore mises en service.

La valeur nette comptable des actifs incorporels et corporels est comparée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût des ventes et la valeur d'utilité.

Afin de déterminer leur valeur d'utilité, les actifs auxquels il est impossible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent.

L'Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs, dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les UGT du Groupe étaient déterminées jusqu'en 2011 uniquement sur la base des secteurs opérationnels Travail temporaire et recrutement, Assistance aéroportuaire et Autres services.

Face à l'internationalisation du secteur du Travail temporaire et

recrutement suite au rachat de PeopleLink en 2011, le Groupe a identifié au sein de cette activité trois UGT distinctes par zones :

- UGT Travail temporaire et recrutement France et autres pays,
- UGT Travail temporaire et recrutement États-Unis,
- UGT Travail temporaire et recrutement Espagne.

Les deux autres UGT Assistance aéroportuaire et UGT Autres services restent sans changement.

Le goodwill du secteur opérationnel Travail temporaire et recrutement a ainsi été affecté par zones à compter du 1^{er} janvier 2012 et fait l'objet d'un test d'impairment annuel sur ces bases comme celui de l'UGT Assistance aéroportuaire ainsi que décrit dans la note 5.1. Le goodwill de l'UGT Travail temporaire et recrutement Espagne est nul.

La valeur d'utilité de l'U.G.T. est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus de plans d'affaires à 5 ans élaborés par le management de l'entité concernée ;
- le taux d'actualisation est déterminé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital utilisé prenant en compte un ratio d'endettement cible, un coût de la dette financière pour le Groupe, un taux sans risque, une prime de risque action et un bêta sur la base des données historiques ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini des flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle. Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable ainsi déterminée à partir de la valeur d'utilité de l'U.G.T. est ensuite comparée à la valeur comptable de l'U.G.T. Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur comptable s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T., et est imputée en priorité aux goodwill.

Les pertes de valeur peuvent en cas de modification de ces estimations être reprises, à l'exception de celles concernant les goodwill qui sont irréversibles.

2.9. Stocks

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré (activité industrielle et de négoce). La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normale, déduction faite des frais de vente.

2.10. Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés selon les catégories définies par la norme IAS 39.

Les catégories suivantes existent pour Groupe CRIT :

- Prêts et créances : Prêts et créances à plus d'un an, créances clients, autres créances, actifs d'impôts exigibles, comptes courants bancaires
- Actifs financiers à la juste valeur par le résultat : Placements à court terme et instruments financiers dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture.

2.10.1. Actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont inscrits au bilan consolidé initialement à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ils sont essentiellement constitués de la créance de CICE et des actifs financiers non dérivés « prêts et créances » qui correspondent aux dépôts, cautionnements et prêts.

2.10.2. Créances clients

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Une dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction (déduction faite des couvertures liées à l'assurance-crédit). Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Le Groupe cède ses créances clients à des organismes d'affacturage dans la limite d'un montant de 100 M€ en continuant à les recouvrer sur des comptes bancaires dédiés. Le Groupe continue d'autre part à supporter le risque de défaut de paiement des créances ainsi cédées. Ces créances clients continuent donc à être comptabilisées à l'actif du bilan.

La position vis-à-vis des organismes d'affacturage est constituée de la mobilisation des créances minorée des encaissements à reverser à ces organismes. Elle est présentée en Découverts bancaires ou, lorsque ponctuellement les encaissements à reverser excèdent le financement obtenu par la mobilisation des créances, en Trésorerie et équivalents de trésorerie.

2.10.3. Autres créances et actifs d'impôts exigibles

Les autres créances et les actifs d'impôts exigibles sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.10.4. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La rubrique « Trésorerie et équivalents de trésorerie » présentée à l'actif du bilan est composée de la trésorerie, disponibilités constituant des prêts et créances envers les établissements bancaires et des équivalents de trésorerie qui comprennent :

- les OPCVM monétaires, placements à court terme très liquides, convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Ils sont évalués à leur juste valeur par le résultat en référence directe à des prix cotés sur un marché actif pour un instrument identique (Niveau 1 de la norme IFRS 13-76),
- les comptes de dépôt à court terme convertibles à tout moment en trésorerie sans risque de changement de valeur. Ces derniers sont valorisés sur la base de données observables (Niveau 2 de la norme IFRS 13-81),
- les positions éventuellement débitrices vis-à-vis des organismes d'affacturage (cf. Note 2.10.2.)

2.10.5. Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Si un instrument financier dérivé est qualifié d'instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres tandis que la part inefficace est comptabilisée directement en résultat.

Les profits et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont repris dans le résultat des exercices au cours desquels la transaction future couverte affecte le résultat.

2.11. Titres d'auto-détention

Tous les titres de la Société Groupe CRIT auto-détenus sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé dans le résultat lors de leur achat, vente, émission ou annulation.

2.12. Dividendes et capitaux

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

2.13. Provisions pour risques et charges

2.13.1. Avantages du personnel

2.13.1.1. Engagements sociaux

Différents régimes de retraites à cotisations définies et à prestations définies sont accordés aux salariés du Groupe.

RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Les régimes à cotisations définies sont caractérisés par des versements libérant l'employeur de toute obligation ultérieure à des organismes indépendants. Ces derniers se chargent de verser au salarié les montants qui lui sont dus. Ils sont déterminés à partir des cotisations versées majorées du rendement de leur placement. Les paiements effectués par le Groupe sont constatés dans le compte de résultat en charge de la période à laquelle ils se rapportent. Aucune obligation supplémentaire n'existe et aucun passif ne figure dans les comptes du Groupe.

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies.

Ces derniers concernent exclusivement les indemnités de départ à la retraite prévues par les conventions collectives et les accords d'entreprise, aucun autre avantage social à long terme ou postérieur à l'emploi n'ayant été octroyé aux salariés. Le salarié perçoit ainsi au moment de sa retraite une indemnité calculée à partir de son ancienneté et de son salaire de fin de carrière ainsi que du barème de droits prévus par les conventions collectives et les accords d'entreprise.

Ces régimes ne sont pas financés par le Groupe, il n'existe donc pas d'actif de régime.

L'engagement lié à ces régimes fait l'objet d'une évaluation annuelle par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit

projetées. Selon cette méthode, chaque période d'emploi confère une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Ces estimations tiennent compte notamment d'hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser.

Le taux d'actualisation utilisé est fixé par référence au taux iBoxx Corporate AA 10+ à la date de clôture, taux de rendement des obligations du secteur privé de grande qualité en euros de 10 ans et plus. Cette maturité avoisine la durée résiduelle d'activité des salariés du Groupe soit 16 ans.

2.13.1.2. Paiements fondés sur des actions

Aucun plan de rémunération fondé sur des actions n'est mis en place par le Groupe.

2.13.2. Provisions pour autres passifs

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite, à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable que le règlement de cette obligation générera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation que le management du Groupe peut faire en date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

2.14. Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés selon les catégories suivantes définies par la norme IAS 39.

- Passifs financiers évalués au coût amorti, pour les emprunts et découverts bancaires, les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, les dettes d'impôts exigibles et les autres dettes,
- Passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat, pour les instruments financiers dérivés non éligibles à la comptabilité de couverture. La valorisation est faite sur la base de données observables (Niveau 2 de la norme IFRS 13-81),
- Passifs évalués à la juste valeur par les capitaux propres, pour les instruments financiers éligibles à la comptabilité de couverture. La valorisation est faite sur la base de données observables (Niveau 2 de la norme IFRS 13-81).

2.14.1. Emprunts et découverts bancaires

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti, toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Comme indiqué en note 2.10.2, la position vis-à-vis des organismes d'affacturage est constituée de la mobilisation des créances minorée des encaissements à reverser à ces organismes. Elle est présentée en Découverts bancaires ou lorsque ponctuellement les encaissements à reverser excèdent le financement obtenu par la mobilisation des créances en Trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le financement obtenu des organismes d'affacturage est d'une maturité de remboursement inférieure à douze mois.

2.14.2. Passifs financiers courants

Les fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres dettes sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur puis ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement des dettes salariales et sociales ainsi que de la TVA.

2.15. Impôts différés

Certains retraitements de consolidation apportés aux comptes sociaux des entités consolidées, ainsi que certains décalages d'imposition dans le temps, existant dans les comptes sociaux, peuvent conduire à des différences temporelles, conformément à l'IAS 12, entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits au bilan consolidé.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés. De même, les déficits fiscaux reportables peuvent donner lieu à la comptabilisation d'impôt différé actif.

Les impôts différés sont calculés sur une base globale suivant la méthode du report variable.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé. Les effets des éventuelles variations de taux d'impôt sur les impôts différés constatés antérieurement sont enregistrés au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel ces changements de taux sont devenus certains sauf dans la mesure où ils se rapportent à des éléments précédemment débités ou crédités dans les capitaux propres. Les impôts différés ne sont pas actualisés.

Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période durant laquelle les actifs deviennent ou restent récupérables.

2.16. Autres impôts et taxes

La Contribution Économique Territoriale (C.E.T) payée par les sociétés françaises comprend deux contributions :

- La Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E) assise sur les valeurs locatives foncières;
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux.

Le Groupe estime que la CVAE calculée à partir de la valeur ajoutée, différence entre des produits et des charges est un impôt sur le résultat au sens de la norme IAS 12. Cette position que le Groupe a adoptée à compter du 1^{er} janvier 2010 permet de présenter des résultats cohérents avec ceux des principaux acteurs du marché de l'Intérim qui ont également opté pour ce traitement.

2.17. Reconnaissance des produits

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a transféré les risques et avantages des produits au client, ce qui coïncide en général à l'acceptation par le client des produits qui lui sont livrés et que le recouvrement des créances afférentes est probable.

Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir, et lorsque le recouvrement des créances afférentes est probable.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

2.18. Présentation du compte de résultat consolidé

Le Groupe présente son compte de résultat consolidé par nature.

2.18.1. Résultat opérationnel courant

À côté du résultat opérationnel, qui représente l'ensemble des produits et des charges ne résultant pas des activités de financement, des entreprises associées et de l'impôt sur le résultat, le Groupe souhaite, conformément à la recommandation n°2009-R-03 du 2 juillet 2009 du Conseil National de la Comptabilité, « faciliter la compréhension de sa performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats » en présentant un résultat opérationnel courant.

Ce dernier correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des autres produits opérationnels et des autres charges opérationnelles, « éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée ».

2.18.2. Résultat opérationnel après quote-part du résultat net des entreprises MEE

Le Groupe a décidé de suivre à compter du 1^{er} janvier 2013 la Recommandation 2013-01 de l'ANC du 4 avril 2013, permettant aux entreprises de présenter la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (MEE) qui ont une nature opérationnelle dans le prolongement de l'activité du groupe, après le résultat opérationnel et avant un sous-total dénommé « résultat opérationnel après quote-part du résultat net des entreprises MEE ».

Les entreprises associés du Groupe ayant toutes une activité opérationnelle dans le prolongement de son activité, cette présentation est justifiée et donne une information plus fiable et plus pertinente de la performance financière du Groupe.

3. Utilisation d'estimations et jugements comptables déterminants

Dans le cadre du processus d'établissement des comptes consolidés, la détermination de certaines données figurant dans les états financiers nécessite l'utilisation d'hypothèses, estimations ou appréciations.

Les principales estimations faites par le Groupe lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour :

- la valorisation des actifs incorporels et la dépréciation d'actifs non financiers (notes 2.6 et 2.8),
- la valorisation des engagements sociaux (note 2.13.1.1),
- l'évaluation des provisions pour autres passifs consistant à estimer les dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation (note 2.13.2),
- la reconnaissance d'impôt différé actif en cas de pertes reportables (note 2.15)
- la valorisation de la dette financière relative aux puts sur intérêts minoritaires (note 5.8.2.1.5).

Ces hypothèses, estimations ou appréciations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'arrêt des comptes, qui peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et de ces hypothèses.

4. Indicateurs financiers non définis par les normes IFRS

Dans le cadre de son reporting interne et de sa communication externe, le Groupe utilise comme indicateur financier non définis par les normes IFRS, l'EBITDA.

L'EBITDA correspond au résultat opérationnel courant avant prise en compte des dotations nettes aux amortissements.

5. Notes sur le bilan consolidé

5.1. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Goodwill	Brevets et droits similaires	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2015				
Valeur brute comptable	158 820	22 497	40 239	221 556
Amortissements et dépréciations	(5 601)	(6 115)	(14 852)	(26 569)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 1^{er} JANVIER 2015	153 219	16 382	25 387	194 988
Variations 2015				
Acquisitions		441	314	755
Cessions		(31)	(21)	(52)
Différences de conversion	6 382	1 743	2 687	10 812
Reclassements	(270)	3	(3)	(270)
Dotations aux amortissements	(310)	(1 628)	(5 645)	(7 583)
Valeur brute comptable	164 933	24 459	44 351	233 743
Amortissements et dépréciations cumulés	(5 911)	(7 549)	(21 632)	(35 092)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2015	159 022	16 910	22 719	198 651
Variations 2016				
Variations de périmètre	6 064	1 929	10 471	18 465
Acquisitions		1 257	811	2 068
Cessions			(45)	(45)
Différences de conversion	1 997	569	797	3 363
Reclassements		12	(9)	3
Dotations aux amortissements	(310)	(1 670)	(5 843)	(7 823)
Valeur brute comptable	172 994	28 436	57 073	258 503
Amortissements et dépréciations cumulés	(6 221)	(9 430)	(28 172)	(43 823)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2016	166 774	19 005	28 901	214 680
<i>Dont :</i>				
- Marques Peoplelink		17 098		17 098
- Relations clients Peoplelink			24 159	24 159
- Clauses de non-concurrence PeopleLink			2 916	2 916
- Logiciels acquis ou développés en interne		1 908		1 908

La valeur des goodwills par UGT est la suivante :

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Travail temporaire et recrutement	157 794	154 752
<i>France et autres</i>	93 378	93 378
<i>États-Unis</i>	64 416	61 374
Assistance aéroportuaire	8 980	3 960
Autres		310
TOTAL	166 774	159 022

L'augmentation du goodwill est due notamment à :

- l'acquisition de Cobalt Ground Solutions dans le Secteur Aéroportuaire pour 5,1 M€
- l'acquisition de TeamSoft aux États-Unis dans le Secteur Travail Temporaire pour 1 M€
- l'impact du taux de change sur le goodwill des filiales américaines soit 2 M€ pour le secteur Travail Temporaire et recrutement.

Le Groupe a procédé aux tests annuels de perte de valeur des goodwills à partir des plans d'affaires à 5 ans. Ainsi que décrit en note 2.8, il a retenu comme valeur recouvrable la valeur d'utilité calculée.

Les hypothèses retenues pour le taux d'actualisation et de croissance perpétuelle sont les suivants :

	Travail temporaire et recrutement France et autres	Travail temporaire et recrutement États-Unis	Assistance Aéroportuaire
Taux d'actualisation	7,8 %	8,8 %	7,8 %
Taux de croissance perpétuelle	2,0 %	2,0 %	2,0 %

Goodwill UGT Travail temporaire et recrutement France et autres

Hypothèses de calcul

Pour l'UGT Travail temporaire et recrutement France et autres, le plan d'affaires élaboré par le management repose sur une poursuite de la croissance dans un contexte concurrentiel accru. Le taux de croissance perpétuelle retenu est de 2 %.

Résultat du test

Ces travaux n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier le goodwill de l'UGT Travail temporaire France.

Sensibilité du test

L'utilisation d'un taux de croissance à l'infini de 1,5 % au lieu de 2 % ou d'un taux d'actualisation majoré de 2 points ne déclencherait pas de dépréciation. Aucune variation raisonnablement envisageable des hypothèses opérationnelles ne déclencherait de dépréciation du goodwill du Travail temporaire et recrutement France et autres.

Goodwill Travail temporaire et recrutement États-Unis

Hypothèses de calcul

Le plan d'affaires établi pour l'UGT Travail temporaire États-Unis prévoit une augmentation de l'activité en ligne avec la croissance attendue du marché.

Résultat du test

Ces travaux n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier le goodwill de l'UGT Travail temporaire États-Unis.

Sensibilité du test

L'utilisation d'un taux de croissance à l'infini de 1,5 % au lieu de 2 % ou d'un taux d'actualisation majoré de 2 points ne déclencherait pas de dépréciation. Aucune variation raisonnablement envisageable des hypothèses opérationnelles ne déclencherait de dépréciation du goodwill du Travail temporaire et recrutement États-Unis.

Goodwill UGT Assistance aéroportuaire

Hypothèses de calcul

Le plan d'affaires établi pour l'UGT Assistance aéroportuaire repose sur une croissance modérée de l'activité.

Résultat du test

Ces travaux n'ont pas mis en évidence la nécessité de déprécier le goodwill de l'UGT Assistance aéroportuaire.

Sensibilité du test

L'utilisation d'un taux de croissance à l'infini de 1,5 % au lieu de 2 % ne déclencherait pas de dépréciation. Aucune variation raisonnablement envisageable des hypothèses opérationnelles ne déclencherait de dépréciation du goodwill Assistance Aéroportuaire.

5.2. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériels & outillages	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2015					
Valeur brute comptable	875	4 295	59 077	60 952	125 199
Amortissements et dépréciations		(2 572)	(36 031)	(24 910)	(63 513)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 1^{er} JANVIER 2015	875	1 723	23 046	36 042	61 686
<i>dont immobilisations en location financement</i>	439		8 104	24 073	32 616
Variation 2015					
Acquisitions	97	373	6 147	26 715	33 332
Cessions			(45)	(177)	(222)
Différences de conversion		103	136	122	361
Reclassements		1 971	419	(2 389)	1
Dotations aux amortissements		(403)	(6 252)	(3 257)	(9 912)
Valeur brute comptable	972	6 809	65 858	83 734	157 373
Amortissements et dépréciations		(3 042)	(42 407)	(26 678)	(72 127)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2015	972	3 767	23 451	57 056	85 246
<i>dont immobilisations en location financement</i>			8 103	47 840	55 943
Variations 2016					
Variations de périmètre			5 397	96	5 493
Acquisitions		206	8 454	10 571	19 231
Cessions		(178)	(1 041)	(136)	(1 355)
Différences de conversion		107	(2)	28	133
Reclassements		53 466	2 109	(55 587)	(12)
Dotations aux amortissements		(1 516)	(7 284)	(2 570)	(11 371)
Valeur brute comptable	972	61 015	88 384	30 894	181 264
Amortissements et dépréciations		(5 163)	(57 301)	(21 436)	(83 899)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2016	972	55 852	31 083	9 458	97 365
<i>dont immobilisations en location financement</i>		51 817	12 887		64 704

Le poste « Constructions » inclut l'immeuble de Saint Ouen pour 57 M€.

Les acquisitions de l'exercice concernent le projet immobilier pour 5,6 M€ et des investissements opérationnels pour 13,6 M€ principalement sur le pôle Aéroportuaire à hauteur de 10,1 M€.

5.3. Participations dans les entreprises associées

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Participations au début de la période	9 100	7 908
Quote-part dans les résultats de la période	(208)	2 323
Distributions	(275)	(316)
Autres mouvements	(65)	(815)
PARTICIPATIONS À LA FIN DE LA PÉRIODE	8 552	9 100
Entreprises associées :		
AERCO	8 315	8 979
Global SQ	177	121
OVID	59	

Les comptes de ces sociétés mises en équivalence au 31 décembre 2016 sont présentés ci-dessous :

En milliers d'euros	Global SQ	AERCO	OVID	SHP RS DOO Serbie	SCCV Les Charmes	SCCV 50 AV PORTE DE Villiers
	TT	Aéro	Aéro	Aéro	Autres	Autres
Secteur opérationnel						
Chiffre d'affaires	11 352	1 110	7 786	887		
Résultat net	156	(1 644)	399	64	(1)	
Actifs non courants		44 447	101	512		
Actifs courants	2 697	31 071	3 148	484	302	80
Capitaux propres	368	33 259	178	(85)	(1)	1
Passifs non courants	1 981	26 387				
Passifs courants	348	15 872	3 071	1 081	303	79
Trésorerie/ Dette nette	265	(10 183)	332	202		75
Dividendes perçus par le Groupe au cours de la période		215				
Taux de contrôle	49 %	25 %	33 %	48 %	50 %	50 %

Le rapprochement entre ces informations et la valeur comptable des intérêts du Groupe dans ces entreprises associées est le suivant :

En milliers d'euros	Global	AERCO	OVID	SHP RS DOO Serbie	SCCV Les Charmes	SCCV 50 AV PORTE DE Villiers	Total
	Capitaux propres	368	33 259	178	(85)	(1)	1
Taux de contrôle	49 %	25 %	33 %	48 %	50 %	50 %	
Valeur comptable des intérêts détenus	177	8 315	59	0	(0)	1	8 552

5.4. Actifs financiers

5.4.1. Catégories d'actifs financiers

En milliers d'euros	Valeur comptabilisée 31.12.2016			Juste valeur	Valeur comptabilisée	Juste valeur
	Non courant	Courant	Total	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2015
	PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI	160 055	550 927	710 981	710 981	648 068
Prêts et créances et autres immobilisations financières	160 055		160 055	160 055	116 150	116 150
Créances clients		433 552	433 552	433 552	362 476	362 476
Autres créances		31 071	31 071	31 071	26 137	26 137
Actif d'impôt exigible		5 347	5 347	5 347	3 665	3 665
Comptes courants bancaires		46 503	46 503	46 503	103 154	103 154
Affacturage		34 455	34 455	34 455	36 486	36 486
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	0	26 094	26 094	26 094	20 032	20 032
OPCVM monétaires		6 094	6 094	6 094	32	32
Compte à terme		20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
TOTAL	160 055	577 021	737 075	737 075	668 100	668 100

Le coût amorti des prêts et créances est égal à la juste valeur.

Comme indiqué en note 2.10.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie, l'évaluation de la juste valeur des actifs de trésorerie a été faite selon la méthode qualifiée de niveau 1 pour les OPCVM monétaires et de niveau 2 pour les comptes à terme.

5.4.2. Actifs financiers non courants

En milliers d'euros	Prêts et créances à plus d'un an	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2015			
Valeur brute	70 725	14	70 739
Dépréciations cumulées	(5)		(5)
VALEUR NETTE COMPTABLE	70 720	14	70 734
Variation 2015			
Différences de conversion	277		277
CICE	44 332		44 332
Acquisitions	1 334		1 334
Cessions	(533)		(533)
Reclassements	5	(3)	2
Dépréciations de l'exercice	4		4
Valeur brute	116 141	11	116 151
Dépréciations cumulées	(1)		(1)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2015	116 140	11	116 150
Variation 2016			
Différences de conversion	74		74
CICE	44 566		44 566
Acquisitions	411		411
Cessions	(1 146)		(1 146)
Variations de périmètre	(1)		(1)
Valeur brute	160 044	11	160 055
Dépréciations cumulées	(1)		(1)
VALEUR NETTE COMPTABLE AU 31 DÉCEMBRE 2016	160 044	11	160 055

L'impact du CICE est le suivant :

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
VALEUR À L'OUVERTURE	110 707	66 375
CICE de l'exercice net d'actualisation	52 442	45 522
Utilisation pour le paiement de l'impôt société	(11 267)	(3 040)
Désactualisation de la période	3 390	1 850
Variation de la période	44 566	44 332
VALEUR À LA CLÔTURE	155 273	110 707

Le CICE constitue une créance sur l'État qui peut être utilisée pour le paiement de l'impôt sur les sociétés dû au titre des trois années suivant celle au titre de laquelle elle est constatée. La fraction non utilisée à l'issue de cette période est remboursée.

5.4.3. Créances clients

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Clients et comptes rattachés (1)	444 282	373 380
Dépréciations	(10 730)	(10 904)
TOTAL	433 552	362 476
(1) dont :		
Effets remis à l'encaissement au 31 décembre mais relatifs à des échéances postérieures	5 895	5 437
Créances cédées dans le cadre des contrats d'affacturage	112 111	95 298

Dans le secteur Travail temporaire en France, à l'exception de certains grands comptes et de deux régions opérationnelles (note 6.3.), les comptes clients font l'objet d'une assurance-crédit. Ces créances ont une échéance inférieure à 1 an.

5.4.4. Autres créances

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
TVA	10 959	9 482
Charges constatées d'avance	5 269	4 460
Autres créances fiscales	2 862	1 937
Créances sociales	552	1 810
Autres tiers actif	11 459	8 478
VALEUR BRUTE	31 102	26 168
Dépréciations	(32)	(32)
TOTAL NET	31 071	26 137

Les autres tiers actifs sont principalement des remboursements en attente des organismes de formation.

5.4.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
TRÉSORERIE	46 503	103 154
Équivalents de trésorerie		
OPCVM monétaires	6 094	32
Compte à terme	20 000	20 000
Affacturage	34 455	36 486
TOTAL ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	60 549	56 518
TOTAL TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	107 051	159 672

Le montant de l'affacturage correspond en l'absence de tirage, à la position active vis-à-vis du factor, qui est ainsi détaillée :

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Solde des créances clients cédées dans le cadre du contrat d'affacturage	(112 112)	(95 298)
Fonds de réserve constitués par les organismes d'affacturage	33 613	21 803
Montant non encore mobilisé à la clôture	94 795	90 603
Encaissements clients sur des comptes bancaires dédiés à reverser aux organismes d'affacturage	18 159	19 377
POSITION NETTE ACTIVE VIS-À-VIS DES ORGANISMES D'AFFACTURAGE	34 455	36 486

5.5. Capital et auto-détention

	31.12.2016	31.12.2015
Capital (en milliers d'euros)	4 050	4 050
Nominal (en euros)	0,36	0,36
Nombre total d'actions (en milliers)	11 250	11 250
Nombre d'actions autorisées, émises et en circulation (en milliers)	11 104	11 103
Titres d'auto-détention (en milliers)	146	147

La société n'a pas de plan de stock-options, ni d'attribution d'actions gratuites.

5.6. Informations sur les intérêts des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle

Nom de la filiale ou entreprise associée	Pays	Secteur	% détention	Intérêts minoritaires			
				% droits de vote	Résultat net de la période attribué aux minoritaires	Cumul des intérêts minoritaires à la fin de la période	Dividendes versés aux intérêts minoritaires pendant la période
Interim US	Etats-Unis	TT	15,00 %	15,00 %	1 917	13 694	706
Congo Handling	Congo	Aéro.	39,10 %	39,00 %	361	1 271	941
CPTS	Congo	Aéro.	39,04 %	39,00 %	850	3 076	
Autres					529	2 162	46
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2015					3 657	20 204	1 693
Interim US - Actium	Etats-Unis	TT	25,00 %	25,00 %	(168)	2 802	0
Congo Handling	Congo	Aéro.	39,10 %	39,00 %	(356)	(10)	1 510
CPTS	Congo	Aéro.	39,08 %	39,00 %	(368)	2 707	215
Autres					759	2 895	62
TOTAL AU 31 DÉCEMBRE 2016					(133)	8 395	1 787

TT : Travail Temporaire Aéro. : Aéroportuaire

5.7. Provisions pour risques et charges

5.7.1. Avantages liés au personnel

5.7.1.1. Régimes à prestations définies :

Les principales hypothèses actuarielles retenues en 2016 pour évaluer la valeur totale de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- départ volontaire à l'initiative du salarié
- âge de départ à la retraite fixé individu par individu, en fonction du nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein de la Sécurité Sociale, comptés à partir de la date de début d'activité professionnelle avec un maximum de 70 ans
- taux de turnover individualisé par secteur d'activité
- table de mortalité INSEE 2011-2013 TD/TV pour les sociétés françaises et PM-PF 60-64 pour les filiales africaines

- taux de revalorisation des salaires et taux d'actualisation :

	2016	2015
Taux de valorisation des salaires		
Travail temporaire et recrutement	3,0 %	3,0 %
Assistance aéroportuaire France	3,0 %	3,0 %
Assistance aéroportuaire Congo	4,5 %	4,5 %
Assistance aéroportuaire Afrique autres	3,0 %	3,0 %
Autres services	3,0 %	3,0 %
TAUX D'ACTUALISATION (IBOXX CORPORATE AA 10+)	1,30 %	2,0 %

En l'absence d'actifs couvrant les engagements, la provision comptabilisée est égale à la valeur actuelle de l'engagement.

La provision au bilan a évolué de la manière suivante au cours des deux exercices présentés :

En milliers d'euros	2016	2015
Obligation au début de la période	23 460	21 148
Coût des services rendus au cours de la période	1 956	2 165
Charge d'intérêts	455	328
Écarts actuariels découlant de changements d'hypothèses démographiques	1 374	(584)
Écarts actuariels découlant de changement d'hypothèses financières	1 538	206
Écarts actuariels liés à l'expérience	830	888
Cotisations de l'employeur	(749)	(691)
OBLIGATION À LA FIN DE LA PÉRIODE	28 863	23 460
<i>Dont France</i>	<i>27 453</i>	<i>22 248</i>
<i>Dont Afrique</i>	<i>1 409</i>	<i>1 212</i>

Les principales sensibilités du calcul de cet engagement social aux hypothèses fixées sont les suivantes :

- avec un taux d'actualisation de 0,8 % l'engagement serait de 31,3 M€ contre 26,7 M€ à 1,8 %
- une baisse du taux de turnover de 1 % ferait passer l'engagement à 34,2 M€
- tandis qu'avec une augmentation du taux de revalorisation des salaires de 1 % il s'élèverait à 31,2 M€.

Les cotisations suivantes sont attendues au cours des prochains exercices :

	2016	2015
N+1	740	749
N+2 à N+5	2 432	2 080
N+6 à N+10	7 321	6 240
TOTAL COTISATIONS ATTENDUES DE N+1 À N+10	10 493	9 069

5.7.1.2. Régimes à cotisations définies

Le montant versé au titre des régimes à cotisations définies (part patronale) s'élève pour l'ensemble des salariés (permanents et intérimaires) sur l'exercice 2016 à 155 M€.

5.7.1.3. Autres avantages au personnel

Les autres avantages du personnel sont non significatifs.

5.7.2. Provisions pour autres passifs

En milliers d'euros	31.12.2015	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Reclassements et change	31.12.2016
Provisions pour litiges	4 210	1 327	(299)	(257)		4 981
Autres provisions	4 040	2 338	(525)	(326)	(374)	5 154
TOTAL	8 250	3 665	(823)	(583)	(373)	10 136

En milliers d'euros	31.12.2014	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Reclassements et change	31.12.2015
Provisions pour litiges	3 671	1 481	(506)	(438)	2	4 210
Autres provisions	2 943	1 663	(649)	(290)	374	4 040
TOTAL	6 614	3 144	(1 155)	(728)	376	8 250

Les provisions pour litiges concernent principalement les risques prud'homaux. Les autres provisions concernent divers risques commerciaux, juridiques, sociaux et fiscaux, résultant de litiges ou de procédures découlant de l'activité normale du groupe.

L'estimation de ces risques est effectuée en tenant compte de la nature du litige, de la connaissance de la résolution de litiges passés et de la jurisprudence en cours.

5.8. Passifs financiers

5.8.1. Catégories de passifs financiers

En milliers d'euros	Valeur comptabilisée au 31.12.2016			Juste valeur	Valeur comptabilisée	Juste valeur
	Non courant	Courant	Total	31.12.2016	31.12.2015	31.12.2015
JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	2 344		2 344	2 344	1 649	1 649
Emprunts	2 344		2 344	2 344	1 649	1 649
AUTRES PASSIFS AU COÛT AMORTI	93 764	496 526	590 289	590 289	569 851	569 851
Emprunts	93 764	34 174	127 938	127 938	132 707	132 707
Découverts bancaires et assimilés		23 110	23 110	23 110	42 782	42 782
Dettes fournisseurs		39 569	39 569	39 569	32 024	32 024
Dettes fiscales et sociales		351 837	351 837	351 837	317 748	317 748
Dettes d'impôt exigible		7 715	7 715	7 715	9 778	9 778
Autres dettes		40 120	40 120	40 120	34 812	34 812
TOTAL	96 107	496 526	592 633	592 633	571 500	571 500

5.8.2. Emprunts et découverts bancaires

5.8.2.1. Endettement financier brut

5.8.2.1.1. NATURE ET ÉCHÉANCES

En milliers d'euros	Participation des salariés aux résultats	Crédits baux mobiliers	Crédit-bail immobilier	Puts sur intérêts minoritaires	Autres emprunts	Total
VALEURS AU 31.12.2015						
À moins d'un an	26 412	2 630		22 121	223	51 386
De un à cinq ans		6 243		1 507	32 742	40 492
À plus de cinq ans			41 290		1 188	42 478
TOTAL 31.12.2015	26 412	8 873	41 290	23 628	34 153	134 356
Valeurs au 31.12.2016						
À moins d'un an	26 315	3 138	3 833		887	34 174
De un à cinq ans		7 605	15 333	354	43 944	67 237
À plus de cinq ans			25 062		3 809	28 871
TOTAL 31.12.2016	26 315	10 743	44 228	354	48 640	130 281

5.8.2.1.2. RÉPARTITION TYPE DE TAUX ET PAR DEVISES

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Taux fixe	72 193	41 120
Taux variable	58 088	93 236
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	130 281	134 356
EUR	81 095	81 915
USD	46 424	51 047
XAF	976	1 187
Autres devises	1 787	207
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	130 281	134 356

5.8.2.1.3. VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
DETTE BRUTE DÉBUT DE PÉRIODE	134 356	115 346
Variations de la période		
Entrées de périmètre	4 318	
Émissions	46 907	34 054
Remboursements	(54 508)	(13 487)
Put sur intérêts minoritaires	(1 113)	(8 365)
Juste valeur instruments financiers	695	59
Écarts de conversion	(451)	6 817
Intérêts courus	76	(68)
DETTE BRUTE FIN DE PÉRIODE	130 281	134 356

5.8.2.1.4. PRINCIPALES LIGNES DE DETTES

Principaux emprunts	Date début	Échéance	Dettes /		Montant non tiré	Mode de remboursement	Covenants	Notes
			Total ligne	Montant tiré				
Lignes de financement								
Factoring	NA	Annuelle	100 000		100 000	Revolving/in fine	Non	(1)
Lignes de crédit moyen terme - France	05.11.2015	05.11.2021	100 000	41 207	58 793	Revolving/in fine	Oui	(2)
TOTAL LIGNES DE FINANCEMENT			200 000	41 207	158 793			
Contrats de crédit-bail								
Crédit-bail immobilier	27.03.2014	27.03.2028		44 228		Trimestriel	Non	(3)
Crédit-bail mobilier				10 743		Trimestriel	Non	(4)
TOTAL CRÉDIT-BAIL				54 971				
Participation des salariés aux résultats					26 315		Non	
Dettes d'acquisition								
Promissory notes		2017 à 2018		4 235		Trimestriel	Non	(5)
Puts sur intérêts minoritaires US		2018		354		Exercice option	Non	
TOTAL DETTES D'ACQUISITION				4 589	0			
Autres					3 199		NA	
ENDETTEMENT FINANCIER BRUT				130 281	158 793			
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE				107 051				
Découverts autorisés France			Annuelle	38 000	6 065	31 935	Non	
Découverts autorisés étrangers			Annuelle	4 478	2 064	2 413	Non	
Total découverts autorisés				42 478	8 129	34 349		
Cash-pooling					14 982			
DÉCOUVERTS				23 110				
TRÉSORERIE NETTE				83 941				
ENDETTEMENT FINANCIER NET				46 341				

(1) Concerne deux programmes actifs en France pour une capacité totale de 100 M€ gérés en financement confidentiel avec mandat de recouvrement

(2) RCF montant 100 M€ avec capacité à tirer en euros ou en dollars US et option de prorogation d'un an

(3) Concerne le financement de l'immeuble de Saint Ouen, la dette de crédit-bail est de 44,2 M€ nette de l'avance preneur versée au bailleur

(4) Concerne essentiellement le financement du matériel du secteur opérationnel Aéroportuaire

(5) Dette relative au paiement du solde du prix d'acquisition des regroupements d'entreprise réalisés aux États-Unis

5.8.2.1.5. PUTS SUR INTÉRÊTS MINORITAIRES D'ACTIUM

Il existe des options croisées d'achat et de vente contractées avec les minoritaires représentant 25 % du capital d'Actium LLC, filiale à 75 % de PeopleLink depuis le 1er juillet 2014. Elles sont exerçables à compter du 31 décembre 2018, sur la base d'une valeur d'entreprise égale à un multiple de l'EBITDA de l'année précédant l'option minoré de l'endettement financier correspondant à la clôture du même exercice.

La valeur de la dette financière comptabilisée à ce titre selon IAS 32 en contrepartie des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère est de 0,4 M€ au 31 décembre 2016.

5.8.2.1.6. OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Le contrat de crédit-bail immobilier pour le financement de la construction de l'immeuble à usage de bureaux à Saint Ouen étant conclu à taux variable, la SCI l'Arche de Saint Ouen a mis en place auprès de BNP Paribas et Société Générale, un swap de taux permettant d'échanger ce taux variable contre un taux fixe pour un montant notionnel de 30,9 M€. Ces contrats de swap couvrent le taux variable du contrat de crédit-bail sous-jacent pour chaque échéance. Le taux moyen pondéré de ces swaps est de 1,6060 %.

L'efficacité de la couverture a été démontrée et la valeur du swap au 31 décembre 2016 a été comptabilisée en dette financière par contrepartie des autres éléments du résultat global pour un montant de 2,3 M€.

5.8.2.1.7. ENGAGEMENTS FINANCIERS À RESPECTER

La ligne de financement à moyen terme de 100 M€ en France impose le respect du covenant financier Ratio de levier (Dette nette consolidée / EBITDA consolidé) :

- inférieur à 2,5 au 31 décembre de chaque année
- 2,75 au 30 juin de chaque année.

La dette nette consolidée est définie comme l'endettement financier net consolidé hors prise en compte de la dette de participation et celle liée aux puts sur intérêts minoritaires tandis que l'EBITDA consolidé correspond au résultat opérationnel consolidé augmenté des dotations nettes des reprises aux provisions d'exploitation sur actifs et pour risques et charges.

Ces engagements étaient respectés au 31 décembre 2016.

5.8.2. Endettement financier net

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Emprunt partie non courante	96 107	85 420
Emprunt partie courante	34 174	48 935
ENDETTLEMENT FINANCIER BRUT	130 281	134 356
Trésorerie et équivalents de trésorerie	107 051	159 672
Découverts	23 110	42 782
TRÉSORERIE NETTE	83 941	116 890
ENDETTLEMENT FINANCIER NET	46 341	17 465

La gestion de la trésorerie du Groupe est assurée par le biais de différents contrats de cash-pooling dont les positions à la clôture figurent soit en Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'actif du bilan soit en Découverts bancaires au passif.

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Cash pooling - position active	15 007	34 557
Cash pooling - position passive	(14 982)	(35 965)
SOLDE NET DES CASH-POOLING	26	(1 408)

Le taux moyen de rémunération « all in » (i.e. inclus commissions et frais directement affectables) payé au cours de l'exercice au titre du financement du Groupe s'élève à 1,3 %.

6. Risques financiers

6.1. Risque de change

Le Groupe est exposé par son activité internationale à un risque de fluctuation des cours des devises étrangères principalement celle du dollar américain.

Ce risque porte d'une part sur les transactions réalisées par des sociétés du Groupe dans des monnaies différentes de leur monnaie fonctionnelle (risque de change fonctionnel) et d'autre part sur les actifs et passifs libellés en devises étrangères (risque de conversion des comptes).

Positions nettes bilanciées dans les principales devises.

L'ensemble des actifs et passifs, y compris non monétaires, est ci-dessous classé par monnaie fonctionnelle.

En milliers d'euros	Actifs courants et non courants	Passifs courants et non courants	Engagements en devises	Position nette avant couverture	Instruments financiers de couverture	Position nette après couverture
2016						
Euro	838 072	536 859		301 213		301 213
Dollar US	166 992	61 484		105 508		105 508
XAF	24 161	17 260		6 901		6 901
Autres devises	38 025	16 029		21 996		21 996
TOTAL	1 067 250	631 632	0	435 619	0	435 619
2015						
Euro	713 646	444 016		269 630		269 630
Dollar US	211 921	131 418		80 504		80 504
XAF	28 355	17 235		11 120		11 120
Autres devises	16 493	10 542		5 951		5 951
TOTAL	970 416	603 211	0	367 205	0	367 205

Comme signalé précédemment, notre position vis-à-vis des organismes d'affacturage est ponctuellement débitrice en raison d'une absence de besoin de financement auprès de ces établissements.

5.8.3. Passifs financiers courants

5.8.3.1. Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Organismes sociaux	104 700	103 208
Personnel	118 011	100 790
Taxe sur la valeur ajoutée	85 915	75 715
État, collectivités publiques et autres dettes	43 211	38 036
TOTAL	351 837	317 748

5.8.3.2. Autres dettes

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Dettes diverses	35 187	29 888
Produits constatés d'avance	4 933	4 924
TOTAL	40 120	34 812

Les dettes diverses représentent pour l'essentiel des charges à payer ainsi que des avoirs à établir. L'ensemble de ces dettes a une échéance inférieure à un an.

Les entités du Groupe opèrent en général dans leur devise locale qui est leur monnaie fonctionnelle, le produit des ventes est ainsi réalisé dans la même devise que celles des charges d'exploitation, ce qui permet de créer une couverture naturelle. Le risque de change fonctionnel est ainsi limité aux opérations de financement intragroupe qui ne sont pas refinancées par une ligne dans la devise dans laquelle le financement intragroupe est fait.

Le risque lié à la conversion des comptes des entités étrangères dans les comptes et la monnaie de reporting du Groupe ne fait d'autre part l'objet d'aucune couverture.

Tableau de sensibilité du résultat groupe et des capitaux propres au risque de change

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Capitaux propres Groupe	Impact sur le résultat avant impôt		Impact sur les capitaux propres avant impôts	
			Hausse de 5 %	Baisse de 5 %	Hausse de 5 %	Baisse de 5 %
2016						
Euro	103 299	414 747	0	0	0	0
Dollar US	6 388	12 985	319	(319)	649	(649)
XAF	(1 414)	6 520	0	0	0	0
Autres devises	1 341	1 367	67	(67)	68	(68)
TOTAL	109 614	435 619	386	(386)	718	(718)
2015						
Euro	97 467	348 724	0	0	0	0
Dollar US	9 318	6 331	466	(466)	317	(317)
XAF	3 567	10 739	0	0	0	0
Autres devises	633	1 411	32	(32)	71	(71)
TOTAL	110 985	367 205	498	(498)	387	(387)

6.2. Risque de taux

Le risque de taux n'est que peu significatif. Une évolution de 100 points de base aurait une incidence de 1,2 M€ sur la charge financière annuelle du Groupe.

La société couvre le risque de taux variable sur le contrat de crédit-bail immobilier comme indiqué en note 5.8.2.1.6.

6.3. Risque de concentration et de crédit

Compte tenu de la diversification de ses activités et de sa présence géographique le groupe ne fait pas face à un risque de concentration significatif sur son portefeuille client. Le chiffre d'affaires réalisé avec le premier client représente 7,2 % des revenus du groupe, les 5 premiers clients totalisent quant à eux une part de 14,3 % et les 10 clients suivants 9,2 %. Il n'existe ainsi pas de dépendance vis-à-vis de clients spécifiques.

En outre, les créances clients font l'objet d'une assurance-crédit pour leur majorité à l'exception de certains grands comptes et de deux régions opérationnelles lesquelles représentent 21 % du chiffre d'affaires du pôle Travail temporaire et recrutement France.

La balance âgée des créances clients échues mais non dépréciées est la suivante :

En milliers d'euros	Actifs non dépréciés échus à la date de clôture (valeur nette)				Actifs dépréciés	Actifs non dépréciés non échus	Total (valeur nette)
	0-2 mois	2-4 mois	au-delà de 4 mois	Total			
31.12.2016	128 735	6 575	8 997	144 308	10 730	289 244	433 552
31.12.2015	72 711	6 480	4 984	84 175	10 904	278 302	362 476

6.4. Risque de liquidité

Dans le cadre de son activité, le Groupe doit financer un besoin en fonds de roulement significatif ainsi que ses opérations de croissance externe. De façon générale, le besoin en fonds de roulement est financé soit par des lignes à court terme (découvert, factoring...) et les opérations de croissance externe par les fonds propres du groupe ou des lignes de financement à moyen terme. Ainsi au 31 décembre 2016, la société dispose de 200 M€ de lignes de crédit (dont 100 M€ sont confirmées avec une maturité supérieure à 12 mois) et sur lesquelles les tirages s'élèvent à 41 M€.

Le risque de liquidité est directement lié à la capacité du Groupe à générer des cash-flow et / ou à lever des financements de façon à faire face aux échéances de ses dettes financières et de ses instruments dérivés.

De façon à anticiper et gérer ce risque, le Groupe a mis en place les éléments suivants :

- Centralisation et diversification de ses sources de financement auprès de divers établissements financiers
- Centralisation de la gestion de la trésorerie
- Maintien permanent d'un volume significatif de lignes de financement non tirées.

Il convient également de noter que le groupe n'a pas mobilisé sa créance de CICE.

6.5. Risque de contrepartie financière

Le Groupe est exposé au risque de contrepartie financière lorsqu'il intervient sur les marchés financiers notamment pour la gestion de sa trésorerie. Il limite ce risque en s'engageant uniquement avec des banques commerciales bénéficiant de notes de crédit élevées et en

évitant une trop grande concentration des opérations de marché sur un nombre restreint d'établissements financiers. C'est ainsi que le montant de trésorerie nette de 83,9 M€ est réparti sur l'ensemble de ces établissements.

7. Notes sur le compte résultat consolidé

7.1. Autres produits et charges opérationnels

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Produits de cession de titres	0	4 500
AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS	0	4 500
Valeur comptable de la participation	0	(1 261)
AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES	0	(1 261)

Les produits de cession de titres et la valeur comptable de la participation correspondent pour 2015, à la cession de la participation de 34 % dans la société Handling Partner Gabon qui a dégagé un résultat de 3,2 M€.

7.2. Résultat financier

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Intérêts financiers	351	233
Autres produits financiers	644	491
PRODUITS FINANCIERS	996	724
Frais financiers sur participation des salariés	(112)	(127)
Frais financiers sur emprunts et découverts bancaires	(1 154)	(1 509)
Autres charges financières	(1 117)	(2 696)
CHARGES FINANCIÈRES	(2 383)	(4 332)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(1 387)	(3 608)
Gains de change	5 488	8 465
Pertes de change	(2 784)	(336)
Désactualisation CICE	3 390	1 850
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIÈRES	6 094	9 980
RÉSULTAT FINANCIER	4 707	6 371

Le résultat de change correspond pour l'essentiel à l'impact de la position nette de change du financement en dollars US de la société CRIT Corp par Groupe CRIT, soit un gain de 2,7 M€ en 2016 contre 7 M€ en 2015.

7.3. Charge d'impôt sur le résultat

7.3.1. Charge d'impôt nette

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Impôt courant	(33 289)	(33 032)
Impôt différé	(1 054)	(802)
CHARGE D'IMPÔT NETTE	(34 343)	(33 834)

Le rapprochement entre l'impôt théorique ressortant du taux d'imposition moyen et le montant réel de l'impôt sur les résultats se présente comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2016		31.12.2015	
	Montant	%	Montant	%
Résultat avant impôt	109 614		110 985	
Quote-part de résultat des SME et dépréciation goodwill	517		(2 013)	
Résultat avant impôt et quote-part de résultat des SME	110 132		108 972	
Taux d'impôt en France	34,4 %	34,4 %	38,0 %	38,0 %
IMPÔT THÉORIQUE	37 918	34,4 %	41 409	38,0 %
Incidences :				
Non-imposition du CICE	(19 263)	(17,5 %)	(18 001)	(16,5 %)
CVAE	14 351	13,0 %	12 123	11,1 %
Utilisation des pertes fiscales non reconnues ou exonération	(735)	(0,7 %)	(721)	(0,7 %)
Autres différences permanentes	994	0,9 %	(246)	(0,2 %)
Autres crédits d'impôts	(564)	(0,5 %)	(345)	(0,3 %)
Retenue à la source	390	0,4 %	509	0,5 %
Pertes fiscales non reconnues	78	0,1 %	412	0,4 %
Différentiel de taux des pays étrangers	(209)	(0,2 %)	(989)	(0,9 %)
Autres	1 383	1,3 %	(317)	(0,3 %)
TOTAL DES INCIDENCES	(3 575)	(3,2 %)	(7 575)	(7,0 %)
CHARGE D'IMPÔT DU GROUPE	34 343	31,2 %	33 834	31,0 %
TAUX APPARENT	31,2 %		31,0 %	

7.3.2. Impôts différés par nature

En milliers d'euros	Impôts différés actifs sur ind.départ en retraite	Impôts différés passifs sur location financement	Impôts différés passifs sur Swap	Impôts différés sur autres décalages temporaires	Total
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2015	6 765	(646)	547	533	7 199
Ecart de conversion				56	56
Impact sur le résultat	797	36		(1 636)	(803)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	180		20		200
VALEUR À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2015	7 742	(610)	567	(1 047)	6 652
Valeur brute au 1 ^{er} janvier 2016	7 742	(610)	567	(1 047)	6 652
Écart de conversion				63	63
Impact sur le résultat	(772)	(859)		575	(1 056)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 075		240		1 315
VALEUR À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2016	8 045	(1 469)	807	(409)	6 975

Les impôts différés actifs comprennent 0,9 M€ d'actifs d'impôt sur les pertes fiscales espagnoles qui devraient être utilisés à moyen terme par imputation sur les bénéfices futurs de ces entités.

8. Information sectorielle et géographique

8.1. Information par secteurs opérationnels

En milliers d'euros	Travail temporaire et recrutement	Assistance aéroportuaire	Autres services	Inter-secteurs	Non affecté	Total
Chiffre d'affaires						
31.12.2016	1 829 748	244 860	89 686	(19 026)		2 145 269
31.12.2015	1 644 703	231 759	81 133	(17 646)		1 939 949
EBITDA						
31.12.2016	98 645	20 437	5 229			124 311
31.12.2015	92 399	19 701	4 447			116 548
Résultat opérationnel courant						
31.12.2016	90 201	12 321	2 593			105 115
31.12.2015	84 344	11 265	3 443			99 052
Données bilancielle						
Actifs au 31.12.2016	511 484	106 612	329 781		119 373	1 067 250
Passifs au 31.12.2016	326 786	76 646	67 093		161 107	631 632
Actifs au 31.12.2015	435 362	86 630	278 434		169 990	970 416
Passifs au 31.12.2015	252 939	53 858	109 498		186 916	603 211

8.2. Information par zones géographiques

En milliers d'euros	France	États-Unis	Espagne	Afrique	Autres	Total
Chiffre d'affaires						
2016	1 667 272	285 118	105 222	47 672	39 986	2 145 269
2015	1 472 483	285 913	90 256	52 825	38 473	1 939 949
Actifs non courants						
2016	333 744	114 757	2 112	18 719	18 294	487 626
2015	281 621	103 939	1 980	21 129	7 130	415 799

9. Notes sur le tableau des flux de trésorerie consolidés

La trésorerie nette, dont la variation est présentée dans le tableau des flux de trésorerie consolidés, est constituée de la Trésorerie et équivalents de trésorerie déduction faite des Découverts bancaires.

En milliers d'euros	31.12.2016	31.12.2015
Trésorerie et équivalents de trésorerie	107 051	159 672
Découverts bancaires	23 110	42 782
TRÉSORERIE NETTE	83 941	116 890

La variation de trésorerie nette négative de 33 M€ s'analyse par :

- un flux de trésorerie généré par l'activité de 20,5 M€ marqué par une amélioration de la capacité d'autofinancement de 6,8 M€ par rapport à 2015 et par une variation significative du besoin en fonds de roulement qui s'explique par la forte croissance du chiffre d'affaires et la modification du rythme de paiement des cotisations de retraites en France,
- 38,6 M€ de flux liés aux opérations d'investissements relatifs aux regroupements d'entreprises pour 19,5 M€, au projet immobilier pour 5,6 M€ et aux investissements opérationnels pour 15,7 M€,
- des flux liés aux opérations financières négatifs soit 15,1 M€ issus des remboursements d'emprunts de 7,6 M€ et du paiement des dividendes.

9.1. Dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles

En milliers d'euros	2016	2015
Dotations aux amortissements / dépréciation		
- sur immobilisations incorporelles	7 501	7 247
- sur immobilisations corporelles	11 386	9 934
- sur goodwill	310	310
TOTAL DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	19 196	17 490

9.2. Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité

En milliers d'euros	2016	2015
Stocks	63	36
Clients et comptes rattachés nets	(65 712)	(28 192)
Créances sur l'état et les organismes sociaux	(1 506)	(1 012)
Charges constatées d'avance	(90)	196
Autres tiers actifs nets	(3 112)	(171)
Dettes fournisseurs	6 350	975
Dettes fiscales et sociales	31 853	41 601
Autres dettes	5 274	6 410
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	(26 880)	19 843

La variation significative du besoin en fonds de roulement s'explique par la forte croissance du chiffre d'affaires (impact sur le BFR : 18,5 M€) et la modification du rythme de paiement des cotisations de retraites en France (impact sur le BFR : 13,5 M€).

9.3. Remboursements et émissions d'emprunts

Les remboursements d'emprunts soit 54,5 M€ concernent :

- Aux États-Unis, l'option de vente des minoritaires de PeopleLink pour 21,9 M€, le remboursement de la ligne de crédit moyen terme pour 21,7 M€ et les compléments de prix sur les acquisitions pour 4,2 M€
- le crédit-bail immobilier pour 3,1 M€ et les contrats de leasing Aéroportuaire soit 3,1 M€.

Les émissions d'emprunts soit 46,9 M€ concernent :

- le tirage de la ligne de crédit à moyen terme (RCF) en USD pour 36,2 M€ pour le refinancement de la ligne de crédit à moyen terme aux États-Unis et le financement des activités américaines pour 12,5 M\$,
- le contrat de crédit-bail immobilier pour 5,4 M€,
- et les contrats de crédits-bails mobiliers Aéroportuaire pour 5 M€.

10. Engagements hors bilan

10.1. Engagements hors bilan liés au financement de la société non demandés spécifiquement par IFRS 7

10.1.1. Engagements donnés

En milliers d'euros	Principales caractéristiques	Échéance	31.12.2016	31.12.2015
Garanties financières				
Cautions données par Groupe CRIT à Natiocrédibail pour SCI Arche de Saint Ouen au titre des obligations du contrat de crédit-bail immobilier	Garantie financière de la mère à sa filiale (contrat de crédit bail immeuble Saint-Ouen)	27.03.2028	51 265	55 194
Garantie financière de Groupe CRIT à Lake Bank City pour PeopleLink	Garantie financière de la mère à sa filiale	Illimité		5 511
Garantie financière de CRIT Corp à Lake Bank City pour PeopleLink	Garantie financière de la mère à sa filiale	Illimité		5 511
Cautions données par Groupe CRIT à Société Générale pour SCI Arche de Saint Ouen	Garantie financière de la mère à sa filiale (garantie du contrat de swap de taux)	27.03.2028	3 000	3 000
Cautions données par Groupe CRIT à la Société Générale pour CRIT Tunisie et CRIT RH	Garantie financière du prêt bancaire d'une filiale	30.11.2017	74	82
Nantissements				
Nantissement des titres d'AERCO par CPTS en garantie du prêt bancaire d'AERCO	Garantie financière du prêt bancaire d'une filiale	illimité	8 979	8 979

10.1.2. Engagements reçus

En milliers d'euros	Principales caractéristiques	Échéance	31.12.2016	31.12.2015
Engagements liés au financement non demandés spécifiquement par IFRS 7				
Contrat d'affacturage Crédit Agricole	Partie non utilisée d'une ligne de 80 M€ d'engagement)	Illimité	80 000	80 000
Contrat d'affacturage GE Factofrance	Partie non utilisée d'une ligne de 20 M€ d'engagement)	Illimité	20 000	20 000
Ligne de crédit moyen terme France (Ligne de 100 M€ d'engagement)	Ligne de crédit non utilisée	05.11.2021	58 258	94 489
Ligne de crédit moyen terme Etats-Unis (N/A)	Ligne de crédit non utilisée	01.04.2016		10 639
Autorisation de découverts (plusieurs lignes pour un engagement total de 42 M€)	Ligne de crédit non utilisée		34 349	35 348

10.2. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de la société**10.2.1. Engagements donnés**

En milliers d'euros	Principales caractéristiques	Échéance	31.12.2016	31.12.2015
Nantissements				
Nantissement de l'avance preneur liée à la construction de l'immeuble de Saint Ouen par SCI Arche de Saint Ouen à Naticreditbail	Nantissement de créance	27.03.2028	9 326	10 000
Nantissement des créances clients de PeopleLink et de ses filiales au profit de Lake Bank City	Nantissement de créance			27 515
Hypothèques				
Hypothèques sur propriété bâtie	Garantie d'un prêt bancaire	30.09.2020	1 275	1 275
Garantie financière				
Contre-garantie donnée par Groupe CRIT à BNP Paribas	Garantie des franchises des contrats d'assurance accidents du travail	11.09.2017	10 589	5 970
Cautions données par Groupe CRIT à la Société Générale pour ZAM Groupe LLC	Garantie financière de la mère à sa filiale	30.09.2017	474	
Instruments financiers conclus en vue de la livraison d'un élément non financier				
Engagement d'achat de GEH vis-à-vis de divers fournisseurs	Engagement d'achat ferme d'uniformes	Illimité	509	471
Promesse de vente				
Promesse de vente d'un terrain à Bois le Roi par Groupe CRIT	Promesse unilatérale de vente	indéterminé		500
Cautions données				
Contrats de location simple :				
Obligations en matière de loc. simple immobilière	Engagements de paiements futurs		29 896	29 178
		< 1 an	13 286	13 498
		de 2 à 5 ans	15 122	14 048
	> 5 ans	1 488	1 633	
Obligations en matière de loc. simple mobilière	Engagements de paiements futurs		5 842	4 272
		< 1 an	2 860	2 284
		de 2 à 5 ans	2 927	1 988
	> 5 ans	54	-	

L'ensemble des loyers réglés au titre de l'exercice 2016 s'élève 28,2 M€ contre 29 M€ en 2015.

Promesse de cession Dailly des loyers de sous-location

Dans le cadre du contrat de crédit-bail immobilier relatif au financement de la construction de l'immeuble de Saint Ouen, la SCI l'Arche de Saint-Ouen a promis de céder à Naticreditbail et Genefim (crédits bailleurs) en pleine propriété à titre de garantie, ses créances sur les futurs sous-locataires de l'immeuble.

10.2.2. Engagements reçus

En milliers d'euros	Principales caractéristiques	Échéance	31.12.2016	31.12.2015
Garantie financière				
Garantie financière donnée par BNP Paribas	Garantie des franchises des contrats d'assurance accidents du travail	26.09.2017	10 589	5 970
Garantie financière de BNP Paribas pour 2AM GROUPE LLC	Garantie des franchises des contrats d'assurance accidents du travail	29.09.2017	474	
Garanties à première demande				
Garantie à première demande de Crédit Lyonnais à Aéroport de Paris pour les filiales Aéroportuaire France	Garantie de baux civils	2017 à 2019	883	774
Autres cautions immobilières	Garantie de baux civils	2017 à 2020	882	852
Garantie de passif				
Garantie de passif sur acquisition d'Edom	Acquisition participation EDOM	07.03.2017	61	120
Cautions reçues				
Cautions de la Société Générale en faveur de CRIT SAS (1)	Garantie financière des activités de travail temporaire en France (article L 1251-49 et R 1251-11 à R 1251-31 du Code du Travail)	30.06.2017	81 800	71 500
Cautions du Crédit Lyonnais en faveur de Les Compagnons, Les Volants, AB Intérim (1)	Garantie financière des activités de travail temporaire en France (article L 1251-49 et R 1251-11 à R 1251-31 du Code du Travail)	30.06.2017	15 540	15 420
Cautions du Crédit Agricole et Santander en faveur de CRIT Espana	Garantie financière des activités de travail temporaire en Espagne	Illimité	4 244	3 765
Cautions du Crédit Suisse en faveur de CRIT Suisse	Garantie financière des activités de travail temporaire en Suisse	Illimité	1 024	1 015
Autres cautions	Cautions clients et fournisseurs		1 029	778

(1) Les garanties financières consenties par les banques en faveur des sociétés CRIT SAS, AB INTERIM, LES COMPAGNONS et LES VOLANTS dans le cadre de leurs activités de travail temporaire et en application des dispositions de l'article L 1251-49 et R 1251-11 à R 1251-31 du Code du Travail ont une durée limitée d'une année et sont renouvelables chaque année.

L'acquisition des titres de Cobalt Ground Solutions est assortie de garanties usuelles pour ce type d'opération et portant notamment sur les actifs et passifs de la société.

11. Autres informations

11.1. Résultat par action

	2016	2015
Résultat revenant aux actionnaires de la société (milliers d'euros)	75 404	73 494
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	11 103	11 100
Résultat de base et dilué par action (€ par action)	6,79	6,62

En l'absence d'instruments dilutifs, le résultat par action de base est égal au résultat par action dilué.

11.2. Dividende par action

	2016	2015
Dividende revenant aux actionnaires de la Société (milliers d'euros)	4 500	4 500
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	11 103	11 100
Dividende par action (€ par action)	0,41	0,41

Le nombre total d'actions est de 11 250 000 d'une valeur nominale de 0,36 € par action. Toutes les actions sont entièrement libérées. Aucune action ne dispose d'un droit préférentiel quant au versement de dividendes.

Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2016 est de 11 103 537.

Un dividende de 0,40 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016, représentant une distribution totale de 4 500 000 €, sera proposé lors de l'Assemblée Générale des actionnaires prévue le 7 juin 2017.

11.3. Informations sur les parties liées

Selon la norme IAS 24, une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à l'entité présentant ses états financiers.

Toutes les opérations commerciales conclues avec les entités non consolidées sont effectuées dans des conditions normales d'activité du marché.

11.3.1. Rémunérations des mandataires sociaux

Les rémunérations attribuées par le Groupe aux principaux dirigeants - Président Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués - s'élevaient en 2016 à 926 milliers d'euros contre 726 milliers d'euros en 2015. Aucun avantage postérieur à l'emploi ni de prêt aux dirigeants n'a été octroyé. De même, aucune attribution d'actions ou d'options n'est effectuée par le Groupe.

11.3.2. Autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées sont principalement :

- des locations consenties aux conditions de marché par des SCI, dont la gérance est assurée par Claude GUEDJ ou Nathalie JAQUI, administrateurs et dont les administrateurs de la société Groupe CRIT sont tous associés,
- des ventes facturées par le Groupe aux sociétés consolidées par mise en équivalence.

En milliers d'euros	2016	2015
Locations facturées au Groupe par des SCI		
SCI LES ARCHES DE CLICHY	206	206
SCI LA PIERRE DE CLICHY	145	145
SCI HUGO MOREL	71	71
SCI LA PIERRE LUTTERBACH	18	18
SCI LA PIERRE DE SAINT DENIS	18	18
SCI LA PIERRE DE SENS	15	15
SCI LA PIERRE DE ROUEN	16	16
SCI LA PIERRE DE MELUN	16	16
SCI LA PIERRE DE TOULON	13	13
SCI LA PIERRE D'AUBAGNE	13	13
SCI LA PIERRE CHATEAUROUX	10	10
SCI LA PIERRE D'AUXERRE	10	10
SCI LA PIERRE DE QUIMPER	9	9
	560	560
ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE LOCATION SIMPLE IMMOBILIÈRE (PAIEMENTS FUTURS DE LOYERS)	857	1 512
< 1 an	857	756
de 2 à 5 ans		756
Ventes facturées par le Groupe		
GLOBAL SQ	758	654
Comptes clients et courants débiteurs		
GLOBAL SQ	729	485
SCCV 50 AV DE LA PORTE DE VILLIERS	25	25
SCCV LES CHARMES	155	155
SHP RS DOO Serbie	491	131
	1 399	795

Les informations financières résumées des sociétés mises en équivalence sont données en note 5.3.

Enfin le Groupe CRIT n'est détenu par aucune société mère publiant des comptes IFRS disponibles pour le public.

11.4. Événements post-clôture

Le groupe a racheté le 7 février, à travers sa filiale américaine PeopleLink, le fonds de commerce de la société EHD Technologies. Il poursuit avec cette nouvelle acquisition son expansion sur le territoire nord-américain (Tennessee, Alabama, Caroline du Sud et Missouri) et renforce à la fois sa division Contrôle qualité et son activité Staffing sur des profils qualifiés.

Par décision du 27 mars 2017, le ministre chargé de l'aviation civile a de nouveau désigné et de fait confirmé le Groupe Europe Handling, filiale du groupe CRIT, en qualité de prestataire de services d'assistance en escale autorisé à exercer sur les aéroports de Roissy Charles de Gaulle et d'Orly.

Cette décision fait suite au jugement du Tribunal Administratif de Paris qui, saisi par une société concurrente, avait annulé la décision ministérielle de 2014 désignant les trois prestataires de services d'assistance en escale sur l'aéroport de Roissy Charles de Gaulle et l'aérogare d'Orly Ouest.

Ces licences, initialement attribuées en 2014, sont délivrées pour une durée de 7 ans et permettent au groupe d'opérer sur les aérogares CDG1, CDG2, CDG3, Orly Sud et Orly Ouest jusqu'en 2021.

Aucun autre événement post-clôture de nature à avoir une incidence significative sur les états financiers 2016 n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes consolidés.

11.5. Effectifs permanents à la clôture

La répartition par métier de l'effectif permanent (contrat à durée indéterminée) du Groupe pour les sociétés intégrées globalement à la clôture est la suivante :

	31.12.2016	31.12.2015
Travail temporaire (salariés permanents)	2 254	2 130
Assistance aéroportuaire	3 852	2 934
Autres	745	748
TOTAL	6 851	5 812

11.6. Périmètre de consolidation

Société	Siren	% d'intérêt		Méthode de consolidation
		31.12.2016	31.12.2015	
GROUPE CRIT (Clichy)	622 045 383			Société mère Intégration globale
Travail temporaire et recrutement				
CRIT INTERIM (Saint-Ouen)	303 409 247	99,10	99,10	Intégration globale
LES VOLANTS (Clichy)	301 938 817	98,89	98,89	Intégration globale
LES COMPAGNONS (Clichy)	309 979 631	95,00	95,00	Intégration globale
AB INTERIM (Clichy)	642 009 583	95,00	95,00	Intégration globale
CRIT (Clichy)	451 329 908	99,71	99,71	Intégration globale
PRESTINTER (Clichy)	334 077 138	95,00	95,00	Intégration globale
PROPARTNER (Allemagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
CRIT INTERIM (Suisse)	NA	99,71	99,71	Intégration globale
CRIT ESPANA (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
CRIT CARTERA (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
ADAPTALIA OUTSOURCING SL (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
CRIT PROCESOS AUXILIARES SL (Espagne) (1)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
CRIT CONSULTORIA (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
CRIT EMPRESA DE TRABALHO TEMPORÁRIO (Portugal) (2)	NA	100,00	-	Intégration globale
CRIT HR (Irlande)	NA	95,00	95,00	Intégration globale
CRIT MAROC (Maroc)	NA	98,67	98,67	Intégration globale
C-SERVICES (Maroc)	NA	99,87	99,87	Intégration globale
CRIT RH (Tunisie)	NA	94,67	94,67	Intégration globale
CRIT TUNISIE (Tunisie)	NA	94,67	94,67	Intégration globale
CRIT CORP (Etats-Unis)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
PEOPLELINK (Etats-Unis)	NA	100,00	85,00	Intégration globale
SUSTAINED QUALITY (Etats-Unis)	NA	100,00	85,00	Intégration globale
ZAM GROUP (Etats-Unis)	NA	100,00	85,00	Intégration globale
ZAM GROUP ONTARIO (Etats-Unis)	NA	100,00	85,00	Intégration globale
ACTIUM (Etats-Unis)	NA	75,00	63,75	Intégration globale
ARKEO (Etats-Unis) (3)	NA	-	85,00	Intégration globale
GLOBAL SQ (Etats-Unis)	NA	49,00	41,65	Mise en équivalence
Assistance aéroportuaire				
PARIS CUSTOMERS ASSISTANCE (Tremblay en France)	502 637 960	99,84	99,84	Intégration globale
AERO HANDLING (Tremblay en France)	792 040 289	99,84	99,84	Intégration globale
CARGO GROUP (Tremblay en France)	789 719 887	99,84	99,84	Intégration globale
ORLY CUSTOMER ASSISTANCE (Tremblay en France)	515 212 801	99,84	99,84	Intégration globale
ORLY RAMP ASSISTANCE (Tremblay en France)	515 212 769	99,84	99,84	Intégration globale
GEH SERVICES (Tremblay en France)	515 212 785	99,84	99,84	Intégration globale
RAMP TERMINAL ONE (Tremblay en France)	515 192 763	99,84	99,84	Intégration globale
CARGO HANDLING (Tremblay en France)	814 167 599	99,84	99,84	Intégration globale
AIRLINES GROUND SERVICES (Tremblay en France)	411 545 080	99,64	99,64	Intégration globale
ASSISTANCE MATERIEL AVION (Tremblay en France)	410 080 600	99,68	99,68	Intégration globale
EUROPE HANDLING MAINTENANCE (Tremblay en France)	404 398 281	99,68	99,68	Intégration globale
EUROPE HANDLING ROISSY (Tremblay en France) (4)	401 300 983	-	99,84	Intégration globale
GROUPE EUROPE HANDLING (Tremblay en France)	401 144 274	99,84	99,84	Intégration globale
INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE L'AERIEN (Tremblay en France)	409 514 791	99,68	99,68	Intégration globale
EUROPE HANDLING (Tremblay en France)	395 294 358	99,77	99,77	Intégration globale
NICE HANDLING (Nice)	811 870 328	99,84	99,84	Intégration globale
AWAC TECHNICS (Tremblay en France)	412 783 045	99,60	99,60	Intégration globale
OVID (Tremblay en France)	534 234 661	33,33	33,33	Mise en équivalence

Société	Siren	% d'intérêt		Méthode de consolidation
		31.12.2016	31.12.2015	
CONGOLAISE DE PRESTATIONS DE SERVICES - CPTS (Congo)	NA	60,90	60,90	Intégration globale
AEROPORTS DE LA REPUBLIQUE DU CONGO - AERCO (Congo)	NA	15,23	15,23	Mise en équivalence
SKY PARTNER R.S. DOO. (Serbie)	NA	47,92	47,92	Mise en équivalence
AWAC TECHNICS MOROCCO (Maroc) (5)	NA	-	99,60	Intégration globale
CONGO HANDLING (Congo)	NA	60,90	60,90	Intégration globale
SKY HANDLING PARTNER SIERRA LEONE	NA	79,87	79,87	Intégration globale
SKY HANDLING PARTNER (Irlande)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
SKY HANDLING PARTNER SHANNON (Irlande)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
ARIA LOGISTICS (Royaume Uni)	NA	89,86	89,86	Intégration globale
SKY HANDLING PARTNER UK (Royaume Uni)	NA	89,86	89,86	Intégration globale
COBALT GROUND SOLUTIONS (Royaume Uni) (6)	NA	99,84	-	Intégration globale
SHP NORTH AMERICA (Etats-Unis) (7)	NA	99,84	-	Intégration globale
SKY HANDLING PARTNER USA (Etats-Unis) (7)	NA	99,84	-	Intégration globale
ASSIST'AIR (République Dominicaine)	NA	95,00	95,00	Intégration globale
Autres services				
OTESSA (Clichy)	552 118 101	99,00	99,00	Intégration globale
CRIT CENTER (Clichy)	652 016 270	99,86	99,86	Intégration globale
E.C.M. (Clichy)	732 050 034	99,00	99,00	Intégration globale
ECM TEHNOLOGIE (Roumanie)	NA	99,00	99,00	Intégration globale
MASER (Clichy)	732 050 026	99,94	99,94	Intégration globale
EDOM (Clichy)	352 636 211	99,94	99,94	Intégration globale
CRIT IMMOBILIER (Clichy)	572 181 097	95,00	95,00	Intégration globale
SCI L'ARCHE DE SAINT OUEN (Clichy)	799 904 487	100,00	100,00	Intégration globale
R.H.F. (Clichy)	343 168 399	99,99	99,99	Intégration globale
PEOPULSE (Colombes)	489 466 474	100,00	100,00	Intégration globale
SCI SARRE COLOMBES	381 038 496	99,66	99,66	Intégration globale
SCI RIGAUD PREMILHAT (Bois Rigaud)	312 086 390	90,00	90,00	Intégration globale
SCI MARCHE A MEAUX (Saint Ouen)	384 360 962	99,00	99,00	Intégration globale
SCI DE LA RUE DE CAMBRAI (Saint Ouen)	403 899 818	99,66	99,66	Intégration globale
SCI ALLEES MARINES (Saint Ouen)	381 161 595	99,00	99,00	Intégration globale
SCCV LES CHARMES (Clichy)	491 437 018	47,50	47,50	Mise en équivalence
SCCV 50 AV PORTE DE VILLIERS (Paris)	492 855 648	50,00	50,00	Mise en équivalence

(1) Changement de nom de ADAPTALIA ESPECIALIDADES DE EXTERNALIZACION, SL le 26/04/2016

(2) Création le 15 janvier 2016

(3) TUP à PeopleLink et dissolution le 03/02/2016

(4) TUP à GEH et radiation le 21/11/2016

(5) Liquidation le 31 décembre 2016

(6) Acquisition le 31 décembre 2016

(7) Création le 18 août 2016

Le Groupe n'a aucun engagement d'achat d'actions vis-à-vis de détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

À la connaissance du Groupe, il n'existe aucune restriction importante qui limiterait la capacité de Groupe CRIT (« La Société ») à avoir accès ou utiliser des actifs des filiales contrôlées par le Groupe.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

EXCO Paris Ace
5 Avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

Aux Actionnaires

GROUPE CRIT

92-98 Boulevard Victor Hugo
92110 Clichy

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société GROUPE CRIT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société procède à la fin de chaque exercice, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition, et évalue également s'il existe des indices de perte de valeur des actifs incorporels, selon les modalités décrites dans les notes 2.1.1, 2.8 et 5.1 aux états financiers consolidés. Nos travaux ont consisté à examiner les modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation effectués, ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées, à revoir les calculs effectués par la société et à vérifier que les notes aux états financiers citées ci-avant donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 21 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Gérard Morin

EXCO Paris Ace
Arnaud Dieumegard

2.2. Comptes sociaux

au 31 décembre 2016

A. Bilan

ACTIF En milliers d'euros	Notes	2016			2015 Net
		Brut	Amort. Dépréc	Net	
Immobilisations incorporelles	3-4	21 350	2 146	19 204	19 218
Immobilisations corporelles	3-4	744	231	513	482
Immobilisations financières	3-4	231 367	14 733	216 634	187 920
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		253 461	17 110	236 351	207 620
Clients et comptes rattachés	6	2 520		2 520	827
Autres actifs	7	283 752	533	283 219	175 282
Disponibilités	8	44 629		44 629	106 630
TOTAL ACTIF CIRCULANT		330 901	533	330 368	282 739
TOTAL DE L'ACTIF		584 362	17 643	566 718	490 358
PASSIF En milliers d'euros	Notes	2016	2015		
Capital	9	4 050	4 050		
Réserves		216 329	207 311		
Report à nouveau		270	211		
Résultat de l'exercice		20 277	13 518		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	9	240 926	225 090		
Provisions pour risques et charges	5	817	2		
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		817	2		
Emprunts et dettes financières	10	57 750	42 380		
Fournisseurs et comptes rattachés	11	1 274	481		
Dettes fiscales et sociales	11	738	4 533		
Autres dettes	11	265 213	217 872		
TOTAL DETTES		324 975	265 266		
TOTAL DU PASSIF		566 718	490 358		

B. Compte de résultat

En milliers d'euros	Notes	2016	2015
Chiffre d'affaires	13	6 647	6 374
Reprise de provisions			
Autres produits		110	155
PRODUITS D'EXPLOITATION		6 757	6 529
Autres charges externes		(2 778)	(3 399)
Impôts et taxes		(248)	(157)
Salaires et traitements	14	(1 665)	(1 312)
Charges sociales		(650)	(489)
Dotation aux amortissements		(218)	(533)
Dotation aux provisions			
Autres charges			
CHARGES D'EXPLOITATION		(5 559)	(5 890)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		1 198	639
RÉSULTAT FINANCIER	15	20 661	15 660
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	16	258	79
BÉNÉFICE AVANT IMPÔT		22 117	16 378
Impôt sur les bénéfices	20	(1 840)	(2 860)
RÉSULTAT NET		20 277	13 518

C. Tableau de financement

En milliers d'euros	2016	2015
Résultat net de l'exercice	20 277	13 518
Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	3 384	4 783
Dotation nette aux provisions	(270)	(3 524)
Plus / (moins) values sur cessions d'immobilisations corporelles	(258)	17
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	23 133	14 794
(Augmentation / réduction) des créances clients et comptes rattachés	(1 692)	(82)
(Augmentation / réduction) des autres débiteurs	(107 936)	(33 790)
(Augmentation / réduction) des dettes fournisseurs et comptes rattachés	793	(146)
(Augmentation / réduction) des dettes fiscales et sociales	(3 795)	3 979
(Augmentation / réduction) des autres passifs à court terme	47 341	50 065
FLUX LIÉS AUX OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	(42 156)	34 820
Dividendes versés	(4 441)	(3 440)
(Augmentation / réduction) nette des dettes financières à plus et à moins d'un an	36 322	5 509
FLUX LIÉS AUX OPÉRATIONS FINANCIÈRES	31 881	2 069
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(1 264)	(99)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles	1 278	
Variation des autres immobilisations financières	(30 793)	(8 595)
FLUX LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(30 779)	(8 694)
VARIATION DE TRÉSORERIE	(41 050)	28 199
Trésorerie à l'ouverture	70 661	42 462
Trésorerie à la clôture	29 611	70 661

D. Annexe aux comptes sociaux pour l'exercice clos au 31 décembre 2016

Note 1.	Événements de l'exercice.....	84
Note 2.	Principes et méthodes comptables.....	84
Note 3.	État de l'actif immobilisé.....	85
Note 4.	État des amortissements et dépréciations.....	86
Note 5.	État des provisions.....	86
Note 6.	Clients et comptes rattachés.....	86
Note 7.	Autres actifs.....	86
Note 8.	Disponibilités.....	87
Note 9.	Capitaux propres.....	87
Note 10.	Dettes financières.....	87
Note 11.	Dettes fiscales et sociales et autres dettes.....	88
Note 12.	Soldes et opérations groupe.....	88
Note 13.	Chiffre d'affaires.....	88
Note 14.	Effectif et rémunération des dirigeants.....	88
Note 15.	Résultat financier.....	89
Note 16.	Résultat exceptionnel.....	89
Note 17.	Détail des charges à payer.....	89
Note 18.	Détail des produits à recevoir.....	90
Note 19.	Nature des charges constatées d'avance.....	90
Note 20.	Répartition de l'impôt sur les bénéficiaires.....	90
Note 21.	Engagements hors bilan.....	90
Note 22.	Fiscalité latente.....	91
Note 23.	Tableau des filiales et participations.....	91

Note 1. Événements de l'exercice

À titre de rappel, le groupe a décidé de valoriser son patrimoine immobilier au travers de la construction d'un immeuble de bureaux sur l'emplacement historique du siège social, propriété du groupe. Ce bâtiment de 13 600 m² bénéficie d'une position privilégiée en bordure du périphérique parisien et aux portes du 17^e arrondissement. Ce projet d'une enveloppe d'environ 56 M€ est financé par crédit-bail. Le contrat de promotion immobilière et celui de crédit-bail ont été signés respectivement le 29 janvier 2014 et le 27 mars 2014. Le bâtiment a été réceptionné en mars 2016. Les travaux d'agencements intérieurs du nouveau siège sont en cours. L'installation dans les nouveaux locaux devrait intervenir au cours du 1^{er} semestre 2017.

Note 2. Principes et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément au PCG et aux principes généralement admis.

A. Application des conventions comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

B. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des droits audiovisuels enregistrés à leur valeur d'acquisition, des licences et un fonds de commerce.

Une dotation pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Compte tenu des faibles perspectives actuelles de commercialisation de ces droits, une dotation pour dépréciation a été constituée.

Le fonds commercial correspond essentiellement au mali de fusion suite à la TUP de la société Euristt. Ce mali de fusion est un mali technique affecté aux titres CRIT SAS. L'entreprise apprécie à chaque clôture s'il existe un indice de perte de valeur.

C. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

Immobilisations corporelles	Durée	Mode
Constructions	40	L
Installations techniques, matériel outillage	10	D-L
Installations générales, agencements et aménagements	10	L
Matériel de transport	5	L
Matériel de bureau et informatique	3-5	D-L
Mobilier	5	L

L : Linéaire

D : Dégressif

Les amortissements dégressifs sont traités en amortissements dérogatoires.

D. Participations et autres titres

À la date d'entrée dans le patrimoine, les titres sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

Les titres sont évalués à l'inventaire à leur valeur d'utilité. Elle est déterminée sur les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction à l'origine et tient compte notamment des perspectives de rentabilité future. Ces estimations ont été actualisées notamment sur la base d'une hypothèse de reprise économique. Une dotation pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Base d'évaluation utilisée pour l'établissement des comptes :

La préparation des états financiers nécessite la détermination par les dirigeants d'un certain nombre d'estimations et d'hypothèses, celles-ci sont déterminées sur la base de la continuité de l'exploitation.

Dans le contexte conjoncturel actuel, le groupe a précisé les hypothèses retenues. Le domaine ayant notamment fait l'objet de travaux particuliers est l'évaluation des titres de participation.

E. Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une dotation pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

F. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

G. Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

Une provision ou un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressource au bénéfice de ce dernier sans contrepartie au moins équivalente.

Les indemnités pour départ à la retraite, non constatées dans les comptes, sont mentionnées parmi les engagements hors bilan.

H. Écart de conversion

Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change (PCG, art 342-5). Pour les prêts pour lesquels l'option prévue à l'article 38-4 du CGI a été exercée, les écarts de change latents n'entrent pas dans la composition du résultat fiscal de l'exercice.

I. Intégration fiscale

Le groupe a opté en faveur du régime d'intégration fiscale. Le groupe intégré comprend la société mère et ses principales filiales françaises.

En tant que société tête de groupe, Groupe CRIT est seule redevable de l'impôt sur les résultats, de l'imposition forfaitaire annuelle, en application des dispositions de l'article 223 A du CGI.

L'impôt sur les résultats est comptabilisé par chaque société, y compris la société tête de groupe.

Note 3. État de l'actif immobilisé

BRUTS (en milliers d'euros)	2015	Augmentation	Diminution	2016
Droits audiovisuels	777			777
Licences et fonds commercial	20 509	64		20 573
Droit au bail				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	21 286	64		21 350
Terrains	97			97
Constructions	330		330	
Installations techniques	4			4
Installations générales	194			194
Matériel de bureau et mobilier	196	12		208
Immobilisations en cours		1 188	947	241
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	821	1 200	1 277	744
Titres de participation	136 181	300		136 481
Créances rattachées à des participations	64 368	37 435	6 941	94 862
Prêts	14			14
Dépôts et cautionnements	10			10
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	200 573	37 735	6 941	231 367
TOTAL GÉNÉRAL	222 680	38 999	8 218	253 461

Le fonds commercial correspond notamment pour un montant de 19 039 K€ à un mali de fusion suite à la TUP de la société Euristt en 2010.

Un test de valeur est réalisé chaque année.

Des prêts ont été accordés à CRIT Corp pour un montant de 96 millions de dollars.

Les titres de participation sont présentés en détail dans la note 23.

Note 4. État des amortissements et dépréciations

AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS (en milliers d'euros)	2015	Dotations	Reprises	2016
Licences	1 291	78		1 369
Autres immobilisations incorporelles	777			777
AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 068	78		2 146
Constructions	145	7	152	
Installations techniques	3			3
Installations générales	51	20		71
Matériel de bureau, info, mobilier	141	17		158
AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES	339	44	152	231
Titres de participations	12 653	2 350	270	14 733
DÉPRÉCIATIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	12 653	2 350	270	14 733
TOTAL GÉNÉRAL	15 060	2 472	422	17 110

Note 5. État des provisions

PROVISIONS (en milliers d'euros)	2015	Dotations	Reprises	2016
Provision pour litiges fournisseurs				
Provision écart de change	2	815		817
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	2	815		817
Provision dépréciation comptes clients				
Provision dépréciation comptes courants groupe et associés	533			533
TOTAL DÉPRÉCIATIONS ACTIF CIRCULANT	533			533
TOTAL GÉNÉRAL	535	815		1 350

Note 6. Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	2016	2015
Clients et comptes rattachés	2 520	827
TOTAL VALEUR BRUTE	2 520	827

Ces créances, à moins d'un an d'échéance, concernent essentiellement les sociétés du groupe.

Note 7. Autres actifs

En milliers d'euros	2016	2015
Fournisseurs débiteurs	329	307
Impôt sur les bénéfices	1 620	
État Créance CICE	159 407	114 700
TVA	268	70
Impôt sur les bénéfices		
Comptes courants groupe et associés	118 841	60 203
Comptes courants filiales		
Charges constatées d'avance	227	57
Écart de conversion actif	2 623	2
Autres	437	476
Dépréciation	(533)	(533)
TOTAL	283 219	175 282

Les charges constatées d'avance correspondent principalement à des honoraires de maintenance informatique.

Les autres actifs sont des créances à moins d'un an, seule la créance CICE sera remboursable en 2017, 2018 et 2019.

Note 8. Disponibilités

Les disponibilités intègrent les actions propres représentant 1,30 % du capital social.

Inventaire des valeurs du portefeuille

En milliers d'euros	Montant à l'ouverture		Montant à la clôture	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
FCP				
Actions propres	2 139	8 382	2 134	9 959
Disponibilités	104 491	104 491	42 495	42 495
Provisions Actions propres				
TOTAL	106 630	112 873	44 629	52 454

Note 9. Capitaux propres

Composition du capital social

CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES			Valeur nominale
	À la clôture exercice	Création dim.valeur nominale	Création incorporation réserves	
Actions ordinaires	11 250 000			0,36

Capitaux propres

En milliers d'euros	2015	Autres variations	Affectation résultat	2016
Capital	4 050			4 050
Réserve légale	405			405
Autres réserves	206 906		9 018	215 924
Report à Nouveau	211		59	270
Résultat de l'exercice 2015	13 518		(13 518)	
Dividendes payés		(4 441)	4 441	
Résultat de l'exercice 2016		20 277		20 277
CAPITAUX PROPRES	225 090	15 836		240 926

Note 10. Dettes financières

En milliers d'euros	2016	2015
Emprunts auprès des établissements de crédit	41 833	5 511
Cautionnements reçus	1	1
Découverts bancaires	15 016	35 968
Comptes courants du groupe et associés	900	900
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	57 750	42 380

L'échéancier des dettes financières s'analyse ainsi :

En milliers d'euros	2016	2015
Partie à court terme ⁽¹⁾	56 850	41 480
Partie à long terme ⁽²⁾	900	900
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	57 750	42 380

(1) à moins d'un an (2) à plus de cinq ans

Note 11. Dettes fiscales et sociales et autres dettes

En milliers d'euros	2016	2015
Fournisseur et comptes rattachés	1 274	481
TOTAL DES DETTES FOURNISSEURS	1 274	481

Ces dettes sont à moins d'un an d'échéance.

En milliers d'euros	2016	2015
Personnel	121	106
Organismes sociaux	136	155
Impôt sur les bénéfices		4 070
T.V.A.	380	177
Autres charges fiscales	101	25
TOTAL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES	738	4 533

En milliers d'euros	2016	2015
Comptes courants	248 406	203 771
Divers charges à payer	226	352
Produits constatés d'avance		64
Écarts de conversion passif	16 581	13 685
TOTAL DES AUTRES DETTES	265 213	217 872

Les écarts de conversion passif proviennent de prêts accordés à CRIT Corp pour un montant de 96 millions de dollars. L'option prévue à l'article 38-4 du CGI a été exercée.

Note 12. Soldes et opérations groupe

Les soldes et flux avec les sociétés liées sont les suivants :

En milliers d'euros	2016	2015
ACTIF		
Créances Rattachées à des participations	94 862	64 369
Clients	2 251	804
Comptes courants	118 841	60 203
PASSIF		
Fournisseurs	39	75
Comptes courants	249 305	204 672
PRODUITS		
Chiffre d'affaires	6 102	6 102
Intérêts	4 557	3 187
Dividendes	16 914	10 743
CHARGES		
Autres achats et charges externes	939	866
Intérêts	100	114

Note 13. Chiffre d'affaires

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué par la refacturation de management Fees et de frais de gestion auprès des filiales.

Note 14. Effectif et rémunération des dirigeants

L'effectif au 31 décembre 2016 est de 8 personnes.

La rémunération des organes d'administration et de direction s'est élevée au titre de l'exercice 2016 à la somme de 926 milliers d'euros.

Note 15. Résultat financier

En milliers d'euros	2016	2015
Dépréciation immobilisations financières		
Reprise dépréciation immobilisations financières		
Dépréciation comptes courants		
Reprise dépréciation comptes courants		2 650
Dépréciation titres	(2 350)	(4 248)
Dépréciation prêts		
Dépréciation autres débiteurs		
Reprise dépréciation titres	270	874
Intérêts sur emprunts	(471)	
Intérêts sur participations		
Intérêts sur découverts		
Intérêts sur comptes courants (net)	4 521	3 074
Intérêts d'escomptes		
Reprise provision dépréciations comptes courants immo fi		
Dividendes	16 914	10 743
Produits sur placements	66	130
Provision Perte de change	(815)	(2)
Gains et Pertes de change	2 346	2 139
Autres	180	300
NET	20 661	15 660

Note 16. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2016	2015
Plus ou moins values cessions d'immobilisations	258	(17)
Pénalités sur droits enregistrement		
Autres		96
NET	258	79

Note 17. Détail des charges à payer

En milliers d'euros	2016	2015
Intérêts courus sur participation des salariés		
Fournisseurs factures non parvenues	288	209
Dettes provisionnées congés payés et salaires	165	119
État impôts et taxes à payer	102	26
Fournisseurs à payer		
Intérêts courus sur emprunts	91	
Banque intérêts courus à payer	35	1
Charges à payer	225	300
TOTAL	906	655

Note 18. Détail des produits à recevoir

En milliers d'euros	2016	2015
État charges à payer	0	0
Clients factures à établir	0	0
Fournisseurs remises à obtenir	329	307
Intérêt courus sur créances rattachées à des participations	3 578	8
Intérêt courus sur placements	689	319
TOTAL	4 596	634

Note 19. Nature des charges constatées d'avance

En milliers d'euros	2016	2015
Exploitation	227	57
TOTAL	227	57

Note 20. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû au taux de droit commun	Résultat après impôt
2016			
Résultat courant	21 859	1 754	20 105
Résultat exceptionnel	258	86	172
RÉSULTAT COMPTABLE	22 117	1 840	20 277
2015			
Résultat courant	16 299	2 834	13 465
Résultat exceptionnel	79	26	53
RÉSULTAT COMPTABLE	16 378	2 860	13 518

L'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale est de 1 505 K€. La charge d'impôt comptabilisé par la société tête de groupe du fait de l'intégration fiscale est de 145 K€.

Note 21. Engagements hors bilan

	2016	2015
Provision indemnités de départ à la retraite	199	126
Engagements donnés garanties financières ⁽¹⁾	14 190	15 116
Engagements donnés sur crédit-bail	51 265	55 194
Engagements donnés de locations immobilières	937	107
Engagements reçus d'un établissement bancaire	58 258	94 489
Engagements reçus ligne de crédit non utilisé	38 000	38 000

(1) dont cautions et garanties données par Groupe CRIT pour CRIT Tunisie, PeopleLink, SCI L'Arche de Saint-Ouen.

Les principales hypothèses actuarielles retenues en 2016 pour évaluer la valeur totale de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière sont les suivantes :

- départ volontaire à l'initiative du salarié
- âge de départ à la retraite fixée individu par individu, en fonction du nombre de trimestres requis pour une retraite à taux plein de la Sécurité Sociale, comptés à partir de la date de début d'activité professionnelle avec un maximum de 70 ans
- taux de revalorisation des salaires : de 3 %
- le taux d'actualisation retenu est de 1,30 % en 2016 à rapprocher de 2 % en 2015. Il s'agit du taux iBoxx Corporate AA 10+ à la date de clôture, taux de rendement des obligations du secteur privé de grande qualité en euros de 10 ans et plus. Cette maturité avoisine la durée résiduelle d'activité des salariés du groupe soit 11 ans.

Note 22. Fiscalité latente

L'écart de change se rapportant au prêt en monnaie étrangère fait à CRIT Corp (soit 14 775 K€).

Note 23. Tableau des filiales et participations

En milliers de devise				En milliers d'euros						
Capital	Quote-part du capital détenue directement (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffres d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes comptabilisés par la société au cours de l'exercice	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	
A - Renseignements détaillés concernant les filiales dont la valeur brute excède 1 % du capital de Groupe CRIT SA soit 40 500 euros										
1 - Filiales Françaises										
CRIT SAS	148 229	EURO	68,30	101 229	101 229	1 206 365	47 048	5 466	5 466	
GRUPE EUROPE HANDLING	80	EURO	99,84	4 812	4 812	195 569	1 102	6 989	6 989	
MASER	154	EURO	99,94	2 430	1 763	46 663	261			
CRIT INTERIM	1 530	EURO	99,10	895	895	4 177	5 270	3 025	3 025	
PRESTINTER	8	EURO	95,00	141	141	4 224	22		0	
SCI MARCHE A MEAUX	2	EURO	99,00	107	107	11	3			
PEOPULSE	100	EURO	100,00	1 050	1 050	2 443	759			
CRIT CENTER	751	EURO	99,86	1 885	392	6 026	-211		0	
SCI ALLEES MARINES	2	EURO	99,00	76	76		-7			
OTESSA	30	EURO	99,00	72	72	4 138	159		0	
LES COMPAGNONS	46	EURO	95,00	43	43	151 217	7 048		0	
R.H.F.	261	EURO	99,99	3 207	59	1 807	-106			
2 - Filiales Étrangères										
CRIT CARTERA	5 847	EURO	100,00	11 858	2 461	11 117	2 038		0	
CRIT CORP	10 100	USD	100,00	7 000	7 000	91 284	4 095			
SKY HANDLING PARTNER	1 220	EURO	100,00	1 037	1 037	350	16 342	1 295	500	800
CRIT MAROC	1 500	MAD	98,67	137	137	19 215	309	408	408	
PROPARTNER	77	EURO	100,00	80	80	9 698	262			
B - Renseignements globaux sur les titres dont la valeur brute n'excède pas 1 % du capital de GROUPE CRIT SA soit 40 500 euros										
1 - Filiales Françaises										
E.C.M.	31	EURO	99,00	30	30	20 080	769	396	396	
SCI RIGAUT PREMILHAT	15	EURO	90,00	12	12		-4			
SCI L'Arche de Saint-Ouen	10	EURO	99,00	10	10	10 734	51 265	-5 079		
CRIT IMMOBILIER	152	EURO	95,00	NS	NS	40	15	-1		
AB INTERIM	23	EURO	95,00	NS	NS	30 843	1 510			
2 - Participations dans les sociétés françaises										
SCCV 50 AV PORTE DE VILLIERS	1	EURO	50,00	NS	NS					
OVID	924	EURO	33,33	308	308	200	7 786	399		
3 - Filiales Étrangères										
CRIT HR (Irlande)	30	EURO	95,00	29	0	533		-62	0	
C-SERVICES (Maroc)	100	MAD	90,00	9	9		6 859	395	41	41
CRIT RH (Tunisie)	36	TND	95,00	19	19	37	502	114		
CRIT TUNISIE	10	TND	95,00	5	5	0	3 506	112	89	0

NS : Non significative

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

EXCO Paris Ace
5 Avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

Aux Actionnaires

GROUPE CRIT

92-98 Boulevard Victor Hugo
92110 Clichy

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GROUPE CRIT, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 2.D « Participations et autres titres » de l'annexe aux comptes annuels, la société détermine les dépréciations de ses participations en fonction de leur valeur d'utilité et par référence à des critères adaptés aux caractéristiques de chaque société. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons revu l'application de la méthodologie mise en œuvre par la société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Faits à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 21 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Gérard Morin

EXCO Paris Ace
Arnaud Dieumegard



3

RAPPORT DE GESTION

INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES

3.1. RAPPORT DE GESTION	94
3.1.1 Les comptes consolidés du groupe	94
3.1.2 L'activité du groupe par pôle	95
3.1.3 Les comptes sociaux de Groupe CRIT	97
3.1.4 Affectation des résultats proposée à la prochaine assemblée	98
3.1.5 Prises de participation et de contrôle intervenues durant l'exercice	98
3.1.6 Les perspectives du groupe pour l'exercice 2017	98
3.1.7 Les principaux risques.....	98
3.1.8 Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	98
3.1.9 Le capital de la société	99
3.1.10 Les mandataires sociaux.....	99
3.1.11 Les conventions réglementées	99
3.1.12 Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices.....	100

3.2. RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIALE, SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE 2015 DU GROUPE CRIT	101
3.2.1 Dynamisme économique dans le respect de l'éthique	102
3.2.2 Développement de l'employabilité et de la cohésion sociale.....	108
3.2.3 Mobilisation pour la santé et la sécurité des collaborateurs	117
3.2.4 Responsabilité environnementale.....	124
3.2.5 Annexes.....	130
3.2.6 Note méthodologique	130
Rapport de l'un des Commissaires aux comptes désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées	
	132

3.1. Rapport de gestion

UNE NOUVELLE ANNÉE RECORD POUR LE GROUPE

Après une excellente année 2015, le groupe enregistre un nouvel exercice record et dépasse significativement son objectif de 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires.

La croissance ressort à 10,3 % à périmètre et change constants et l'EBITDA de l'exercice affiche une hausse de 6,7 % à 124,3 M€.

3.1.1 Les comptes consolidés du groupe

en M€	2016	2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	2 145,3	1 939,9
<i>En France</i>	1 667,2	1 472,5
<i>À l'international</i>	478,0	467,5
EBITDA ⁽¹⁾	124,3	116,5
Résultat opérationnel courant	105,1	99,1 ⁽²⁾
Résultat opérationnel	105,1	102,3
Résultat financier	4,7	6,4
Résultat avant impôt	109,6	111,0
Résultat net	75,3	77,1
Résultat net part du Groupe	75,4	73,5
Résultat net par action (en euro)	6,79	6,62

(1) Résultat opérationnel courant avant prise en compte des dotations nettes aux amortissements

(2) Retraité en conformité avec les recommandations de l'AMF relatives à l'arrêté des comptes

Les chiffres d'affaires communiqués ci-dessous par pôle d'activité s'entendent avant éliminations inter-activités qui s'élèvent à (19,0) M€.

Le compte de résultat

Le groupe CRIT réalise en 2016 un chiffre d'affaires de 2,14 milliards d'euros, en hausse de 10,6 %. Cette forte progression est d'autant plus satisfaisante qu'elle fait suite à un exercice 2015 déjà en hausse de plus de 14 %.

Cette performance est essentiellement organique ; à périmètre et taux de change constants, le taux de croissance s'inscrit à 10,3 %.

L'analyse de l'évolution trimestrielle du chiffre d'affaires montre que la dynamique a été soutenue tout au long de l'année, avec des progressions de +13,9 % au 1^{er} trimestre, +9,6 % au deuxième trimestre, +8,6 % au troisième trimestre et une progression qui ressort à +10,9 % au quatrième trimestre.

Les deux pôles d'activité du groupe sont en croissance significative.

Dans le travail temporaire et le recrutement, dont la contribution à l'activité totale du groupe reste stable à 85,3 %, le groupe confirme sa solide dynamique de croissance : le chiffre d'affaires s'établit à 1 829,7 M€ en hausse de 11,3 %.

À périmètre et taux de change constants, la croissance ressort à 10,9 %.

Cette solide croissance a été portée par l'excellente performance réalisée en France.

Le chiffre d'affaires sur la zone ressort à 1 393,1 M€ en croissance organique de 14,1 % ; le groupe surperforme une nouvelle fois son marché de référence qui s'inscrit à +6,8 % sur l'exercice (source Prism'emploi).

Cette performance, d'autant plus notable qu'elle succède à une croissance organique de 12 % en 2015, porte la contribution de la France dans le chiffre d'affaires du pôle à 76,1 %.

À l'international, après une année 2015 soutenue par l'intégration de plusieurs acquisitions, la croissance 2016 a été essentiellement organique.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 436,6 M€ en hausse de 3,1 % (+1,6 % à périmètre et taux de change constants).

La part de l'activité réalisée à l'international s'établit à 23,9 % de l'activité totale du pôle. Les États-Unis et l'Espagne concentrent 89,4 % du pôle à l'international.

Sur le pôle multiservices, qui représente 14,7 % de l'activité totale (après éliminations inter-activités), le groupe confirme sa dynamique. Après un exercice 2015 en hausse de 7,7 %, le groupe affiche une croissance organique de 6,9 % avec un chiffre d'affaires s'élevant à 334,5 M€.

Cette évolution est notamment portée par les activités aéroportuaires qui représentent 73,2 % de l'activité totale du pôle, avec un chiffre d'affaires à 244,9 M€ en hausse de 5,7 %.

L'exercice 2016 est marqué par une nouvelle progression des résultats.

À titre liminaire, il est précisé qu'en application des recommandations de l'AMF relatives à l'arrêté des comptes 2016, le groupe a revu la qualification des éléments non courants de résultat. Ainsi, la recommandation de l'AMF visant explicitement les amortissements d'immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprise, le groupe les a reclassés dans le résultat opérationnel courant (ils étaient jusqu'alors comptabilisées en autres charges opérationnelles).

Pour des raisons de comparabilité, le groupe a décidé de présenter à compter des comptes de l'exercice 2016, ses marges en Ebitda et non plus en résultat opérationnel courant.

L'Ebitda du groupe s'établit à 124,3 M€ contre 116,5 M€ en 2015 en croissance de 6,7 %. Il représente 5,8 % du chiffre d'affaires contre 6 % en 2015.

Le montant brut non actualisé du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi comptabilisé par le groupe en France s'est élevé à 57,8 M€ contre 50,2 M€ au titre de l'année 2015.

Sur le pôle travail temporaire et recrutement, l'Ebitda s'établit à 98,6 M€ en croissance de 6,8 %.

Il représente 5,4 % du chiffre d'affaires contre 5,6 % en 2015.

Sur le pôle multiservices, l'Ebitda progresse de 6,3 % à 25,7 M€ et représente 7,7 % du chiffre d'affaires.

L'Ebitda des activités aéroportuaires s'établit à 20,4 M€ avec une marge de 8,3 % contre 8,5 % en 2015.

Les autres services dégagent un Ebitda de 5,2 M€ en progression de 18 % par rapport à 2015 ; la marge progresse de 5,5 % en 2015 à 5,8 %.

L'examen complémentaire du compte de résultat fait également apparaître :

- Des dotations nettes aux amortissements qui s'élèvent à 19,2 M€, en croissance de 1,7 M€, dont 1,6 M€ sont liées à l'opération immobilière de Saint-Ouen et 6,6 M€ concernent l'amortissement des incorporels d'acquisition aux Etats-Unis ;
- Des autres charges et produits opérationnels nuls, qui correspondaient en 2015 à la plus-value de 3,2 M€ dégagée par la cession de la participation minoritaire détenue par le groupe dans le capital de la société Handling Partner Gabon ;
- Une contribution des sociétés mises en équivalence pour (0,2) M€ contre 2,3 M€ en 2015, dont l'essentiel provient de la participation de 25 % détenue par le groupe dans le capital de la société AERCO, gestionnaire des aéroports du Congo ;
- Un résultat financier en forte diminution, à 4,7 M€ contre 6,4 M€ en 2015 ; Les charges d'intérêts sont demeurées stables à 2 M€. L'évolution du résultat financier s'explique notamment :
 - par l'effet du résultat de change qui représente un gain de 2,7 M€ en 2016 mais qui s'inscrit en baisse de 5,4 M€ par rapport à 2015 essentiellement en raison de l'évolution du change du Dollar américain
 - et par le résultat des effets d'actualisation du CICE et des put minoritaires qui représente un gain de 4,1 M€ et qui s'inscrit en amélioration de 4,3 M€ par rapport à 2015 ;
- Une charge d'impôt sur le résultat de (34,3) M€ contre (33,8) M€ ; rapporté à la base taxable, le taux d'imposition reste stable à 31 %.

Au total, au 31 décembre 2016, le résultat net part du groupe progresse de 2,6 % à 75,4 M€.

Le bilan

La lecture du bilan consolidé illustre la solide structure financière du groupe et fait apparaître :

- Le renforcement continu des fonds propres qui s'améliorent de près de 68,4 M€ et sont portés de 367,2 M€ à 435,6 M€ ;
- Des actifs non courants à 487,6 M€ qui croissent de près de 72 M€ essentiellement en raison :
 - du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi qui, net des imputations d'impôts sur le résultat et des effets d'actualisation, vient augmenter les actifs financiers non courants de 44,6 M€,
 - des dépenses d'investissement de 21,3 M€ dont 15,7 M€ de CAPEX opérationnels et 5,6 M€ consacrés à la fin de la construction de l'immeuble, qui conformément au planning, a été livré en mars 2016,
 - Des actifs incorporels liés aux acquisitions réalisées aux États-Unis et au Royaume-Uni pour 24 M€,
 - Des amortissements de 19,7 M€
- Un besoin en fonds de roulement (BFR) maîtrisé dont la croissance s'explique par l'évolution du volume d'activité qui pèse pour 18,5 M€ et à hauteur de 13,5 M€ par le changement de rythme de paiement des retraites.
- Un endettement net hors Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi de 46,3 M€ qui augmente de 28,9 M€.

Le groupe dispose ainsi d'une capacité de financement importante pour la poursuite de sa stratégie d'acquisition.

3.1.2 L'activité du groupe par pôle

Le pôle travail temporaire et recrutement : une solide croissance

Accélération en France

Croissance à l'international

En M€	2016	2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 829,7	1 644,7
<i>En France</i>	1 393,1	1 221,2
<i>À l'international</i>	436,6	423,4
EBITDA	98,6	92,4
Résultat opérationnel courant	90,2	84,3

Après une excellente année 2015, le pôle travail temporaire et recrutement confirme sa solide dynamique de croissance.

Le chiffre d'affaires, à 1,83 milliard d'euros ressort en croissance de 11,3 %.

À périmètre et taux de change constants, la progression s'établit à 10,9 %.

En France, où est réalisé plus de 76 % de l'activité travail temporaire et recrutement, le groupe surperforme pour la quatrième année consécutive son marché de référence, et gagne trimestre après trimestre, de nouvelles parts de marché.

Le chiffre d'affaires s'établit à 1 393,1 M€ en croissance organique de 14,1 % ; cette progression affiche une nouvelle fois une nette surperformance par rapport à la croissance du marché français en hausse de 6,8 % sur l'année (source Prism'emploi).

Cette performance est d'autant plus notable qu'elle succède à une croissance organique de 12 % en 2015 ; elle s'appuie à la fois sur la

capacité du groupe à conquérir de nouvelles parts de marché, à la qualité de son mix client et à sa diversification sectorielle.

L'évolution sectorielle témoigne de la qualité du développement commercial du groupe sur son premier secteur d'activité, l'industrie ; sur ce secteur, qui concentre 50 % de l'activité du pôle, le groupe enregistre un chiffre d'affaires en croissance de plus de 18 %. Cette performance illustre la forte demande du secteur automobile où le groupe occupe des positions très significatives et également la contribution des autres secteurs tels que le commerce, la logistique ou l'agroalimentaire. Hors automobile, l'activité du groupe progresse ainsi de plus de 7 % sur un marché comparable en hausse de 5,0 %.

Dans le secteur des Services, après une hausse de plus de 6 % en 2015, la progression reste soutenue avec un chiffre d'affaires en progression de plus de 12 % sur l'année 2016, maintenant ainsi sa part dans l'activité totale à 35 %.

Sur le secteur du BTP, le groupe affiche un chiffre d'affaires en progression de 6,4 %, avec une bonne fin d'année qui se confirme en début d'exercice 2017.

En termes de typologie de clients, les PME concentrent 49 % de l'activité. La contribution des grands comptes, à 51 % de l'activité, se renforce logiquement, portée par la forte progression du groupe dans l'industrie et notamment dans l'automobile.

La performance réalisée en France s'est accompagnée d'une consolidation des positions **à l'international**.

Après une année 2015 soutenue par l'intégration de plusieurs acquisitions, la croissance de l'activité à l'international a été réalisée essentiellement en organique.

Le chiffre d'affaires s'établit à 436,6 M€, en progression de 3,1 %, portant à 23,9 % la part de l'international dans l'activité totale du pôle. A périmètre et taux de change constants, la croissance ressort à 1,6 %.

Les États-Unis et l'Espagne sont les principaux pays contributeurs et concentrent 89,4 % de l'activité internationale.

Aux États-Unis, où le groupe mène une stratégie de croissance offensive depuis l'acquisition, en 2011, du groupe PeopleLink, le chiffre d'affaires est stable à 285,1 M€.

À périmètre et taux de change constants, l'activité ressort en léger repli de 2,74 %.

Cette évolution, due à des difficultés momentanées de recrutement et de fidélisation des intérimaires sur le secteur IT qui est en plein emploi, ne remet pas en cause le bien-fondé de la stratégie du groupe sur ce secteur.

Ainsi, afin de renforcer ses positions et son expertise en matière de recrutement sur le marché du staffing IT, le groupe s'est porté acquéreur en novembre 2016 du fonds de commerce de la société Teamsoft spécialisée dans les technologies numériques.

Cette société, créée en 1996 et basée dans le Wisconsin, a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 28 M\$ en 2016 ; elle bénéficie d'une forte expertise dans la délégation et le recrutement sur des métiers IT très qualifiés (chefs de projet, développeurs et web développeurs, ingénieurs et administrateurs systèmes, ingénieurs infrastructures, etc.) et bénéficie également d'un solide portefeuille de contrats moyen et long termes avec des grandes administrations et entreprises privées du Wisconsin, de l'Indiana, du Texas et du New Jersey.

En Espagne, le groupe réalise un excellent exercice ; il franchit le cap des 100 millions d'euros de chiffre d'affaires et enregistre, pour

la quatrième année consécutive, une croissance organique à deux chiffres. Le chiffre d'affaires s'établit à 105 M€ en hausse de 16,6 %.

Cette excellente progression est d'autant plus notable qu'elle est réalisée à périmètre quasi comparable, une seule agence ayant été créée sur le réseau ibérique en 2016, et qu'elle surperforme de façon significative le marché de référence qui s'inscrit en hausse de +10 % (source Asemplo).

Cette croissance bénéficie de l'amélioration de la conjoncture économique continue sur ce pays qui enregistre en 2016 comme en 2015, un PIB en hausse de 3,2 %.

Sur ses autres implantations à l'étranger (en Allemagne, au Maroc, en Suisse et en Tunisie), qui concentrent 10,6 % de l'activité internationale, le groupe réalise un chiffre d'affaires de 46,1 M€ contre 47,3 M€ en 2015.

L'exercice 2016 s'est également traduit par une nouvelle progression des résultats, après d'excellents résultats en 2015.

L'Ebitda du pôle travail temporaire et recrutement s'établit à 98,6 M€ en croissance de 6,8 %. Il représente 5,4 % du chiffre d'affaires contre 5,6 % en 2015.

En France, l'Ebitda progresse de 14,6 % à 78 M€, la marge s'établissant à 5,6 % du chiffre d'affaires, stable par rapport à l'exercice précédent.

Cette stabilité est d'autant plus remarquable que l'exercice 2016 a été marqué par la mise en place de la mutuelle intérimaires et par un effet mix légèrement défavorable, lié à une conjoncture dans laquelle les grands comptes croissent plus vite que les PME.

À l'international, avec une croissance plus modeste qui s'établit à 1,6 % en organique, l'Ebitda s'élève à 20,6 M€ ; il représente 4,7 % du chiffre d'affaires contre 5,7 % en 2015.

Ce recul est notamment lié à la pénurie de profils constatée aux États-Unis dans les secteurs IT et contrôle qualité qui a pénalisé provisoirement le développement de l'activité américaine sur ces deux principaux verticaux business du groupe.

Le pôle multiservices : une dynamique confirmée

En M€	2016	2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	334,5	312,9
EBITDA	25,7	24,1
Résultat opérationnel courant	14,9	14,7

Après un exercice 2015 en hausse de 7,7 %, le pôle multiservices affiche une croissance totalement organique de 6,9 %. Le chiffre d'affaires s'établit à 334,5 M€.

Les activités aéroportuaires qui concentrent 73,2 % de l'activité du pôle, affichent une croissance de 5,7 %.

Sur les autres services, le groupe réalise un bon exercice, avec un chiffre d'affaires de 89,7 M€ contre 81,1 M€ en hausse de 10,6 %, portée par les activités ingénierie et maintenance industrielle en croissance de plus de 13 %.

Le pôle contribue également positivement aux résultats de l'exercice ; l'Ebitda ressort à 25,7 M€ contre 24,1 M€ en progression de 6,3 %.

Sur les activités aéroportuaires, après deux années de forte croissance et une appréciation très significative de la rentabilité de ces activités, le groupe s'est attaché à la consolidation de ses performances

opérationnelles. L'Ebitda s'établit à 20,4 M€ en hausse de 3,5 % et représente 8,3 % contre 8,5 %. Malgré ce léger repli, cette performance est très satisfaisante, l'Ebitda ayant été multiplié par 2 en trois ans.

Les autres activités dégagent un Ebitda de 5,2 M€ en progression de 18 % par rapport à 2015 ; il représente 5,8 % du chiffre d'affaires contre 5,5 %.

Les activités aéroportuaires

En M€	2016	2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	244,9	231,8
EBITDA	20,4	19,7
Résultat opérationnel courant	12,3	11,3

Après un exercice 2015 en hausse de plus de 7 %, les activités aéroportuaires ont continué à surperformer en 2016. Elles affichent à nouveau une croissance soutenue avec un chiffre d'affaires qui s'élève à 244,9 M€ en hausse de 5,7 %.

Cette progression a été portée par **la France** qui concentre 83 % des activités aéroportuaires.

Le groupe confirme une nouvelle fois son leadership avec un chiffre d'affaires qui s'élève à 203,4 M€ en hausse de 8,4 %.

Avec 63 compagnies aériennes assistées en 2016, le développement des activités aéroportuaires du groupe est adossé à un portefeuille solide et récurrent.

Ce portefeuille a encore été renforcé en 2016 avec la signature de 6 nouveaux contrats et le renouvellement de 5 contrats d'assistance pluriannuels avec des compagnies opérant sur les aéroports de Roissy Charles et Gaulle et Orly et la signature de deux nouveaux contrats pluriannuels sur l'aéroport de Nice Côte d'Azur où le groupe a été nommé prestataire en 2015.

En 2016, le groupe a participé au nouvel appel d'offres de renouvellement des licences d'assistance aéroportuaire lancé à la suite de la décision du Tribunal administratif de Paris qui avait annulé, à compter du 30 mars 2018, la désignation des trois sociétés autorisées à proposer les services d'assistance en escale sur les aéroports de Roissy CDG et Orly Ouest.

Par décision du ministre chargé de l'aviation civile en date du 27 mars 2017, le groupe a été de nouveau désigné et de fait confirmé en qualité de prestataire de services d'assistance en escale autorisé à exercer sur les aéroports de Roissy Charles de Gaulle et Orly. Les licences initialement attribuées en 2014, sont délivrées pour une durée de 7 années et permettent au groupe d'opérer sur les aéroports CDG1, CDG2, CDG3, Orly Sud et Orly Ouest jusqu'en 2021.

À l'international, les activités aéroportuaires ont réalisé un chiffre d'affaires de 41,4 M€ contre 44 M€ en 2015.

Cette évolution résulte d'une baisse des activités au Congo pénalisées par un contexte économique et politique perturbé et l'arrêt des opérations de la compagnie nationale.

Portées par un trafic aérien très favorable, les activités irlandaises ont affiché des performances soutenues sur l'année.

La fin de l'exercice 2016 marque un tournant majeur pour les activités aéroportuaires du groupe en Angleterre avec l'acquisition, le 31 décembre 2016, de la société Cobalt Ground Solutions, 3^e plus grand prestataire aéroportuaire sur l'aéroport London Heathrow.

Créée en 2009 à la suite du regroupement des filiales d'assistance aéroportuaire d'Air France (AFSL) et de KLM (KGS), cette société assure l'ensemble des opérations full handling sur les terminaux 3 et 4 de l'aéroport London Heathrow.

L'intégration de cette société, effective à compter du 1^{er} janvier 2017, devrait apporter aux activités aéroportuaires du groupe un chiffre d'affaires additionnel de plus de 40 millions d'euros en année pleine.

Avec cette acquisition, le groupe renforce de façon très significative sa présence au Royaume-Uni ; il prend position sur le 1^{er} aéroport européen, fort d'un trafic aérien de plus de 75 millions de passagers par an, qui bénéficie d'un potentiel de développement important avec l'ouverture prévue d'une troisième piste à l'horizon 2025.

Les autres services

En M€	2016	2015
CHIFFRE D'AFFAIRES	89,7	81,1
EBITDA	5,2	4,4
Résultat opérationnel courant	2,6	3,4

Les autres activités du groupe réalisent un chiffre d'affaires de 89,7 M€ contre 81,1 M€ en hausse de 17,6 %.

Cette évolution est portée par les activités ingénierie et maintenance qui réalisent un très bon exercice, avec un chiffre d'affaires de 68,9 M€ en hausse de 13,4 %.

Les autres activités regroupent notamment la gestion d'informations dématérialisées, les fournitures pour l'industrie et le bâtiment, les prestations d'accueil et la formation.

3.1.3 Les comptes sociaux de Groupe CRIT

La société Groupe CRIT est la société mère, holding du groupe qu'elle forme avec l'ensemble de ses filiales.

Elle exerce son activité au service du groupe et ses résultats sociaux ne peuvent être dissociés des résultats consolidés du groupe.

Son chiffre d'affaires est constitué des facturations de prestations de services qu'elle fournit à ses filiales dans le cadre du développement de leurs activités en sa qualité de société animatrice du groupe, et des facturations de charges et dépenses communes.

Ainsi, l'évolution de son chiffre d'affaires est directement liée à l'évolution de l'activité de ses filiales.

En 2016, le chiffre d'affaires réalisé s'établit à 6,6 M€ contre 6,4 M€ en 2015 ; les charges d'exploitation s'élèvent à 5,6 M€ contre 5,9 M€ en 2015.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 1,2 M€ contre 639 K€.

Le résultat financier s'établit à 20,7 M€ contre 15,7 M€.

Il est principalement constitué des produits financiers reçus des participations pour 16,9 M€, d'intérêts perçus pour 4,5 M€ et de gains de change pour 2,3 M€.

Le résultat exceptionnel s'établit à 258 K€ contre 79 K€.

Après prise en compte de l'impôt sur les bénéfices de 1,8 M€, l'exercice clos le 31 décembre 2016 fait apparaître un résultat net de 20,3 M€ contre 13,5 M€ en 2015.

Informations sur les délais de paiement fournisseurs

À la clôture des deux derniers exercices, la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance, s'établit comme suit :
À la date du 31 décembre 2016, le poste « fournisseurs et comptes rattachés » au passif du bilan de la société, pour 1 273,52 K€, inclut outre les dettes à l'égard des fournisseurs pour 985,87 K€, des factures non parvenues pour 287,65 K€.

La répartition par date d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevant à 272,9 K€ s'établit comme suit : (en K€)

	<septembre 2016	Septembre 2016	Octobre 2016	Novembre 2016	Décembre 2016	Janvier 2017	Février 2017	Mars 2017	Au-delà	total
Français	52,05	0,09	-	-	(1,70)	877,30	16,08	3,50		947,33
Groupe			-	-	2,78	17,01	18,75	-		38,55
TOTAL	52,05	0,09	-	-	1,08	894,31	34,84	3,50		985,87

A la date du 31 décembre 2015, le poste « fournisseurs et comptes rattachés » au passif du bilan de la société, pour 481,5 K€, inclut outre les dettes à l'égard des fournisseurs pour 272,9 K€, des factures non parvenues pour 208,6 K€.

La répartition par date d'échéance des dettes à l'égard des fournisseurs s'élevant à 272,9 K€ s'établit comme suit : (en K€)

	<septembre 2015	Septembre 2015	Octobre 2015	Novembre 2015	Décembre 2015	Janvier 2016	Février 2016	Mars 2016	Au-delà	total
Français	37,7	-6,9	-3,4	9,8	5,5	94,8	60,4			198,0
Groupe					1,4	48,2	25,2			74,9
TOTAL	37,7	-6,9	-3,4	9,8	6,9	143,0	85,7			272,9

Activité en matière de recherche et de développement

Au cours de l'exercice écoulé, la société Groupe CRIT n'a engagé aucune dépense en matière de recherche et de développement.

3.1.4 Affectation des résultats proposée à la prochaine assemblée

Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élevant à la somme de 20 277 081,29 euros :

- aux actionnaires, à titre de dividendes 4 500 000,00 €
- au poste « autres réserves » 15 777 081,29 €

Ainsi, le dividende revenant à chaque action sera de 0,40 €. La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40% prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende serait payable le 28 juin 2017 et le détachement du coupon interviendrait le 30 juin 2017.

Au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2013	2 475 000 €* Soit 0,22 € par action	-	-
2014	3 487 500 €* soit 0,31 € par action	-	-
2015	4 500 000 €* soit 0,40 € par action	-	-

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau

3.1.5 Prises de participation et de contrôle intervenues durant l'exercice

Les informations relatives aux prises de participation et de contrôle intervenues durant l'exercice sont fournies en notes 1.1 et 1.2 de l'annexe aux états financiers consolidés.

3.1.6 Les perspectives du groupe pour l'exercice 2017

L'information sur les perspectives du groupe pour l'exercice 2017 est fournie au chapitre 1 section 1.7 du présent document de référence.

3.1.7 Les principaux risques

La description des principaux risques auxquels le groupe est exposé est présentée au chapitre 1 section 1.6 du présent document de référence.

3.1.8 Évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

L'information relative aux évènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice est fournie en note 10.4 de l'annexe aux états financiers consolidés.

3.1.9 Le capital de la société

L'actionnariat de la société et les actions d'autocontrôle

Toutes les informations requises en application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce sont présentées au chapitre 5 section 5.3 du présent document de référence.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Toutes les informations requises en application des dispositions de l'article L.225-100-3 du Code de commerce sont présentées au chapitre 5 section 5.3.5 du présent document de référence.

Le programme de rachat d'actions propres

Les informations relatives au nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice et le détail de la proposition de renouvellement de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions sont présentées au chapitre 5 section 5.2.5 du présent document de référence.

Les délégations financières

Le tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration en matière d'augmentation du capital (visé à l'article L.225-100 al 7 du code de commerce) est présenté au chapitre 5 section 5.2.4 du présent document de référence.

La participation des salariés au capital

A la clôture de l'exercice, il n'existe aucune participation des salariés (telle que définie à l'article L 225-102 du Code de commerce) au capital de la société.

Avis de détention de plus de 10 % du capital de la société par une autre société au sein de laquelle Groupe CRIT détient des actions / Aliénation des participations croisées

Néant

3.1.10 Les mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux durant l'exercice est fournie au chapitre 4 section 4.1 du présent document de référence.

Les opérations sur titres des mandataires sociaux réalisées au cours du dernier exercice

L'état récapitulatif des opérations des mandataires sur les titres de la société mentionnées à l'article L 621-18-2 du Code monétaire et financier, réalisées au cours du dernier exercice, est fourni au chapitre 5 section 5.3 du présent document de référence.

Les rémunérations des mandataires sociaux

Le détail des rémunérations versées aux mandataires sociaux au titre des exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015, est fourni au chapitre 4 section 4.2 du présent document de référence.

3.1.11 Les conventions réglementées

Aucune convention nouvelle, aucun engagement nouveau, n'ont été conclus ou pris au cours de l'exercice écoulé, ce dont il est proposé à la prochaine Assemblée Générale de prendre acte purement et simplement.

3.1.12 Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 050 000	4 050 000	4 050 000	4 050 000	4 050 000
Nombre d'actions					
- ordinaires	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000	11 250 000
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires hors taxes	6 646 547	6 374 223	6 444 304	4 876 981	5 269 377
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	25 229 973	17 637 154	18 038 380	13 886 476	18 367 908
Impôts sur les bénéfices	1 839 620	2 859 986	2 647 774	829 823	973 564
Participation des salariés					
Dot. amortissements et provisions	3 113 272	1 258 986	37 291	(536 943)	8 132 339
Résultat net	20 277 081	13 518 379	15 353 315	13 593 597	9 262 005
Résultat distribué	4 500 000	4 500 000	3 487 500	2 475 000	2 587 500
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	2,08	1,31	1,37	1,16	1,55
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	1,8	1,20	1,36	1,21	0,82
Dividende attribué	0,40	0,40	0,31	0,22	0,23
Personnel					
Effectif moyen des salariés	8	7	6	8	6
Masse salariale	1 665 064	1 312 383	1 386 554	1 246 547	965 860
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	650 174	488 806	525 610	467 246	363 576

3.2. Rapport de responsabilité sociale, sociétale et environnementale 2016 du Groupe CRIT

3.2.1 DYNAMISME ÉCONOMIQUE DANS LE RESPECT DE L'ÉTHIQUE 102

3.2.1.1 Dynamisme économique : le Groupe CRIT, acteur clé de l'emploi et de l'assistance aéroportuaire.....	102
3.2.1.1.1 Le pôle Travail Temporaire et Recrutement.....	102
3.2.1.1.2 Le pôle Aéroportuaire.....	103
3.2.1.1.3 Le Groupe CRIT en chiffres.....	103
3.2.1.2 Respect de l'éthique et loyauté des pratiques.....	103
3.2.1.2.1 Le respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail.....	104
3.2.1.2.2 Actions engagées en faveur des droits de l'Homme.....	104
3.2.1.2.3 Les actions engagées pour le respect des principes éthiques.....	104
3.2.1.2.4 Une politique Achats Responsables.....	105
3.2.1.2.5 Transparence et accessibilité des informations.....	105
3.2.1.2.6 Protection des informations.....	106
3.2.1.2.7 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs.....	106
3.2.1.3 Nos engagements envers nos collaborateurs.....	106
3.2.1.3.1 Le dialogue social.....	106
3.2.1.3.2 Diversité et Égalité des Chances.....	107
3.2.1.4 Focus Espagne.....	108

3.2.2 DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ ET DE LA COHÉSION SOCIALE 108

3.2.2.1 La gestion des carrières.....	108
3.2.2.1.1 La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.....	108
3.2.2.1.2 La formation professionnelle sur le pôle Travail Temporaire et Recrutement.....	108
3.2.2.1.3 La formation professionnelle sur le pôle Aéroportuaire.....	111
3.2.2.2 Favoriser l'insertion professionnelle de publics en difficulté.....	112
3.2.2.2.1 Des actions concrètes auprès des demandeurs d'emploi.....	112
3.2.2.2.2 Insertion professionnelle des jeunes.....	113
3.2.2.2.3 L'inclusion des travailleurs handicapés.....	114
3.2.2.3 Sécuriser les parcours professionnels.....	116
3.2.2.3.1 Le CDI intérimaire : une mesure pour la sécurisation des parcours professionnels des intérimaires.....	116
3.2.2.3.2 Le Fond de Sécurisation des Parcours Intérimaire (FSPI).....	116
3.2.2.3.3 L'entretien professionnel intérimaire.....	116
3.2.2.4 Focus Espagne.....	117

3.2.3 MOBILISATION POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS 117

3.2.3.1 Garantir la santé et la sécurité des collaborateurs : une priorité.....	117
3.2.3.1.1 Actions menées pour les collaborateurs permanents.....	117
3.2.3.1.2 Actions menées pour les collaborateurs intérimaires.....	118
3.2.3.1.3 Sur le pôle Aéroportuaire France.....	120
3.2.3.1.4 Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail.....	121
3.2.3.1.5 Le taux d'absentéisme.....	121
3.2.3.2 Accompagnement social des collaborateurs.....	121
3.2.3.2.1 Structure interne.....	122
3.2.3.2.2 Un réseau de partenaires.....	122
3.2.3.2.3 L'instauration d'une Complémentaire Santé au bénéfice des collaborateurs intérimaires.....	123
3.2.3.3 Équilibre des temps de vie.....	123
3.2.3.3.1 L'organisation du temps de travail.....	123
3.2.3.4 Focus Espagne.....	123

3.2.4 RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE 124

3.2.4.1 La démarche environnementale, une amélioration continue.....	124
3.2.4.1.1 Les démarches d'évaluation et de certification.....	124
3.2.4.1.2 La construction d'un immeuble HQE labellisé BBC.....	124
3.2.4.1.3 La sensibilisation des collaborateurs.....	124
3.2.4.2 Domaines d'actions prioritaires.....	125
3.2.4.2.1 Prévenir les risques environnementaux et de pollution.....	125
3.2.4.2.2 Réduire ses émissions de gaz à effet de serre.....	125
3.2.4.2.3 Promouvoir le traitement et le recyclage de ses déchets.....	126
3.2.4.2.4 Réduire la consommation de papier.....	127
3.2.4.3 Autres initiatives.....	127
3.2.4.3.1 La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation.....	127
3.2.4.3.2 La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales.....	127
3.2.4.3.3 La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.....	128
3.2.4.3.4 Gaspillage alimentaire.....	128
3.2.4.3.5 Protection de la biodiversité et l'utilisation des sols.....	128
3.2.4.3.6 Rejets dans l'air, l'eau et le sol.....	129
3.2.4.3.7 Nuisances sonores.....	129
3.2.4.3.8 Adaptation aux conséquences du changement climatique.....	129
3.2.4.4 Focus Espagne.....	129

3.2.5 ANNEXES 130

3.2.6 NOTE MÉTHODOLOGIQUE 130

Introduction

Acteur majeur en Ressources Humaines et services aux entreprises, le Groupe CRIT est le premier acteur français du travail temporaire et du recrutement en France et se positionne dans les 20 premiers à l'international avec une présence en Espagne, en Allemagne, en Suisse, au Maroc, en Tunisie et aux États-Unis.

Le Groupe CRIT, par sa filiale Groupe Europe Handling, est aussi un prestataire majeur de l'assistance aéroportuaire en France et à l'international (Irlande, Royaume-Uni, Afrique).

Il est aussi partenaire des projets des grandes industries en matière d'ingénierie et de maintenance.

Conscient que la prise en compte des enjeux de Développement Durable est essentielle à l'amélioration de sa performance globale, le Groupe CRIT a développé une politique RSE qui s'articule autour de 3 piliers principaux :

- **La responsabilité sociale** : la politique des Ressources Humaines du Groupe place en son cœur le développement, l'épanouissement et l'accompagnement de ses collaborateurs permanents et intérimaires ;
- **L'engagement sociétal** : entreprise citoyenne et responsable, le Groupe CRIT place la satisfaction de ses clients, de ses collaborateurs et de ses partenaires au cœur de son action et s'implique dans la dynamique économique des territoires où il est implanté ;

- **Le respect de l'environnement** : le Groupe s'engage dans une démarche de maîtrise et de réduction des effets de son activité sur l'environnement.

Ainsi, en 2016, les axes principalement développés sont les suivants :

- **L'éthique des affaires** : dans la continuité de ses engagements, le Groupe réaffirme ses valeurs à travers la formalisation d'une Charte éthique à destination de l'ensemble de ses collaborateurs.
- **Le développement de l'employabilité et de la cohésion sociale** : le Groupe renforce ses actions de formation au niveau national ainsi que ses actions pour l'insertion professionnelle des publics en difficulté. Il poursuit notamment le déploiement des CDI intérimaires en vue de sécuriser les parcours professionnels.
- **La mobilisation pour la santé et la sécurité des collaborateurs** : cet axe prioritaire dans la politique sociale du Groupe se traduit par un système de management certifié et des actions de formation et de sensibilisation.
- **La démarche environnementale** : le Groupe poursuit sa démarche environnementale dans un objectif d'amélioration continue.

Ce rapport présente les informations extra-financières du Groupe CRIT en couvrant le périmètre comme suit :

- **Pôle Travail Temporaire et Recrutement** : France et Espagne
- **Pôle Aéroportuaire** : France

Les taux de couverture du périmètre sont présentés dans le tableau ci-dessous (les effectifs comprennent les permanents et les intérimaires) :

	Couvert				Non couvert			
	France		International (hors France)		International		Total	
	Effectifs	% CA total	Effectifs	% CA total	Effectifs	% CA total	Effectifs	% CA total
Pôle Travail Temporaire et Recrutement	67 %	64 %	7 %	5 %	22 %	15 %	97 %	85 %
Pôle Aéroportuaire	3 %	9 %	0 %	0 %	0 %	2 %	3 %	11 %
Autres activités	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	4 %	0 %	4 %
TOTAL	70 %	74 %	7 %	5 %	22 %	21 %	100 %	100 %

Les activités couvertes par le rapport représentent ainsi près de 80 % du CA (Chiffre d'Affaires) du Groupe.

3.2.1 Dynamisme économique dans le respect de l'éthique

3.2.1.1 Dynamisme économique : le Groupe CRIT, acteur clé de l'emploi et de l'assistance aéroportuaire

3.2.1.1.1 Le pôle Travail Temporaire et Recrutement

Pionnier du travail temporaire, le Groupe CRIT a acquis une dimension d'acteur majeur des Ressources Humaines grâce à une offre de services étendue, tels que :

- **Le recrutement** : des emplois temporaires, à durée déterminée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI),
- **Le placement et le reclassement professionnel**,
- **Le conseil et l'accompagnement** des entreprises,
- **La gestion dématérialisée RH**,
- **L'insertion**,
- **La formation**.

En France, près de 1 400 permanents experts accompagnent chaque jour plus de 30 000 collaborateurs intérimaires grâce à un réseau de plus de 350 agences réparties sur l'ensemble du territoire national. De par leur positionnement géographique et leur autonomie, ces agences développent une relation de proximité avec les entreprises clientes et les candidats.

Partenaire à la fois des grands donneurs d'ordre et des petites entreprises, le Groupe accompagne les entreprises, qu'elles soient privées ou publiques, dans tous les domaines d'activités. Ainsi, l'activité du Groupe est généraliste bien qu'il développe cependant des pôles d'expertise à très forte valeur ajoutée : aéronautique, événementiel, restauration, graphisme, web design, nucléaire.

Toutes ces prestations permettent l'accompagnement des entreprises dans leur démarche de responsabilité sociale en visant l'égalité des chances, la diversité dans le recrutement et l'intégration des publics en difficulté.

3.2.1.1.2 Le pôle Aéroportuaire

Le Groupe CRIT est l'un des leaders dans l'assistance aéroportuaire en France et à l'international, en étant présent en Irlande, en Angleterre et en Afrique au travers de son entité Groupe Europe Handling et ses différentes filiales (Congo Handling, Sky Handling Partner Sierra Leone, Assist'Air République Dominicaine, Handling Partner Gabon, ASAM, etc.).

L'expertise acquise au cours de ces dernières années au service des plus grandes compagnies aériennes permet au Groupe de répondre pleinement aux besoins de ses clients en veillant quotidiennement à maintenir des services de qualité, dans le respect des normes internationales du monde aéroportuaire.

Les prestations proposées sont les suivantes :

- **Passage** : enregistrement, embarquement et débarquement des passagers, billetterie, traitement des irrégularités bagages, mise à disposition des D.C.S. - Departure Control System - adaptés ;
- **Piste** : traitement arrivée et départ avions, guidage et aide au stationnement, repoussage, chargement, déchargement et transfert des bagages, chargement et déchargement du fret, transfert des bagages en correspondance ;
- **Opérations** : préparation et transmission des documents de vols et de météo, élaboration des plans de chargement et devis de masse, organisation et coordination de l'ensemble des équipes intervenantes, ainsi que des services fournis par des tiers ;
- **Frêt et poste** : transport du fret de l'avion aux magasins de fret, gestion des équipements, documentation, intendance du fret en magasin ;
- **Formation** : formations (formation Initiale et Recyclage, Commerciale, Sécurité, Technique, Réglementaire), alternance théorie et pratique, externalisation de l'ensemble des formations à de nombreuses entreprises du secteur aérien ;

- **Maintenance en ligne des avions** : assistance technique sur appareils, visites (pré-vols, journalières ou hebdomadaires), maintenance « on call », rectification des défauts et gestion des pannes, assistance technique, reporting sur mesure, entreposage de pièces détachées, etc.
- **Maintenance matériel** : parc matériel de plus de 1 000 engins motorisés (push, plateforme élévatrice, tracteur de piste, tapis bagages, GPU, ...), assistance journalière, maintenance périodique.

Les activités d'assistance aéroportuaire du Groupe s'inscrivent dans une réglementation stricte et spécifique et sont en relation étroite avec la FNAM (Fédération Nationale de l'Aviation Marchande) ainsi que la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC).

Le Groupe Europe Handling s'engage à fournir des services d'assistance aéroportuaire de qualité en développant 3 axes primordiaux :

- la formation via son Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien (IFMA) agréé IATA ;
- la gestion des compétences ;
- la promotion sociale interne, fondée sur des qualifications professionnelles reconnues, tant au niveau du savoir-faire que du savoir être.

Les valeurs Qualité, Intégrité et Respect constituent le socle de ses activités aéroportuaire. Chaque année, le Groupe Europe Handling participe à la consolidation du Baromètre OBSERVATAIR Social, qui sert de référence pour le secteur.

Le pôle comptabilise dans le monde 3 150 femmes et hommes, 130 compagnies aériennes clientes, 19 escales dans 8 pays, 300 000 mouvements, 29 000 000 de passagers et 70 000 tonnes de fret à son actif.

3.2.1.1.3 Le Groupe CRIT en chiffres

Les indicateurs quantitatifs ci-dessous concernent les effectifs permanents de l'ensemble des filiales du Groupe consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Seuls sont pris en compte les Contrats à Durée Indéterminée présents au 31 décembre 2016.

	Travail Temporaire et recrutement			Aéroportuaire			Autres services			Total		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
France	1 299	1 321	1 392	1 750	1 770	1 861	695	748	745	3 744	3 839	3 998
Europe	178	189	203	456	485	1 339	0	0	0	634	674	1 542
Amérique	665	568	595	60	45	45	0	0	0	725	613	640
Afrique	50	52	64	622	634	607	0	0	0	672	686	671
TOTAL	2 192	2 130	2 254	2 888	2 934	3 852	695	748	745	5 775	5 812	6 851

Les effectifs permanents (CDI) du Groupe au 31 décembre 2016, comptent 6 851 salariés contre 5 812 salariés au 31 décembre 2015, soit une augmentation de 18 % de ses effectifs. Cette hausse s'explique par l'acquisition fin 2016 de COBALT GROUND SOLUTIONS, numéro trois de l'assistance aéroportuaire sur London Heathrow. Grâce à cette opération, le Groupe CRIT, leader en France (aéroports de Roissy, Orly et Nice Côte d'Azur) et déjà présent dans 7 pays à l'international, entre dans le Top 10 mondial des sociétés d'assistance aéroportuaire.

3.2.1.2 Respect de l'éthique et loyauté des pratiques

Le Groupe CRIT œuvre pour une activité économique dans le respect de ses valeurs et de ses principes éthiques. Aussi, il veille au respect des principes et valeurs véhiculés par les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) au sein des différents pays dans lesquels il est implanté. Le respect des Droits de l'Homme et de l'éthique des affaires ainsi que la lutte contre la corruption constituent des engagements forts du Groupe.

3.2.1.2.1 Le respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail

Le Groupe CRIT s'engage à agir dans le respect des conventions de l'Organisation Internationale du Travail suivantes, dans l'ensemble de ses pays d'implantation :

Les conventions C087 et C098 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical ainsi que sur le droit d'organisation et de négociation collective

Le Groupe CRIT dispose d'institutions représentatives du personnel sur l'ensemble de ses entités ainsi que de délégués syndicaux qui interviennent dans le cadre des négociations collectives et contribuent au dialogue social.

Les conventions C105 et C182 relative à l'abolition du travail forcé et aux pires formes de travail des enfants

Au-delà de cette convention, le Groupe CRIT respecte, avec ses entreprises clientes, l'âge minimum requis et s'assure des bonnes conditions de travail du personnel permanent et des intérimaires.

La convention C111 concernant la discrimination (emploi et profession)

Dans le cadre de sa politique de lutte contre la discrimination sous toutes ses formes, il a notamment été mis en place au sein du pôle Travail Temporaire, un médiateur « Diversité et Egalité des chances ». Il intervient pour les collaborateurs permanents et intérimaires.

La convention C159 sur la réadaptation professionnelle et l'emploi des personnes handicapées

Au sein du pôle Travail Temporaire, un département « Emploi et Handicap » accomplit des actions visant à faciliter l'insertion, le recrutement et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées en France.

3.2.1.2.2 Actions engagées en faveur des droits de l'Homme

Conformément à ses engagements pour le respect des Droits de l'Homme, le Groupe CRIT agit en vue de défendre :

- **La diversité** : en déployant sa politique « Diversité et Égalité des Chances » et en luttant ainsi contre les discriminations sur le lieu de travail ;
- **L'insertion des personnes en situation de handicap**, au cœur de sa politique sociale avec le rôle de la Mission Handicap sur le territoire national ;
- **L'égalité professionnelle**, en œuvrant pour un traitement égal de tous ses collaborateurs ;
- **La qualité de vie au travail**, dans la mise en œuvre de sa politique pour la santé et la sécurité au travail, sa politique de formation et de développement des compétences, sa politique pour la préservation de l'environnement ;
- **L'insertion professionnelle des publics en difficulté**, par ses actions en faveur de l'insertion professionnelle des publics isolés de l'emploi.

Le Groupe mène des actions de solidarité en France et à l'international en effectuant notamment des actions de mécénat.

En 2016 par exemple, la filiale SKY HANDLING PARTNER mène des actions de solidarité en Irlande en soutenant financièrement les associations caritatives suivantes :

- ALONE, association d'aide pour le maintien à domicile des personnes âgées ;
- Hope for Homeless, association d'aide aux sans-abris ;
- Deux organismes de bienfaisance pour enfants : Childline, un service gratuit de consultation 24h/24 pour les enfants et les jeunes (pour des problèmes tels que la violence, la maladie mentale, la séparation des parents, la grossesse, etc.) et l'Hôpital pour enfants de Temple Street ;
- Deux clubs de sports communautaires pour enfants ;
- Un organisme de soutien aux personnes atteintes de la maladie du neurone moteur, leurs familles, leurs amis et les soignants (l'Irish Motor Neuron Disease Association).

3.2.1.2.3 Les actions engagées pour le respect des principes éthiques

Conformément à ses valeurs et à ses engagements, le Groupe CRIT agit dans le respect des lois et des réglementations en vigueur, et ce en toutes circonstances. Le Groupe s'appuie sur une politique d'éthique qu'il s'emploie à déployer plus largement chaque année.

Au sein du pôle Aéroportuaire, toutes les filiales étrangères sont placées sous l'autorité et le contrôle d'un même Directeur Général Adjoint, en charge du développement international. Assisté de quatre personnes, il veille notamment au respect des valeurs communes du Groupe et en assure la mise en œuvre au sein de toutes les filiales du pôle implantées en Afrique, Irlande, République Dominicaine et Royaume-Uni.

Un projet de Charte éthique

Dans le souci de réaffirmer ses engagements au travers d'une formalisation concrète, le Groupe CRIT a engagé en 2016 la rédaction d'une Charte éthique à disposition de l'ensemble de ses collaborateurs et de ses parties prenantes sur les sujets qui concernent son activité. Les engagements portent sur les domaines suivants :

- **Respect des droits des collaborateurs** : le Groupe s'engage sur les principes de non-discrimination, la protection de la santé au travail, le harcèlement, la gestion des carrières, le dialogue social, la confidentialité et la protection des données ;
- **L'éthique des affaires** : le Groupe garantit la transparence des informations, la lutte contre la fraude et la corruption (délit d'initiés, conflit d'intérêts, blanchiment d'argent, activité politique, droit de la concurrence) ;
- **Des partenariats durables** : le Groupe affirme ses engagements dans sa démarche qualité, sa politique de partenariat pour l'insertion, sa politique d'achats responsables ;
- **Environnement** : le Groupe veille au respect de la réglementation relative à la préservation de l'environnement et s'implique dans une démarche d'amélioration continue en matière environnementale.

À travers cette charte, le Groupe CRIT vise à promouvoir une démarche responsable et des valeurs éthiques, encourager les bonnes pratiques et réduire les risques liés à la fraude et à la corruption. Le Groupe a pour objectif le déploiement de cette charte à court-terme.

Des actions de formation et de sensibilisation

Le Groupe CRIT s'engage dans la lutte contre le travail illégal et veille à sa prévention en dispensant à ses collaborateurs permanents des formations juridiques. Sur le pôle Travail Temporaire et Recrutement, toutes les formations suivies lors du parcours d'intégration ou par la suite, qu'elles concernent la législation du travail temporaire ou l'utilisation de l'outil de gestion utilisé dans les agences, tiennent compte de ce point de vigilance concernant le travail illégal.

Des interventions de sensibilisation juridique sont organisées tout au long de l'année par la Responsable Juridique Droit Social du pôle Travail Temporaire à destination de clients et de prospects. Ces sessions de sensibilisation portent sur des thèmes variés tels que la législation du travail temporaire, les grands principes du travail temporaire, la rupture du contrat de travail, les pouvoirs disciplinaires de l'employeur, la maladie et l'inaptitude. D'autres services juridiques du Groupe sont également amenés à organiser des séances d'information autour de sujets composant l'actualité juridique.

Des dispositifs de contrôle

Sur le pôle Travail Temporaire et Recrutement, le Groupe effectue un suivi régulier dans les agences à partir d'indicateurs établis en interne. Le service comptable et les Centres de Gestion Opérationnels (CGO) contrôlent et vérifient les éléments financiers et comptables : ils s'assurent de la cohérence entre les éléments payés aux intérimaires et ceux facturés aux clients. Les cadeaux clients sont limités et suivis en région. Le Groupe veille au respect de l'éthique des affaires par le contrôle des budgets et au travers de reportings mensuels.

Au sein du pôle Aéroportuaire, les actions menées pour lutter contre la corruption consistent notamment à :

- **S'assurer du respect de l'éthique des affaires** : par le contrôle des budgets, recettes et dépenses, à travers des reporting mensuels et annuels ; par la maîtrise des procédures d'achats de matériels et équipements d'exploitation aéroportuaires ; par la centralisation, en France, au sein du service du Directeur Général Adjoint, de tous les dossiers d'appels d'offres ;
- **Veiller à une complète information des salariés sur leurs droits et obligations**, sur les moyens mis à leur disposition pour assurer le respect de leurs droits, à travers le déploiement, au sein de toutes les filiales, de règlements intérieurs (accords d'entreprises diffusés par affichage et *handbook policies* remis individuellement à chaque salarié) ;
- **Développer le dialogue social**, favoriser la négociation en entreprise afin de couvrir la diversité géographique des implantations ; ainsi, chaque filiale du pôle est dotée d'institutions représentatives du personnel ;
- **S'assurer de la qualité des prestations sociales accordées aux salariés** ; ainsi, sur chacune des filiales africaines du pôle, un régime de protection médicale complémentaire au régime légal a été mis en place au profit des salariés et de leur famille.

3.2.1.2.4 Une politique Achats Responsables

La structure des coûts du pôle Travail Temporaire et Recrutement est constituée majoritairement de frais de personnel, les achats ne représentant que 2,5 % du chiffre d'affaires en France. Le Groupe a une politique d'achats qui tient compte de critères sociaux et environnementaux conformes à ses certifications ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001.

Le Groupe s'est attaché à nouer des relations de confiance en menant des transactions équitables et transparentes avec l'ensemble de ses partenaires commerciaux, clients et fournisseurs en France ; l'intégrité et l'éthique sont considérées comme des valeurs essentielles pour le Groupe.

Soucieux de favoriser et d'encourager les bonnes pratiques, conformément à ses précédents engagements, le Groupe déploie en France une charte Achats Responsables, destinée à faire connaître et à obtenir l'adhésion de ses prestataires et fournisseurs sur ses valeurs et ses engagements de développement durable qui sont les suivants :

Éthique :

- Respecter les principes défendus par l'Organisation Internationale du Travail,
- Ne pas recourir au travail clandestin et respecter la réglementation du travail en vigueur,
- S'engager à lutter contre la corruption.

Pratiques Sociales :

- Respecter les règles sociales, ainsi que toute la réglementation spécifique à son activité,
- Respecter toutes les lois applicables en matière de santé et de sécurité au travail,
- Mettre en place une démarche qualité et promouvoir la diversité, l'égalité des chances et l'égalité de traitement.

Environnement :

- Adhérer aux principes de protection de l'environnement,
- Respecter la réglementation environnementale en vigueur,
- S'engager à maîtriser les impacts de son activité sur l'environnement par la mise en place de processus d'amélioration continue,
- Promouvoir auprès de ses propres partenaires et sous-traitants les principes de cette charte.

Afin de concrétiser les effets de sa politique d'achats responsables, de préserver l'environnement et de faire progresser les actions de développement durable, le Groupe a fait le choix de référencer :

- **Pour ses besoins en imprimerie**, des imprimeurs certifiés Imprim'vert, PEFC, Ecolabel ;
- **Pour les prestataires de nettoyage**, la société PRO IMPEC – PRO SANTEA qui a été choisie pour sa forte implication en faveur de l'insertion professionnelle des personnes en rupture avec l'emploi.

3.2.1.2.5 Transparence et accessibilité des informations

Les évaluations sociétales

Le Groupe est évalué annuellement à la demande de ses clients par deux plateformes d'évaluation en matière de développement durable : EcoVadis et ACESIA. Ces organismes indépendants reconnaissent et certifient les engagements de CRIT en matière de RSE. Les résultats de ces évaluations sont ensuite partagés avec les entreprises clientes, ce qui permet de réduire les risques et d'améliorer la performance du Groupe. CRIT a ainsi été certifié SILVER à ses évaluations EcoVadis, ce qui lui confère un niveau d'engagement RSE confirmé sur au moins trois années consécutives (de 2014 à 2016).

Accessibilité des informations

Le Groupe CRIT s'assure de la transparence et de l'accessibilité des informations relatives à son activité et ayant une incidence sur la société, l'économie et l'environnement. Aussi, les informations financières et extra-financières du Groupe sont fidèlement communiquées dans son document de référence annuel, accessible au public et disponible sur son site internet. Les éléments financiers sont consolidés et certifiés par un cabinet indépendant.

3.2.1.2.6 Protection des informations

L'instauration de Chartes Informatiques

Sur le pôle Travail Temporaire et Recrutement, le Groupe CRIT met à la disposition de ses collaborateurs permanents, dans le cadre de leur activité professionnelle, des ressources informatiques (équipements informatiques, moyens de communication, informations et données).

Afin de garantir le bon usage de ces ressources informatiques, le Groupe a instauré en 2010 une Charte Informatique à destination des utilisateurs de ces équipements. Elle vise à prévenir les risques potentiels découlant d'une mauvaise utilisation des ressources informatiques, tels que le transfert d'informations sensibles, le piratage de logiciels et/ou de sites, l'accès à des sites prohibés, et/ou portant atteinte à l'image du Groupe, l'engagement inopiné de la responsabilité morale du Groupe, ou encore des démarches externes hostiles (virus, intrusions). Cette charte prévoit également les procédures et sanctions applicables si des manquements venaient à survenir.

Une formation sur la protection de l'information est mise à la disposition des collaborateurs.

Au sein du pôle Aéroportuaire, une Charte « Technologies de l'Information et de la Communication » a été rédigée en 2015 dans le cadre général des grands principes de la vie sociale et professionnelle. Elle vise à réaliser un équilibre entre les besoins de sécurité et de gestion de l'entreprise et le respect des libertés individuelles et collectives. Sa mise en œuvre permettra à chacun d'exercer sa liberté d'expression, reconnue et protégée par la loi. Mais l'exercice de cette liberté a également des conséquences et des limites. Aussi, cette Charte précise la responsabilité des utilisateurs, afin d'instaurer un bon usage des moyens de communication électroniques et leur présente les contrôles effectués sur l'utilisation qu'ils font de ces outils. Elle tient compte des recommandations émises par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Son déploiement est prévu pour l'année 2017. Elle sera à destination de tous les utilisateurs des moyens de communication, et prise en charge dans le circuit d'intégration administratif de notre personnel.

3.2.1.2.7 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

La certification ISAGO (IATA Safety Audit for Ground Operations) du pôle Aéroportuaire, selon un référentiel IATA, assure aux passagers des compagnies aériennes clientes du pôle l'existence d'un système robuste de gestion de la sécurité des opérations aériennes. Cette certification offre aux utilisateurs finaux que sont les passagers la prise en compte de leur sécurité comme une priorité de chacune des tâches d'assistance en escale.

3.2.1.3 Nos engagements envers nos collaborateurs

3.2.1.3.1 Le dialogue social

Le dialogue social, entretenu constamment avec l'ensemble des institutions représentatives du personnel, est un facteur clé de la politique Ressources Humaines de l'entreprise. La régularité et la qualité des échanges et des informations contribuent au développement de l'entreprise.

L'autonomie de chacune des entités françaises composant le Groupe leur permet de disposer d'une représentation du personnel qui leur est propre. Cela permet au Groupe de maintenir un dialogue social de qualité, au plus près des spécificités de chacun de ses métiers et des préoccupations des collaborateurs.

De fait, chaque institution représentative est consultée préalablement sur les décisions importantes en fonction de son périmètre d'intervention et du rôle qui lui est dévolu par la législation.

SUR LE PÔLE TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT

Le Comité d'Entreprise

Le Comité d'Entreprise de l'Unité Économique et Sociale CRIT est régulièrement réuni pour être informé et consulté sur la marche de l'entreprise (point mensuel sur l'activité), la politique Ressources Humaines (formation, égalité professionnelle, gestion des carrières...), le fonctionnement du réseau d'agences et les négociations sociales en cours.

Le bilan des accords collectifs

Sur le périmètre de l'Unité Économique et Sociale CRIT ont été signés en 2015 les accords suivants :

- Un accord transposant l'accord de branche sur la classification des permanents ;
- Un avenant à l'accord relatif à la réduction et l'aménagement du temps de travail des salariés permanents ;
- Un accord sur le Compte Épargne Temps au bénéfice des salariés intérimaires ;
- Un accord sur les Négociations Annuelles Obligatoires.

Les négociations ont abouti en 2016 à la signature de plusieurs accords en faveur des salariés permanents et des intérimaires :

- Un avenant à l'accord sur le Compte Épargne Temps au bénéfice des salariés intérimaires : cet avenant ouvre le bénéfice du Compte Épargne Temps aux salariés intérimaires en Contrat à Durée Indéterminée et ouvre la possibilité de faire des dons de jours de congés aux salariés ayant un enfant gravement malade.
- Un accord sur les Négociations Annuelles Obligatoires.

SUR LE PÔLE AÉROPORTUAIRE

Le dialogue social représente un des piliers de la politique Ressources Humaines et du management des filiales du pôle.

Au vu de l'orientation de la politique Ressources Humaines et des besoins identifiés, un poste de chargée des relations sociales a été créé. En lien permanent avec la responsable juridique, la direction des filiales et les représentants du personnel, la Chargée des Relations Sociales a pour objectif de maintenir et faciliter le dialogue social. En tant que principale interlocutrice sur le sujet, elle participe aux

principaux événements tels que les élections professionnelles, les présentations des études des nouveaux accords et des bilans, etc.

Soucieux d'un développement responsable et sécurisé de ses activités pour les salariés, les populations riveraines et les partenaires, le pôle Aéroportuaire est membre actif dans toutes les instances de la profession. Il participe notamment aux commissions sociales qui se tiennent tous les mois pour étudier les questions d'ordre social, de sécurité, d'emploi, et pour prendre les décisions de façon collégiale qui détermineront les accords de la branche professionnelle avec les partenaires sociaux.

En 2016 ont été conclus et actualisés trois différents accords sur la majorité du périmètre des filiales aéroportuaires :

Contrat génération

Un contrat génération a été conclu pour une durée de 3 ans. À travers cet accord, les différentes parties prenantes ont la volonté de garantir l'accès et le maintien à l'emploi de tout travailleur quels que soient son âge et son niveau de qualification en favorisant la transmission des savoirs et des compétences. Ainsi, elles s'engagent respectivement à poursuivre les actions précédemment engagées :

- **En faveur des jeunes** : 10 % des embauches en CDI de jeunes de moins de 26 ans et intégration des jeunes sortis du système éducatif.
- **En faveur des séniors** : 10 % des embauches en CDI de personnes de plus de 50 ans, maintien de la proportion de séniors, amélioration des conditions de travail adaptées aux contraintes de cette tranche d'âge, aménagement des fins de carrières et de la transition entre activité et retraite (obtention d'une journée de congés supplémentaire pour les plus de 55 ans ayant plus de 5 ans d'ancienneté, aménagement du temps de travail).

D'autres engagements portent sur la prévention de la pénibilité, l'anticipation des évolutions professionnelles et la gestion des âges.

Égalité professionnelle

Les accords sur l'égalité professionnelle ont été réactualisés.

Pénibilité au travail

Après la réalisation d'un diagnostic sur l'ensemble des filiales, les résultats indiquent que sur les quatre facteurs de pénibilité applicables au 1^{er} janvier 2015, seul le « travail en équipe successive » a été retenu pour toutes les filiales et le « travail de nuit » pour la filiale AMA. Les autres facteurs supplémentaires entrés en vigueur au 1^{er} juillet 2016 font l'objet d'une étude depuis le second semestre 2016.

3.2.1.3.2 Diversité et Égalité des Chances

Le Groupe CRIT est engagé depuis de nombreuses années dans une démarche de lutte contre toute forme de discrimination et de promotion de la diversité et de l'égalité des chances.

Cette politique de non-discrimination s'applique à différents métiers et niveaux hiérarchiques, et à différentes procédures des Ressources Humaines.

Les engagements forts du Groupe se traduisent à travers les différentes politiques mises en œuvre telles que la politique active pour l'emploi et l'insertion des personnes handicapées, le déploiement d'un plan Diversité Égalité des Chances et la politique d'égalité professionnelle.

Plan Diversité et Égalité des Chances

Depuis 2007, le Groupe CRIT déploie via une structure interne de pilotage un Plan Diversité et Égalité des Chances sur les métiers transversaux du Groupe. Cette structure est composée d'un Responsable National et de 9 Correspondants Régionaux.

Ce plan Diversité et Égalité des Chances se décline sur plusieurs axes, tels que la mise en conformité des procédures et documents internes, l'élaboration d'outils d'accompagnement, de formation et de sensibilisation des collaborateurs.

Tous les nouveaux salariés, dans le cadre de leur parcours d'intégration suivent une formation e-learning « Politique Diversité et Égalité des Chances » pour les sensibiliser à la discrimination, le contexte légal, les enjeux sociaux et économiques et les bonnes pratiques.

Médiateur Diversité

La mise en place en 2010 d'un Médiateur Diversité & Égalité des Chances, spécialisé dans la lutte contre toute forme de discrimination et accessible à tous les collaborateurs permanents et intérimaires des sociétés membres de l'UES (Unité Economique et Sociale) CRIT, a permis de privilégier la médiation et la discussion pour résoudre des situations conflictuelles.

Ancien correspondant de la HALDE, Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité, le médiateur remplit deux rôles :

- un rôle de résolution de conflits,
- un rôle de spécialiste de la lutte contre les discriminations lorsqu'une suspicion de cas de discrimination est détectée.

Pour mener à bien ses actions, le médiateur communique avec le collaborateur (permanent ou intérimaire), l'agence, et dans certains cas avec l'entreprise utilisatrice.

L'emploi et l'inclusion des travailleurs handicapés

Depuis 2004, le Groupe CRIT est engagé dans une politique active pour l'emploi et l'insertion des personnes handicapées. À cet effet, la Mission Emploi & Handicap a été instaurée dès 2006, composée d'une mission nationale relayée par 9 Correspondants Régionaux. Par cette politique, le Groupe souhaite changer le regard et le comportement vis-à-vis des personnes reconnues handicapées et les accompagner dans leur démarche d'insertion sur le marché de l'emploi.

Égalité professionnelle

Le Groupe veille à décliner au sein de chacun de ses pôles ses valeurs fortes et communes de non-discrimination en matière d'embauche, de qualification, de formation, de rémunération, d'évolution de carrière.

SUR LE PÔLE TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT

Dans ce cadre, un plan d'action pour l'égalité professionnelle a été formalisé en 2016 afin de lutter contre les inégalités salariales, favoriser la mixité des métiers et la présence de femmes dans les postes à haute responsabilité. Les objectifs visés sont les suivants :

- **La suppression des écarts de rémunération** constatés pour les permanents en poste et non justifiés, par le traitement de ces écarts et la sensibilisation du management au respect de l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes. Pour les nouveaux embauchés, agir sur le salaire fixe par la création d'une grille pour chaque métier ;

- **L'égalité professionnelle dans le déroulement de carrière et de promotion professionnelle**, en améliorant la communication sur les postes vacants et en maintenant la proportion homme/femme d'un bout à l'autre du processus de recrutement ;
- **L'égalité professionnelle dans l'accès à l'emploi**, en améliorant la mixité au sein de la population des alternants ;
- **Assurer un niveau de formation professionnelle uniforme pour les deux sexes**, en créant des parcours de formation par qualification et en les réalisant au cours des 18 mois suivant l'embauche.

L'étude de la représentativité des femmes au sein des différentes filiales du Groupe en France montre un pôle Travail Temporaire caractérisé par une forte féminisation : la part des femmes dans les effectifs permanents dépasse ainsi les 80 %.

Le Groupe forme ses collaboratrices intérimaires à des métiers dits masculins pour favoriser leur insertion et lutter contre les stéréotypes. Ces formations concernent notamment les métiers liés à l'automobile, le BTP et le nucléaire.

SUR LE PÔLE AÉROPORTUAIRE

Le pôle Aéroportuaire a conforté ses engagements en matière d'égalité des professionnels femmes / hommes et le développement de la mixité des emplois au travers de trois domaines d'actions :

- La formation ;
- L'articulation vie professionnelle et responsabilité familiale ;
- La mixité des embauches.

Après la réalisation d'un diagnostic pour chacune des filiales, des engagements ont été conclus sur :

- La formation, la sensibilisation de l'encadrement à l'égalité professionnelle, la réadaptation du poste suite à un congé parental ;
- L'articulation vie professionnelle et responsabilité familiale ;
- Le dépassement des stéréotypes lors des recrutements ;
- La rémunération équivalente quel que soit le sexe.

Par ailleurs, des objectifs et des mesures ont été définis en vue de favoriser l'égalité d'accès à la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle pour tous, notamment en agissant sur :

- Les contraintes des horaires décalés ;
- L'aménagement des horaires pour les salariés à temps partiel ;
- L'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnels en situation d'handicap.

3.2.1.4 Focus Espagne

En Espagne, le Groupe a déployé un Code éthique à destination de tous les employés, les clients, les fournisseurs et les entrepreneurs qui entretiennent des relations avec le Groupe. L'objectif de ce Code est d'établir par écrit les principes éthiques et juridiques régissant l'activité du Groupe CRIT afin d'en assurer une application efficace et cohérente dans toutes ses activités en Espagne.

Le Code éthique est conçu pour :

- Promouvoir une conduite cohérente avec les valeurs du Groupe et un comportement éthique ;
- Communiquer de façon précise et compréhensible sur le sujet auprès des collaborateurs et des parties prenantes ;
- Améliorer la communication interne sur des sujets ayant trait à l'éthique et indiquer une conduite à tenir en cas de violations de principes décrits dans le Code éthique ;

- Induire une prise de conscience sur la responsabilité de chacun dans son comportement au sein de l'entreprise.

Le Groupe s'engage notamment dans ce Code sur les sujets suivants : l'égalité des chances, la santé et la sécurité, la protection de l'environnement, le harcèlement et la violence au travail, la politique sur les drogues et l'alcool, les conflits d'intérêts, les cadeaux, la confidentialité et la protection des données, la propriété intellectuelle. Ce Code éthique est déployé au niveau national et signé par tous les collaborateurs du Groupe CRIT en Espagne.

3.2.2 Développement de l'employabilité et de la cohésion sociale

3.2.2.1 La gestion des carrières

3.2.2.1.1 La Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

SUR LE PÔLE TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT

Dans le cadre de sa politique de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) menée depuis plusieurs années, le Groupe a positionné en 2015 l'ensemble du personnel permanent du Travail Temporaire sur la nouvelle grille de classification des emplois. En 2016, le Groupe a développé un système d'information « Évaluation et Gestion des Compétences » qui permet :

- l'intégration cohérente de la gestion des compétences aux autres processus RH (formation, recrutement, mobilité interne, etc.)
- la gestion du positionnement des collaborateurs sur la classification des emplois afin de bénéficier d'un organigramme dynamique,
- l'animation du dictionnaire des compétences nécessaires à la maîtrise des métiers du Groupe,
- la création et le suivi de « fiches collaborateurs » réunissant les informations nécessaires à la gestion de leur carrière : évaluation annuelle de développement, entretien professionnel et les formations suivies.

Ce système permet ainsi de disposer en temps réel d'une meilleure compréhension des compétences actuelles afin de mieux anticiper les besoins futurs.

Aussi, un nouveau poste de Responsable Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines et Recrutement a été créé en 2016, dédié spécifiquement à ce sujet et qui démontre l'importance que le Groupe accorde à cette thématique ainsi que sa volonté d'impulser une politique GPEC dans toutes les régions CRIT.

3.2.2.1.2 La formation professionnelle sur le pôle Travail Temporaire et Recrutement

Au cœur de la politique d'accompagnement et de développement des collaborateurs du Groupe, la formation professionnelle occupe une place primordiale. Véritable moteur de la performance, la formation permet de s'adapter en permanence aux exigences législatives et techniques ainsi qu'aux besoins de nos clients et aux évolutions du marché.

Pour servir sa politique de formation, le Groupe s'appuie sur deux organismes internes de formation : RH Formation, dédiée à la formation des collaborateurs permanents du pôle Travail Temporaire, et l'IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien), spécifiquement dédié aux collaborateurs du pôle Aéroportuaire.

L'optimisation de plusieurs dispositifs fait s'élever en 2016 le budget consacré à la formation en France sur le pôle Travail Temporaire et Recrutement à plus de 27 millions d'euros.

3.2.2.1.2.1 La formation des permanents

La politique nationale de formation

Les objectifs en matière de formation sont de faciliter l'intégration des collaborateurs (au sein de l'entreprise, de la région et de l'équipe), d'acquérir les compétences métier, de renforcer les compétences et d'anticiper les évolutions des collaborateurs et leurs parcours professionnels.

Dans ce cadre, les moyens suivants sont déployés :

- L'investissement consacré à la formation ;
- Une équipe fortement mobilisée et renforcée en 2016 et une organisation dédiée : 8 Responsables Régionaux Formation et une Responsable Nationale constituent l'équipe formation ;
- L'accompagnement et le conseil par l'ingénierie pédagogique et financière : la conception de programmes de formation, tant pour les collaborateurs permanents qu'intérimaires, est réalisée en fonction du besoin client ou du besoin interne, des contraintes budgétaires et des dispositifs appropriés ;
- La veille sur les évolutions législatives, l'adaptabilité et le partage d'expériences.

La majorité des actions de formation mises en place suit une politique de développement personnalisée. Un fort accent a été mis sur les formations liées à la vente et à la législation.

Le recensement des besoins de formation et la mise en œuvre des actions de formation reposent sur deux principes :

- L'évaluation des collaborateurs au cours des Entretiens Annuels de Développement, qui est l'occasion de définir les besoins de chacun ;
- La mise en œuvre des actions est le fruit d'une démarche locale et/ou nationale, afin de répondre conjointement à la nécessité d'une politique globale et d'actions répondant aux objectifs et besoins spécifiques de chaque région.

Cette double approche amène à proposer des démarches pédagogiques plus ciblées permettant d'élaborer des actions de formation au plus près de la réalité professionnelle.

Parmi les formations orientées métier, on notera parmi les plus récurrentes :

- Les formations juridiques : formation « Législation du Travail Temporaire » ou formation sur le Logiciel d'Exploitation des Agences (LEA), dont le contenu est adapté au profil et à l'expérience professionnelle des participants ;
- Le placement actif de candidatures ou la maîtrise des entretiens de recrutement pour les recruteurs, la prospection téléphonique pour les commerciaux.
- Des focus juridiques liés à l'actualité : les risques URSSAF, les changements découlant des lois Rebsamen et Travail par exemple, etc.

L'outil e-learning

Cet outil a été élaboré pour soutenir l'intégration des nouveaux collaborateurs permanents aux métiers du travail temporaire et aux métiers transversaux du Groupe, quel que soit leur statut (stagiaire, apprenti ou salarié), en leur offrant une formation sur l'ensemble des points clés de ces métiers et de ses valeurs en abordant notamment :

- La présentation du Groupe,
- La législation du travail temporaire,
- La prévention des risques,
- LEA (Logiciel d'Exploitation des Agences),
- La politique Égalité des Chances,
- Les outils RH...

Nouveaux programmes de formation

Nous concevons de nouveaux programmes pour répondre aux besoins et aux évolutions des compétences. Ainsi, lorsqu'un programme pilote est mis en place, les retours d'expériences nous permettent ensuite de le déployer plus largement dans l'ensemble des régions. Notre organisation favorise l'expérimentation puis le partage des bonnes pratiques en matière de formation professionnelle. Par exemple, le programme « Agir face à l'agressivité verbale en milieu professionnel », qui a été initié sur plusieurs régions en 2015, a été plus largement déployé en 2016. La formation « Social Selling », à destination des responsables commerciaux et ingénieurs d'affaires, a été initiée sur une région comme formation pilote.

Nombre total d'heures de formation et nombre de salariés permanents formés sur les trois derniers exercices

	2016	2015	2014
Nombre d'heures de formation*	52 003	50 385	50 230
Nombre de salariés formés (tous contrats confondus)	1 156	1 203	1 280

*Les heures de formation englobent tous les dispositifs de formation hors apprentissage.

Le nombre de salariés formés diminue de 4 % de 2015 à 2016 tandis que le nombre d'heures de formation dispensé connaît une hausse de 3 % sur la même période.

3.2.2.1.2.2 La formation des intérimaires

Le Groupe s'attache particulièrement à former ses intérimaires, condition sine qua non de leur employabilité et de sa capacité à répondre aux besoins spécifiques de nos clients et à l'évolution des différents secteurs de l'économie.

Les actions de formation des collaborateurs intérimaires s'inscrivent dans une démarche Ressources Humaines globale, qui repose sur quatre piliers :

- La sécurisation du recrutement et de l'intégration des intérimaires ;
- L'élargissement des sources de recrutement et l'intégration de publics éloigné de l'emploi ;
- Le déploiement de parcours de formations adaptés ;
- La préparation de l'avenir.

Sécurisation du recrutement et de l'intégration des intérimaires

La phase d'identification, de sélection puis d'intégration des intérimaires vise à positionner rapidement les intérimaires possédant les compétences requises. Il peut également être proposé, pour les candidats débutants ou peu expérimentés, des parcours de formations courts, afin de leur permettre d'acquérir les compétences et savoir-faire indispensables pour la prise de poste.

Afin de répondre au mieux aux besoins des clients à moyen terme, sécuriser les parcours des intérimaires et assurer leur employabilité, nous prévoyons pour certains métiers des parcours de formation certifiants ou diplômants (CAP, titres professionnels, en contrat de professionnalisation notamment).

Chaque salarié intérimaire bénéficie d'un accompagnement et d'un suivi individuel, réalisé par les agences localement. Ce suivi est renforcé pour les moins expérimentés d'entre eux.

Élargissement des sources de recrutement et intégration de publics éloignés de l'emploi

Sur certains métiers en pénurie de salariés intérimaires, il apparaît nécessaire de :

- Faciliter la recherche et l'identification de nouveaux profils, en élargissant dès la source le recrutement à des profils susceptibles d'acquérir les compétences visées ;
- Faciliter l'accès à la formation et à l'emploi, par la mise en place d'un accompagnement pour les publics éloignés de l'emploi, intérimaires et demandeurs d'emploi. La démarche peut être accompagnée par la mise en place de partenariats avec des acteurs locaux (Mission Locale, Pôle Emploi, Conseil Régional, représentation régionale d'OPCA, de branche professionnelle...);
- Mobiliser les dispositifs de formation appropriés, en fonction de la nature de la formation, sa durée et le public concerné ;
- Promouvoir l'alternance sous toutes ses formes : Contrats de professionnalisation, CDPI (Contrat de Développement Professionnel Intérimaire), CIPI (Contrat d'Insertion Professionnelle Intérimaire).

Le déploiement de parcours de formation adaptés

Déployer des parcours de formation adaptés pour nos intérimaires, c'est répondre aux besoins spécifiques de nos clients et à l'évolution des différents secteurs de l'économie, développer les compétences, assurer l'employabilité des collaborateurs intérimaires, sécuriser les parcours professionnels et fidéliser nos intérimaires.

Pour ce faire, le conseil de notre équipe de formation, experte en ingénierie pédagogique et financière, permet, en support aux agences, de mener un travail d'identification des besoins en compétences et d'élaboration de parcours de formation les plus appropriés.

Préparer l'avenir

Les objectifs de ces actions est d'anticiper les évolutions, notamment l'évolution des métiers et l'émergence de nouvelles compétences attendues (par exemple digitalisation, numérique, développement durable) et de favoriser les possibilités de mobilité professionnelle en mettant en place une gestion des compétences.

Nombre total d'heures de formation et nombre de salariés intérimaires formés sur les trois derniers exercices

	2016	2015	2014
Nombre d'heures de formation*	619 659	425 142	378 010
Nombre de salariés formés	14 389	11 666	9 880

*Les heures de formation englobent tous les dispositifs de formation hors apprentissage.

On observe en 2016 une hausse du nombre d'heures de formation dispensées aux intérimaires de 46 % par rapport à l'exercice précédent. Le nombre de salariés formés connaît une croissance constante depuis 2014 : +18 % en 2015 et +23 % en 2016.

3.2.2.1.2.3 L'impact de la réforme professionnelle

Applicable dès janvier 2015, la Réforme de la Formation Professionnelle a largement modifié le paysage de la formation et la politique de l'entreprise en la matière.

Cette réforme :

- Positionne la personne au cœur du dispositif avec le Compte Personnel de Formation ;
- Souligne une obligation de formation plutôt que de financement (par accord de Branche, le Travail Temporaire a cependant choisi de conserver une obligation d'engagement financier annuel pour le Plan de Formation) ;
- Renforce la solidarité et le dialogue social.

CRIT profite de cette réforme pour continuer d'accompagner au mieux ses salariés dans leur parcours professionnel et leur employabilité.

En 2015, une large campagne de communication sur le Compte Personnel de Formation (CPF) a été mise en place auprès de l'ensemble des salariés permanents et intérimaires. Une présentation du CPF a été réalisée auprès des collaborateurs permanents en réunion commerciale pour qu'ils puissent ensuite transmettre ces informations aux salariés intérimaires. Un accent particulier a été mis sur ce dispositif en 2016.

Une forte croissance des formations via le CPF a été enregistrée en 2016. Les équipes formation ont animé un nombre important de rencontres en région, à destination des publics intérimaires et permanents, ce qui a permis :

- de déployer une information sur les différents dispositifs de formation existants (Congés de Formation, bilan de compétences, Compte Personnel de Formation, etc.),
- d'informer, via l'intervention de conseillers du FASTT et du FAFTT, sur les dispositifs sociaux accessibles (logement, mobilité, garde d'enfants...)
- de sensibiliser sur le Compte Personnel de Formation (mode de fonctionnement, ouverture du compte, alimentation des heures DIF, formations éligibles, jusqu'à la co-construction d'un projet de formation).

La branche du Travail Temporaire a souhaité encourager le dispositif CPF en proposant un abondement des compteurs existants. Par exemple, un intérimaire ayant 20 heures CPF sur son compteur a pu bénéficier d'une formation de 114 heures. Ainsi, au niveau de la branche, plus de 12 000 dossiers CPF ont été montés (contre 747 en 2015). Les équipes formation CRIT ont contribué à l'information sur le dispositif CPF et elles ont permis l'accompagnement dans leurs parcours professionnels de salariés permanents et intérimaires, en mettant en place 1 152 dossiers CPF (contre 13 CPF en 2015).

Les domaines de formation les plus fréquents dans l'utilisation du Compte Personnel de Formation

Domaines de formation	Nombre de CPF	Durée moyenne (en jours)
CACES	713	3,5
Transport	101	13,8
Sécurité	89	2,1
Logistique	45	9,5
Hôtellerie et Restauration	41	46,2

93 de ces CPF ont ainsi débouché sur une certification professionnelle (Certificat de Qualification Professionnelle ou Titre Professionnel).

3.2.2.1.3 La formation professionnelle sur le pôle Aéroportuaire

Les objectifs de la formation professionnelle

Elle constitue à la fois un atout et un investissement, tant pour les salariés pour la réalisation de leurs projets professionnels que pour l'entreprise en contribuant à accroître leur efficacité. La formation professionnelle contribue à la bonne marche et à la compétitivité de l'entreprise et participe au développement individuel des salariés. Elle permet de conduire les changements nécessaires pour répondre aux mutations du marché, à l'évolution des attentes des clients, des services et des technologies.

La formation professionnelle a pour objectif de :

- **Contribuer au maintien des salariés dans l'emploi** en développant leurs compétences, leurs qualifications et en les préparant aux évolutions des normes techniques, des organisations du travail, des technologies et des attentes des clients ;
- **Concourir à la réalisation des projets professionnels** et du souhait de l'évolution professionnelle et de mobilité des salariés ;
- **Favoriser le retour à l'emploi des salariés** de la branche fragilisés notamment à la suite de la disparition de nombreuses entreprises de la branche ;
- **Permettre une meilleure insertion** des jeunes de moins de 26 ans et des demandeurs d'emploi dans le monde du travail par le rapprochement du milieu professionnel et éducatif ;
- **Favoriser l'égalité professionnelle** « hommes-femmes », les salariés à temps partiel, les salariés en seconde partie de parcours professionnel et les salariés handicapés, par des dispositions concrètes, pour l'accès à la formation et à l'évolution professionnelle ;
- **Participer à l'amélioration de la sécurité, de la fiabilité et de la qualité du service** dans les différentes activités du transport aérien.

En France, le pôle Aéroportuaire consacre un budget à la formation s'élevant à plus de 2 millions d'euros.

Une école de formation dédiée

Le pôle Aéroportuaire dispose de son propre organisme de formation, l'IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien), afin de mieux répondre à ses besoins spécifiques. Il dispense tout au long de l'année des cursus pédagogiques destinés aux salariés des différentes filiales de l'assistance aéroportuaire et forme ainsi près de 15 000 stagiaires internes comme externes chaque année.

Il est certifié aux normes qualité ISO 9001:2008, ISO 14001 et ISO 18001. Afin de répondre aux besoins de formations spécifiques du transport aérien du Groupe Europe Handling, des préconisations de l'Aviation Civile, et dans le but de garantir la maîtrise et la parfaite compétence de ses équipes au sol, il est également agréé à la norme IATA en qualité d'Accredited School depuis 2004 pour les formations DGR. Il est accrédité par la DSAC Nord pour la délivrance des formations en vue de l'obtention des autorisations de conduite sur les aires de l'aéroport Charles de Gaulle.

Tout nouvel embauché reçoit une formation générale portant sur les règles de sécurité et de sûreté. Celle-ci est complétée par une formation qualifiante en fonction des postes attribués.

L'IFMA est doté d'une équipe de formateurs qualifiés pour la réalisation de ses formations théoriques et pratiques ainsi que d'un bureau d'étude qui assure la veille réglementaire et réalise les manuels de formation et toutes les documentations nécessaires à leurs réalisations.

Les manuels suivent une procédure de vérification et d'approbation qui leurs assurent la conformité à la formation demandée. Ils sont référencés et gérés de manière à ce que toute nouvelle mise à jour de la documentation réglementaire soit prise en compte.

Les référentiels réglementaires sur lesquels s'appuie l'IFMA dans la conception de ses manuels de formation sont l'Airport Handling Manuel IATA et le manuel DGR IATA.

La spécificité du secteur aéronautique est la multiplicité des formations. Un salarié du Groupe suivra entre cinq et plus d'une vingtaine de formations différentes, chacune d'entre elles devant être renouvelée tous les 36 mois.

L'évaluation des collaborateurs au titre des entretiens professionnels permet l'orientation du salarié vers un renforcement de ses compétences ou un changement de fonctions.

Les principaux domaines de formation

- **Les formations réglementaires** : sensibilisation sûreté, autorisation de conduite en zone réservée, marchandises dangereuses réglementées, facteurs humains, sécurité en piste, incendie, gestes et postures, Santé Sécurité au Travail, etc.
- **Les formations aux métiers de la piste** : agents de chargement sur avions vrac et mécanisés, conduite de la plateforme élévatrice, placement avion gestes conventionnels, dialogue au casque, refoulement avion, tractage (convoyage avion), passerelles télescopiques, responsable de chargement.
- **Les formations trafic** : devis de masse et de centrage, coordination avion, opérations aériennes, météorologie aéronautique.
- **Les formations commerciales** : agent d'enregistrement et d'embarquement, formations comportementales et accueil client.

Des résultats en progression

Le tableau suivant indique le nombre total d'heures de formation et le nombre de salariés formés sur les trois derniers exercices :

	2016	2015	2014
Nombre d'heures de formation*	71 367	63 692	45 990
Nombre de salariés formés (tous contrats confondus)	2 544	2 336	1 730

*Les heures de formation englobent tous les dispositifs de formation hors apprentissage.

En 2016, le nombre d'heures de formation a progressé de 12 % et le nombre de salariés formés de 9 % par rapport à 2015. Cette hausse significative est la résultante de plusieurs facteurs :

- l'embauche de deux nouveaux formateurs venant renforcer les équipes de l'IFMA ;
- la centralisation des données de formation à l'IFMA, permettant de valoriser l'ensemble des actions de formation.

L'IFMA étudie chaque semestre les besoins en formation des filiales du Groupe en vue de mettre en place des sessions dites récurrentes pour les formations réglementaires. Par ailleurs, afin de répondre à la demande croissante des filiales, tout en conciliant les contraintes de planning, l'IFMA a adapté les durées et le contenu de certaines formations.

La centralisation des données

Au dernier trimestre 2015, un projet de création d'un logiciel, PERLE, a été initié par la direction générale du pôle Aéroportuaire, conjointement avec l'IFMA. Celui-ci permet de centraliser toutes les informations qualitatives et quantitatives liées à la formation des salariés. Le traitement des données est facilité et permet de répondre plus aisément aux obligations réglementaires. Ainsi, toute formation réalisée par un salarié du Groupe sur ses heures de travail en interne, via l'IFMA, ou en externe est visible sur un support unique.

Réforme de la formation professionnelle

Tout comme sur le pôle Travail Temporaire et Recrutement, la réforme de la formation professionnelle va permettre d'orienter une nouvelle politique de la formation au sein des filiales. Une campagne de communication a été diffusée lors du passage du Droits Individuels à la Formation (DIF) vers le CPF à l'ensemble des salariés. Un suivi des entretiens de formation a été mis en place par la Responsable Juridique. Le pôle Aéroportuaire, conscient des enjeux et de l'intérêt de ces entretiens pour le bien-être de ses salariés, suit cet indicateur mensuellement.

3.2.2.2 Favoriser l'insertion professionnelle de publics en difficulté

SUR LE PÔLE TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT

Engagé depuis de nombreuses années en faveur de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi, CRIT n'a cessé de renforcer sa **dynamique partenariale** et de s'impliquer, afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi, aux côtés de ses partenaires historiques :

- **Pôle Emploi**, pour les demandeurs d'emploi de toutes catégories ; la convention nationale se décline à plusieurs niveaux : en conventions régionales et locales, afin d'être au plus près des spécificités des territoires,
- **Le Conseil National des Missions Locales (CNML)** avec son réseau de missions locales qui accompagnent les jeunes de 16 à 25 ans,
- **L'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH)** pour les demandeurs d'emploi en situation de handicap,
- **Les collectivités territoriales locales,**
- **les structures associatives** reconnues d'utilité publique,
- **Les écoles et organismes de formation.**

Conscient des enjeux que représente l'activité du Groupe sur un territoire et désireux de poursuivre les évolutions de la profession dans l'intérêt des salariés, des entreprises, des parties prenantes, le Groupe siège au Conseil d'Administration du Prism'Emploi (syndicat représentant les professions de l'intérim et du recrutement). Il manifeste sa capacité d'influence sur les sujets de discussions, négociations et décisions qui concourent à la résolution des problèmes de société liés à l'emploi, la formation et l'insertion. Il aide aussi à la compréhension du rôle social et économique qu'exercent les agences d'emploi auprès des pouvoirs publics et de l'ensemble des structures et acteurs socio-économiques.

Avec ses partenaires, le Groupe participe aux réunions de concertation relatives aux problématiques de l'emploi et apporte ses expertises sur la connaissance des métiers, des organisations de travail, des difficultés rencontrées par les entreprises et les salariés.

Le Groupe prend à cœur le développement de son réseau de partenaires et les actions concrètes qui sont menées pour l'insertion sociale et la formation des publics demandeurs d'emploi.

La qualité des prestations reconnues par ses partenaires publics permet à CRIT de poursuivre son offre de services en Ressources Humaines auprès des établissements publics pour servir leurs besoins tant en conseils, en recrutement et en insertion professionnelle des demandeurs d'emploi. En 2016, CRIT a ainsi obtenu plusieurs nouveaux marchés tels la RATP, l'AP-HP, l'ECOLE DES MINES de Douai, EFS, LIMOGES HABITAT, CROUS de Rouen.

La qualité des prestations de CRIT se confirme notamment à travers les nombreuses reconductions de contrats publics, tels que la CCI de Saône et Loire et la Chambre d'Agriculture de la Haute Marne.

En tant qu'acteur majeur dans le domaine du nucléaire à travers ses agences certifiées CEFRI présentes sur tout le territoire, CRIT poursuit son renforcement en 2016 en accompagnant les entreprises publiques du secteur du nucléaire de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN).

CRIT accompagne aussi ses clients du secteur privé qui sont titulaires de marchés publics dans lesquels est introduite une obligation d'exécution d'une clause d'insertion. A travers des conventions annuelles et pluriannuelles de partenariat avec les facilitateurs des collectivités concernées, CRIT est référencé en sa qualité d'opérateur en insertion pour servir les parties prenantes.

3.2.2.2.1 Des actions concrètes auprès des demandeurs d'emploi

SUR LE PÔLE TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT

Les actions de **mécénat** réalisées chaque année par le Groupe avec les différents partenaires ont toutes un même objectif, celui de favoriser l'insertion professionnelle et de promouvoir l'égalité des chances, en s'appuyant sur un partenariat solide et durable entre les acteurs économiques et sociaux pour réunir les conditions de réussite des projets.

Les programmes d'actions prennent différentes formes selon qu'il s'agisse de mener :

- **des campagnes de recrutement** avec l'implication forte des entreprises.

Les agences CRIT ont participé à une centaine d'évènements comme des forums pour l'emploi (job dating, café contact...) pour aller à la rencontre des demandeurs d'emploi, leur proposer des emplois, les aider à cibler leurs recherches, les orienter. D'autres actions visent particulièrement le public étudiant telles que les « speed-dating », simulations d'entretiens de recrutement et débriefing et participation aux forums dans les lycées pour informer les élèves sur l'insertion professionnelle.

- **des actions de formations**, complémentaires, qualifiantes, ou de reconversion par le transfert des compétences vers un autre domaine d'activité. Les agences CRIT ont engagé des actions spécifiques pour préparer l'entrée en emploi à l'issue des parcours de formation dans un grand nombre d'écoles et de centres d'apprentissage. Elles promeuvent également les actions de formation en alternance de droit commun et/ou de dispositifs propres à la profession.
- **des prestations d'accompagnement vers l'insertion professionnelle** des publics en difficulté pour présenter et aider à la compréhension des métiers et des attentes des entreprises, promouvoir les potentiels des demandeurs d'emploi, les outiller pour leur apprendre à se valoriser, construire un projet professionnel et enfin les accompagner dans la mise en œuvre des étapes de réalisation.

Les actions sont diverses :

- Des interventions du Groupe pour présentation des bassins économiques, des entreprises, des opportunités d'emploi, des métiers,
- Des évaluations des compétences et aptitudes avec des préconisations d'orientations professionnelles,
- Des appuis à l'élaboration de projets professionnels,
- Des préparations aux entretiens d'embauche,
- Des actions de parrainages assurées par les professionnels volontaires pour accompagner les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi, d'orientation ou de reconversion professionnelle,
- Des accueils en stage découverte métiers.

CRIT est partenaire de l'association « Café Contact Emploi » dont le fondateur Paul Landowski sillonne les routes de France, pour mettre en contact municipalités, entreprises, et demandeurs d'emploi autour d'un évènement qui se déroule chez un commerçant (café, brasserie) ou dans un lieu public (salle de spectacle, salle de sports...) pour faire se rencontrer demandeurs d'emploi et entreprises à la recherche de compétences.



CRIT est adhérent du grand mouvement social et sociétal de 4 000 entreprises partenaires dans les territoires, pour agir contre l'exclusion,

les discriminations et la pauvreté. CRIT est partenaire de FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) dans le Gard.

3.2.2.2 Insertion professionnelle des jeunes

SUR LE PÔLE TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT

Renforcement de la mobilisation des agences CRIT en partenariat avec les Missions Locales pour la « Garantie Jeunes »

Le dispositif « Garantie Jeunes » est destiné aux jeunes âgés de 16 à 26 ans en grande précarité financière et sociale. Ce dispositif instauré par l'Etat a pour objectif de préparer les jeunes à accéder à l'emploi, de mobiliser les missions d'intérim comme première expérience professionnelle et d'assurer la continuité des parcours professionnels en prenant en compte l'ensemble des freins d'accès à l'emploi.

Ce dispositif est confié aux Missions Locales, avec lesquelles CRIT a signé des conventions de partenariat.

Les actions engagées avec nos agences sont diverses :

- visite d'entreprises pour les jeunes de la Mission Locale ;
- accompagnement personnalisé ;
- entretiens « coaching » menés par les professionnels d'agences ;
- accès aux offres d'emploi...

De nombreuses agences ont renforcé en 2016 leur engagement et signé des conventions de partenariat avec leur Mission Locale de proximité dans le but de développer les actions pour l'insertion professionnelle des jeunes.

Les partenariats pour l'insertion des jeunes



CRIT est partenaire de l'association RÉSEAU ETINCELLE dont l'objectif est de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sortis du système scolaire sans qualification ni diplôme. Dans le cadre d'une formation

de 60 heures de sensibilisation à l'esprit d'initiative professionnelle, elle propose à ces jeunes de travailler sur leurs projets professionnels à partir de leurs passions, de leurs envies et de leurs expériences.

Le Groupe a établi un partenariat avec cette association en 2012, pour une durée de 3 ans sur 2 régions. En 2016, les engagements s'étendent sur le territoire national. Le partenariat comporte un mécénat financier et un mécénat de compétences sur différents territoires. CRIT a obtenu le label Mécène Engagé par cette association.



CRIT est partenaire de l'EPIDE (Établissement Public d'Insertion de la Défense) dont la mission est l'insertion sociale et professionnelle de jeunes

volontaires âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés. CRIT a initié en 2010 une expérience partenariale avec trois sites EPIDE situés dans la Région Nord.

Fort des premières expérimentations concluantes, une convention nationale triennale pour l'ensemble des 20 centres EPIDE répartis sur tout le territoire national a été engagée en 2013.



CRIT est partenaire de 100 CHANCES 100 EMPLOIS sur les territoires de Rouen, Chambéry, Dieppe, Grenoble, Montereau, Nemours et Valence.

L'association, initiée depuis 2004, a pour

vocation de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et jeunes adultes, entre 18 et 30 ans, issus des quartiers dits « sensibles » en s'appuyant sur le processus « 100 Chances 100 Emplois ».

Le Groupe est en outre partie prenante du CERCLE JEUNES DESTINATION ENTREPRISES, un cercle de réflexion d'entreprises portant sur toutes les problématiques d'emploi des jeunes. Ce cercle se réunit tous les deux mois autour d'une thématique introduite par des chercheurs ou des professionnels qui s'ouvrent sur des tables rondes interentreprises visant à mener une réflexion constructive sur les dispositifs à mettre en place.

Depuis février 2016, CRIT est partenaire de l'association A TRAVERS LA VILLE, sur la région Ile-de-France, dont la vocation est d'accompagner les jeunes sortis du système scolaire et en voie de marginalisation. Les jeunes ont entre 20 et 28 ans et sont accompagnés par des éducateurs de rue pour les aider à se construire et se projeter dans un projet professionnel.

CRIT va à la rencontre de ce public lors de matinées régulières autour de discussions sur l'emploi et de simulations d'entretiens de recrutement.

SUR LE PÔLE AÉROPORTUAIRE

Association JEREMY

Le pôle Aéroportuaire est un acteur engagé depuis 1998 pour l'insertion des demandeurs éloignés du marché de l'emploi. À ce titre, le Groupe Europe Handling assure la vice-présidence de l'association JEREMY (Jeunes En Recherche d'Emploi à Roissy et Orly), dont la vocation est l'insertion des demandeurs d'emploi franciliens, sur orientation préalable des structures d'accueil : Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, Écoles de la deuxième chance, etc.

Implantée sur la plateforme aéroportuaire de Roissy, l'association propose des parcours de formations adaptées pour une dizaine de métiers opérationnels du secteur aéroportuaire.

Le Groupe et les entreprises partenaires, membres actifs de l'association, mettent en œuvre les actions visant la qualification et l'intégration durable à l'emploi. Pour ce faire, elles organisent deux sessions de recrutement par an, et recrutent les candidats sur la base de leur motivation et de leur capacité à s'inscrire dans un parcours exigeant un important investissement personnel dans la durée.

Le programme d'accompagnement vers l'insertion professionnelle mis en place par l'association JEREMY permet d'élaborer le projet métier de chaque bénéficiaire en adéquation avec les aspirations et le potentiel de chacun, de mettre en place un parrainage tout au long du parcours assuré par un professionnel de l'entreprise partenaire et enfin, de débiter une formation qualifiante (Contrat de Professionnalisation de 180 heures pour l'apprentissage du métier).

Les formations sont dispensées par l'organisme de formation IFMA, filiale du Groupe, spécialisée dans la formation des métiers de l'assistance aéroportuaire.

Le Groupe accompagne en son sein des jeunes issus de ce programme qui, à la fin de leur parcours de formation, intègrent l'emploi en tant que salariés en Contrats à Durée Indéterminée.

Accompagnement des apprentis et présentation dans des lycées spécialisés

Le pôle Aéroportuaire, au travers de sa filiale de maintenance, participe activement à l'insertion des jeunes, et des adultes en reconversion, dans le monde professionnel. Depuis 2010, les effectifs se voient renforcés par des apprentis issus de cursus scolaires adaptés (CFA/ Lycée Professionnel). Ces derniers sont parrainés par un membre de l'équipe en place, bénéficiant ainsi d'un suivi tant pédagogique que technique.

3.2.2.3 L'inclusion des travailleurs handicapés

Partenariat avec des associations

La mise en œuvre de la politique d'inclusion des travailleurs handicapés du Groupe s'est concrétisée par son engagement aux côtés de partenaires nationaux et locaux :

- L'Agefiph : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (plusieurs conventions sur la période de 2006 à 2011),
- La Fagerh : Fédération des Associations Gestionnaires d'Établissements de Réadaptation pour Handicapés
- Les CRP : Centres de Rééducation Professionnelle,
- Les ERP : École de Reconversion Professionnelle.

Le partenariat avec l'Agefiph a permis de construire des plans d'actions concrets et de donner une impulsion à la démarche initiée par le Groupe. Cette collaboration demeure encore aujourd'hui sous une forme différente notamment via l'accompagnement des aménagements de postes de travail.

Chaque année, le Groupe CRIT participe à de nombreux événements sur la thématique du handicap, aussi bien auprès d'entreprises clientes, afin de les sensibiliser au sujet, qu'auprès de personnes en situation de handicap en vue de faciliter leur employabilité.

Prestations auprès des entreprises clientes

Au-delà des actions menées auprès des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés, le Groupe CRIT a un rôle de conseil auprès des entreprises. Le Responsable de la Mission Handicap du Groupe anime des réunions thématiques sur le sujet.

En outre, depuis de nombreuses années, le Groupe accompagne ses clients en vue de développer et de faciliter l'insertion professionnelle des personnes reconnues travailleurs handicapés en proposant :

- Des sessions de sensibilisation au handicap en entreprise ;
- Des actions spécifiques de conseil et d'accompagnement personnalisé en vue de mettre en place un plan d'action adapté à chaque entreprise.

CRIT a ainsi accompagné certains de ses Comptes Nationaux Stratégiques comme les sociétés SITA, NUVIA et RAZEL-BEC sur les deux derniers exercices.

Réseau des Référents Handicap AGEFIPH

Le Groupe CRIT est membre du réseau des référents handicap de l'AGEFIPH en Ile-de-France. Par ce réseau, l'AGEFIPH propose un

service de proximité pour échanger et développer des actions pour l'emploi des personnes handicapées et ainsi aider les entreprises à mieux répondre à leur obligation d'emploi en la matière. La présence conjointe à ces réunions du Responsable de la Mission Handicap et du Responsable Juridique AT/MP permet de confronter les bonnes pratiques.

Des actions concrètes à destination des salariés

Le Groupe a mis en place de nombreuses actions visant à faciliter l'inclusion, le recrutement, le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap aussi bien pour les salariés intérimaires que pour les salariés permanents.

Pour les salariés permanents

Le Groupe s'engage de manière pérenne à développer les axes suivants :

- Le **recrutement** et l'accueil de stagiaires,
- Le **maintien dans l'emploi et le reclassement professionnel** des collaborateurs permanents grâce à différents aménagements mis en place (fauteuil ergonomique, aménagement de véhicule de fonction avec BVA, logiciel zoom texte, bureau électrique, fauteuil alternant les positions assis-debout, etc.),
- La **formation via un e-learning** sur la diversité et notamment le handicap ainsi que la diffusion de flash-infos.

Pour les salariés intérimaires

Le Groupe inscrit ses efforts dans le temps quant aux axes suivants :

- Le **développement de la qualification** des intérimaires reconnus handicapés à travers des contrats de professionnalisation, les CIPI (Contrat d'Insertion Professionnelle Intérimaire), CDPI (Contrat de Développement Professionnel Intérimaire),
- La **communication externe** et la participation à de nombreuses manifestations, telles que des forums, Job Dating, HandiCafé, sur tout le territoire national,
- Une **campagne d'affichage** autour de son slogan « *Travaillons ensemble avec nos différences* ». Ces affiches ont été imprimées par le secteur protégé,
- La **sensibilisation** au handicap des équipes opérationnelles terrain en vue d'une mobilisation totale,
- L'**accompagnement des entreprises clientes**, par le conseil, la mise en place de solutions sur mesures dans le cadre de leurs politiques d'emploi de travailleurs handicapés (petits déjeuners clients, soutenance).

Des actions concrètes à destination des entreprises

En France, le pôle Travail Temporaire et Recrutement mène des actions auprès d'Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et les Entreprises Adaptées (EA) pour valoriser l'engagement du Groupe sur la question du handicap.

Le Groupe sollicite le milieu protégé notamment pour :

- **Ses outils de communication** : l'impression des affiches handicap et leur déclinaison en « cartes postales », la fabrication, l'impression et le conditionnement de post-it à l'effigie de la Mission Handicap,
- L'**embossage des cartes de visite en braille**,
- Le **nettoyage des locaux** de l'une des Directions Régionales,
- Les **prestations petits déjeuners** et plateaux repas lors de diverses réunions.

Chiffres clés

	2016	2015	2014
Nombre d'heures de délégations	533 670	474 620	476 770
Nombre de missions	9 235	9 220	8 910
Nombre d'entreprises clientes	1 430	1 400	1 410

Le nombre d'heures de délégations est resté sensiblement stable au cours des années 2014 et 2015. En 2016, le nombre d'heures de délégations a augmenté de près de 12,5 %.

En 2016, le pôle Travail Temporaire a confié 9 235 missions à des personnes reconnues travailleurs handicapés auprès de 1 430 clients.

CRIT fête les 10 ans de sa Mission Handicap

En 2016, CRIT a fêté les dix ans de la création du service dédié à l'inclusion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail.

À cette occasion, CRIT a organisé pour ses salariés permanents et intérimaires les plus fidèles un jeu-concours sur une durée de quatre semaines. Intervenant autour de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, ce jeu vise à la sensibilisation de ses collaborateurs de façon ludique et compétitive à travers un quizz sur le thème du Handicap et de la Diversité.

Ce challenge a comptabilisé 2 721 participants, dont 64 % salariés intérimaires. En outre, deux tiers du personnel permanent du pôle Travail Temporaire et Recrutement ont participé à cette action. Ce challenge a ainsi mobilisé et fédéré un grand nombre de collaborateurs pour l'anniversaire de la Mission Handicap CRIT.

À l'issue de ce concours, CRIT a récompensé 400 de ses collaborateurs permanents et intérimaires avec des lots sélectionnés parmi des biens et services responsables et solidaires :

- Un vélo éco-conçu en France ;
- Des coffrets week-end pour des destinations en France dans des éco-hébergements ;
- Des paniers gourmands conçus et conditionnés au sein d'ESAT ;
- Des lampes et chargeurs solaires, chaque article acheté permettant de mettre à disposition une lampe solaire pour les écoles rurales non électrifiées de pays en voie de développement, que les élèves peuvent emprunter pour étudier chez eux le soir ;
- Des arbres solidaires : pour chaque arbre acheté et offert à un collaborateur, un autre arbre est planté dans une zone de déforestation.

Si la possibilité d'obtenir des lots a été conditionnée à des critères d'ancienneté pour les collaborateurs permanents et temporaires, l'accès à cette sensibilisation était volontairement ouvert à tout le monde. En effet, cette démarche avait pour objectif de briser des idées reçues en matière de discriminations et de handicap. Ce but étant en adéquation avec les valeurs du Groupe CRIT, il est apparu opportun de pouvoir le faire partager au plus grand nombre et notamment aux entreprises utilisatrices des services du Groupe CRIT.

SUR LE PÔLE AÉROPORTUAIRE FRANCE

En cas d'inaptitude, ou de déclaration de reconnaissance en qualité de travailleur handicapé, la direction de la filiale concernée procède notamment à des aménagements d'horaires.

3.2.2.3 Sécuriser les parcours professionnels

3.2.2.3.1 Le CDI intérimaire : une mesure pour la sécurisation des parcours professionnels des intérimaires

SUR LE PÔLE TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT

En juillet 2013, un accord de branche a créé le Contrat à Durée Indéterminée Intérimaire (CDII). Ce dispositif a été juridiquement sécurisé par la loi Rebsamen du 17 août 2015. Après une phase de diagnostic, CRIT a engagé en 2015 le déploiement de ce CDI Intérimaire.

Le CDI Intérimaire permet aux salariés intérimaires d'avoir une situation financière stable et sécurisée en matière d'emploi. L'intérimaire en CDI obtient une Garantie Minimale Mensuelle de Rémunération (GMRR), même dans le cas où il n'obtient pas de mission. Ainsi, les périodes de missions sont soumises aux règles de l'intérim tandis que les périodes d'intermission sont rémunérées par l'employeur. Les bénéficiaires d'un CDI Intérimaire ne reçoivent pas d'indemnités de fin de mission mais ont le droit aux congés payés. Ce contrat permet de lutter contre la précarité en facilitant notamment l'accès au crédit et au logement.

Au total, sur l'année 2016, ce sont plus de 300 travailleurs temporaires qui ont signé un CDII chez CRIT. 99 % des intérimaires ayant choisi le CDI chez CRIT sont des ouvriers ou employés contre 1 % d'agents de maîtrise ou techniciens. L'employabilité ne dépend donc pas de la qualification mais plutôt de la motivation. Les salariés intérimaires les plus qualifiés sont naturellement assurés par leur savoir-faire qui leur permet de retrouver plus facilement des missions sans discontinuité et le CDI Intérimaire ne serait donc pas pour eux aussi avantageux car ils n'obtiennent pas d'indemnité de fin de mission. Le CDII est donc une bonne solution pour rapprocher d'un emploi durable ceux qui en sont le plus éloignés.

Les Responsables Ressources Intérimaires de chaque région communiquent sur les démarches de ce CDI Intérimaire. À ce jour, les processus liés à ce dispositif sont en constante progression et des réunions sont tenues régulièrement afin d'en améliorer la gestion opérationnelle.

3.2.2.3.2 Le Fond de Sécurisation des Parcours Intérimaire (FSPI)

Créé en 2013 par un accord de Branche du Travail Temporaire, le Fonds de Sécurisation des Parcours Intérimaires (FSPI) est alimenté par une cotisation égale à 0,5 % de la masse salariale depuis avril 2014.

Au-delà des dispositifs classiques de formation, ce dispositif a pour objectif d'augmenter l'intensité d'emploi des salariés intérimaires par un accompagnement personnalisé de leur parcours professionnel. Il consiste notamment au financement d'actions de formation, en développant leur employabilité, ou le financement de prestations permettant de lever des freins à l'emploi (logement, permis de conduire...). Ce dispositif d'accompagnement professionnel et social permet également d'augmenter la fidélisation des intérimaires dans l'intérêt de tous, aussi bien les intérimaires eux-mêmes, que les agences d'emploi, ainsi que les entreprises utilisatrices.

Le Groupe CRIT a mis en œuvre ce dispositif en 2015, conformément aux engagements de la profession. Une large campagne de communication avec plus de 21 000 courriers adressés aux intérimaires les plus fidèles, ainsi qu'une forte mobilisation des Responsables Formation et des Responsables Ressources Intérimaires en région, ont permis d'accompagner et de monter en compétences 3 071 salariés intérimaires.

Chaque salarié souhaitant bénéficier d'un projet personnel obtient un entretien de diagnostic qui permet de définir son projet, les atouts et les freins éventuels qu'il présente. Après cette première étape qui doit valider la faisabilité du projet du collaborateur, un accompagnement individuel est mis en place pour lancer et suivre les actions nécessaires. Le champ d'actions de cette phase d'accompagnement explore deux axes de développement, à savoir :

- **L'axe professionnel**, à travers la mise en place d'actions permettant le renforcement et le développement de l'employabilité, entre autres :
 - Actions et/ou parcours de formation permettant l'acquisition d'une nouvelle compétence, d'une nouvelle qualification ou encore d'un nouveau diplôme ;
 - Accompagnement à une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience), permettant au salarié d'obtenir un diplôme qui sera délivré sur la base de son expérience professionnelle (du type CAP, Bac Pro, BTS par exemple) ;
 - Réalisation d'un Bilan de Compétences ou d'un Bilan Professionnel en vue d'une réorientation professionnelle, etc.
- **L'axe social**, qui devient un élément à part entière dans la réflexion menée sur l'employabilité :
 - Aide à la mobilité ;
 - Aide d'accès au logement ;
 - Aide aux démarches administratives (rédaction de documents...);
 - Accompagnement sur des Techniques de Recherche d'Emploi (rédaction de CV, préparation aux entretiens, etc.)

À travers ces actions concrètes, CRIT vise à prolonger la durée d'emploi de ses collaborateurs et à sécuriser leurs situations professionnelles et personnelles afin d'optimiser leurs chances de réussite dans le futur.

3.2.2.3.3 L'entretien professionnel intérimaire

Le Groupe met en place des entretiens professionnels pour ses salariés intérimaires les plus fidèles qui ont pour vocation d'aborder les évolutions professionnelles envisageables en termes d'emplois et de qualifications. Initié dès 2016 pour les permanents, l'entretien professionnel sera proposé également à 11 802 salariés intérimaires dès le début de l'année 2017.

Le caractère fidèle des intérimaires est apprécié par rapport à des critères d'ancienneté prédéfinis. Ainsi, pour que l'intérimaire puisse se voir proposer un tel entretien professionnel il faut qu'il ait travaillé au moins 2 000 heures dans les 24 derniers mois, dont 1 000 heures la dernière année civile. Enfin, les intérimaires en CDII se verront automatiquement proposer un entretien professionnel tous les deux ans.

Le second semestre 2016 a donc vu se tenir au sein du Groupe de nombreuses réunions de travail où étaient présents des fonctions supports (Direction, RH, service formation, RRRI, service communication ...) et des fonctions opérationnelles afin d'établir ensemble un processus le plus optimal en la matière.

En effet, CRIT a souhaité que la mise en place de ce dispositif s'articule autour d'une procédure simple et efficace avec des documents synthétiques et fonctionnels en rendant la tenue de ces entretiens la moins sujette à de quelconques freins pour les intérimaires ciblés.

À titre d'illustration, il a été décidé que la globalité des coûts des communications téléphoniques et des envois postaux repose sur l'entreprise uniquement. Une assistance téléphonique, assurée par un prestataire, est mise à disposition pour informer et répondre à toute question sur le sujet que pourraient se poser les collaborateurs temporaires concernés.

L'entretien professionnel a donc été construit pour être un temps d'échange entre salarié et employeur. Il est consacré aux perspectives d'évolutions professionnelles du collaborateur, notamment en termes de qualifications et d'emplois.

Tourné vers les projets d'évolution du salarié, il sera l'occasion, tous les deux ans si les critères d'ancienneté précités continuent à être réunis, de :

- Faire le point sur les activités du collaborateur ;
- Échanger sur les attentes et les besoins du collaborateur en lien avec son évolution professionnelle ou la sécurisation de son parcours professionnel ;
- Déterminer les actions à mettre en œuvre en vue de la réalisation de ce projet ;
- S'informer sur les modalités d'accès à la formation professionnelle.

L'entretien professionnel intérimaire a donc été conçu pour que la mobilisation de plusieurs acteurs dans l'entreprise (agences d'emploi, service formation, RRRRI), après recueil des souhaits et possibilités des intérimaires visés, puisse aboutir dans la mesure du possible à un élargissement vertical ou horizontal des compétences de ces derniers.

- Les objectifs d'une telle démarche sont là aussi une plus grande employabilité du personnel temporaire, ainsi qu'une meilleure fidélisation de celui-ci.

Un nouveau département

Le Groupe a créé en 2016 un Département dédié aux Politiques Sociales Intérimaires. Rattaché à la Direction des Ressources Humaines, ce nouvel échelon interne a pour mission de coordonner et d'optimiser différents services dédiés au suivi professionnel des collaborateurs intérimaires (meilleure employabilité et renforcement de la fidélisation). Les services Développement Social, Juridique Accidents du travail/Maladies Professionnelles et le pilotage desdits Responsables Ressources Humaines Intérimaires sont donc désormais réunis au sein d'un seul et même Département. Cette nouveauté structurelle traduit indubitablement l'importante attention que porte le Groupe aux sujets ci-dessus évoqués ainsi qu'à ceux qui relèvent du domaine social.

3.2.2.4 Focus Espagne

En Espagne, le Groupe CRIT dispose d'une structure CRIT Training complètement dédiée à la formation professionnelle de ses collaborateurs, tant permanents qu'intérimaires. Le budget dédié à la formation, proportionnel à la masse salariale de l'année précédente, est supérieur à 50 000 € en 2016.

En outre, les agences CRIT en Espagne œuvrent à l'insertion professionnelle des jeunes en s'impliquant fortement dans le dispositif Garantie Jeunes et en développant des partenariats avec les écoles et les universités. CRIT est notamment partenaire de l'Association Culturelle LAKALLE dont l'objectif est de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en offrant aux jeunes sans emploi une formation professionnelle selon leur profil. Elle propose ainsi trois parcours d'insertion (commerce et distribution, menuiserie, informatique), un programme initial de formation professionnelle et des certificats de professionnalisation en installation de mobilier.

3.2.3 Mobilisation pour la santé et la sécurité des collaborateurs

3.2.3.1 Garantir la santé et la sécurité des collaborateurs : une priorité

SUR LE PÔLE « TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT » FRANCE

De par la spécificité de son rôle d'intermédiation sur le marché de l'emploi, le Groupe CRIT a fait de la santé et de la sécurité au travail de ses salariés un axe majeur de sa politique de responsabilité sociale.

Pour le déploiement de sa politique santé et sécurité au travail, les sociétés du pôle s'appuient sur le service Qualité – Sécurité – Environnement (QSE), composé d'un Responsable National QSE, de 9 Responsables Régionaux QSE (un par Direction Régionale) et de deux assistantes QSE.

- Depuis 2005, les sociétés du pôle sont certifiées OHSAS 18001 pour l'ensemble de leurs établissements ;
- 9 agences sont certifiées MASE, système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail principalement destiné aux secteurs Pétrochimie et Chimie ;
- 26 agences déléguant dans le secteur « nucléaire » sont certifiées CEFRI (Certification des Entreprises pour la Formation et le suivi du personnel travaillant sous Rayonnements Ionisants).

Conscient que l'objectif de réduction des accidents du travail ne peut être atteint sans une meilleure gestion des risques et une meilleure information des collaborateurs, le Groupe CRIT a mis en place un dispositif de prévention, d'information et de sensibilisation, qui associe tant ses collaborateurs, intérimaires et permanents, que ses clients.

3.2.3.1.1 Actions menées pour les collaborateurs permanents

L'outil e-learning possède un module de sensibilisation à la santé, à la sécurité et à la prévention des risques qui est à la disposition de l'ensemble des collaborateurs. Il informe sur les incendies et risques électriques, les chutes, les accidents et les agressions, les troubles musculaires et les risques lors des déplacements. Un livret de sensibilisation sécurité est également disponible.

Des formations sont mises en place autour de thèmes tels que la gestion des violences physiques et verbales, la santé et sécurité au travail, la prévention et secours civiques.

En outre, les permanents du pôle Travail Temporaire et Recrutement sont régulièrement sensibilisés à la santé et la sécurité par l'envoi de flashs info et d'e-mailings. En 2016, des actions de communication ont été réalisées sur les besoins et vertus d'une activité physique régulière, les risques cardiovasculaires et la sécurité routière. Les dispositifs de sensibilisation sont régulièrement mis à jour. Cela a été le cas en 2016 pour un outil de sensibilisation à la santé, à la sécurité et à l'environnement à disposition des nouveaux embauchés de la société.

Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail

Les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail (tous contrats sauf stagiaires) des collaborateurs permanents sur le pôle Travail Temporaire et Recrutement France sur les trois derniers exercices s'établissent comme suit :

Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents avec arrêt de travail d'au moins 24 heures intervenus dans l'année, pour un million d'heures de travail (y compris les accidents du trajet pour les seuls collaborateurs permanents).

Le taux de gravité correspond au nombre de jours calendaires d'incapacité temporaire pour 1 000 heures de travail (y compris les accidents du trajet pour les seuls collaborateurs permanents).

	2016	2015	2014
Taux de fréquence	9,98	10,39	9,99
Taux de gravité	0,39	0,41	0,33

L'augmentation des taux de fréquence entre 2014 et 2015 s'expliquent entre autres par la mise en place en 2015 d'une procédure impliquant la déclaration systématique des incivilités en agence afin qu'elles soient répertoriées en tant qu'accident du travail. Cette mesure a été prise par le Groupe pour montrer son engagement auprès des collaborateurs victimes de ces incivilités.

Depuis 2015, dans le cadre des accidents de travail et de trajet, CRIT contacte systématiquement les collaborateurs afin de leur proposer un accompagnement social adapté.

Entre 2015 et 2016, le Groupe observe une baisse des taux de fréquence de 4 % et une baisse des taux de gravité de 5 % suite aux mesures mises en œuvre pour accompagner les collaborateurs dans leur retour au travail.

Le taux d'absentéisme

L'absentéisme est défini par le nombre de jours où les salariés ne sont pas présents au sein de l'entreprise. Il est calculé comme suit :

Total de jours d'absence

$$(21,67 \times 12) - (\text{nombre de RTT} + \text{CP} + \text{jours fériés annuels}) \times (\text{nombre de salariés présents au 31/12})$$

(21,67 étant le nombre moyen de jours travaillés dans un mois)

Pôle Travail Temporaire et Recrutement

	2016	2015	2014
Taux d'absentéisme (1)	10,46	12,18	10,96
Taux d'absentéisme (2)	4,34	4,86	4,54

(1) Les motifs d'absence pris en compte sont les suivants :

- la maladie,
- les accidents de travail et de trajet,
- la maternité et la paternité,
- les congés pour événements familiaux,
- les absences autorisées payées,
- les congés sans solde,
- les absences non payées.

(2) Ce taux prend uniquement en compte les absences pour maladie ou absences injustifiées.

Ces deux taux d'absentéisme ont diminué entre 2016 et 2015. Cette baisse s'explique notamment par les efforts du Groupe dans l'amélioration des conditions de retour à l'emploi des salariés en arrêt de travail. Pour tout arrêt supérieur à 30 jours, un courrier est envoyé à chaque collaborateur en vue d'un accompagnement spécifique. Ceux-ci peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement personnalisé en sollicitant les différents services qui se tiennent à sa disposition.

3.2.3.1.2 Actions menées pour les collaborateurs intérimaires

L'amélioration de nos résultats sécurité repose à la fois sur la pérennité des dispositions mises en œuvre et sur la recherche d'une meilleure adéquation de nos outils de prévention aux secteurs d'activité de nos clients.

En 2016, nous avons poursuivi la formation et la sensibilisation de notre personnel permanent en matière de santé et sécurité au travail afin de parfaire leurs connaissances, améliorer la communication avec les entreprises utilisatrices, identifier les situations à risques et réduire l'accidentologie. Depuis 2012, près de 500 permanents ont suivi cette formation.

La sensibilisation

Elle est présente à tous les stades de recrutement et de délégation. A l'occasion de chaque recrutement, tous les intérimaires reçoivent un « livret santé-sécurité et environnement ». Les agences disposent d'un livret SSE généraliste, mais également de livrets présentant les risques spécifiques à des secteurs d'activité : le transport, l'agroalimentaire et la propreté.

Une attention particulière est portée à la sensibilisation des salariés intérimaires délégués dans des secteurs d'activité « exposés ». Par exemple, les salariés intérimaires des agences certifiées MASE participent à des « quarts d'heure sécurité » qui sont régulièrement organisés par les agences C ou les entreprises utilisatrices.

Test de sensibilisation

Depuis janvier 2014, une série de 36 tests est accessible à l'ensemble des agences CRIT via la plate-forme web. Ils permettent d'évaluer les connaissances des candidats et de les sensibiliser aux risques spécifiques à chaque secteur d'activité.

En complément, des questionnaires Santé Sécurité Environnement (SSE) sont à disposition des agences, déclinés par secteur d'activité : questionnaires SSE généraliste, logistique, industrie, tertiaire, BTP.

Envoi d'e-mailing et de flashes info

Régulièrement, le service QSE procède à l'envoi d'e-mailing sur des thématiques « Santé » et « Sécurité », sur des thèmes tels que les risques cardiovasculaires, les gestes et postures pour préserver son dos, les exercices physiques quotidiens conseillés, les risques de chute, la manutention des charges.

Le Groupe s'attache à améliorer en permanence les outils existants : des flashes sécurité destinés aux salariés et aux entreprises utilisatrices sont régulièrement mis à jour.

Les packs Santé Sécurité Environnement

Ces nouveaux outils de communication ont été créés en 2016. Pour une thématique donnée, les agences disposent ainsi de supports de sensibilisation et d'animation destinés aux travailleurs temporaires et aux entreprises utilisatrices.

La connaissance des postes de travail

La connaissance des entreprises utilisatrices, des postes de travail, de leur environnement et des tâches que nos salariés intérimaires seront amenés à effectuer est essentielle. La réalisation de visites de postes permet aux agences de recueillir ces informations et de mieux appréhender les caractéristiques des missions confiées à nos salariés intérimaires, notamment en termes de risques et de sécurité.

Le suivi du déroulement des missions au sein des entreprises utilisatrices se fait en réalisant :

- Des bilans de mission avec les salariés intérimaires,
- Des visites d'observations en milieu de travail.

La pénibilité au travail

La pénibilité au travail est définie par l'exposition à un ou plusieurs facteurs de risques professionnels liés à des contraintes physiques marquées, un environnement physique agressif ou à certains rythmes de travail susceptibles de laisser des traces durables, identifiables et irréversibles sur la santé.

Le Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité

La loi du 20 janvier 2014 portant sur la création d'un Compte Personnel de Prévention de la Pénibilité implique l'étude de chacun des postes de travail et l'identification de tous les critères de pénibilité avec des seuils et des durées d'exposition pour chacun d'entre eux. Ce compte, entré en vigueur dès janvier 2015, impose plusieurs obligations :

- Le diagnostic pénibilité doit être réalisé par les entreprises utilisatrices depuis 2015 pour 4 facteurs de pénibilité (le travail de nuit, le travail alternés successifs, le travail en milieu hyperbare, les gestes répétitifs).
- Or, pour l'année 2016 viennent s'ajouter à ces 4 facteurs, 6 autres depuis le 1^{er} juillet 2016 : les manutentions manuelles de charges lourdes, les postures pénibles, les vibrations mécaniques, les agents chimiques dangereux, les températures extrêmes et le bruit.
- L'entreprise de travail temporaire intervient quant à elle comme destinataire de ces informations et doit ensuite déclarer auprès des organismes de Sécurité Sociale les missions d'au moins un mois effectuées sur lesdits postes qualifiés de pénibles préalablement par le client.

- Depuis le 1^{er} janvier 2016 le support de transmission de ces informations entre l'entreprise utilisatrice et l'entreprise de travail temporaire est obligatoirement le contrat de mise à disposition, convention qui lie ces deux sociétés.

Une importante et pérenne campagne de sensibilisation

Dans le cadre de cette loi et de son application complexe, CRIT a poursuivi en 2016 son effort de communication accrue auprès de toutes les agences, en interne, mais également auprès de tous ses clients pour les informer quant aux obligations à respecter.

Cette communication s'est faite au fur et à mesure que des textes précisant ou rectifiant le dispositif pénibilité étaient publiés et notamment en fin de premier semestre en vue de la mise en application le 1^{er} juillet dernier des 6 nouveaux facteurs s'ajoutant aux 4 déjà existants.

- Au niveau de la communication interne, diverses actions ont été mises en place :
Des outils informatiques ont été développés pour répondre aux différents besoins créés par l'application de la loi :
- une vidéo à destination de l'ensemble des agences et du Comité d'Entreprise pour expliquer le dispositif pénibilité a été de nouveau utilisée en 2016 ;
- L'adresse commune du Service Juridique AT/MP, ainsi qu'une assistance téléphonique, sont à la disposition du réseau pour toute question relative à ce thème ;
- Le logiciel interne LEA a été adapté et amélioré afin de prendre en compte les expositions aux 10 facteurs de pénibilité existants ;
- Un document standard a été mis à la disposition des agences dans l'intranet afin de les aider dans la récupération des diagnostics pénibilité élaborés par les entreprises utilisatrices en cas de non transmission de ces derniers par celles-ci.
Par ailleurs, le Service Juridique AT/MP a continué la sensibilisation des équipes lors de réunions de secteur ou de région.
- Au niveau de la communication externe, différentes initiatives ont été menées :
Le Groupe CRIT a continué à diffuser à ses clients la vidéo explicative réalisée, ainsi qu'un nouveau courrier pour expliquer les obligations de chacun en précisant les délais à respecter, mais également la mise en application des 6 nouveaux facteurs.
Des interventions des juristes AT/MP sur le sujet pénibilité ont été faites au cours de rencontres avec des clients sur le thème de la sécurité, rencontres animées en région par les Responsables Qualité-Sécurité-Environnement. Chacun des Directeurs Régionaux ont pu organiser pour leurs clients une conférence sur le thème de la mise en place du compte pénibilité.
Le Service Juridique AT/MP, ainsi que la Direction Informatique participent à des réunions ou des conférences téléphoniques organisées par le syndicat interprofessionnel PRISM'EMPLOI sur cette thématique. Enfin, le Service Juridique AT/MP participe aussi à des conférences organisées par les organismes de Sécurité Sociale sur cette thématique afin de pouvoir échanger directement avec les acteurs clefs de ce dispositif.

L'analyse des accidents du travail

Elle est réalisée en privilégiant l'analyse conjointe avec l'entreprise utilisatrice au sein de laquelle l'accident est intervenu. Le support d'analyse des accidents du travail a été révisé en 2016 et simplifié afin d'améliorer le recueil des informations ainsi que l'identification

des causes et des actions à mettre en œuvre. Une liste de clients prioritaires est établie au niveau national, avec un suivi des résultats sécurité et des plans d'actions déployés.

Les actions de communication vers les entreprises utilisatrices

La mise en œuvre d'actions conjointes avec les entreprises utilisatrices pour prévenir les accidents du travail contribue à l'atteinte de l'objectif de baisse de l'accidentologie. Après l'identification de clients prioritaires au niveau national, le Groupe réalise un suivi des résultats sécurité et des plans d'actions déployés pour chacun d'entre eux, ainsi que des réunions d'informations sur les obligations respectives de CRIT et des entreprises utilisatrices. En outre, des interventions sont également organisées sur des thématiques Santé et Sécurité particulières. En 2016, des « clubs premium » santé et sécurité sont initiés afin de favoriser les échanges sur les bonnes pratiques entre CRIT et les responsables sécurité d'entreprises utilisatrices.

En 2016, CRIT a participé au salon PREVENTICA de Rennes, rendez-vous pour les acteurs de la maîtrise des risques du secteur privé ou public. Tous sont invités à échanger sur la problématique des risques professionnels, qu'ils soient relatifs à la santé-sécurité, au bien-être au travail ou à la sécurité-sûreté en entreprise. CRIT a ainsi animé à cette occasion une conférence sur la diminution de l'accidentologie du personnel intérimaire.

Taux de fréquence (TF) et de gravité (TG) des accidents des intérimaires

Les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail des collaborateurs intérimaires sur le **pôle Travail Temporaire et Recrutement France** sur les trois derniers exercices s'établissent comme suit :

Le taux de fréquence correspond au nombre d'accidents avec arrêt de travail d'au moins 24 heures intervenus dans l'année, pour un million d'heures payées (sans les accidents de trajet pour les collaborateurs intérimaires).

Le taux de gravité correspond au nombre de jours calendaires d'incapacité temporaire pour 1 000 heures payées (sans les accidents de trajet pour les collaborateurs intérimaires).

	2016	2015	2014
Taux de fréquence	46,34	45,20	47,87
Taux de gravité	1,68	1,66	1,77

La baisse des TF et TG a marqué le pas en 2016, après plusieurs années d'amélioration continue. Toutefois, les résultats 2016 restent inférieurs aux résultats 2014.

L'évolution des TF et TG s'explique par une hausse de l'accidentologie dans l'ensemble des secteurs d'activité dans lesquels les intérimaires sont délégués (à l'exception des services où les résultats sont stables), mais également par la hausse des TF et TG pour huit des dix premiers clients de CRIT.

Les maladies professionnelles

CRIT a mis en place la collecte des informations concernant les demandes de reconnaissance des maladies professionnelles de ses salariés intérimaires et des décisions rendues par la Sécurité Sociale.

Dans plus de 80 % des cas, il s'agit de maladies professionnelles figurant sur le tableau 57 : Troubles Musculo-Squelettiques (TMS).

En 2016, CRIT a engagé des actions afin de sensibiliser les salariés intérimaires sur les troubles musculo-squelettiques, telles que l'organisation d'un jeu concours sur le sujet et des flashes info sur les gestes et postures à adopter ou la manutention manuelle des charges.

3.2.3.1.3 Sur le pôle Aéroportuaire France

À travers sa politique, le Groupe veut renforcer la prévention en matière de santé et de sécurité de son personnel et améliorer ses conditions de travail. Il veille à être en conformité avec les exigences légales, réglementaires et autres exigences concernant la santé et la sécurité des travailleurs. Il met tout en œuvre au quotidien pour prévenir les accidents.

La certification

La santé et la sécurité, tant des collaborateurs que des usagers, est la priorité du Groupe. Cette orientation stratégique se traduit au travers de la certification à la norme OHSAS 18001, obtenue depuis 2009.

Le Groupe a également fait le choix de la certification ISAGO (IATA Safety Audit for Ground Operations), référentiel IATA sur l'assistance en escale des compagnies aériennes. Ce référentiel couvre les exigences de sécurité nécessaires au bon déroulement des opérations : Passage, Trafic, Piste et Bagage. Il couvre également les domaines de la formation, la maintenance des engins et intègre un système de gestion de la sécurité au quotidien.

Le Document Unique d'Évaluation des Risques

Les CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) des filiales du pôle sont des acteurs incontournables dans la mise à jour, chaque année, du Document Unique d'Évaluation des Risques (DUER) et participent aux plans de prévention des risques (du Groupe, de ses clients compagnies aériennes et du gestionnaire aéroportuaire).

La formation à la sécurité

Le Groupe forme l'ensemble de ses collaborateurs opérationnels à la sécurité aérienne et aéroportuaire lors de ses formations initiales (nouveaux entrants) et lors des recyclages tous les 36 mois.

La réduction des facteurs de pénibilité

Les travaux visant à réduire l'exposition des salariés aux facteurs de risques ainsi qu'aux facteurs de pénibilité, se poursuivent d'année en année, tendant vers l'amélioration constante des conditions de travail des salariés :

- **La mise en place au sein de 90 % de nos régulations** de services piste, d'écrans déportés pour les agents, leur permettant de consulter le programme de leur journée à tout moment afin de gérer leur temps libre et augmenter leur bien-être ;
- **La mise en place de tablettes individuelles** de travail pour l'ensemble de nos chauffeurs de transports fret sur Charles De Gaulle leur permettant de recevoir individuellement leur ordre de mission, pauses et saisir directement les différents paramètres ;
- **Les sièges atténuateurs** : la campagne de rénovation des tracteurs de piste a été menée, ces derniers ont été équipés de siège « Confort ». À ce jour, 50 % du parc concerné s'est vu doté de cet équipement ;

- **Le choix de nouveaux matériels** à portes battantes et non plus coulissantes afin d'éviter la conduite porte ouverte par nos agents, pratique ayant engendré en 2013 un accident grave ;
- **Une nouvelle génération Push Back** : au vu des résultats en demi-teinte et dans le cadre de la politique de renouvellement du matériel vieillissant, le pôle aéroportuaire s'est tourné vers une nouvelle génération de Push back qui réduit sensiblement les vibrations grâce à un système de suspension hydraulique ;
- **Des nouveaux locaux** : les salariés attachés aux activités de piste des escales d'Orly et de Roissy se sont vu dotés de nouveaux locaux entièrement réaménagés ergonomiquement afin de faciliter les communications entre les différents services.

Dans le cadre des risques psychosociaux une enquête suivie d'un plan d'action a été lancée suite à une recrudescence d'agressions envers nos personnels du service aux passagers, qui passe par une campagne de sensibilisation aux passagers par le biais d'affichage en zone d'enregistrement, des dépôts de plaintes systématiques auprès des services de police, un soutien psychologique par le biais de notre service de médecine du travail.

Actions menées en Sierra Leone

Indépendamment des obligations réglementaires la société SKY HANDLING PARTNER SIERRA LEONE (SHPSL) a mis en place un comité d'échange sur les problèmes d'hygiène, de sécurité, de sûreté et de pénibilité au travail en 2016. Ainsi la direction évoque mensuellement les problématiques ayant trait à ces sujets et met en œuvre les actions nécessaires pour le bien-être de ses salariés.

L'épidémie d'Ebola a été déclarée terminée par l'OMS en décembre 2015. Le Groupe a participé en 2016 à des séminaires avec l'IOM (Institute Of Medicine) en vue d'améliorer la coordination entre les parties prenantes de l'aéroport en cas de nouvelle crise.

3.2.3.1.4 Taux de fréquence et de gravité des accidents du travail

Les taux de fréquence et de gravité des accidents du travail (tous contrats sauf stagiaires) sur le pôle Aéroportuaire sur les trois derniers exercices s'établissent comme suit :

	2016	2015	2014
Taux de fréquence ⁽¹⁾	83,07	81,56	97,38
Taux de gravité ⁽²⁾	4,06	5,04	5,05

(1) Nombre d'accidents avec arrêt d'au moins 24 heures pour un million d'heures de travail (hors accidents de trajet)

(2) Nombre de jours calendaires d'incapacité temporaire pour 1 000 heures de travail (hors accidents de trajet)

La diminution pérenne des valeurs présentées ci-dessus est une priorité du comité de direction du pôle Aéroportuaire. Ainsi des actions spécifiques ont été définies :

- Le Responsable de la Prévention des Risques Professionnels pilote les actions de prévention de manière centrale et chaque établissement du pôle dispose désormais du même niveau d'expertise. Les salariés sont impliqués dans la réflexion et l'analyse des situations dangereuses ;
- La participation à des Groupes de travail, initiés par la médecine du travail, sur des thématiques définies par avance a permis de renforcer la politique « Sécurité » et les actions de prévention ;

- Plusieurs « Forums Sécurités » à destination exclusive des collaborateurs du pôle ont été organisés et animés par le personnel de la Direction Générale de l'Aviation Civile ;
- Les entreprises du pôle Aéroportuaire ont adhéré en 2014 au référentiel « CSCE » (Compétences Sécurité des Conducteurs et utilisateurs d'Engins aéroportuaires) mis en place par la FNAM (Fédération Nationale de l'Aviation Marchande) : ce référentiel encadre les modalités de formation et d'évaluation des conducteurs d'engins aéroportuaires en s'assurant d'une prise en compte optimale des risques pour la sécurité des salariés dans chaque phase critique du maniement des matériels de piste ;
- Des formations « Prévention des troubles Musculo-squelettiques » sont dispensées, avec des supports adaptés aux contraintes des métiers du pôle Aéroportuaire.

3.2.3.1.5 Le taux d'absentéisme

L'absentéisme est défini par le nombre de jours où les salariés ne sont pas présents au sein de l'entreprise. Il est calculé comme suit :

Taux d'absentéisme = Nombre d'heures d'absence (selon définition) / Nombre d'heures contractuelles

Pôle Aéroportuaire

	2016	2015	2014
Taux d'absentéisme (1)	8,38	8,72	9,08
Taux d'absentéisme (2)	3,54	3,76	3,79

(1) Le taux d'absentéisme tient compte des absences pour les motifs suivants :

- la maladie,
- les accidents de travail et de trajet,
- la maternité et la paternité,
- les congés pour événements familiaux,
- les absences autorisées payées,
- les congés sans soldes,
- les absences non payées,
- les absences thérapeutiques.

(2) Ce taux prend uniquement en compte les absences pour maladie ou absences injustifiées.

La prise de nouveaux contrats a engendré une hausse de 7 % du volume d'heures travaillées, alors que l'absentéisme est seulement de 3 %. Cette baisse peut notamment s'expliquer par la mise en place fin 2014 de réunions mensuelles avec l'ensemble des directeurs d'exploitation, où le sujet de l'absentéisme est à l'ordre du jour.

3.2.3.2 Accompagnement social des collaborateurs

Le Groupe CRIT s'engage dans l'accompagnement de ses collaborateurs, intérimaires comme permanents, lors de problématiques individuelles et/ou collectives. Dans ce cadre, le Groupe a mis en œuvre différents dispositifs.

3.2.3.2.1 Structure interne

SUR LE PÔLE TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT

Un département Développement Social

Depuis plus de 10 ans, une équipe dédiée écoute, oriente et accompagne au quotidien ses collaborateurs permanents et intérimaires concernant toute difficulté personnelle telle que le handicap, le logement, la santé (suivi des salariés en arrêt maladie, accident de travail/trajet), les décès (accompagnement de la famille et aide à l'ouverture des droits), la retraite.

En 2016, 389 collaborateurs, permanents et intérimaires, ont été conseillés et orientés par rapport à leurs difficultés personnelles. Ce chiffre est en hausse de 25 % depuis l'exercice précédent.

En outre, 17 agences ont été accompagnées dans un contexte d'agressions ou d'attentats.

Une équipe dédiée pour une plus grande proximité auprès des intérimaires

Afin de développer les accompagnements sociaux et répondre le plus efficacement possible aux problématiques des intérimaires avec une proximité terrain, une équipe composée de Responsables régionaux ressources intérimaires et de Correspondants Régionaux Dispositifs Sociaux Intérimaires effectuent les missions suivantes :

- Sensibiliser les collaborateurs permanents et surtout intérimaires aux dispositifs sociaux existants afin de les informer des avantages sociaux dont ils peuvent bénéficier ;
- Les orienter vers les partenaires idoines.

Ces actions :

- **Favorisent l'employabilité** des intérimaires pour mener à bien leurs différentes missions
- **Réduisent le nombre de ruptures de mission** et de ce fait diminuent les risques de conflits avec les salariés permanents des agences,
- **Fidélisent les intérimaires** qui sont accompagnés de façon personnalisée,
- **Rassurent les entreprises utilisatrices** quant à la prise en charge des intérimaires.

Des interventions de sensibilisation se font directement en agences auprès des attachés ou chargés de recrutement, qui sont formés sur les dispositifs sociaux par les correspondants régionaux.

Les interventions réalisées auprès des salariés intérimaires les informent sur les dispositifs qu'ils peuvent solliciter pour leur mobilité professionnelle, leur recherche de logement, l'accès à la santé ou pour un soutien social. Les intérimaires sont notamment sensibilisés au moyen de flyers et affiches d'information, de livrets thématiques, de mails diffusés par le Groupe et de sites internet des partenaires.

Dans le cadre du partenariat entre le Conseil National des Missions Locales et le Groupe CRIT, certains correspondants en charge du développement des dispositifs sociaux interviennent lors de réunions pour présenter les différents dispositifs. Des réunions d'information sont aussi organisées auprès des jeunes dans le cadre du dispositif « Garantie Jeunes ». Des sessions de sensibilisation sont aussi prévues sur les sites clients.

3.2.3.2.2 Un réseau de partenaires

Le Groupe dispose d'un réseau de partenaires dédiés à chaque problématique :

- Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT),
- Réunica – AG2R La Mondiale (organisme de protection sociale),
- Droit de Cité Habitat, les collecteurs logement d'Action Logement,
- Le Fonds d'Assurance Formation du Travail Temporaire (FAFTT).

Ces partenaires ont pour rôle de répondre aux différentes demandes émanant du Groupe pour accompagner au mieux les collaborateurs. Les réunions avec ces partenaires permettent aux correspondants sociaux de suivre l'évolution des dispositifs pour être au plus près de l'actualité.

Aide au logement

Afin d'accompagner les collaborateurs dans leur problématique logement, le service dédié les oriente vers l'interlocuteur adéquat : Fonds d'Action Social du Travail Temporaire (FASTT), Droit de Cité Habitat et les collecteurs logement... Le Groupe travaille en relation avec 11 collecteurs logements d'Action Logement.

Les collaborateurs peuvent avoir accès à différents services tels que l'attribution de logements sociaux, l'avance Loca-pass, la garantie Loca-pass, l'aide Mobili-jeune, le prêt d'accession à la propriété, le prêt travaux, le prêt relais mobilité, le rachat de prêt plus onéreux, le courtage, l'aide mobili-pass.

En 2016, 261 collaborateurs permanents et intérimaires ont obtenu un logement, contre 263 l'année passée.

Aide face aux difficultés quotidiennes

Afin de faciliter aux intérimaires l'accès aux missions proposées et les aider à pallier des problématiques temporaires (mobilité, problèmes de gardes d'enfants ponctuels,...), le service les oriente vers les dispositifs sociaux spécifiques (service de location de voiture, SOS garde d'enfant, microcrédit pour passer le permis de conduire, de l'achat ou de réparation du véhicule) avec l'appui du FASTT.

Aide pour les déséquilibres budgétaires

Le Groupe répond également aux problématiques liées au déséquilibre budgétaire en effectuant des démarches auprès de différents organismes d'action logement.

Service d'aide psychologique

Le Groupe propose à tous ses salariés un service d'écoute et d'accompagnement via un prestataire externe. Ce dispositif, personnel et confidentiel, a pour objectif d'accompagner nos salariés victimes d'événements professionnels traumatisants tels qu'un accident du travail, des incivilités ou des agressions physiques ou verbales, un attentat.

Rôle du Fonds d'Assurance Social du Travail Temporaire

Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) a vocation à déployer des actions favorisant l'intégration sociale et professionnelle des intérimaires en leur apportant informations, conseils et aides à caractère social. Deux cadres du Groupe CRIT sont particulièrement impliqués au sein du Comité Paritaire de Gestion du FASTT, organe définissant la politique du FASTT et assurant le développement de son offre.

3.2.3.2.3 L'instauration d'une Complémentaire Santé au bénéfice des collaborateurs intérimaires

L'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013 et la loi du 14 juin 2013 ont prévu la mise en place dans toutes les entreprises d'une complémentaire santé collective à adhésion obligatoire pour tous les salariés, au plus tard au 1^{er} janvier 2016.

Un accord paritaire de la branche du Travail Temporaire, signé le 4 Juin 2015 et complété par un avenant du 14 décembre 2015, met en place un régime de Complémentaire Santé obligatoire pour les salariés intérimaires, sous condition d'ancienneté au 1^{er} Janvier 2016. Cet accord novateur complète le statut social des intérimaires en tenant compte de la spécificité de leur contrat de travail, notamment par l'instauration d'une portabilité de deux mois sans condition en sus de la portabilité légale.

Le Groupe CRIT, de par l'implication de sa Direction au sein des instances de la profession, a tenu un rôle important dans la négociation de cet accord. A la suite de la signature de cet accord, le Groupe CRIT, soucieux de sa bonne mise en place au sein de l'entreprise a conduit une large campagne de communication auprès de ses agences et de ses salariés intérimaires. En sus de la diffusion de documents par mail ou par courrier, le Groupe a organisé des réunions téléphoniques avec les agences afin de présenter le dispositif et de répondre aux questions soulevées par sa mise en œuvre.

SUR LE PÔLE AÉROPORTUAIRE FRANCE

En vue d'accroître le bien-être social au sein de ses filiales, le pôle Aéroportuaire dispose d'une assistante sociale qui a pour rôle l'accompagnement des collaborateurs dans leurs démarches lorsqu'ils rencontrent des problématiques d'ordre privé.

Soumise au secret professionnel, cette assistante sociale agit indépendamment du Groupe. Les salariés ont la possibilité de la contacter directement, sans en référer à leur hiérarchie ni au service RH, ses coordonnées étant affichées dans toutes les filiales. Son domaine de compétence est large mais n'est pas imposé par la Direction. Ainsi, elle écoute, soutient, accompagne, conseille ou oriente les salariés en fonction de leurs demandes et de leurs besoins (administratif, social, financier, aide au logement, etc.).

3.2.3.3 Équilibre des temps de vie

3.2.3.3.1 L'organisation du temps de travail

SUR LE PÔLE TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT

La durée du travail

Le Groupe CRIT accorde une attention toute particulière à l'équilibre des temps de vie, entre le temps professionnel et personnel.

En France, les salariés permanents des sociétés du Groupe sont, en grande majorité, régis par des accords d'entreprise portant sur la durée et l'aménagement du temps de travail (Accord ARTT : Aménagement et Réduction du Temps de Travail).

Les salariés permanents des sociétés qui, du fait de leurs effectifs, ne sont pas dotées d'institutions représentatives du personnel, sont soumis à la durée légale du travail (35 heures hebdomadaires).

Eu égard à la spécificité de la réglementation du travail temporaire, et conformément aux dispositions légales applicables (article L. 1251-21 du Code du Travail), les salariés intérimaires délégués par le Groupe sont soumis à la durée du travail applicable au sein de l'entreprise utilisatrice dans laquelle ils sont délégués.

Les accords sur le temps de travail

Depuis 2015, le Groupe a instauré un abondement des droits portés sur le Compte Épargne Temps (CET) et permet de faire des dons de jours de congés aux salariés ayant un enfant gravement malade, chaque don étant ensuite abondé par l'entreprise.

De plus, les salariés intérimaires peuvent bénéficier d'un Compte Épargne Temps leur permettant d'épargner certains éléments de rémunération et de se constituer ainsi une épargne abondée par l'entreprise. Ils peuvent ainsi le conserver aussi longtemps qu'ils réalisent des missions pour l'entreprise, sans être contraint de le solder à chaque fin de mission.

Le Comité d'Entreprise

En sus de son rôle d'interlocuteur privilégié de l'entreprise sur les questions économiques et d'emploi, le Comité d'Entreprise de l'UES CRIT a pour vocation de proposer et gérer des actions sociales et culturelles au bénéfice des collaborateurs intérimaires et permanents : service de billetterie (cinéma, parcs...), chèque-lire, chèque vacances, chèque-cadeau, abonnement magazine, abonnement sportif, etc.

Via le Comité d'Entreprise, l'entreprise offre une participation sur l'achat de Chèques Emploi Service Universel (CESU) permettant un soulagement financier pour les services à la personne (garde d'enfant, soutien scolaire, ménage, jardinage, etc.).

SUR LE PÔLE « AÉROPORTUAIRE FRANCE »

La gestion des plannings

Toujours soucieux d'améliorer les conditions de travail, le pôle Aéroportuaire a développé des outils informatiques permettant d'offrir plus de souplesse à ses collaborateurs dans l'aménagement du temps de travail. Ainsi, via ces nouveaux outils, les collaborateurs peuvent : visualiser leur planning, poser leurs congés payés, demander une permutation d'horaires, poser des renforts, communiquer avec le service du personnel (modification d'informations personnelles par exemple).

3.2.3.4 Focus Espagne

Fidèle à ses engagements, le Groupe CRIT dispose en Espagne d'un système de gestion basé sur des référentiels et normes externes : il est certifié ISO 9001 pour son management de la qualité et BS OHSAS 18001 pour son management de la santé et de la sécurité au travail.

La mise en conformité du système de management de la sécurité, au vu des nouvelles exigences du référentiel BS OHSAS 18001, prend en compte la préservation de la santé et la sécurité du personnel, aussi bien permanent que temporaire, notamment sur les axes suivants :

- Le développement des compétences et de la responsabilité du personnel dans la prévention des risques professionnels en vue de réduire le nombre d'accidents et leur gravité ;
- L'amélioration continue des outils et des mesures de gestion de la santé et la sécurité au travail.

3.2.4 Responsabilité environnementale

Pour les informations relatives à cette thématique, le périmètre d'information retenu est constitué du pôle Travail Temporaire et Recrutement France et du pôle Aéroportuaire France.

La protection de l'environnement est une préoccupation du quotidien qui nécessite la mise en place d'actions concrètes et durables. Conscient de l'impact environnemental, même faible, qu'engendrent ses activités de services, CRIT s'est engagé dans une démarche de maîtrise et de réduction des effets de son activité sur l'environnement.

Le Groupe CRIT a identifié les aspects environnementaux principaux liés à ses activités ; trois axes d'actions ont ainsi été définis : la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, le traitement et le recyclage de ses déchets, la réduction de sa consommation de papier.

Dans ce chapitre sont développés les axes prioritaires d'action et les mesures mises en œuvre : système de management (certifications), sensibilisation des collaborateurs, actions mises en place sur les différentes problématiques (émissions de gaz à effet de serre, recyclage, consommation de papier, etc.).

3.2.4.1 La démarche environnementale, une amélioration continue

3.2.4.1.1 Les démarches d'évaluation et de certification

Le Groupe a confié la mise en œuvre opérationnelle de sa démarche environnementale à deux services « Qualité Sécurité Environnement » créés au sein des deux pôles d'activités principaux du Groupe (le pôle Travail Temporaire et Recrutement et le pôle Aéroportuaire), et spécialement dédiés à leurs activités.

Les politiques environnementales respectives du pôle Travail Temporaire et Recrutement et des sociétés françaises du pôle Aéroportuaire se sont concrétisées par la certification à la norme ISO 14001 :

- Des sociétés françaises du pôle Travail Temporaire, dès 2005, certification renouvelée par DNV en 2014 pour 3 ans ;
- Des sociétés françaises du pôle Aéroportuaire, dès 2009, certification renouvelée par BUREAU VERITAS en 2015 pour 3 ans.

Les sociétés françaises du pôle Aéroportuaire ont également obtenu la certification ISAGO qui s'appuie sur le référentiel développé par IATA (International Air Transport Association) sur l'assistance en escale des compagnies aériennes. Cette certification, qui intègre la protection de l'environnement et notamment la prévention et la maîtrise des pollutions, couvre depuis 2011 le siège social du Groupe Europe Handling et ses filiales opérant sur l'aéroport d'Orly (périmètre certifié en 2011, 2013, et 2015). Elle couvre également depuis 2013, renouvelée en 2015, ses filiales opérant sur l'aéroport de Roissy CDG.

Le pôle Aéroportuaire se réunit à la commission Développement Durable et Territoire, avec les autres acteurs de la profession, tous les trimestres, à la FNAM (Fédération Nationale de l'Aviation Marchande). Au cours de ses réunions sont présentés les actualités du secteur, le suivi des projets de lois ayant un impact dans ces domaines, et des actions témoins permettant d'échanger sur des thématiques fortes (exemple : pooling, gestion des déchets, revue RSE...).

En 2016, le pôle Aéroportuaire, a représenté la CSAE (Chambre Syndicale de l'Assistance en Escale), au sein du comité de pilotage du Plan de Prévention Atmosphère de l'Île-de-France en vue de la rédaction des fiches actions à destination de la DRIEE (Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie).

3.2.4.1.2 La construction d'un immeuble HQE labellisé BBC

Le Groupe CRIT inaugurera en 2017 un nouvel immeuble de bureaux à Saint-Ouen qu'il fait construire en lieu et place de son ancien siège social. Ce nouveau bâtiment répond aux meilleures normes environnementales actuelles HQE (Haute Qualité Environnementale) et label BBC (Bâtiment Basse Consommation).

Ce chantier, en cours de finalisation, est à faibles nuisances et à faible impact environnemental, avec un suivi des déchets de déconstruction et de construction (avec une valorisation globale minimum de 50 % des déchets générés sur le chantier) ainsi qu'une gestion des nuisances (avec une utilisation de kits anti-pollution d'huile de décoffrage végétale et bio dégradable, de bacs de rétention pour les produits dangereux).

Les aspects environnementaux, écologiques, sociaux ont été privilégiés :

- La mise en place de stationnements vélos et de places de parking réservées aux véhicules électriques avec bornes de raccordement,
- La proximité des transports en commun : Métro, RER, Bus.

Le confort sera également présent avec un traitement acoustique optimisé, de larges ouvertures pour une optimisation de l'éclairage naturel intérieur des locaux.

3.2.4.1.3 La sensibilisation des collaborateurs

Conscient que l'efficacité de sa politique environnementale repose sur la mobilisation de chacun, le Groupe CRIT œuvre, sur le périmètre France, pour une meilleure sensibilisation et information de ses collaborateurs.

Différentes actions sont mises en place dans ce cadre pour enrichir leurs connaissances sur le développement durable et ainsi contribuer au changement des habitudes et des comportements, notamment :

- **La diffusion régulière de flashes d'information**, accessibles, via l'outil intranet et/ou par affichage, aux collaborateurs de l'ensemble des sociétés françaises du Groupe (à l'occasion notamment de la semaine européenne de la mobilité ou de la semaine du développement durable). Les flashes d'information diffusés en 2016 portaient sur le recyclage, le gaspillage alimentaire, les économies d'énergie et la consommation d'eau. Un support d'animation sur l'environnement a été communiqué sur le thème de l'éco-attitude ;
- **La diffusion des résultats de l'analyse environnementale annuelle**, via l'outil intranet et/ou par affichage, aux collaborateurs des sociétés du pôle Travail Temporaire et Recrutement et du pôle Aéroportuaire ;
- **La sensibilisation aux bonnes pratiques** en matière de protection de l'environnement des nouveaux collaborateurs permanents du pôle « Travail Temporaire et Recrutement » dès leur recrutement via la nouvelle sensibilisation SSE, porte sur 3 axes :
 - Réduire les consommations d'énergie et l'émission de CO₂ ;
 - Réduire les consommations d'eau et de papier ;

- Recyclage des cartouches d'imprimante.
- **La sensibilisation au traitement des pollutions accidentelles** des collaborateurs amenés à manipuler des engins aéroportuaires. Cette formation est dispensée dès leur recrutement par la société IFMA, l'école de formation du pôle Aéroportuaire ;
- **L'intégration de la protection de l'environnement**, au sein de chaque module de formation dispensé par IFMA, plus spécialement, l'intégration, depuis 2009, de l'éco-conduite au module de formation « conduite des engins de piste » ;
- **Une formation à la conduite économe**
Une nouvelle formation a été proposée en 2015 aux intérimaires sur la conduite économe. Cette formation à l'éco-conduite, dispensée par l'AFTRAL (Apprendre et se Former en Transport Logistique), est éligible aux certificats d'économie d'énergie.

3.2.4.2 Domaines d'actions prioritaires

3.2.4.2.1 Prévenir les risques environnementaux et de pollution

SUR LE PÔLE TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT

Pour la prévention des risques environnementaux et des pollutions, le pôle Travail Temporaire et Recrutement en France s'appuie sur son service QSE déployant un système de management environnemental certifié ISO 14001.

SUR LE PÔLE AÉROPORTUAIRE

En France, le pôle Aéroportuaire France est certifié ISO 14001, à ce titre la prévention des risques environnementaux est assurée par le service QSE du pôle. L'activité du pôle est concentrée sur les espaces gérés par la société Aéroport de Paris qui organise et assure les opérations de dépollution lorsque cela est nécessaire.

La comptabilisation des pollutions se fait annuellement. Le suivi assidu de la maintenance des engins aéroportuaire contribue à la diminution des pollutions.

Par ailleurs, le pôle aéroportuaire participe à la consolidation des indicateurs environnementaux du baromètre OBSERVATAIR, piloté par la FNAM (Fédération Nationale André Maginot). Ce dernier permet de communiquer au grand public les données environnementales liées à l'aérien et de valoriser les actions et les évolutions menées par la profession.

3.2.4.2.2 Réduire ses émissions de gaz à effet de serre

SUR LE PÔLE « TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT » FRANCE ET « AUTRES SERVICES »

La réduction des émissions de gaz à effet de serre est l'une des préoccupations majeures du Groupe en matière environnementale. En 2016, un Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) a été réalisé en France sur l'ensemble des entités du Groupe CRIT soumises à la réglementation. Dans le cadre de ce BEGES, les émissions de gaz

à effet de serre générées en 2015 sont évaluées comme suit :

Entités	Emissions GES (teqCO ₂)
CRIT SAS	2 395
AB INTERIM	23
LES COMPAGNONS	12
LES VOLANTS	5

Suite à ce bilan réglementaire, le plan d'action suivant a été recommandé :

- Réaliser une campagne de communication et de sensibilisation aux éco-gestes ;
- Signer un contrat d'énergie verte ;
- Mettre en place et/ou valoriser la visioconférence pour limiter les déplacements professionnels ;
- Louer des véhicules plus performants lors de renouvellement de flotte ;
- Réaliser un suivi de maintenance de la climatisation.

Optimiser les déplacements professionnels

Acteur majeur de l'emploi, le Groupe interagit chaque jour au contact de ses entreprises clientes, sur l'ensemble du territoire national, ce qui génère de nombreux déplacements.

Cette mobilité professionnelle des collaborateurs permanents constitue l'axe prioritaire du Groupe pour la limitation de l'impact des activités des pôles « Travail Temporaire et Recrutement » et « Autres Services » sur l'environnement.

L'élément clé du plan d'actions mis en place pour réduire les émissions de gaz à effet de serre réside dans le choix des panels de véhicules confiés aux collaborateurs : 4 catégories de véhicules, sélectionnés pour leur faible émission de CO₂ ont été référencés par le Groupe.

Répartition des véhicules selon leur valeur d'émission de dioxyde de carbone, sur les trois derniers exercices :

	2016	2015	2014
0 à 100 g/km	90 %	76 %	62 %
100 à 120 g/km	8 %	20 %	26 %
> à 120 g/km	2 %	4 %	12 %
Nombre de véhicules total	466	593	583

Depuis 2014, la proportion de véhicules de catégorie A, les moins émissifs (0 à 100 g/km), est de plus en plus importante au sein de la flotte automobile, passant de 62 % à 90 %.

Des véhicules hybrides ont également été mis en circulation.

Afin d'encourager ses collaborateurs permanents à réduire ou tout du moins optimiser leurs déplacements professionnels, le Groupe combine plusieurs actions :

- L'organisation de réunions téléphoniques et de web-conférences ;
- Le développement de formations sous forme d'e-learning ;
- L'instauration de règles, comme privilégier les déplacements en transport en commun (train, bus) pour les trajets de plus de 150 km aller/retour.

SUR LE PÔLE AÉROPORTUAIRE FRANCE

Optimiser les déplacements des engins de pistes

L'ensemble des déplacements des engins de piste dans les enceintes aéroportuaires est identifié comme étant le poste le plus émissif des activités. La réduction des émissions directes de CO₂ constitue ainsi un engagement permanent du pôle Aéroportuaire et un axe prioritaire d'amélioration continue. Cette réduction passe par la réduction des quantités de carburant consommées.

Dans ce cadre, l'indicateur de suivi de la consommation de carburant et son prorata par rapport au nombre de passagers assistés sont communiqués à l'ensemble du personnel du pôle en vue de les sensibiliser à une meilleure utilisation des véhicules et engins de pistes.

Chaque renouvellement de matériel et chaque mise à niveau du parc fait l'objet d'une étude en vue de remplacer les engins thermiques par des engins électriques. Ainsi, plusieurs essais de prototypes d'engins totalement électriques ont été effectués en 2014 en lien avec les constructeurs.

En 2016, le pôle Aéroportuaire s'est doté de 7 tapis bagages électriques. Après des essais fructueux et concluant en 2014, des tapis de modèle CBL150 et CBL2000 ont intégré le parc du Groupe. Ces engins de nouvelle génération représentent un double avantage : d'une part une partie des pièces détachées sont en commun avec les tracteurs électriques de cette même firme, d'autre part ils contribuent à une diminution des quantités de carburant. À ce jour, 181 engins sont électriques sur les 574 engins motorisés (soit 31 % du parc).

Le pôle mène un suivi sur les indicateurs de consommation de carburant.

	2016	2015	2014
Nombre de litres de carburant consommé	2 087 047	1 939 912	2 021 977
Nombre de passagers assistés	29 566 134	27 501 163	25 866 890
Ratio L / passagers	0.070	0.070	0.078

La consommation brute baisse de 4 % entre 2015 et 2014, alors que dans le même temps le nombre de passagers assistés augmente quant à lui de 6 %. Entre 2015 et 2016, le ratio (Nombre de litres de carburant consommé / Nombre de passagers) reste le même tandis que le nombre de passagers assistés augmente (+7,5 %).

Projet OCAPI

Le pôle Aéroportuaire, au travers de sa filiale Cargo Group, participe activement durant l'année 2016 au projet OCAPI piloté par Paris Aéroport. Il a pour objectif de développer un outil collaboratif de support à l'activité piste de Paris Charles de Gaulle. Une dizaine d'entreprise se sont associées au projet visant au désencombrement des pistes, et à une optimisation des ressources matérielles. L'incidence sur l'environnement est simple, d'une part la diminution des déchets par un meilleur suivi des matériels non motorisés et non avionnés, et d'autre part la mise en place d'un pooling de la flotte matérielle concernée.

3.2.4.2.3 Promouvoir le traitement et le recyclage de ses déchets

Sensible aux enjeux de l'économie circulaire, le Groupe CRIT cherche à optimiser l'exploitation de ses ressources en limitant au maximum le gaspillage et en recyclant ses déchets et matériels usagés.

Pour limiter l'impact de ses activités administratives sur l'environnement, le pôle Travail Temporaire et Recrutement s'est attaché à mettre en place des bonnes pratiques en matière de recyclage.

Matériels informatiques et bureautiques

Sur l'ensemble de ses sites nationaux, la récupération et le recyclage des **matériels informatiques** obsolètes ou défectueux sont organisés en lien avec une entreprise extérieure spécialisée qui procède à l'enlèvement des matériels et assure leur destruction.

La plupart des **matériels bureautiques** sont pris en location par le Groupe. Ils sont systématiquement repris, au terme de la période de location, par leur fournisseur qui en assure la destruction selon les normes environnementales en vigueur. D'autres initiatives complètent ces processus de collecte avec pour objectif de minimiser l'impact des produits et déchets.

Ainsi, le pôle Travail Temporaire et Recrutement en France a fait le choix de supprimer progressivement son parc d'imprimantes individuelles, au profit de matériels multifonctions. Cette mutualisation des solutions d'impression, choisie dans l'objectif de réduction de l'impact environnemental, permet une réduction des coûts associés.

Cartouches d'encre

Depuis 2014, le pôle Travail Temporaire et Recrutement en France a adhéré au service de collecte de CONIBI pour le recyclage et la valorisation des cartouches d'impression et autres consommables d'impression pour l'ensemble de ces sites. L'ensemble du pôle Travail Temporaire et Recrutement France et ses filiales font appel au service de CONIBI. CONIBI se substitue ainsi progressivement aux autres systèmes de collecte. Une fiche technique CONIBI a été diffusée en 2016 afin de rappeler les étapes d'inscription et d'utilisation de cette méthode de recyclage.

Sur le pôle Aéroportuaire, 100 % des cartouches d'encre et de toner usagés sont restitués au fournisseur et recyclés.

Utilisation de produits éco-responsables

Sur le pôle Travail Temporaire et Recrutement, les fournitures de bureau et les produits d'hygiène et d'entretien sont sélectionnés dans le catalogue interne d'achat du Groupe, qui contient majoritairement des produits éco-responsables (écolabellisés, issus de matériaux recyclés, dont les procédés de fabrication sont moins coûteux en ressources naturelles, etc.).

Déchets dangereux

Sur le pôle Aéroportuaire, la diminution de la production de déchets dangereux constitue un engagement majeur. Les collaborateurs concernés sont ainsi formés en conséquence et régulièrement sensibilisés à l'utilisation de nouveaux consommables non polluants.

De plus, une filière de gestion des piles a été déployée sur l'ensemble des filiales en 2014. Cela a permis de mener une campagne de sensibilisation sur le recyclage et plus globalement sur la gestion des déchets.

Dans ce cadre, l'indicateur de suivi de la production de déchets dangereux et son prorata par rapport au nombre de vols assistés sont communiqués à l'ensemble du personnel concerné.

Poids produit par vol assisté (en grammes par vol)

Type de déchets	2016	2015	2014
Emballages et matériels souillés standards	73,8	46,8	60,3
Aérosols	4,1	1,8	3,5
DEEE	3,6	3,6	1,6
Filtres	15,3	7,9	10,7
Solutions aqueuses non chlorées	0	0,3	1,4
Tubes fluorescents	0	0	0,1

En 2016, la proportion de déchets traités a augmentée. Cela fait suite à un audit de suivi ISO 14001 et à une campagne de sensibilisation auprès des acteurs concernés. Le personnel s'est ainsi davantage impliqué dans la démarche, permettant une fiabilisation du tri de ces déchets. Par définition, les déchets souillés standards représentent les déchets émis lors d'une opération de maintenance engins, exemple : chiffons, sable absorbant, etc.

3.2.4.2.4 Réduire la consommation de papier

SUR LE PÔLE « TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT FRANCE »

Le Groupe a engagé différentes actions avec comme objectif une réduction de sa consommation de papier. Parmi ces actions, la dématérialisation des documents constitue un axe prioritaire. En effet, la prestation de services en Ressources Humaines implique une forte contractualisation traditionnellement réalisée sous forme papier.

Développement d'applications informatiques

Le Groupe s'est ainsi appliqué à développer des applications informatiques qui permettent de réduire la consommation de documents utilisés par les agences de travail temporaire du réseau CRIT (dossiers clients, dossiers intérimaires, contrats, etc.).

Ainsi, en 2016, une application pour gérer les comptes épargne temps a été mise en service, permettant aux collaborateurs permanents d'alimenter leur CET comme bon leur semble selon le solde de jours RTT acquis.

Le coffre-fort électronique

Plusieurs filiales proposent à leurs collaborateurs permanents la dématérialisation de leurs bulletins de salaires depuis décembre 2011 sur le périmètre aéroportuaire et depuis novembre 2012 sur le périmètre constitué des sociétés de l'UES et des sociétés Groupe CRIT et Peopulse.

Le coffre-fort électronique permet de recevoir des documents électroniques certifiés de la part de l'employeur (tels que les bulletins de salaire) sans limite de stockage, ainsi que d'archiver des documents personnels (diplôme, copie de passeport, etc.).

Politique d'Achats Responsables

Le pôle Travail Temporaire et Recrutement en France privilégie de plus le référencement de fournisseurs papier signataires de la Charte Achats responsables mise en place par le pôle en 2014. Les fournisseurs s'engagent ainsi à être conformes aux pratiques environnementales telles que le recours au papier issu de forêts gérées durablement et la mise en place de bonnes pratiques en matière de gestion de la consommation de papier.

Le pôle Aéroportuaire suit l'évolution de la consommation de papier depuis la mise en place de la norme ISO 14001 en 2009. Annuellement, les indicateurs de suivi sont diffusés auprès de tous les collaborateurs, afin de les impliquer dans la démarche de réduction de la consommation du pôle. Des conseils leurs sont ponctuellement diffusés afin de rappeler les bonnes pratiques.

Sur l'ensemble des pôles d'activités, les archives papier sont confiées à une entreprise spécialisée pour destruction selon les normes environnementales en vigueur.

3.2.4.3 Autres initiatives

3.2.4.3.1 La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Afin de limiter son impact sur l'utilisation du papier, le Groupe a fait le choix de référencer, sur le pôle Travail Temporaire et Recrutement, pour ses besoins en imprimerie les fournisseurs certifiés Imprim'vert, PEFC et Ecolabel. Aussi, les ramettes de papier utilisées par le Groupe sont certifiées par des écolabels et notamment PEFC (papier issu de forêts gérées durablement).

De par la nature de ses activités le pôle Aéroportuaire utilise des matières premières, telles que le papier, et autres matières correspondant à l'usage classique des bureaux. La consommation de ces ressources fait l'objet d'un suivi.

3.2.4.3.2 La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

Pour les pôles Travail Temporaire et Recrutement France et Aéroportuaire, la consommation et l'approvisionnement en eau ont un usage correspondant à l'activité classique des bureaux.

Sur le pôle Travail Temporaire et Recrutement, les agences sont très souvent de petites tailles et ont une faible consommation d'eau à l'échelle locale. Aussi, dans la grande majorité des cas, les consommations liées à l'eau sont intégrées dans le relevé global des charges et par conséquent il est difficile d'obtenir un chiffre précis.

Les salariés sont cependant sensibles au sujet et responsables de l'utilisation d'eau faite au niveau de leur local. Des gestes simples (fermer les robinets, réparer une fuite) permettent une meilleure maîtrise de la consommation. En 2016, un flash info a été diffusé à l'ensemble des collaborateurs pour sensibiliser à la consommation d'eau.

Par ailleurs, au sein du nouveau siège du Groupe, des équipements hydro-économes seront installés, permettant ainsi une économie de près de 40 % d'eau potable par rapport à des équipements traditionnels.

Concernant le pôle Aéroportuaire, seul le nettoyage du matériel de piste et les locaux sanitaires sont consommateurs d'eau. Les activités opérationnelles ne nécessitent pas de consommation d'eau. Par ailleurs, étant locataire de l'ensemble du parc immobilier auprès d'Aéroports de Paris, la consommation d'eau est directement imputée dans les charges.

Des affichages sont ponctuellement réalisés pour sensibiliser les salariés à l'incidence de leur consommation.

3.2.4.3.3 La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

SUR LE PÔLE TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT

Le Groupe a réalisé en 2016 un audit énergétique afin d'avoir des données précises sur sa consommation. Pour ce faire, le Groupe a engagé un prestataire externe pour auditer une dizaine de ses entités (les plus consommatrices) dans le transport et le bâtiment. Les rapports de ces audits contiennent notamment des simulations de solutions comportementales et des solutions concrètes associées à plusieurs plans d'action en vue de réduire notre consommation énergétique et nos émissions de gaz à effets de serre.

Par ailleurs, les collaborateurs permanents du pôle sont sensibilisés au sujet par le service QSE qui envoie des flashs informations sur l'environnement, notamment sur le sujet de la consommation d'énergie.

Conscient des enjeux de la transition énergétique, le Groupe a prévu pour l'année 2017 le déménagement de son siège dans un nouveau bâtiment répondant aux meilleures normes environnementales actuelles : HQE (Haute Qualité Environnementale) et label BBC (Bâtiment Basse Consommation).

Sur ce pôle, le Groupe n'a pour le moment pas recours aux énergies renouvelables.

SUR LE PÔLE AÉROPORTUAIRE

Locataire auprès d'Aéroports de Paris (ADP), la consommation d'énergie est comprise dans les charges, ce qui conduit le pôle à être tributaire de la stratégie énergétique d'ADP. Cependant, des actions de sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales ont été mises en place auprès des agents administratifs, comme par exemple un flash d'information sur l'utilisation des ordinateurs.

Le pôle Aéroportuaire profite ainsi des actions menées et notamment de l'utilisation des énergies renouvelables telles que :

La géothermie

Depuis 2010, profitant d'un aquifère à 74°C à 1800 m de profondeur, l'aéroport de Paris-Orly a vu 40 % de ses besoins en chauffage couvert par l'installation d'une centrale géothermique. Elle permet d'éviter le rejet de 9 000 tonnes de CO₂ par an. A terme, 100 % des besoins en chaleur des terminaux seront couverts par ce biais.

La biomasse

Grâce à des déchets organiques, tels que le bois de scierie ou le bois issu de forêts gérées durablement, Aéroports de Paris produit 25 % des besoins en chaleur de l'Aéroport Paris Charles de Gaulle. C'est aussi l'équivalent de 18 000 tonnes de CO₂ qui ne sont pas rejetées dans l'atmosphère.

La centrale solaire

En 2013, Aéroports de Paris s'est doté d'une centrale solaire qui fournit l'ensemble des ressources énergétiques de la maison de l'environnement et du développement durable de Paris-Charles de Gaulle.

En Sierra Leone, Sky Handling Partner a mis en place en 2016 un projet de panneaux solaires sur le toit du terminal Cargo. Les panneaux peuvent approvisionner le terminal entre 7 heures et 9 heures du matin, ce qui représente une faible utilisation actuellement. Cela permet cependant d'économiser du carburant et de moins polluer en limitant l'utilisation du groupe électrogène. Sur le long terme, le Groupe souhaite étendre les plages d'utilisation de cette énergie solaire.

3.2.4.3.4 Gaspillage alimentaire

SUR LE PÔLE TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT

Un flash Environnement sur le gaspillage alimentaire a été diffusé à l'ensemble des collaborateurs afin de les sensibiliser sur le fait de jeter ou de supprimer des aliments encore comestibles.

3.2.4.3.5 Protection de la biodiversité et l'utilisation des sols

SUR LE PÔLE TRAVAIL TEMPORAIRE ET RECRUTEMENT

Les agences CRIT du pôle Travail Temporaire et Recrutement en France, très souvent de petites tailles et principalement en location, sont quasi-exclusivement situées en zones urbaines pour rester au plus près de leurs clients et faciliter l'accès aux intérimaires.

La surface totale de bureaux occupés par le Pôle est de près de 38 650 mètres carrés.

Le pôle Travail Temporaire et Recrutement n'a pas vocation à construire des bureaux en zone verte.

Le Groupe n'a pas mis en œuvre à ce jour d'actions notables pour la préservation de la biodiversité mais se renseigne sur le sujet en participant à des conférences traitant de la biodiversité en entreprise et des actions possibles à mettre en place sur site.

Cependant, tenant compte de ce constat, le Groupe a prévu sur son nouveau siège des aménagements en faveur de la biodiversité : végétalisation de la parcelle à hauteur de 26 % et traitement paysager avec des espèces locales non allergènes non invasives.

SUR LE PÔLE AÉROPORTUAIRE

À ce jour, le pôle Aéroportuaire est locataire de l'ensemble des surfaces utilisées auprès d'Aéroports de Paris. Sont loués, tous types de surfaces confondues, près de 24 475 m² déjà existants à la signature des baux.

3.2.4.3.6 Rejets dans l'air, l'eau et le sol

Le pôle Travail Temporaire et Recrutement, de par son activité de services, n'a pas de rejets de type industriel dans l'air, l'eau et le sol.

La totalité des activités du pôle Aéroportuaire en France est située sur le domaine d'Aéroports de Paris, à ce titre Aéroports de Paris porte la responsabilité des rejets dans l'eau et le sol des entreprises situées dans son emprise domaniale et dispose pour ce faire de réseaux d'écoulement séparatifs ainsi que d'un dispositif de traitement des eaux avant rejet.

3.2.4.3.7 Nuisances sonores

Le pôle Travail Temporaire et Recrutement France est implanté dans des zones urbaines et son activité a pour conséquence un impact non significatif en matière de nuisances sonores.

Le nouveau siège du Groupe qui sera inauguré en 2017 aura un traitement acoustique optimisé avec des façades suivant les nuisances et des équipements en toiture afin de limiter les bruits d'émergence à 5dB(A) le jour, et 3dB(A) la nuit.

Dans le cadre des activités du pôle « Aéroportuaire France », les nuisances sonores du Groupe CRIT sont minimales comparées à celle d'une compagnie aérienne. Selon une étude réalisée par la CRAMIF (Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Ile-de-France), les engins les plus émissifs en matière de bruit sont les Push Back qui ont un niveau sonore inférieur à 80dB(A).

Néanmoins, le directeur QSE du pôle « Aéroportuaire France » siège à la Commission consultative Environnementale de l'aéroport d'Orly. Cette instance doit être consultée pour toute question d'importance relative aux incidences de l'exploitation de l'aéroport sur les zones impactées par les nuisances sonores.

3.2.4.3.8 Adaptation aux conséquences du changement climatique

Sur le pôle Travail Temporaire et Recrutement, des flashes d'information sont diffusés aux collaborateurs permanents et intérimaires sur les comportements à adopter selon les conditions climatiques.

Lors des canicules ou périodes de forte chaleur, le service QSE souligne la nécessité de bien s'hydrater, informe sur la façon de reconnaître les symptômes d'un coup de chaleur et indique les bonnes attitudes à avoir.

La même démarche est effectuée pour les périodes de basse température : sensibilisation aux effets du froid, signaux d'alerte de l'hypothermie, les bonnes attitudes à adopter.

Sur le pôle Aéroportuaire, des flashes informatifs à destination des salariés ont été mis en place.

Une attention particulière est donnée à l'évolution des prix de l'énergie car la consommation de carburants est un élément important de l'activité du pôle. Un effort est fait dans la maîtrise de la quantité de carburant consommée et le pôle tente de mettre en place des actions pour diminuer celle-ci.

Quant aux locaux, le coût énergétique étant intégré aux charges, il est compliqué d'avoir des leviers d'actions ou une quelconque veille.

3.2.4.4 Focus Espagne

Le Groupe CRIT s'engage dans la protection de l'environnement et sensibilise tous ses collaborateurs, permanents comme intérimaires, aux valeurs et principes environnementaux.

En 2016, toutes les agences CRIT en Espagne ont réalisé un audit énergétique de leur infrastructure.

3.2.5 Annexes

Répartition des effectifs permanents

Les indicateurs quantitatifs ci-dessous concernent les effectifs permanents (CDI reportés en réel) de l'ensemble des filiales du Groupe, sur l'ensemble de son périmètre, consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Par âge

	2016	2015	2014
> ou égal à 55 ans	9,50 %	7,40 %	7 %
45-54 ans	19,90 %	18,60 %	18,50 %
35-44 ans	31,90 %	32,40 %	30,90 %
25-34 ans	32,30 %	35,40 %	36,70 %
< 25 ans	6,30 %	6,20 %	6,90 %

Par sexe

	2016	2015	2014
Effectifs permanents hommes	4 000 58,40 %	3 303 56,80 %	3 422 59,30 %
Effectifs permanents femmes	2 851 41,60 %	2 509 43,20 %	2 353 40,70 %

Mouvements du personnel (Embauches et licenciements)

(Pour cet indicateur, le périmètre d'information retenu est constitué de l'ensemble des effectifs permanents CDI – du Groupe France)

Les données relatives à cet indicateur sont extraites d'un fichier analysé et traité par un actuaire indépendant, couvrant chaque année, la période du 1^{er} novembre N-1 au 31 octobre N, pour anticiper les opérations de clôture.

	2016	2015	2014
Embauches (France)	796	566	453
Licenciements (France)	96	90	69

Les rémunérations

(Pour cet indicateur, le périmètre d'information retenu est constitué de l'ensemble des effectifs permanents – CDI – du Groupe en France qui sont présents sur les trois exercices 2013, 2014 et 2015)

Les rémunérations mises en place au sein du Groupe peuvent comprendre une part fixe (salaire de base) et des rémunérations variables, en fonction des pôles d'activités et des métiers exercés.

Évolution des salaires mensuels de base (brut, hors primes et éléments variables) par pôle d'activité

	Salaires mensuels (arrêté au 31 octobre)		
	2016	2015	2014
Pôle Aéroportuaire	1 978 €	1 938 €	1 967 €
Pôle Travail Temporaire	2 210 €	2 189 €	2 183 €
Pôle « autres services »	2 869 €	2 765 €	2 844 €

3.2.6 Note méthodologique

Le Groupe CRIT collecte annuellement les informations sociales, environnementales et sociétales du pôle « Travail Temporaire et Recrutement France » et du pôle « Aéroportuaire » depuis l'exercice 2012 afin de rendre compte de ses activités extra-financières et progresser (en matière de transparence) dans ces domaines.

Période concernée

La période de reporting des informations contenues dans le présent rapport est l'exercice de l'année calendaire 2016. Des données antérieures ont été produites pour l'exercice précédent lorsque l'information était disponible.

Périmètre de consolidation et exclusions

Les informations sociales, environnementales et sociétales qui ont été fournies dans le présent rapport répondent toutes à une logique de pertinence avec les activités développées par le groupe et ses orientations en matière de développement durable.

Dans le cadre de la présentation de son activité et de ses résultats consolidés, le Groupe CRIT a fait le choix de présenter ces métiers en trois pôles d'activité différents : le pôle « Travail Temporaire et Recrutement », le pôle « Aéroportuaire » et le pôle « Autres services ».

Ces périmètres sont notifiés dans chaque partie traitée.

Thèmes sociaux :

Sauf exception, le périmètre couvert est composé du pôle « Travail Temporaire et Recrutement France » et du pôle « Aéroportuaire » sur la France. Ces entités représentent 81 % des effectifs français du groupe.

Thèmes environnementaux :

Sauf exception, le périmètre couvre globalement toutes les entités françaises du groupe et le pôle aéroportuaire, ce qui correspond à 81 % de l'effectif global du groupe.

Thèmes sociétaux :

Le périmètre couvert est composé du pôle « Travail Temporaire et Recrutement France » et du pôle « Aéroportuaire », et, pour certains sujets, les sociétés étrangères Sky Handling Parter Sierra Leone et Sky Handling Partner Ireland. L'ensemble de ces entités représentent 62 % des effectifs totaux du Groupe (à l'échelle internationale).

Pour l'exercice 2016, l'Espagne a été incluse dans le processus de reporting et répond à un effort d'extension progressive du périmètre de couverture aux entités étrangères constituant le Groupe.

Les autres entités étrangères du Groupe ont été exclues, pour l'exercice 2016, du processus de reporting (à l'exception du reporting des données relatives aux effectifs du premier chapitre et des données qualitatives sociétales). Ces exclusions ont été revues par les auditeurs. Il convient de souligner qu'il s'agit d'exclusions du reporting. Cela ne signifie pas que les pays étrangers ne respectent pas les politiques de Responsabilité d'Entreprise du Groupe mais que la collecte des informations n'est pas apparue pertinente ou possible, pour l'exercice 2016, au regard du travail nécessité et des ressources nécessaires pour sa mise en œuvre.

Organisation du reporting

Le présent rapport suit les lignes directrices du Décret d'application de la loi Grenelle II, article 225.

Le groupe CRIT dispose d'un outil interne, son référentiel de reporting, qui décrit son processus de reporting et détaille :

- L'organisation et les responsabilités au sein des différents pôles d'activités en France ;
- Pour chaque thématique, le périmètre de reporting retenu et la définition des indicateurs choisis ;
- La description du processus incluant les étapes de collecte, de vérification et de contrôle des données ainsi que leurs modes de consolidation et de publication ;
- Pour chaque thématique, la responsabilité des différents intervenants sur les sujets abordés et, autant que possible, les contrôles mis en œuvre.

Pour l'établissement du présent rapport, le Service Développement Social du pôle Travail Temporaire et Recrutement, en lien avec la responsable QSE du pôle Aéroportuaire, a coordonné la collecte des informations RSE en s'appuyant sur un réseau de contributeurs dans le Groupe et consolidé l'ensemble des données.

Ce référentiel de reporting est disponible pour consultation auprès du Service Développement Social du pôle Travail Temporaire et Recrutement.

Collecte des données

Les données pour chaque périmètre ont été recueillies de la façon suivante :

- Pour les données quantitatives : les valeurs ont été collectées auprès de chaque entité du groupe à l'aide de systèmes informatiques tels que le Tableau de Bord Manager (TBM), le logiciel d'exploitation LEA, le logiciel Harry Pilote et autres.
- Pour les données qualitatives (à caractère social, environnemental et sociétal) : les informations ont été fournies directement par les services concernés (Direction des Ressources Humaines, Direction des Achats, Service QSE, etc.) au Service Développement Social du Groupe.

Indicateurs retenus

Au sein du rapport, les définitions, les méthodes de calcul des indicateurs retenus et leur périmètre sont détaillés dans le corps du texte pour chaque indicateur. Ainsi, comme précisé en page 103, il convient de souligner que les effectifs publiés par le groupe sont constitués des seuls effectifs permanents CDI.

De plus, les mouvements des effectifs dans les autres activités à l'étranger ne sont pas notifiés dû à un manque d'information. L'intégration de ces effectifs dans le rapport est prévue sur le moyen terme.

Précision sur le taux d'absentéisme :

- La définition du taux d'absentéisme =

$$\frac{\text{Nombre de jours d'absence}}{\text{Temps théorique travaillé}}$$

Pour le pôle « Travail Temporaire et Recrutement France », le dénominateur (nombre de jours théoriques travaillés) se calcule en multipliant les effectifs inscrits par le nombre de jours travaillés.

Pour le pôle « Aéroportuaire France », le dénominateur est défini sur la base des heures contrats qui prend en considération les ETP.

Précision sur le taux de fréquence et le taux de gravité :

Pour le pôle Travail Temporaire et recrutement

- Taux de fréquence =

$$\frac{\text{Nombre d'accidents} \times 1\,000\,000}{\text{Nombre d'heures payées}}$$

- Taux de gravité =

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'incapacité temporaire} \times 1\,000}{\text{Nombre d'heures payées}}$$

Les taux de fréquence et de gravité sont calculés sur les heures payées et non sur les heures travaillées, c'est-à-dire y compris les heures payées non travaillées. Ceci est une spécificité pour le calcul des TF/TG des intérimaires et ne couvre que les TF/TG des intérimaires du pôle « Travail Temporaire et Recrutement France ».

Les accidents de trajet sont :

- **Inclus** : pour le pôle « Travail Temporaire et Recrutement France » au niveau des salariés permanents ;
- **Exclus** : pour le pôle « Travail Temporaire et Recrutement France » au niveau des salariés Intérimaires et pour le pôle « Aéroportuaire ».

Certaines données ont fait l'objet d'arrondi à la dizaine lorsque les valeurs ne sont pas disponibles à la date du reporting :

- Le nombre d'heures de formation et le nombre de salariés formés (permanents et intérimaires) sur le pôle « Travail Temporaire et Recrutement France » et sur le pôle « Aéroportuaire France » (salariés permanents) ;
- Le nombre d'heures de délégations de travailleur handicapé pour le pôle « Travail Temporaire et Recrutement France ».

Vérification des données

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, les informations sociales, environnementales et sociétales présentées au sein du rapport de gestion, ont fait l'objet d'une vérification par la société PricewaterhouseCoopers Audit, l'un des Commissaires aux Comptes, désigné Organisme Tiers Indépendant. Leur rapport, composé d'une attestation de présence et d'un avis sur la sincérité des informations, est présenté en annexe au présent document.

Rapport de l'un des Commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Groupe CRIT SA désigné organisme tiers indépendant et accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1060¹, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31/12/2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au Référentiel de Reporting RSE utilisé par la société (ci-après le « Référentiel ») et disponible sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11-3 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).
- Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre les 6 février et 16 mars 2017 sur une durée totale d'intervention d'environ 3 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission ainsi qu'à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000².

1. Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de Commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée dans le rapport de gestion.

Conclusion

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

¹ Dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

² ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec une quinzaine de personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes³ :

- au niveau de l'entité consolidante, siège du groupe et du pôle Travail Temporaire et au niveau de l'entité pôle aéroportuaire, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;

- au niveau d'un échantillon représentatif de divisions, Travail Temporaire France et Aéroportuaire France, que nous avons sélectionnées en fonction de leur activité, de leur contribution: aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 56 % des effectifs considérés comme grandeur caractéristique du volet social, et entre 60 % et 80 % des données environnementales considérées comme grandeurs caractéristiques du volet environnemental.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2017

L'un des Commissaires aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Gérard Morin
Associé

Pascal Baranger
Directeur au sein du Département
Développement Durable

³ Les informations les plus importantes sont listées en annexe de ce rapport.

Annexe : Liste des informations que nous avons considérées comme les plus importantes

Informations sociales :

- Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique ;
- Les embauches et les licenciements ;
- L'absentéisme ;
- L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci ;
- Le bilan des accords collectifs ;
- Les conditions d'hygiène et de sécurité au travail ;
- Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles ;
- Les politiques mises en œuvre en matière de formation ;
- Le nombre total d'heures de formation ;
- Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées ;
- La politique de lutte contre les discriminations.

Informations environnementales :

- L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales, et le cas échéant les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ;
- Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets ;
- La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation ;
- La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables ;
- Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit.

Informations sociétales :

- En matière d'emploi et de développement régional ;
- Sur les populations riveraines ou locales ;
- La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux ;
- Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme.



4

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 136

- 4.1.1 Composition du Conseil d'Administration – mandats exercés par chacun des mandataires sociaux au 31 décembre 2016136
- 4.1.2 Informations particulières relatives aux mandataires sociaux138
- 4.1.3 Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices138

4.2. RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 139

- 4.2.1 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux.....139
- 4.2.2 Rapport sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux140

4.3. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LE CONTRÔLE INTERNE ET LA GESTION DES RISQUES 141

- 4.3.1 Gouvernance - Composition du Conseil d'Administration - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration.....141
- 4.3.2 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale144
- 4.3.3 La gestion des risques145
- 4.3.4 Procédures de contrôle interne mises en place145

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 148

Le Conseil d'Administration de la société a, aux termes d'une délibération en date du 14 avril 2010, adopté comme Code de référence de la société en matière de gouvernement d'entreprise, le Code Middlenext de décembre 2009, actualisé en septembre 2016.

Les motivations de ce choix ainsi que toutes les règles relatives au gouvernement d'entreprise sont explicitées dans le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques figurant au paragraphe 4.3.

4.1. Organes d'administration et de direction

4.1.1 Composition du Conseil d'Administration – mandats exercés par chacun des mandataires sociaux au 31 décembre 2016

Le Conseil d'Administration de Groupe CRIT est composé de quatre membres, tous domiciliés pour les besoins de leur activité professionnelle, au siège social de la société :

Claude GUEDJ, Administrateur, Président Directeur Général

<p>Nationalité française Administrateur depuis le 30 juillet 1969 Renouvelé le 20 juin 2014 pour une durée de six années</p> <p>Échéance du mandat : Assemblée Générale à tenir en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.</p> <p>Propriétaire, à la date du 31 décembre 2016, de 7 893 056 actions de la société.</p>	<p>AUTRES MANDATS EN COURS</p> <p>Président Directeur Général CRIT Intérim (Suisse)</p> <p>Directeur Général Congo Handling (Congo)</p> <p>Administrateur Général C.P.T.S. (Congo)</p> <p>Président du Conseil d'Administration Airlines Ground Services Awac Technics Assist'Air Group (Rép. Dominicaine)</p> <p>Président CRIT Center Groupe Europe Handling Ovid CRIT Ireland HR (Irlande) Sky Handling Partner Limited (Irlande) Sky Handling Partner Shannon (Irlande)</p> <p>Administrateur CRIT Immobilier Seine 51 Aria Logistics Limited (Royaume-Uni) Cobalt Ground Solutions (Royaume-Uni) Sky Handling Partner UK Limited (Royaume-Uni)</p>	<p>Représentant Groupe CRIT au Conseil de direction Aéro Handling Groupe CRIT au Conseil de Direction AMA Groupe CRIT au Conseil de Direction Cargo Group Groupe CRIT au Conseil de Direction Cargo Handling Groupe CRIT au Conseil de Direction CRIT Center Groupe CRIT au Conseil de Direction EH Groupe CRIT au Conseil de Direction EHM Groupe CRIT au Conseil de Direction GEH Services Groupe CRIT au Conseil de Direction IFMA Groupe CRIT au Conseil de Direction Nice Handling Groupe CRIT au Conseil de Direction OCA Groupe CRIT au Conseil de Direction ORA Groupe CRIT au Conseil de Direction PCA Groupe CRIT au Conseil de Direction RTO Groupe CRIT au Conseil de Direction SHP Sierra Leone</p> <p>Gérant ECM Peopulse Adaptalia Outsourcing (Espagne) CRIT Cartera (Espagne) CRIT Intérim España (Espagne) CRIT Consultoria(Espagne) CRIT Procesos Auxiliares (Espagne) CRIT-RH (Tunisie) CRIT Tunisie (Tunisie)</p>
--	--	--

Yvonne GUEDJ, Administrateur

<p>Nationalité française Administrateur depuis le 30 juillet 1969 Renouvelée le 20 juin 2014 pour une durée de six années</p> <p>Échéance du mandat : Assemblée Générale à tenir en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.</p> <p>Propriétaire, à la date du 31 décembre 2016, de 101 500 actions de la société.</p>	<p>Aucun autre mandat n'est exercé dans le groupe ou hors groupe par Madame Yvonne GUEDJ.</p>
<p>Biographie</p> <p>Madame Yvonne GUEDJ a passé l'essentiel de vie professionnelle au sein du Groupe CRIT qu'elle intègre en 1969.</p> <p>Depuis cette date, elle assume les fonctions d'administrateur du groupe.</p>	

Karine GUEDJ, Administrateur, Directeur Général Délégué

<p>Nationalité française Administrateur depuis le 18 juillet 1984 Renouvelée le 20 juin 2014 pour une durée de six années</p> <p>Échéance du mandat : Assemblée Générale à tenir en 2020 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.</p> <p>Propriétaire, à la date du 31 décembre 2016, de 127 981 actions de la société.</p>	<p>AUTRES MANDATS EN COURS</p> <p>Président Directeur Général CRIT Immobilier Seine 51</p> <p>Administrateur Aria Logistics Limited (Royaume-Uni) Cobalt Ground Solutions (Royaume-Uni)</p> <p>Représentant Groupe CRIT au Conseil d'Administration AGS</p>	<p>Membre du Conseil de Direction Aéro Handling Assistance Matériel Avion Cargo Group Cargo Handling CRIT Center Europe Handling Europe Handling Maintenance GEH Services IFMA Nice Handling Orly Customer Assistance Orly Ramp Assistance Paris Customer Assistance Ramp Terminal One</p>
<p>Biographie</p> <p>Madame Karine GUEDJ a créé et dirigé une société de services jusqu'en 1984, date à laquelle elle intègre le Groupe CRIT auquel elle se consacre depuis en qualité de Directrice de la Communication et des Achats..</p> <p>Nommée membre du Conseil d'administration en 1984, le Président Directeur Général de Groupe CRIT lui confie également en 2002 le mandat de Directeur Général Délégué.</p>		<p>Gérante Otessa RHF</p>

Nathalie JAQUI, Administrateur, Directeur Général Délégué

<p>Nationalité française Administrateur depuis le 5 novembre 1992 Renouvelée le 10 juin 2016 pour une durée de six années</p> <p>Échéance du mandat : Assemblée Générale à tenir en 2022 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.</p> <p>Propriétaire, à la date du 31 décembre 2016, de 166 110 actions de la société.</p>	<p>AUTRES MANDATS EN COURS</p> <p>Présidente CRIT CRIT Intérim Les Volants</p> <p>Administrateur Seine 51 Aria Logistics Limited (Royaume-Uni) Cobalt Ground Solutions (Royaume-Uni) CRIT Ireland HR (Irlande) CRIT Corp. (États-Unis) PeopleLink (États-Unis)</p>	<p>Représentant Groupe CRIT au Conseil d'Administration AGS GEH au Conseil d'Administration Awac Technics GEH au Conseil d'Administration CRIT Immobilier Groupe CRIT au Conseil d'Administration Congo Handling (Congo)</p>
<p>Biographie</p> <p>Madame Natalie JAQUI est titulaire d'une maîtrise de science économiques et politiques. Madame JAQUI a été en charge de la direction financière du Groupe CRIT qu'elle a intégré en 1989. En 1992, elle est nommée au Conseil d'administration de Groupe CRIT. Elle prend en 2000 la direction générale du pôle travail temporaire du groupe.</p> <p>En 2002, le Président Directeur Général de Groupe CRIT lui confie également le mandat de Directeur Général Délégué.</p> <p>Outre les fonctions qu'elle occupe au sein du Groupe CRIT, Nathalie JAQUI est depuis 2003 membre du Conseil d'Administration de Prism'emploi.</p>	<p>Membre du Conseil de Direction Aéro Handling Assistance Matériel Avion Cargo Group Cargo Handling CRIT Center Europe Handling Europe Handling Maintenance GEH Services IFMA Nice Handling Orly Customer Assistance Orly Ramp Assistance Paris Customer Assistance Ramp Terminal One</p>	<p>Gérante AB Intérim Les Compagnons Prestinter CRIT Cartera (Espagne) Propartner (Allemagne)</p>

Parmi les mandats ci-dessus, seuls les mandats exercés au sein de la société SEINE 51, sont exercés hors groupe.

Aucun mandat n'est exercé ou n'a été exercé au sein d'une société cotée.

À l'exception de ces mandats, Claude GUEDJ et Nathalie JAQUI exercent également des mandats de gérance de sociétés civiles immobilières, détenus hors groupe.

4.1.2 Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Les liens familiaux existant entre les mandataires sociaux de la société sont rappelés au rapport du Président du Conseil d'Administration.

À la connaissance de la société, et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, au cours des 5 dernières années :

- n'a été condamné pour fraude ;
- n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de contrats de services liant les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société.

À la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

4.1.3 Mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices

Claude GUEDJ, Président Directeur Général :

Claude GUEDJ a été jusqu'au 5 juillet 2016 représentant permanent de la société Groupe CRIT au Conseil de Direction de la société Europe Handling Roissy ;

Il a été jusqu'au 10 novembre 2015, Président de la société de droit irlandais Sky Handling Partner Cork ;

Il a été, jusqu'au 31 mars 2015, membre du Conseil d'Administration de la société de droit gabonais Handling Partner Gabon.

Nathalie JAOUJ, Directeur Général Délégué :

Nathalie JAOUJ a été jusqu'au 5 juillet 2016 membre du Conseil de Direction de la société Europe Handling Roissy ;

Elle a été jusqu'au 31 mars 2015, membre du Conseil d'Administration de la société de droit gabonais Handling Partner Gabon ;

Elle a été, jusqu'au 27 mars 2015, représentante de la société CPTS au Conseil d'Administration de la société AERCO.

Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué :

Karine GUEDJ a été jusqu'au 5 juillet 2016 membre du Conseil de Direction de la société Europe Handling Roissy.

Yvonne GUEDJ n'a exercé aucun mandat échu au cours des 5 derniers exercices.

Aucun mandat échu exercé au cours des 5 derniers exercices, ne l'a été en dehors du groupe.

4.2. Rémunérations des organes d'administration et de direction

4.2.1 Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Au titre des exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015, aucune rémunération ou avantage de toute nature n'a été versé à un mandataire social de la société par une société contrôlée au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce. Il n'existe par ailleurs pas de société contrôlante. Les rémunérations brutes totales et les avantages de toute nature versés par la société à chacun des mandataires sociaux durant les exercices clos les 31 décembre 2016 et 31 décembre 2015 s'établissent comme suit :

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2016	Exercice 2015
Claude GUEDJ, Président Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	240 000 €	240 000 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-
Nathalie JAOUJ, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	303 420 €	303 420 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-
Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau ci-dessous)	183 060 €	183 060 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2016		Exercice 2015	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Claude GUEDJ, Président Directeur Général				
Rémunération fixe	240 000 €	240 000 €	240 000 €	240 000 €
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	240 000 €	240 000 €	240 000 €	240 000 €
Nathalie JAOUJ, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	300 000 €	300 000 €	300 000 €	300 000 €
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	100 000 € *	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽¹⁾	3 420 €	3 420 €	3 420 €	3 420 €
TOTAL	303 420 €	403 420 €	303 420 €	303 420 €
Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué				
Rémunération fixe	180 000 €	180 000 €	180 000 €	180 000 €
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	100 000 € *	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ⁽¹⁾	3 060 €	3 060 €	3 060 €	3 060 €
TOTAL	183 060 €	283 060 €	183 060 €	183 060 €

(1) L'avantage en nature est lié à la mise à disposition du dirigeant d'un véhicule de fonction.

(*) Bonus exceptionnel décidé par le Conseil d'Administration en date du 24 avril 2016

Les tableaux n° 3 à 10 de l'annexe 2 de la Position-recommandation de l'AMF n° 2014-14 – Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes – ne sont pas applicables.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Claude GUEDJ , Président Directeur Général Début de mandat : 20 juin 2014 Fin de mandat : AGO 2020		X		X		X		X
Nathalie JAOUJ , Directeur Général Délégué Début de mandat : 10 juin 2016 Fin de mandat : AGO 2022		X		X		X		X
Karine GUEDJ , Directeur Général Délégué Début de mandat : 20 juin 2014 Fin de mandat : AGO 2020		X		X		X		X

4.2.2 Rapport sur les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux

Conformément à l'article L.225-37-2 du Code de commerce, les principes et critères de détermination des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature des dirigeants mandataires sociaux (président directeur général et directeurs généraux délégués) au titre de l'exercice 2017 sont décrits ci-après. Le Conseil d'Administration arrête chaque année la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

La politique de rémunération porte sur l'ensemble des éléments de rémunération fixes, variables et exceptionnels auxquels s'ajoutent les avantages en nature et autres engagements pris par la société au bénéfice des dirigeants.

Elle est déterminée pour chacun des dirigeants mandataires sociaux en fonction des responsabilités assumées, des résultats obtenus mais également au regard des rémunérations allouées aux autres responsables de l'entreprise.

Rémunération fixe

Au titre de leur mandat, les dirigeants mandataires sociaux perçoivent une rémunération fixe arrêtée annuellement par le Conseil d'Administration.

Cette rémunération est versée mensuellement sur 12 mois.

La rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux a été révisée pour la dernière fois :

- Au 1^{er} janvier 2013 pour Claude GUEDJ,
- Au 1^{er} janvier 2011 pour Nathalie JAOUJ,
- Au 1^{er} septembre 2014 pour Karine GUEDJ.

Avantages en nature

À la rémunération fixe des directeurs généraux délégués, s'ajoute la valorisation de l'avantage en nature constitué pour chacun d'eux de la mise à disposition d'un véhicule de fonction.

Rémunération variable annuelle ou pluriannuelle

Aucune rémunération n'inclut de part variable.

Rémunération exceptionnelle

À la rémunération fixe est susceptible de s'ajouter, dans des conditions très particulières, une rémunération exceptionnelle.

L'octroi et le montant de cette rémunération sont soumis à une

décision motivée du Conseil d'Administration en fonction notamment de circonstances ou d'opérations exceptionnelles intéressant le développement du groupe, en fonction de l'implication particulière d'un dirigeant sur une opération exceptionnelle ou à l'occasion de la réalisation d'une opération stratégique ou dans la réussite d'un projet particulier.

Il est précisé que conformément à l'article L.225-37-2 alinéa 2 du Code de commerce, le versement d'une rémunération exceptionnelle décidée en année N est conditionné à l'approbation par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires des éléments de rémunération de la personne concernée en année N+1 conformément à l'article L.225-100 du Code de commerce.

Autres éléments de rémunération

Les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun(e) :

- Versement de jetons de présence au titre de leur mandat d'administrateur,
- Engagement pris par la société et correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci,
- Engagement pris par la société et correspondant à des indemnités relatives à une clause de non-concurrence,
- Régime de retraite complémentaire,
- Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlantes ou contrôlées,
- Option de souscription ou d'achat d'actions, ni d'actions attribuées gratuitement.

Il est précisé qu'aucun dirigeant mandataire social ne cumule l'exercice de son mandat avec un contrat de travail, et ne perçoit en conséquence de rémunération au titre d'un contrat de travail.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, il sera proposé à l'assemblée générale annuelle du 7 juin 2017 de voter sur ces principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux président directeur général et directeurs généraux délégués en raison de leur mandat.

4.3. Rapport du Président du Conseil d'Administration

sur le gouvernement d'entreprise, le contrôle interne et la gestion des risques

En application de la loi, le Président du Conseil d'Administration rend compte dans ce rapport :

- des références faites à un code de gouvernement d'entreprise,
- de la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein,
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général,
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- des risques financiers liés aux effets du changement climatique et des mesures que prend l'entreprise pour les réduire,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

À titre liminaire, il est précisé que les informations visées à l'article L.225-100-3 du Code de commerce, relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique, sont exposées au chapitre 5 section 5.3.5 du présent document de référence.

Sous l'autorité du Président, les travaux et diligences nécessaires pour la préparation et la rédaction de ce rapport ont été menées par les directions financière et juridique du groupe. Elles se sont notamment appuyées, en ce qui concerne le contrôle interne, sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence pour les valeurs moyennes et petites et les questionnaires relatifs aux principes généraux de juillet 2010 de l'Autorité des Marchés Financiers, et de façon plus générale, également sur les travaux effectués par la Direction Nationale et les Responsables Régionaux QSE du groupe.

Le Conseil d'Administration, qui a été associé à la préparation du présent rapport, en a approuvé les termes lors de sa dernière réunion en date du 28 mars 2017.

4.3.1 Gouvernance – composition du Conseil d'Administration – conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

4.3.1.1 Gouvernance d'entreprise

En matière de code de gouvernement d'entreprise, la société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middelnext de décembre 2009 actualisé en septembre 2016 (ci-après le Code).

C'est à l'occasion de sa réunion en date du 14 avril 2010, après avoir pris connaissance des points de vigilance présentés par le Code Middelnext et des recommandations issues de ce Code, que le Conseil d'Administration a adopté ce dernier, considérant qu'il était plus adapté à la taille de la société, à la structure de son actionariat caractérisée par un actionnaire de référence majoritaire et à sa dimension familiale.

Le Conseil d'Administration a fait le choix d'adopter ledit Code et d'expliquer les raisons pour lesquelles certaines recommandations étaient écartées par la société.

Ainsi, la recommandation du Code Middelnext sur la composition du Conseil et la présence de membres indépendants en son sein a été jusque-là écartée pour les raisons exposées au paragraphe 4.3.1.2 ci-dessous.

Lors de sa séance en date du 28 mars 2017, le Conseil d'Administration a procédé à un nouvel examen des points de vigilance contenus dans le Code ainsi qu'à une revue des nouvelles recommandations du Code. À ce titre, le Conseil a notamment constaté qu'il n'existait pas de conflit d'intérêt connu.

Ce Code est disponible sur le site de Middelnext (www.middelnext.com).

4.3.1.2 Composition du Conseil d'Administration

La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de quatre membres :

- **Claude GUEDJ**, 79 ans, fondateur de la société et Directeur Général depuis sa création ; Il cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général ;
- **Yvonne GUEDJ**, 78 ans, épouse de Claude GUEDJ, est membre du Conseil depuis plus de 30 ans ;
- **Karine GUEDJ**, 54 ans, fille de Claude GUEDJ, est membre du Conseil depuis 1984. Elle est également Directeur Général Délégué et est en charge de la Communication du groupe ;
- **Nathalie Jaoui**, 53 ans, fille de Claude GUEDJ, est membre du Conseil depuis 1992. Elle est également Directeur Général Délégué et Présidente des sociétés du pôle « travail temporaire et recrutement » du groupe.

Tous sont de nationalité française.

Les informations détaillées relatives à chacun des mandataires sociaux, la liste des mandats exercés dans d'autres sociétés, la liste des mandats échus exercés au cours des cinq derniers exercices par chacun des mandataires ainsi que le nombre d'actions de la société dont ils sont propriétaires à la date du 31 décembre 2016, sont fournies au chapitre 4 section 4.1 du présent document de référence.

Tous les mandats des mandataires sociaux sont exercés au sein de sociétés du groupe, à l'exception des mandats exercés au sein du Conseil d'Administration de la société Seine 51 et des mandats de gérance exercés par Nathalie Jaoui et Claude GUEDJ au sein de sociétés civiles immobilières hors groupe.

Aucun mandat n'est exercé ou n'a été exercé par l'un des mandataires, au sein d'une société cotée.

Selon la troisième recommandation du Code Middelnext sur la composition du Conseil et la présence de membres indépendants, cinq critères permettent de présumer l'indépendance d'un membre du Conseil :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des cinq dernières années,

- Ne pas être en relation d'affaires significative (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.) avec la société ou son groupe et ne pas l'avoir été au cours des deux dernières années,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Au regard de ces critères, aucun administrateur de la société ne peut à ce jour être qualifié de membre indépendant.

Il est rappelé que la société demeure favorable à l'ouverture du Conseil d'Administration à des personnalités extérieures chargées d'apporter un regard différent sur les décisions prises en Conseil, telle que préconisée par la recommandation n°3 ; elle n'a toutefois pas, à la date du présent rapport, fait le choix d'une personnalité dont elle attend également qu'elle apporte au Conseil d'Administration une compétence et une expertise qui soient complémentaires, tout en ayant une connaissance suffisante des métiers du groupe.

La durée et la stabilité des fonctions exercées par chacun de ses membres sont garanties d'une parfaite connaissance des métiers et de l'organisation de la société et du groupe, de l'expertise et de l'expérience de chacun d'eux en matière de gestion.

Les fonctions de direction opérationnelles exercées par trois des membres du Conseil d'Administration leur garantissent également une information permanente et approfondie des sujets traités.

Chaque administrateur est nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

La durée des mandats des membres du Conseil est statutairement fixée au maximum légal, soit six années. L'échelonnement du renouvellement des mandats visé à la recommandation n°9 du Code Middledent a été écarté compte tenu de la taille du Conseil.

Chaque administrateur doit détenir statutairement au moins 10 actions de la société. L'ensemble des administrateurs est en conformité avec cette règle statutaire.

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président. La durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur.

L'obligation de loyauté des membres du Conseil d'Administration requiert de leur part qu'ils ne doivent en aucun cas agir pour leur intérêt propre contre celui de la société.

Ainsi, aux termes du règlement intérieur du Conseil d'Administration, dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, l'administrateur concerné doit en informer le Conseil dès qu'il en a connaissance et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat.

Ainsi, selon le cas, il devra :

- soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
- soit ne pas assister aux réunions du Conseil d'Administration pendant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
- soit démissionner de ses fonctions d'administrateur.

4.3.1.3 Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de trois femmes et un homme.

La société respecte la règle légale de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration, instaurée par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 qui prévoit pour les conseils d'administration composés d'au plus huit membres, que l'écart entre le nombre des administrateurs de chaque sexe ne doit pas être supérieur à deux (article L.225-18-1 du Code de commerce).

4.3.1.4 Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil d'Administration peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Il règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède à tous contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Il veille également à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés.

Conformément aux dispositions de l'article 2 de son règlement intérieur, le Conseil d'Administration doit approuver préalablement les opérations d'importance stratégique, les opérations significatives de réorganisation juridique et les opérations de croissance externe réalisées par la société.

Il doit également obligatoirement, conformément aux dispositions de l'article L.225-35 du Code de commerce, autoriser préalablement toute caution, aval ou garantie délivrée par la société.

4.3.1.5 Fonctionnement du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président. Les convocations peuvent être faites par tous moyens et même verbalement.

Le calendrier prévisionnel des réunions du Conseil d'Administration pour l'année à venir est établi en fin d'exercice précédent. Les réunions programmées sont au nombre de six, les autres réunions sont décidées en fonction des sujets à traiter et des décisions à prendre.

Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Au cours de l'exercice écoulé, le taux de participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'Administration a été de 94,4 % (contre 93 % au cours de l'exercice 2015)

Le Conseil d'Administration se réunit sous la présidence de son Président, ou en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage de voix, la voix du Président est prépondérante.

Dans le cadre des dispositions de l'article L 225-37 alinéa 3 du Code de commerce, les administrateurs ont également la possibilité de participer aux délibérations du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication. Cette faculté n'a pas été utilisée durant l'exercice écoulé.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule procuration. Au cours de l'exercice écoulé, cette faculté de représentation a été utilisée une seule fois, par deux administrateurs.

Les réunions du Conseil d'Administration se sont toutes déroulées au siège social. Comme le permettent les statuts, les réunions peuvent également se tenir en tout autre lieu sous réserve de l'accord de la majorité des administrateurs.

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions et leur assurer une information de qualité dans le respect du règlement intérieur du Conseil d'Administration et de la recommandation n°4 du Code Middlednext, le Président leur communique dans un délai suffisant avant chaque réunion, tous les documents et informations relatifs aux questions inscrites à l'ordre du jour et nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Conformément aux dispositions de l'article L 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels ainsi que les comptes semestriels.

Les procès-verbaux résumant les débats des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et approuvés lors de la réunion du Conseil suivante.

D'une manière habituelle, après relecture et approbation du procès-verbal relatant les délibérations et décisions de la précédente réunion, le Conseil délibère et statue sur les questions proposées à son ordre du jour. Le Président veille à ce que l'intégralité des points portés à l'ordre du jour soit examinée par les membres du Conseil.

En fonction des sujets traités, les administrateurs peuvent inviter aux réunions du Conseil les directeurs ou fonctionnels exerçant leurs responsabilités au sein de la société ou des sociétés du groupe. Ces derniers sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à 10 reprises. Il a été appelé à délibérer notamment sur les sujets suivants :

- La présentation de l'activité de l'exercice écoulé,
- L'examen et l'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et la préparation de l'Assemblée Générale annuelle,
- L'examen et l'arrêté des comptes semestriels,
- La présentation de l'activité des 1^{er} et 3^e trimestres de l'exercice en cours,

- Le suivi des sujets de gouvernance d'entreprise (Fixation des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux, examen du fonctionnement du Conseil, évaluation du Conseil),
- La mise en œuvre du programme de rachat d'actions propres voté par l'Assemblée Générale,
- L'octroi, par la société, de garanties au profit de sociétés filiales du groupe.

Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe, conformément aux dispositions prévues par le règlement intérieur du conseil, la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe également la rémunération des personnes les composant.

Jusqu'à présent, la société a considéré que son organisation et sa taille ne nécessitent pas la création de Comités spécialisés *ad hoc*. Eu égard à la composition strictement familiale du Conseil, aux conditions de rémunérations allouées aux mandataires sociaux, à la souplesse de fonctionnement et à la réactivité du Conseil, la société n'a pas jugé utile de constituer de Comités des nominations et des rémunérations.

La société n'a pas créé de Comité d'audit, considérant que la mise en place d'un tel comité spécialisé n'apporterait rien de significatif en matière de suivi de l'élaboration de l'information financière ou de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Elle a choisi de se placer dans le régime des exemptions d'institution d'un tel comité défini à l'article L 823-20 4° du Code de commerce (fonctions du comité d'audit assurées par le Conseil d'Administration) dont elle respecte les conditions.

Aussi, le Conseil d'Administration de la société s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé, en formation de comité d'audit, avec la présence de trois de ses membres ; Il assure les missions dévolues au comité d'audit telles que présentées au rapport du groupe de travail présidé par M. Poupard Lafarge sur le comité d'audit.

Le Conseil d'Administration de la société ne comprenant pas de membre pouvant être qualifié d'administrateur indépendant, la société ne se réfère pas, sur la présence au Comité d'audit d'un membre indépendant, aux recommandations du rapport du groupe de travail précité ; en revanche, la parfaite connaissance par l'ensemble de ses membres des activités du groupe, la formation et l'expérience professionnelle acquise par Madame Nathalie Jaoui apportent au comité la compétence nécessaire en matière financière et comptable.

Conformément aux recommandations du rapport du groupe de travail précité, le Président du Conseil exerçant des fonctions exécutives, il s'abstient d'assister aux séances du conseil réuni en comité d'audit, même s'il peut être invité à participer à une partie de la réunion.

Le Conseil d'Administration a établi son règlement intérieur. Il détermine le rôle du conseil et les opérations soumises à son autorisation préalable, ses règles de fonctionnement et rappelle aux administrateurs les règles de déontologie à observer dans le cadre de l'exercice de leur mandat et leurs différentes obligations (telles que notamment leur obligation de loyauté, de non concurrence ou d'abstention d'intervention sur les titres de la société en cas de détention d'informations privilégiées). Chaque administrateur signe le règlement intérieur.

Ce règlement intérieur, établi le 14 avril 2009 et modifié lors des séances du Conseil en date du 14 avril 2010 et 28 mars 2017, est disponible sur le site internet de la société (www.groupe-crit.com).

En application de son règlement intérieur et de la recommandation n°11 du Code Middlenext, le Conseil d'Administration consacre chaque année un point de son ordre du jour à l'évaluation de son fonctionnement. Ce point est inscrit chaque année à l'ordre du jour du Conseil d'Administration appelé à arrêter les comptes de l'exercice écoulé.

Au regard de la composition et de la taille du Conseil d'Administration, la société n'a pas jugé opportun de procéder à une évaluation externe formelle, privilégiant l'autoévaluation par les administrateurs.

Lors de sa dernière réunion en date du 28 mars 2017, les membres du Conseil d'Administration ont été invités par le Président à procéder, au titre de l'exercice écoulé, à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration et des conditions de préparation de ses travaux

Il en résulte que pour tous les administrateurs, les réunions du Conseil ont été organisées dans de bonnes conditions durant l'exercice écoulé : les administrateurs ont jugé que les questions importantes ont fait l'objet d'une bonne préparation et que la périodicité et la durée des réunions ont permis une information de qualité et un examen approfondi des thèmes abordés.

4.3.1.6 Mode d'exercice de la direction générale de la société – Missions et pouvoirs du Président Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance en date du 19 juin 2002, a décidé de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration et a nommé deux Directeurs Généraux Délégués chargés de l'assister dans sa mission.

Ce mode d'exercice de la Direction Générale, qui a été retenu pour une durée équivalente à celle du mandat d'administrateur du Président du Conseil d'Administration, a fait l'objet de réexamens à l'occasion de chaque séance du Conseil d'Administration appelée à délibérer sur le renouvellement du mandat du Président du Conseil d'Administration.

Ainsi, lors de sa séance en date du 20 juin 2014, le Conseil d'Administration, appelé à se prononcer sur le renouvellement du mandat du Président, a opté pour le renouvellement du cumul des fonctions de Président et de Directeur Général ; il a renouvelé Monsieur Claude GUEDJ dans ses fonctions de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Sur sa proposition, le Conseil d'Administration, lors de la même séance, a renouvelé les mandats de Directeurs Généraux Délégués de Mesdames Nathalie Jaoui et Karine GUEDJ ; ce renouvellement a été consenti pour la durée du mandat du Directeur Général, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2020 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Claude GUEDJ organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il

veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Claude GUEDJ est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués qui sont toutefois exercés dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

4.3.1.7 Principes et réglés de détermination des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux

Les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont détaillés au chapitre 4 section 4.2 du présent document de référence.

Les principes et les critères de détermination des éléments composant la rémunération des dirigeants mandataires sociaux (président directeur général et directeurs généraux délégués) sont décrits au chapitre 4 section 4.2.2 du présent document de référence étant précisé qu'aucun mandataire ne cumule l'exercice de son mandat avec un contrat de travail conformément à la recommandation n°15 du Code Middlenext et qu'en conséquence, aucun mandataire ne perçoit de rémunération au titre d'un contrat de travail.

4.3.2 Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les informations détaillées concernant les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale figurent aux statuts de la société (titre V – Assemblées Générales) et font également l'objet d'un rappel au chapitre 5 section 5.1 du présent document de référence.

En application de l'article 30 alinéas 1 et 2 des statuts, tout actionnaire, quel que soit le nombre de ses actions, a le droit de participer aux Assemblées Générales sur justification de son identité, sous la condition d'une inscription en compte des titres, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure (heure de Paris), soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ».

4.3.3 La gestion des risques

Les principaux risques, leur gestion et leur couverture sont présentés au chapitre 1 section 1.6 du présent document de référence.

Ces risques concernent principalement le risque de réputation, les risques de marché (principalement le risque de taux et de change), les risques de liquidité liés pour l'essentiel à la politique d'endettement du groupe, les risques juridiques, les risques économiques (saisonnalité de l'activité, importance relative de certains clients) et les risques opérationnels (y compris risques de contrepartie). En revanche, compte tenu de son activité, le groupe n'est pas significativement exposé aux risques environnementaux et n'a pas identifié de risques financiers liés aux effets du changement climatique.

Néanmoins conscient de l'impact environnemental même faible qu'engendrent ses activités de services, le groupe décrit les mesures prises pour maîtriser et réduire les effets de son activité sur l'environnement au rapport de responsabilité sociale, sociétale et environnementale au chapitre 3.2 du présent document de référence.

Pour faire face à ces principaux risques, le groupe a mis en œuvre une politique de gestion de ces risques fondée sur leur identification mise à jour régulièrement, leur prévention et leur couverture financière éventuelle.

Ces missions d'identification, de prévention et de couverture sont notamment assurées par la direction générale (risque de réputation), la direction financière (risques de liquidité et de marché), la direction juridique (risques juridiques), les directeurs opérationnels et les responsables qualité du groupe (risques économiques et opérationnels).

Ainsi, le groupe a en particulier mis en place un programme annuel d'audit interne qui est détaillé dans le présent rapport et qui revoit sur la base de missions menées en agence, la bonne gestion de ces risques.

4.3.4 Procédures de contrôle interne mises en place

4.3.4.1 Objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est défini dans le groupe comme un dispositif mis en œuvre par la Direction et le personnel tendant à la réalisation des objectifs suivants :

- la fiabilité des informations comptables et financières communiquées ;
- la conformité des actes de gestion et de décision aux instructions et aux orientations définies par la Direction Générale ; leur conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- la protection des actifs et de la réputation du groupe ;
- l'optimisation des activités opérationnelles.

En particulier, les procédures de contrôle interne mises en place par la société visent à assurer le contrôle de la société sur le groupe et notamment la fiabilité des comptes consolidés de sorte que ceux-ci reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société et du groupe.

Comme tout système de contrôle, le contrôle interne doit donner une assurance raisonnable quant à la réalisation de ces objectifs. Il ne peut cependant fournir une garantie absolue qu'ils seront atteints.

4.3.4.2 Organisation générale des procédures de contrôle interne - Environnement de contrôle

a - Organisation

La Direction Générale définit les orientations du contrôle interne et supervise la mise en place de l'ensemble des éléments le composant. Elle s'assure de l'existence de mesures effectives de contrôle au sein des filiales du groupe.

La direction financière est plus spécialement chargée de superviser les mesures propres à l'information comptable et financière.

Le contrôle interne du groupe s'articule en fonction du choix de l'organisation du groupe :

- Une organisation décentralisée en pôles d'activité, et, au sein du principal pôle d'activité français, en directions régionales, secteurs et agences, ce qui apporte au groupe réactivité et proximité avec les clients et permet un meilleur développement sur ses marchés ;
- Une décentralisation qui est néanmoins encadrée par des règles de fonctionnement communes, par la mutualisation des services communs tels que la comptabilité, la trésorerie, le juridique, le contentieux, la formation, les achats, l'informatique et la communication et par la mise en place de centres de traitement administratifs, distincts des agences et chargés de la gestion de la paie des intérimaires et de la facturation.

Cet encadrement, allié à la centralisation au siège social des principales décisions, notamment les investissements immobiliers, les prises à bail des nouveaux établissements, permet un contrôle plus efficace sur les postes significatifs ou à risque du groupe.

Le personnel d'encadrement (Directeurs Généraux, Directeurs Régionaux, Responsables de Secteurs, Chefs d'agences) est garant de la bonne application des procédures de contrôle interne du groupe au sein de leurs entités.

Leurs obligations sont clairement stipulées dans les délégations de pouvoirs qui sont définies par la Direction Générale et déclinées dans chaque filiale par le Directeur en charge du pôle d'activité correspondant.

b - Politiques et procédures

Le contrôle interne est également réalisé au travers de la définition et de la mise en œuvre d'un ensemble de politiques et de procédures.

Les politiques sont proposées et définies par le Président Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et par les Directeurs présents dans l'équipe de direction du groupe.

Elles sont validées par le Président Directeur Général qui autorise par ailleurs les moyens liés à leur mise en œuvre.

Les directions opérationnelles sont responsables de leur diffusion (réunions d'information, notes internes, transcription dans les objectifs), de leur mise en application et du suivi des réalisations associées.

Les procédures relatives aux processus opérationnels sont proposées par les Directeurs Généraux et par les Directeurs présents dans les équipes de direction opérationnelles du groupe et des filiales. Ces procédures sont décrites dans un manuel qualité propre à chaque activité du groupe. Elles couvrent l'ensemble des processus

et méthodes stratégiques ou à risque des métiers du groupe et stipulent notamment les limites d'autorisation en matière d'engagements (concernant par exemple les achats, investissements, frais de déplacement).

Concernant plus spécifiquement le pôle travail temporaire et recrutement, ces procédures couvrent notamment les domaines suivants :

Commercial

- Prise et traitement des commandes clients
- Suivi de la prestation de service
- Gestion de la facturation
- Gestion du risque clients, autorisation d'encours
- Suivi du recouvrement
- Conduite des procédures contentieuses
- Administration des Grands Comptes

Ressources humaines

- Gestion du personnel permanent
- Paiement des acomptes et salaires du personnel intérimaire
- Entretiens annuels, valorisation des compétences et formation du personnel
- Frais de déplacement
- Recrutement du personnel permanent
- Recrutement du personnel intérimaire

Réseau

- Centres de traitement administratifs

Achats et logistiques

- Achats et fournisseurs référencés
- Logistique ouverture d'agences

Informatique

- Règles de gestion informatique agences
- Sauvegardes et Sécurité

Risques et sécurité

- Prévention des risques dans les entreprises clientes
- Manuel de sécurité et certification CEFRI pour les agences spécialisées dans le domaine nucléaire
- Plan d'amélioration sécurité entreprise (PASE) et certification MASE pour les agences spécialisées dans les domaines chimique et pétrochimique

Ces procédures ont été intégrées dans la démarche qualité du groupe afin d'assurer leur application par tous, leur adaptation et leur amélioration face à l'évolution de l'environnement, l'optimisation des moyens mis en œuvre et la pérennisation du savoir-faire.

L'application de ces procédures et le processus d'amélioration continue font l'objet d'un programme d'audit interne planifié chaque année dont les résultats sont d'autant plus importants qu'ils garantissent le renouvellement de la certification ISO 9001 des différents pôles d'activité.

Les rapports d'audit mentionnent des observations (faibles risques induits) et des points de non-conformité éventuels (risques importants ou procédure non respectée) et inclut les recommandations et actions correctives. Le responsable de l'entité ou du département audité s'engage à procéder aux corrections requises dans un délai donné, le Responsable Régional QSE vérifiant leur mise en place effective.

S'agissant plus particulièrement du pôle travail temporaire et recrutement, les audits opérationnels sont réalisés par les responsables qualité, sécurité, environnement (QSE) et leurs rapports sont communiqués au Responsable d'Agence et au Directeur Régional auquel l'agence est rattachée.

Une synthèse des audits réalisés sur chaque région est transmise trimestriellement au Responsable National QSE par le Responsable Régional QSE concerné.

Le Responsable National QSE présente une synthèse annuelle de l'ensemble des audits réalisés en revue de direction.

c – Veille technique et légale

Le dispositif de contrôle interne est complété par une veille opérationnelle et juridique.

Le groupe est doté de services fonctionnels centraux chargés de veiller au respect des législations en vigueur, d'identifier les risques auxquels le groupe peut être confronté, d'apporter conseil et assistance aux services opérationnels notamment dans les domaines suivants :

- Juridique, législation sociale, hygiène et sécurité
- Comptable et fiscal
- Assurance, Recouvrement.

S'agissant plus spécialement du travail temporaire et recrutement, des interlocuteurs régionaux complètent ce dispositif de support et de contrôle.

Le personnel a en outre accès à toutes informations relatives à l'organisation, aux procédures internes, aux dispositions légales et réglementaires applicables, disponibles sur le réseau intranet du groupe, permettant ainsi la diffusion immédiate des informations à l'ensemble des départements et agences.

Des formations spécialement adaptées aux besoins des sociétés du groupe sont dispensées par deux filiales, RHF (Ressources Humaines Formation) et IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien), organismes de formation agréés par la Direction Régionale de la Formation Professionnelle et certifiés ISO 9001.

La veille comptable et fiscale est assurée par la direction financière du groupe, celle-ci pouvant recourir à des cabinets de consultants et avocats spécialisés en fonction des sujets traités. Le groupe dispose d'un contrat d'assistance fiscale auprès d'un cabinet réputé afin de s'assurer le concours permanent de praticiens spécialistes dans chacune des grandes branches de la fiscalité.

4.3.4.3 Procédures d'élaboration et traitement de l'information comptable et financière

Le contrôle interne relatif à l'information comptable et financière du groupe s'organise autour des éléments suivants :

- l'organisation comptable du groupe
- le reporting comptable et de gestion
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du groupe

a – Organisation comptable du groupe

L'information comptable et financière et son contrôle sont structurés de manière cohérente avec l'organisation opérationnelle du groupe.

L'information comptable et financière de chacune des sociétés du groupe est produite par une équipe dédiée, décentralisée ou basée au siège du groupe.

S'agissant du pôle travail temporaire et recrutement en France, un département comptable est responsable de la production des comptes des sociétés du pôle, la préparation et le traitement des informations et transactions comptables de base étant effectués dans les centres administratifs régionaux.

Pour tous les pôles d'activité, les agences ou sites d'exploitation sont dotés des logiciels de gestion nécessaires à l'exploitation et à la production des services qu'ils assurent.

Quels que soient les logiciels, toutes les interfaces permettant l'intégration automatique des données générées et saisies par les opérationnels vers les logiciels comptables ont été développées afin d'optimiser et de fiabiliser le transfert en comptabilité.

Ainsi, au sein du pôle travail temporaire et recrutement, les informations relatives aux factures clients et aux paies des collaborateurs intérimaires sont saisies en agence et interfacées vers le logiciel de gestion comptable hébergé sur un serveur unique, ces transferts étant assortis des procédures de contrôle nécessaires.

Le contrôle des données à l'origine de l'information comptable est assuré par l'application des règles décrites dans les procédures opérationnelles mentionnées au § 2.b et par le contrôle exercé par la direction comptable au moyen de verrous informatiques sur les paramètres clés de l'activité et de contrôles mensuels effectués sur la base d'états de contrôle portant sur les risques clés de l'activité.

Sous l'autorité de la direction financière, les directions comptables des pôles d'activités et le service de consolidation du groupe assument les missions essentielles de mise en cohérence des données financières, notamment :

- La production des documents d'information comptable et financière de la société et des comptes consolidés dans le respect des normes applicables ; l'élaboration des états financiers consolidés en normes IFRS,
- La production de la documentation nécessaire à la communication financière des résultats,
- La production du reporting mensuel de gestion en assurant la consolidation et la cohérence des données, s'appuyant en cela sur les structures existantes dans les filiales,
- La conception, la mise en place des méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe, en accord avec la Direction Générale,

- Le contrôle des services comptables des différentes entités du groupe, la vérification de l'application des principes comptables communs au groupe,
- L'identification et la réalisation des évolutions nécessaires des systèmes d'informations comptables et de gestion du groupe.

b – Reporting comptable et de gestion

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, contrôle et pilotage de la Direction Générale du groupe.

Le reporting du groupe est produit mensuellement sous forme d'états financiers consolidés qui sont analysés par pôle d'activité et par branche à l'intérieur des pôles. Au sein des branches, les états financiers sont déclinés par centre de profits et centre de coûts de façon à ce que chaque responsable opérationnel dispose, à son niveau de responsabilité, des indicateurs clés de son activité.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à leur analyse mensuelle à chaque niveau de l'organisation (Direction Générale, Direction financière, Direction des pôles, Directions régionales, secteurs, agences), contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites. Il permet par ailleurs de prendre les mesures correctives nécessaires à la poursuite des objectifs du groupe.

Les agences de travail temporaire analysent également leurs performances grâce aux statistiques et indicateurs disponibles à partir du logiciel de gestion d'agence.

c – Référentiel et méthodes comptables communs au sein du groupe

Le processus d'élaboration des comptes consolidés s'appuie sur :

- un référentiel et des méthodes comptables communs (à l'exception des filiales étrangères)
- la normalisation des formats de restitution
- l'utilisation d'un outil de reporting commun des liasses fiscales adossé à un « manuel des procédures comptables pour l'établissement des situations »
- l'utilisation d'un logiciel de consolidation.

L'établissement des liasses fiscales est placé sous la responsabilité des équipes comptables de chaque filiale. Le service de comptabilité de la holding en assure un contrôle individuel et exhaustif avant de procéder à la consolidation des données.

Consciente des enjeux liés au contrôle interne et de son importance pour le bon développement du groupe, la Direction Générale apporte tout son soutien aux démarches d'amélioration du contrôle interne et à son adaptation aux exigences imposées par l'évolution des législations et de l'environnement économique. Dans ce cadre, soucieuse de l'efficacité du dispositif mis en place au sein du groupe, la Direction Générale s'attache à renforcer de façon permanente les contrôles en vigueur et ce, notamment par le biais de son système d'information agences, opérationnel sur l'ensemble du réseau travail temporaire français depuis 2006 et régulièrement mis à jour. Ce système d'information fait l'objet d'un processus d'amélioration continue, notamment en termes de contrôles.

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du conseil d'administration de la société GROUPE CRIT

(Exercice clos le 31 décembre 2016)

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

EXCO Paris Ace

5 Avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

Aux Actionnaires

GROUPE CRIT

92-98 Boulevard Victor Hugo
92110 Clichy

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société GROUPE CRIT et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 21 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Gérard Morin

EXCO Paris Ace

Arnaud Dieumegard



5

INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ ET SON CAPITAL

5.1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LA SOCIÉTÉ 150

5.2. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL 155

5.2.1. Capital social	155
5.2.2. Valeurs mobilières	155
5.2.3. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option.....	155
5.2.4. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital.....	155
5.2.5. Le programme de rachat d'actions propres	156
5.2.6. Autorisation de réduction de capital dans le cadre du programme de rachat d'actions ..	157
5.2.7. Historique du capital social.....	157

5.3. ACTIONNARIAT 158

5.3.1. Répartition du capital social et des droits de vote au 28 février 2017	158
5.3.2. Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années	159
5.3.3. État récapitulatif des opérations sur les titres de la société mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier	159
5.3.4. Pactes et conventions d'actionnaires / engagement de conservation d'actions.....	159
5.3.5. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L.225-100-3 du Code de commerce).....	159
5.3.6. Politique de distribution de dividendes	160
5.3.7. Schémas d'intéressement du personnel	160

5.4. NANTISSEMENTS, GARANTIES ET SURETÉS 161

5.1. Renseignements généraux concernant la société

Dénomination sociale (article 3 des statuts)

Groupe CRIT

Siège social (article 4 des statuts)

Le siège social est situé, depuis le 15 juillet 2013, au 92/98 boulevard Victor Hugo 92110 Clichy-la-Garenne
Tél. : 01 45.19.20.00

Par décision en date du 28 mars 2017, le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social au 6 rue Toulouse Lautrec 75017 Paris à compter du 15 mai 2017.

Forme juridique (article 1 des statuts)

Société Anonyme de droit français, régie notamment par les articles L 225-1 et suivants du Code de commerce.

Registre du Commerce et des Sociétés

622 045 383 RCS NANTERRE – Code APE : 6430Z

Date de création – durée (article 5 des statuts)

La durée de la société est fixée à 60 années à compter du jour de sa constitution, soit du 21 août 1962, sauf les cas de dissolution ou de prorogation (soit jusqu'au 20 août 2022).

Exercice social (article 38 des statuts)

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre.

Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- L'acquisition par tous moyens, la gestion, la revente éventuelle de toutes participations dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ;
- La fourniture de toutes prestations de services en matière commerciale, financière, administrative ou autres, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, immobilières ou commerciales, tant au profit ou à destination des sociétés dans lesquelles est détenue une participation que de tiers ;
- L'exercice de l'activité de marchand de biens ;
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, industrielles, agricoles, mobilières et immobilières, civiles ou commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.

Affectation et répartition des bénéfices (extrait de l'article 40 des statuts)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Mise en paiement des dividendes (extrait de l'article 40 des statuts)

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie des dividendes ou acomptes sur dividendes une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Conformément à la loi, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'État.

Modification des droits des actionnaires et modifications statutaires

La modification des droits des actionnaires et les modifications statutaires sont de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire dans les strictes conditions fixées par la loi.

Convocation des Assemblées Générales (extrait de l'article 28 des statuts)

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration ou à défaut par le Commissaire aux Comptes ou par toute personne habilitée à cet effet.

La convocation est faite conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Admission aux Assemblées Générales (article 30 des statuts)

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'inscription en compte des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire peut voter par correspondance.

Tout vote par correspondance parvenu à la Société moins de 3 jours avant la date de l'Assemblée n'est pas pris en compte.

En cas de vote par correspondance, seuls sont pris en compte pour le calcul du quorum les formulaires reçus par la Société dans le délai prévu ci-dessus.

Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

Bureau de l'Assemblée Générale (extrait de l'article 33 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Éléments de changement de contrôle

Il n'existe aucune disposition statutaire qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de l'émetteur.

Indivisibilité des actions – Droits et obligations attachés aux actions (extrait de l'article 12 des statuts)

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société.

Sous réserve des dispositions relatives au dividende prioritaire, chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

En cas de démembrement de la propriété d'une action, le droit de vote est attribué comme suit :

- Lorsque l'usufruitier et/ou le nu-proprétaire bénéficient, pour leurs actions, des dispositions relatives à l'exonération partielle prévue par l'article 787B du Code Général des Impôts, et qu'ils font mentionner cette qualité sur le compte où sont inscrits leurs droits, le droit de vote appartient à l'usufruitier pour les décisions concernant l'affectation des résultats et au nu-proprétaire pour toutes les autres décisions.
- Dans les autres cas, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires.

Droits de vote double (article 34 des statuts)

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire, disposeront d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donnera droit à une voix.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

Perte du droit de vote double

Conformément aux dispositions légales, toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double hormis les cas de transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ou de transfert par suite de fusion ou de scission de la société actionnaire détenant les actions à droit de vote double.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire, avec l'autorisation de l'assemblée spéciale des titulaires de ce droit.

Limitation des droits de vote

Il n'existe aucune limitation des droits de vote.

Franchissement de seuil statutaire (extrait de l'article 11 des statuts)

Outre les obligations imposées par les dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de commerce, tout actionnaire venant à franchir, dans un sens ou dans un autre, un seuil d'une fraction du capital de la société représentant 1 % des droits de vote, devra en informer la société, dans les conditions et selon les modalités précisées aux articles L 233-7 à L 233-10 du Code de commerce.

En cas de non-respect de l'obligation stipulée à l'alinéa précédent, les titres concernés seront privés de droit de vote selon les modalités précisées à l'article L 233-14 du Code de commerce, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction des droits de vote de la société au moins égale à 2 % de ceux-ci.

Forme des actions (article 10 des statuts)

Les actions partiellement libérées revêtent obligatoirement la forme nominative.

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou, si les conditions fixées par les textes en vigueur pour pouvoir revêtir cette forme sont remplies, au Porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société aura, à tout moment, la faculté de demander l'identification, selon les modalités fixées aux articles L 228-2 et suivants du Code de commerce, des détenteurs de titres au Porteur.

Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Membres du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

I. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion. Les Administrateurs devront être âgés de moins de quatre-vingt-dix ans.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée de leur fonction est de six années, elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Tout Administrateur sortant est rééligible.

L'Assemblée Générale peut, en toute circonstance, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour.

Toute nomination intervenue en violation des dispositions précédentes est nulle, à l'exception de la faculté de remplacement par cooptation ci-après.

II. Une personne morale peut être nommée Administrateur. Lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était Administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale Administrateur. Il doit être confirmé à chaque renouvellement du mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

La désignation du représentant permanent, ainsi que la cessation de son mandat, sont soumises aux mêmes formalités de publicité que s'il était Administrateur en son nom propre.

III. Un Salarié de la Société peut être nommé Administrateur si son contrat de travail correspond à un emploi effectif ; il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des Administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction. En cas de fusion, le contrat de travail peut avoir été conclu avec une des Sociétés fusionnées. Toutefois, en cas de rachat de la Société par les salariés, les Administrateurs peuvent tous être salariés.

IV. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne reste en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restants doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil ou, à défaut, le (ou les) Commissaire(s) aux Comptes.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire sans toutefois être inférieur au minimum légal, le Conseil d'Administration doit procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Les nominations effectuées par le Conseil à titre provisoire sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le Conseil néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'Assemblée, tout intéressé peut demander au Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête la désignation d'un Mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale, à l'effet de procéder aux nominations ou de ratifier les nominations prévues ci-dessus.

V. Chaque Administrateur doit être propriétaire de dix actions. Si, au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de six mois.

Organisation et délibérations du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)

I. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Président du Conseil d'Administration doit être âgé de moins de quatre-vingt-dix ans. Lorsqu'en cours de fonction cette limite d'âge aura été atteinte, le Président du Conseil d'Administration sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Président dans les conditions prévues au présent article.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible.

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions de Président.

En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

II. Le Conseil d'Administration nomme également, en fixant la durée de ses fonctions, un Secrétaire qui peut être choisi, soit parmi les Administrateurs, soit en dehors d'eux. Il est remplacé par simple décision du Conseil.

III. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Le Conseil se réunit au siège social, ou en tout autre endroit de la même ville, sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider. Il peut se réunir en tout autre endroit avec l'accord de la majorité des Administrateurs.

Il est tenu un registre qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil.

Les décisions du Conseil peuvent être prises par visioconférence ou tout autre moyen de communication dans les conditions et limites prévues par la réglementation en vigueur. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres qui participent à la réunion par visioconférence.

IV. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

V. Tout Administrateur peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre Administrateur de le représenter à une séance du Conseil.

Chaque Administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues par application de l'alinéa précédent.

Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale Administrateur.

VI. Le Directeur Général participe aux séances du Conseil.

VII. Les Administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

VIII. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé et tenu au siège social conformément aux dispositions réglementaires.

Le procès-verbal de la séance indique le nom des Administrateurs présents, excusés ou absents. Il fait état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion du Conseil d'Administration en vertu d'une disposition légale et la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.

Le procès-verbal est revêtu de la signature du Président de la séance et d'au moins un Administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux Administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un Directeur Général, l'Administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Au cours de la liquidation de la Société, ces copies ou extraits sont valablement certifiés par un seul Liquidateur.

Il est suffisamment justifié du nombre des Administrateurs en exercice ainsi que de leur présence ou représentation à une séance du Conseil d'Administration par la production d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal.

Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 17 des statuts)

I. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque Administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

II. Le Président organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il rend compte, dans un rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

III. Le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.

Direction Générale (article 18 des statuts)

I. La Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration qui porte alors le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure à 3 ans.

À l'expiration de ce délai, le Conseil d'Administration doit délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction Générale. Toutefois, le Conseil se prononcera sur la modalité d'exercice de la Direction Générale avant l'expiration de ce délai en cas de cessation, pour quelque motif que ce soit, du mandat du Président du Conseil d'Administration et/ou de celui de Directeur Général.

Le changement de modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

- II.** En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions du § I. ci-dessus, la Direction Générale est assurée soit par le Président, soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de quatre-vingts ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.

Il est proposé à la prochaine assemblée générale du 7 juin 2017 de modifier cette disposition et d'élever la limite d'âge du directeur général à quatre-vingt-cinq ans.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

- III.** Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

- IV.** Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le Président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum des Directeurs Généraux Délégués est fixé à 5.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués.

À l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Signature sociale (article 19 des statuts)

Tous les actes et engagements concernant la Société, de quelque nature qu'ils soient, sont valablement signés par le Président ou, le cas échéant, par l'Administrateur remplissant provisoirement les fonctions de Président, par le Directeur Général ou les Directeurs Généraux Délégués, ainsi que par tout fondé de pouvoir spécial, agissant chacun dans la limite de ses pouvoirs.

Rémunération des administrateurs (article 20 des statuts)

L'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette Assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées aux Administrateurs sous forme de jetons de présence ; il peut notamment allouer aux Administrateurs, membres du Comité d'Études, une part supérieure à celle des autres Administrateurs.

Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs.

Les Administrateurs liés par un contrat de travail à la Société peuvent recevoir une rémunération à ce dernier titre.

Le Conseil d'Administration peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les Administrateurs dans l'intérêt de la Société.

5.2. Renseignements généraux concernant le capital social

5.2.1. Capital social

Le montant du capital social est de 4 050 000 euros, divisé en 11 250 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,36 € chacune, de même catégorie, intégralement libérées.

Il n'existe aucune action non représentative du capital.

5.2.2. Valeurs mobilières

Il n'existe aucune valeur mobilière susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la Société.

5.2.3. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'option ou d'accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de placer sous option le capital social de tout membre du groupe.

5.2.4. Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées au Conseil d'Administration en matière d'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2016 a conféré au Conseil d'Administration diverses délégations l'autorisant à augmenter le capital social et qui sont reprises dans le tableau ci-après.

Le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de ces délégations.

Nature des Délégations	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé	Augmentations réalisées les années précédentes	Augmentations réalisées en 2016 et jusqu'au présent document	Montant résiduel
Délégation en vue d'augmenter le capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices	10/06/2016	09/08/2018	10 000 000 €	Néant	Néant	10 000 000 €
Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec maintien du DPS	10/06/2016	09/08/2018	1 000 000 € (montant des actions ordinaires) 2 000 000 € (montant des titres de créance)	Néant	Néant	1 000 000 € (montant des actions ordinaires) 2 000 000 € (montant des titres de créance)
Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par offre au public	10/06/2016	09/08/2018	1 000 000 €* (montant des actions ordinaires) 2 000 000 €** (montant des titres de créance)	Néant	Néant	1 000 000 €* (montant des actions ordinaires) 2 000 000 €** (montant des titres de créance)
Délégation en vue d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières avec suppression du DPS par placement privé	10/06/2016	09/08/2018	500 000 €* (montant des actions ordinaires) et dans la limite de 20 % du capital par an 2 000 000 €** (montant des titres de créance)	Néant	Néant	500 000 €* (montant des actions ordinaires) 2 000 000 €** (montant des titres de créance)
Délégation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS en faveur des adhérents d'un PEE	10/06/2016	09/08/2018	100 000 €	Néant	Néant	100 000 €
Délégation en vue d'augmenter le capital en rémunération d'un apport de titres ou de valeurs mobilières	10/06/2016	09/08/2018	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital

* Plafond commun ** Plafond commun

5.2.5. Le programme de rachat d'actions propres

Un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) a été signé le 1er juillet 2005 et déposé auprès des autorités de tutelle (Euronext Paris – AMF), entre la Société Groupe CRIT, émetteur et la Société Oddo et Cie, animateur.

5.2.5.1 Nombre d'actions propres achetées et vendues par la société au cours de l'exercice

Le Conseil d'Administration a été autorisé par l'Assemblée Générale du 10 juin 2016 (dans sa sixième résolution à caractère ordinaire), pour une période de dix-huit mois, à procéder à l'achat des actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social.

Au cours de l'exercice écoulé, la société a procédé, conformément aux autorisations conférées par les Assemblées Générales des 12 juin 2015 et 10 juin 2016, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, dans les conditions suivantes :

- **Nombre d'actions achetées : 85 524**
Cours moyen des achats : 55,15 €
- **Nombre d'actions vendues : 86 270**
Cours moyen des ventes : 55,49 €
- **Montant total des frais de négociation : 33 000 €**

Au 31 décembre 2016, la société détenait 146 463 actions propres (soit 1,30 % du capital) dont la valeur évaluée au cours d'achat s'établit à 2 134 168,95 € et la valeur nominale à 52 726,68 €.

100 % des acquisitions effectuées au cours de l'exercice écoulé (soit 85 524 actions), l'ont été pour répondre à l'objectif d'animation du titre.

Aucune action acquise pour répondre à l'objectif de croissance externe n'a été utilisée au cours de l'exercice écoulé.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2016 expirant le 9 décembre 2017, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la renouveler dans les conditions décrites ci-après et au chapitre 6 section 6.4 du présent document de référence.

5.2.5.2 Descriptif du programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 7 juin 2017.

1) Nombre de titres de capital détenus à la date du 28 février 2017 :

- pourcentage de capital détenu de manière directe ou indirecte : 144 902 actions représentant 1,29% du capital de la société
- nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0
- nombre de titres détenus en portefeuille au 28 février 2017 :
 - titres comptabilisés en valeurs mobilières de placement : 144 902
 - titres comptabilisés en titres immobilisés : 0

- valeur comptable du portefeuille : 2 032 362,81 euros
- valeur nominale du portefeuille : 52 164,72 euros

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 1 411
- Opérations de croissance externe : 143 491
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionnariat des salariés : 0
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Annulation : 0

2) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital (soit 1 125 000 actions à ce jour)**, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

La société ne pouvant détenir plus de 10 % de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 144 902 (soit 1,29 % du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 980 098 actions (soit 8,71 % du capital) sauf à céder ou à annuler les titres déjà détenus.

- **Modalités des rachats** : Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera. La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.
- **Prix maximum d'achat et montant maximal du programme** : Le prix maximum d'achat serait fixé à 110 € par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le prix sus-indiqué sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération. Le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 123 750 000 €.
- **Les objectifs du programme** :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes

autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,

- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 10 juin 2016 dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

- **Durée du programme** : dix-huit mois à compter de l'Assemblée Générale du 7 juin 2017, soit jusqu'au 6 décembre 2018.

5.2.6. Autorisation de réduction de capital dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2016 a donné au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la

société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L 225-209 du Code de commerce, et de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette autorisation, non utilisée jusqu'à présent, expire le 9 juin 2018.

5.2.7. Historique du capital social

Date	Opération	Montants	Prime d'émission	Nominal des actions	Nombre d'actions total	Capital total
19-08-62	Création de la société Apports en numéraire	10 000,00 F	0,00 F	100,00 F	100	10 000,00 F
26-07-66	Augmentation de capital par incorporation de réserves	90 000,00 F	0,00 F	100,00 F	1 000	100 000,00 F
30-07-69	Augmentation de capital par incorporation de réserves	200 000,00 F	0,00 F	100,00 F	3 000	300 000,00 F
28-12-72	Augmentation de capital par incorporation de réserves	700 000,00 F	0,00 F	100,00 F	10 000	1 000 000,00 F
09-12-77	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 000 000,00 F	0,00 F	100,00 F	20 000	2 000 000,00 F
29-12-79	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 500 000,00 F	0,00 F	100,00 F	45 000	4 500 000,00 F
30-05-97	Réduction du nominal à 10 francs par actions		0,00 F	10,00 F	450 000	4 500 000,00 F
30-05-97	Augmentation de capital par incorporation de réserves	18 000 000,00 F	0,00 F	10,00 F	2 250 000	22 500 000,00 F
28-02-01	Conversion du capital en euros. Augmentation du capital par incorporation de réserves	619 897,10 €		1,80 €	2 250 000	4 050 000,00 €
12-03-01	Division par cinq du nominal des actions			0,36	11 250 000	4 050 000,00 €

Depuis le 12 mars 2001, il n'y a eu aucune modification de capital.

5.3. Actionariat

5.3.1. Répartition du capital social et des droits de vote au 28 février 2017

Actionariat	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% droits de vote théoriques	Droits de vote exerçables en AG	% droits de vote exerçables en AG
Claude GUEDJ	7 893 056	70,16	15 786 112	80,40	15 786 112	81,00
Nathalie JAOUI	166 110	1,48	332 220	1,69	332 220	1,70
Karine GUEDJ	127 981	1,14	255 962	1,30	255 962	1,31
Yvonne GUEDJ	101 500	0,90	203 000	1,03	203 000	1,04
Total dirigeants	8 288 647	73,68	16 577 294	84,43	16 577 294	85,06
Membres de la famille (3 pers.) ⁽¹⁾	94 740	0,84	189 480	0,97	189 480	0,97
TOTAL FAMILLE GUEDJ	8 383 387	74,52	16 766 774	85,40	16 766 774	86,03
Public	2 721 711	24,19	2 722 591	13,87	2 722 591	13,97
Autodétention	144 902	1,29	144 902	0,74	/	/
TOTAL	11 250 000	100,00	19 634 267	100,00	19 489 365	100,00

⁽¹⁾Fanny GUEDJ, fille de M. et Mme GUEDJ ; Laurent Jaoui, époux de Nathalie Jaoui ; Jean-Claude Géraud, neveu de Mme GUEDJ.

La société par actions simplifiée Amiral Gestion (103 rue de Grenelle 75007 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 5 avril 2017, le seuil de 5 % du capital de la société GROUPE CRIT et détenir, pour le compte desdits fonds, 565 174 actions GROUPE CRIT représentant autant de droits de vote, soit 5,02 % du capital et 2,88 % des droits de vote. Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions GROUPE CRIT sur le marché (avis AMF 217C0779).

Excepté ce mouvement, à la date du présent document, il n'y a pas eu de variations significatives dans la répartition du capital et des droits de vote de la société.

L'écart entre le nombre d'actions et de droits de vote correspond à l'existence d'un droit de vote double. La différence entre les droits de vote théoriques et les droits de vote réels correspond au nombre d'actions autodétenues par la société.

Au cours de l'exercice, la société par actions simplifiée Amiral Gestion agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi :

- en baisse, le 17 février 2017, le seuil de 5 % du capital de la société GROUPE CRIT et détenir pour le compte desdits fonds, 559 355 actions GROUPE CRIT représentant autant de droits de vote, soit 4,97 % du capital et 2,85 % des droits de vote (avis AMF 217C0505).

- en hausse, le 2 novembre 2016, le seuil de 5 % du capital de la société Groupe CRIT et détenir pour le compte desdits fonds, 564 024 actions GROUPE CRIT représentant autant de droits de vote, soit 5,01 % du capital et 2,87 % des droits de vote. (avis AMF 216C2503)

La société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 février 2015, le seuil de 5 % du capital de la société GROUPE CRIT et détenir, pour le compte desdits fonds, 552 278 actions GROUPE CRIT représentant autant de droits de vote, soit 4,91 % du capital et 2,81 % des droits de vote de cette société. Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions GROUPE CRIT sur le marché. (avis AMF 215C0191).

À la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

Au 31 décembre 2016, il n'existe aucune action d'autocontrôle.

Au regard de la structure de la société, il n'a pas été mis en oeuvre de mesures spécifiques afin de s'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

5.3.2. Évolution de la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

Actionnaires	Nombre d'actions			% du capital			% des droits de vote exerçables en AG			% droits de vote théoriques		
	au 31 décembre			au 31 décembre			au 31 décembre			au 31 décembre		
	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016	2014	2015	2016
Claude GUEDJ	7 898 056	7 893 056	7 893 056	70,20	70,16	70,16	80,97	80,96	81,00	80,35	80,35	80,39
Nathalie JAOUÏ	166 110	166 110	166 110	1,48	1,48	1,48	1,70	1,70	1,70	1,69	1,69	1,69
Karine GUEDJ	132 034	129 699	127 981	1,17	1,15	1,14	1,35	1,33	1,33	1,34	1,32	1,30
Yvonne GUEDJ	103 500	101 500	101 500	0,92	0,90	0,90	1,06	1,04	1,04	1,05	1,03	1,03
Total Dirigeants	8 299 700	8 290 365	8 288 647	73,78	73,69	73,68	85,09	85,03	85,06	84,43	84,39	84,42
Autres membres de la famille (3 pers.)*	107 899	105 568	96 240	0,96	0,94	0,86	1,11	1,08	0,99	1,10	1,07	0,98
TOTAL FAMILLE GUEDJ	8 407 599	8 395 933	8 384 887	74,73	74,63	74,53	86,20	86,11	86,05	85,53	85,47	85,40
Public	2 044 078	2 423 031	1 950 126	18,17	21,54	17,33	10,49	12,43	10,01	10,41	12,34	9,94
Amiral Gestion**	/	/	583 524	/	/	5,19	/	/	2,99	/	/	2,97
Lazard Frères Gestion	646 151	283 827	185 000	5,74	2,52	1,64	3,31	1,46	0,95	3,29	1,44	0,94
Autodétention	152 172	147 209	146 463	1,35	1,31	1,30	/	/	/	0,77	0,75	0,75
TOTAL	11 250 000	11 250 000	11 250 000	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) : Fanny GUEDJ, fille de M. et Mme GUEDJ ; Laurent Jaoui, époux de Nathalie Jaoui ; Jean-Claude Géraud, neveu de Mme GUEDJ.

(**) Depuis le 31 décembre 2016, Amiral Gestion a franchi à la baisse puis à la hausse le seuil de 5 % du capital de Groupe CRIT (cf paragraphe 5.3.1 et avis AMF 217C0505 et 217C0779)

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix. Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté. Les principaux actionnaires de la société ne disposent pas de droits de vote différents de ceux exposés au présent paragraphe.

5.3.3. État récapitulatif des opérations sur les titres de la société mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier

Aucune opération sur les titres de la société mentionnée à l'article 19 du règlement européen n°596/2014 n'a été réalisée par les mandataires sociaux au cours de l'exercice écoulé.

5.3.4. Pactes et conventions d'actionnaires / engagement de conservation d'actions

Néant

5.3.5. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique (article L.225-100-3 du Code de commerce)

Il est indiqué, en application des dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de commerce :

- La structure du capital de la société ainsi que les participations directes ou indirectes dans le capital connues de la société en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, et toutes informations en la matière, sont décrites ci-dessus au chapitre 5 section 5.3.1 du présent document de référence ;
- Il n'existe pas de restriction statutaire aux transferts d'actions ;
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote hormis la privation des droits de vote pouvant être demandée par un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2% des droits de vote, en cas de non déclaration du franchissement du seuil statutaire d'une fraction du capital représentant 1% des droits de vote, pendant un délai de 2 ans suivant la régularisation de la notification (article 11 des statuts) ;
- À la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires (notamment entre les dirigeants) pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux ;
- Il n'existe aucune disposition pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société. Toutefois, conformément à l'article 34 de nos statuts, les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix ;

- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier ;
- Les règles de nomination et de remplacement des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires prévues à l'article 15 des statuts de la société ;
- En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, les délégations et autorisations en cours ainsi que les éléments relatifs au programme de rachat d'actions propres sont décrits au chapitre 5 sections 5.2.4 et 5.2.5 du présent document de référence ;
- La modification des statuts de la société intervient conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration en cas de cessation de leurs fonctions ou pour les salariés en cas de démission, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique ;
- À l'exception du contrat de crédit conclu le 5 novembre 2015 portant mise en place d'une ligne de financement de 100 M€ auprès de son pool de banques habituel, il n'existe pas d'accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société.

5.3.6. Politique de distribution de dividendes

La société a distribué, au cours des cinq derniers exercices, les dividendes suivants :

Au titre de l'exercice	Dividende global (en euros)*	Nombre d'actions	Dividende brut par action (en euros)
2011	2 475 000	11 250 000	0,22
2012	2 587 500	11 250 000	0,23
2013	2 475 000	11 250 000	0,22
2014	3 487 500	11 250 000	0,31
2015	4 500 000	11 250 000	0,40

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au report à nouveau

Il sera proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2017 d'approuver la distribution d'un dividende global de 4 500 000 €, soit un dividende brut revenant à chaque action de 0,40 €.

Conformément aux dispositions légales, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'État.

Sous réserve des besoins de financement nécessaires aux investissements de développement de l'entreprise, l'intention de la société est de poursuivre une politique de stabilité du dividende servi.

5.3.7. Schémas d'intéressement du personnel

Participation

Sommes affectées à la participation des salariés pour chacune des 5 dernières années

	2012	2013	2014	2015	2016
Les Compagnons	257 728	194 737			229 898
CRIT	109 657				
AB Interim	56 978				59 247
Les Volants		20 372			8 358
Orly Ramp Assistance			15 568		
Orly Customer Assistance				61 986	
Ramp Terminal One		16 944	4 041	135 346	131 141
Cargo Group				115 816	28 822
ECM	34 532				
TOTAL	458 895	232 053	19 609	313 148	457 466

Intéressement

Néant

Plan d'épargne entreprise

Néant

Options d'achat et de souscription

Néant

5.4. Nantissements, garanties et suretés

Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur

La société n'a pas, à sa connaissance, de nantissement sur son capital.

Nantissements d'actifs de l'émetteur (immobilisations incorporelles, corporelles et financières)

Il n'existe aucun nantissement sur immobilisations incorporelles, corporelles ou financières ou hypothèque.



6

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1. RESPONSABLES DU PRÉSENT DOCUMENT	164
6.1.1. Responsable du document.....	164
6.1.2. Attestation du responsable du document de référence incluant le rapport financier annuel.....	164
6.2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	164
6.2.1. Commissaires aux comptes titulaires.....	164
6.2.2. Commissaires aux comptes suppléants.....	164
6.2.3. Honoraires perçus par les Commissaires aux comptes.....	165
6.3. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	165
6.4. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 07 JUIN 2017	165
6.4.1. Présentation des résolutions.....	165
6.4.2. Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2017.....	166
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	169
6.5. TABLES DE CONCORDANCE	170

6.1. Responsables du présent document

6.1.1. Responsable du document

Claude GUEDJ, Président Directeur Général

6.1.2. Attestation du responsable du document de référence incluant le rapport financier annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, que le rapport de gestion figurant en page 94 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises

comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Clichy-la-Garenne, le 24 avril 2017
Claude GUEDJ

6.2. Contrôleurs légaux des comptes

6.2.1. Commissaires aux comptes titulaires

PricewaterhouseCoopers Audit

63 rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine

Représenté par Gérard Morin

Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 novembre 1997 et renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2011 pour six exercices

Le mandat expirant à l'issue de la prochaine Assemblée Générale du 7 juin 2017, il est proposé au vote des actionnaires le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers Audit, pour une nouvelle durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

EXCO Paris Ace

(anciennement dénommé Auditeurs et conseils d'entreprise)

5 avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

Représenté par Arnaud DIEUMEGARD

Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008 et renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2014 pour six exercices

Le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée en 2020 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

6.2.2. Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Yves NICOLAS

63 rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine

Nommé par l'Assemblée Générale Mixte du 27 juin 2011 pour six exercices

Le mandat expire à l'issue de la prochaine Assemblée Générale du 7 juin 2017 ; conformément aux dispositions de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, il n'est pas proposé à cette assemblée générale de renouveler ou de remplacer Monsieur Yves Nicolas aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant.

Monsieur Emmanuel CHARRIER

5 avenue Franklin Roosevelt 75008 Paris

Nommé pour la première fois par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2008 et renouvelé par l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2014

Le mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée en 2020 à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

6.2.3. Honoraires perçus par les Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	PricewaterhouseCoopers				EXCO Paris Ace			
	Montant HT		%		Montant HT		%	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	59	59	16 %	16 %	40	40	22 %	22 %
Filiales intégrées globalement	274	297	77 %	79 %	141	140	78 %	78 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissariat aux comptes								
Émetteur	23	18	6 %	5 %				
Filiales intégrées globalement								
SOUS-TOTAL	355	373	100 %	100 %	181	180	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social		34		100 %				
Autres								
SOUS-TOTAL	0	34	0 %	100 %	0	0	0 %	0 %
TOTAL	355	407	100 %	100 %	181	180	100 %	100 %

6.3. Documents accessibles au public

Les statuts de la société, tous rapports, courriers et autres documents, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société et inclus ou visés dans le présent document peuvent être consultés au siège social : Groupe CRIT - 92/98 boulevard Victor Hugo 92110 Clichy-la-Garenne et à compter du 15 mai 2017 au 6 rue Toulouse Lautrec 75017 Paris.

Les informations financières historiques sont disponibles dans les documents de référence dans la partie « Rapport Financier ». Ces documents sont également disponibles sur le site de la société Groupe CRIT : www.groupe-crit.com et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers.

6.4. Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2017

6.4.1. Présentation des résolutions

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire

Approbation des comptes annuels et consolidés et affectation du résultat

Les première et deuxième résolutions ont pour objet d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2016.

Les comptes sociaux font ressortir un bénéfice de 20 277 081,29 euros. Les comptes consolidés font ressortir un bénéfice (part du groupe) de 75 404 066 euros.

La troisième résolution a pour objet de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2016 qui s'élève à 20 277 081,29 euros.

Le Conseil d'Administration propose de distribuer, à titre de dividende, une somme de 4 500 000 euros, soit un dividende brut de 0,40 euro par action.

Ce dividende serait détaché le 28 juin 2017 et mis en paiement à compter du 30 juin 2017.

L'intégralité de cette distribution est éligible à l'abattement de 40 %, bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au paragraphe 3-2° de l'article 158 du Code général des impôts.

Après cette distribution, le solde du résultat serait affecté au compte « Autres réserves ».

Conventions et engagements réglementés

La quatrième résolution concerne les conventions dites « réglementées » conclues ou dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice 2016.

Statuant sur le rapport spécial présenté par les Commissaires aux comptes, il est demandé à l'Assemblée Générale de prendre acte de l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.

Il est par ailleurs précisé que depuis le 1^{er} janvier 2017, il n'a été conclu aucune convention réglementée nouvelle.

Renouvellement du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire / Non renouvellement et non remplacement du commissaire aux comptes suppléant

La cinquième résolution propose à l'Assemblée de renouveler le mandat de commissaire aux comptes titulaire du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit pour une nouvelle durée de six années expirant à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2023 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Par ailleurs, en vertu des dispositions de loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, dite loi Sapin II, il n'est plus nécessaire de nommer un commissaire aux comptes suppléant sauf si le commissaire aux comptes titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle.

La sixième résolution propose en conséquence à l'Assemblée de ne pas renouveler et de ne pas remplacer Monsieur Yves Nicolas aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, la société PricewaterhouseCoopers Audit n'étant ni une personne physique ni une société unipersonnelle.

Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux

En application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce et conformément aux dispositions nouvelles de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016, la septième résolution propose à l'Assemblée d'approuver les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux au titre de leur mandat pour l'exercice 2017.

Ces principes et critères arrêtés par le Conseil d'Administration sont présentés au chapitre 4 section 4.2 du présent document de référence.

Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet d'acheter des actions de la société

L'autorisation accordée le 10 juin 2016 par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration, d'acheter des actions de la société arrivant à expiration le 9 décembre 2017, il est proposé à l'Assemblée Générale, dans la huitième résolution, de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la société, pour une durée maximale de 18 mois, à un prix maximum

d'achat fixé à 110 euros par action, hors frais d'acquisition ; le montant maximal de l'opération serait ainsi fixé à 123 750 000 €.

Cette autorisation permettrait au Conseil d'Administration d'acquérir un nombre d'actions de la société représentant au maximum 10% du capital social de la société.

Les acquisitions pourraient être opérées à tout moment et par tout moyen dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur pendant la durée de validité du programme de rachat d'actions.

Les objectifs du programme de rachat d'actions soumis à l'autorisation (liquidité du titre, financement de la croissance externe, couverture de l'actionariat salarié, couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital et annulation) sont détaillés dans la résolution soumise au vote de l'Assemblée Générale ainsi que dans la partie 5.2.5.2 « descriptif du programme de rachat d'actions » du présent document de référence.

Ratification du transfert du siège social

Le siège de la société a été transféré du 92/98 boulevard Victor Hugo 92110 Clichy au 6 rue Toulouse Lautrec 75017 Paris par décision prise par le Conseil d'Administration en date du 28 mars 2017.

Conformément aux dispositions de l'article 4 des statuts, la neuvième résolution propose à l'Assemblée Générale de ratifier cette décision.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire

Modification de l'article 18 « direction générale » des statuts de la société afin d'élever la limite d'âge du directeur général

L'alinéa 9 de l'article 18 des statuts de la société stipule que pour l'exercice de ses fonctions, le directeur général doit être âgé de moins de quatre-vingts ans et que lorsqu'en cours de mandat cette limite d'âge est atteinte, le directeur général est réputé démissionnaire d'office.

La dixième résolution propose à l'Assemblée Générale de modifier l'alinéa 9 de l'article 18 des statuts et d'élever la limite d'âge du directeur général à 85 ans.

Pouvoirs pour accomplir les formalités

Par le vote de la onzième résolution, l'Assemblée Générale confère au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour accomplir toutes formalités légales requises le cas échéant..

6.4.2. Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Mixte du 7 juin 2017

Projet d'ordre du jour

À caractère ordinaire :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016,

- Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende,
- Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Constat de l'absence de convention nouvelle,
- Renouvellement du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire,
- Non renouvellement et non remplacement de Monsieur Yves Nicolas aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant,
- Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux (président-directeur général et directeurs généraux délégués),
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce, durée de l'autorisation, finalités, modalités, plafond,
- Ratification du transfert du siège social.

À caractère extraordinaire :

- Modification de l'article 18 « direction générale » des statuts de la société afin d'élever la limite d'âge du directeur général,
- Pouvoirs pour les formalités.

Projet de texte des résolutions

À caractère ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2016, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 20 277 081,29 euros.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2016, approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 75 404 066 euros.

Troisième résolution

(Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende)

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Origine

- Bénéfice de l'exercice 20 277 081,29 €

Affectation

- Aux actionnaires à titre de dividendes 4 500 000,00 €
- Au poste « autres réserves » 15 777 081,29 €

L'Assemblée Générale constate que le dividende global brut revenant à chaque action est fixé à 0,40 euro, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le détachement du coupon interviendra le 28 juin 2017.

Le paiement des dividendes sera effectué le 30 juin 2017.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la date de détachement du coupon, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

Au titre de l'exercice	Revenus éligibles à la réfaction		Revenus non éligibles à la réfaction
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2013	2.475.000 €* soit 0,22 € par action	-	-
2014	3.487.500 €* soit 0,31€ par action	-	-
2015	4.500.000 €* Soit 0,40 € par action	-	-

* Incluant le montant du dividende correspondant aux actions autodétenues non versé et affecté au compte report à nouveau

Quatrième résolution

(Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés - Constat de l'absence de convention nouvelle)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes mentionnant l'absence de convention nouvelle de la nature de celles visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cinquième résolution

(Renouvellement du cabinet PricewaterhouseCoopers Audit aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire)

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale renouvelle le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit dont le mandat arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2023 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Il a déclaré accepter ces fonctions.

Sixième résolution (Non renouvellement et non remplacement de Monsieur Yves Nicolas aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant)

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de la loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 dite Loi Sapin II, décide de ne pas renouveler ni remplacer Monsieur Yves Nicolas aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, la société PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes titulaire, n'étant ni une personne physique ni une société unipersonnelle.

Septième résolution (Approbation des principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux (président directeur général et directeurs généraux délégués) établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux au titre de leur mandat tels que décrits au chapitre 4 du document de référence 2016 de la société.

Huitième résolution (Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de faire racheter par la société ses propres actions dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de commerce)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix-huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 10 juin 2016 dans sa sixième résolution à caractère ordinaire.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de toute affectation permise par la loi notamment :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et/ou de plans d'actions attribuées gratuitement (ou plans assimilés) au bénéfice des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe ainsi que toutes allocations d'actions au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé), au titre de

la participation aux résultats de l'entreprise et/ou toutes autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe,

- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 10 juin 2016 dans sa septième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera.

La société n'entend pas utiliser des mécanismes optionnels ou instruments dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 110 euros par action hors frais d'acquisition. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 123 750 000 euros. L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Neuvième résolution (Ratification du transfert du siège social)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de ratifier le transfert du siège social du 92/98 Boulevard Victor Hugo 92110 Clichy au 6 rue Toulouse Lautrec 75017 PARIS, décidé par le Conseil d'Administration réuni en date du 28 mars 2017.

À caractère extraordinaire :

Dixième résolution (Modification de l'article 18 «direction générale » des statuts de la société afin d'élever la limite d'âge du directeur général)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'alinéa 9 de l'article 18 « direction générale » des statuts de la Société afin d'élever la limite d'âge du Directeur Général et de le modifier, en conséquence, comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de quatre-vingt-cinq ans. Lorsqu'en cours de fonction cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général ».

Onzième résolution (Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi.

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016)

PricewaterhouseCoopers Audit
63 rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

EXCO Paris Ace
5 Avenue Franklin Roosevelt
75008 Paris

Aux Actionnaires
GROUPE CRIT
92-98 Boulevard Victor Hugo
92110 Clichy

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 21 avril 2017

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Gérard Morin

EXCO Paris Ace
Arnaud Dieumegard

6.5. Tables de concordance

6.5.1. Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion issu du code de commerce

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel et du rapport de gestion tel qu'il résulte du code de commerce, la table thématique suivante permet d'identifier, dans le présent document de référence, les principales informations prévues.

Rubriques	Informations		
	pour	Paragraphes	Pages
1. COMPTES SOCIAUX	RFA	2.2	82
2. COMPTES CONSOLIDÉS	RFA	2.1	46
3. RAPPORT DE GESTION		3.1	94
3.1. Informations sur l'activité de la société			
<ul style="list-style-type: none"> Exposé de l'activité (notamment des progrès réalisés et difficultés rencontrées) et des résultats de la société, de chaque filiale et du groupe Art. L. 232-1, L. 233-6, R. 225-102 et/ou L. 233-6, L. 233-26 du Code de commerce 		1 3.1	5, 10-29 94-97
<ul style="list-style-type: none"> Analyse de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière et notamment de l'endettement de la société et du groupe Art. L. 233-26, L. 225-100, al. 3, L. 225-100-1 et/ou, L. 225-100-2 du Code de commerce 	RFA	1 3.1	5, 10-29 94-97
<ul style="list-style-type: none"> Évolution prévisible de la société et/ou du groupe Art. L. 232-1, R. 225-102 et/ou L. 233-26, R. 225-102 du Code de commerce 		1.7	41-42
<ul style="list-style-type: none"> Indicateurs clés de nature financière et non financière de la société et du groupe Art. L. 225-100, al. 3 et 5, L. 225-100-1 L. 223-26 et/ou L. 225-100-2, du Code de commerce 	RFA	3.1 3.2	5 94-97 101-123
<ul style="list-style-type: none"> Événements post-clôture de la société et du groupe Art. L. 232-1 et/ou L. 233-26 du Code de commerce 		2.1	78
<ul style="list-style-type: none"> Indications sur l'utilisation des instruments financiers y compris les risques financiers et les risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie de la société et du groupe Art. L. 225-100, al. 6, L. 225-100-1 et/ou L. 225-100-2, L. 223-26 du Code de commerce 	RFA	1.5 1.6 4.3	37 38-40 145-147
<ul style="list-style-type: none"> Principaux risques et incertitudes de la société et du groupe Art. L.225-100 al. 4 et 6, L. 225-100-1 et/ou L. 225-100-2 al. 2 et 4, du Code de commerce 	RFA	1.6 2.1	38-40 70-72
<ul style="list-style-type: none"> Informations sur la R&D de la société et du groupe Art. L. 232-1 et/ou L. 233-26 du Code de commerce 		1.3 3.1	27-29 97
3.2. Informations juridiques, financières et fiscales de la société			
<ul style="list-style-type: none"> Choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale en cas de modification Art. R. 225-102 du Code de commerce 		4.3	144
<ul style="list-style-type: none"> Répartition et évolution de l'actionariat Nom des sociétés contrôlées participant à un autocontrôle de la société et part du capital qu'elles détiennent Art. L. 233-13 du Code de commerce 		1.8 5.3	43 158-159
<ul style="list-style-type: none"> Prises de participation significatives de l'exercice dans des sociétés ayant leur siège social sur le territoire français Art. L. 233-6, al. 1 du Code de commerce 			N/A
<ul style="list-style-type: none"> Avis de détention de plus de 10% du capital d'une autre société par actions ; aliénation de participations croisées Art. L 233-29, L 233-30 et R. 233-19 du Code de commerce 		3.1	99
<ul style="list-style-type: none"> Acquisition et cession par la société de ses propres actions (rachats d'actions) Art. L. 225-211 du Code de commerce 	RFA	5.2	156-157
<ul style="list-style-type: none"> État de la participation des salariés au capital social Art. L. 225-102 al. 1, L. 225-180 du Code de commerce 		3.1	99
<ul style="list-style-type: none"> Exposé des éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique : Art L225-100-3 du Code de commerce <ul style="list-style-type: none"> La structure du capital de la société, Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce, Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de commerce, La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci, 	RFA	5.3	159-160

Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion issu du code de commerce (suite)

Rubriques	Informations pour	Paragraphes	Pages
<ul style="list-style-type: none"> - Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier, - Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote, - Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société, - Les pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions, - Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société, sauf si cette divulgation, hors les cas d'obligation légale de divulgation, porterait gravement atteinte à ses intérêts, - Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique 			
<ul style="list-style-type: none"> • Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale en matière d'augmentations de capital Art. L. 225-100, al. 7 du Code de commerce 	RFA	5.2	155
<ul style="list-style-type: none"> • Mention des ajustements éventuels : -pour les titres donnant accès au capital et les stock-options en cas de rachats d'actions -pour les titres donnant accès au capital en cas d'opérations financières Art. R. 228-90, R. 225-138 et R. 228-91 du Code de commerce 			N/A
<ul style="list-style-type: none"> • Montants des dividendes qui ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents Art.243 bis du Code général des impôts 		3.1 6.4	98 167
<ul style="list-style-type: none"> • Montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement Art 223 quater du Code général des impôts 			N/A
<ul style="list-style-type: none"> • Délai de paiement fournisseurs Art. L. 441-6-1, D. 441-4 du Code de commerce 		3.1	98
<ul style="list-style-type: none"> • Injonctions ou sanctions pécuniaires pour des pratiques anticoncurrentielles Art. L. 464-2 I al. 5 du Code de commerce 			N/A
<ul style="list-style-type: none"> • Conventions conclues entre un mandataire ou un actionnaire détenant plus de 10% des droits de vote et une filiale (hors conventions courantes) Art. L. 225-102-1 al. 13 du Code de commerce 			N/A
<ul style="list-style-type: none"> • Mention de la suspension ou du rétablissement du versement des jetons de présence en conséquence du non respect de la règle de parité homme-femme au sein du conseil Art. L. 225-102-1 al.3 du Code de commerce 			N/A
<ul style="list-style-type: none"> • Succursales existantes Art. L. 232-1 du Code de commerce 			N/A
<ul style="list-style-type: none"> • Prêts interentreprises et attestation des commissaires aux comptes Art. L.511-6 du Code monétaire et financier 			N/A
<ul style="list-style-type: none"> • Tableau des résultats des cinq derniers exercices 		3.1	100
<p>3.3 Informations portant sur les mandataires sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires durant l'exercice Art. L. 225-102-1, al. 4 du Code de commerce 		4.1	136-137
<ul style="list-style-type: none"> • Rémunérations et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social par la société, les sociétés qu'elle contrôle et la société qui la contrôle Art. L. 225-102-1, al. 1, 2 et 3 du Code de commerce 		4.2	139-140
<ul style="list-style-type: none"> • Engagements liés à la prise, à la cessation ou au changement de fonctions Art. L. 225-102-1, al. 3 du Code de commerce 		4.2 4.3	140 144
<ul style="list-style-type: none"> • Engagements de retraite et autres engagements viagers Art. L. 225-102-1 al.3 et D. 225-104-1 du Code de commerce 			N/A
<ul style="list-style-type: none"> • Rapport sur les projets de résolutions relatifs aux principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toutes nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux Art. L. 225-37-2 du Code de commerce 		4.2	140
<ul style="list-style-type: none"> • En cas d'attribution de stock-options, mention de l'information selon laquelle le Conseil d'Administration a pris la décision : -soit d'interdire aux dirigeants de lever leurs options avant la cessation de leurs fonctions ; -soit de leur imposer de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions tout ou partie des actions issues d'options déjà exercées (en précisant la fraction ainsi fixée) Art. L. 225-185, al. 4 du Code de commerce 			N/A

Table de concordance du rapport financier annuel et du rapport de gestion issu du code de commerce (suite)

Rubriques	Informations pour	Paragraphes	Pages
· État récapitulatif des opérations des dirigeants et personnes liées sur les titres de la Société Art. L. 621-18-2, R. 621-43-1 du Code monétaire et financier ; Art. 223-22 A, 223-23 et 223-26 du Règlement général de l'AMF		5.3	159
· En cas d'attribution d'actions gratuites, mention de l'information selon laquelle le Conseil d'Administration a pris la décision : -soit d'interdire aux dirigeants de céder avant la cessation de leurs fonctions les actions qui leur ont été attribuées gratuitement ; -soit de fixer la quantité de ces actions qu'ils sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions (en précisant la fraction ainsi fixée) Art. L. 225-197-1-II, al. 4 du Code de commerce			N/A
3.4 Informations RSE de la société · Prise en compte des conséquences sociales et environnementales de l'activité incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités Art. L. 225-102-1, al. 5 à 8, R. 225-104, R. 225-105 et R. 225-105-2-II du Code de commerce		3.2	101-130
· Information sur les activités dangereuses Art. L. 225-102-2 du Code de commerce			N/A
4. DÉCLARATION DES PERSONNES PHYSIQUES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITÉ DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	RFA	6.1	164
5. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX	RFA	2.2	92
6. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	RFA	2.1	81

Documents complémentaires

La table thématique suivante permet d'identifier, dans le présent document de référence les informations dont l'inclusion emporte dispense de diffusion séparée :

Rubriques	Paragraphes	Pages
Descriptif du programme de rachat d'actions	5.2	156-157
Communication relative aux honoraires des contrôleurs légaux des comptes	6.2	165
Rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	4.3	141
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président sur le gouvernement d'entreprise et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques	4.3	148

6.5.2 Table de concordance relative aux informations sociales, environnementales et sociétales

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier les informations sociales et environnementales fournies en application des articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de commerce.

Informations sociales	Pages
Effectif total et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	102-103, 130
Embauches et licenciements	130
Rémunération et évolution	130
Organisation du temps de travail	123
Absentéisme	118, 121, 131
Organisation du dialogue social, notamment procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec lui	106, 107
Bilan des accords collectifs	106, 107
Conditions d'hygiène et de sécurité au travail	104, 105, 111, 117, 123
Bilan des accords signés avec les organisations syndicales et les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	106, 107
Accidents du travail et maladies professionnelles	117-121
Politique mise en œuvre en matière de formation	108-118, 120-122, 125, 131
Nombre total d'heures de formation	109-112
Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	107-108, 111
Politique mise en œuvre et mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	107, 114-115
Politique de lutte contre les discriminations	104, 107, 113, 115
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives : - <i>Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective</i> - <i>À l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession</i> - <i>À l'élimination du travail forcé et obligatoire</i> - <i>À l'abolition effective du travail des enfants</i>	103-105
Informations environnementales	
Organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	124-129
Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	124-125, 128-129
Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	124-129
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	39
Mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	124-129
Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	129
Les mesures de prévention, de recyclage, de réutilisation, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets	126-127
Les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	128
Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	127-128
Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	127
Consommation d'énergie et mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	128
Utilisation des sols	128-129
Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit	125-126
Adaptation aux conséquences du changement climatique	129
Mesures prises pour préserver la biodiversité	128
Informations sociétales	
Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société : - <i>En matière d'emploi et de développement régional</i> - <i>Sur les populations riveraines ou locales</i>	112-115
Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines : - <i>Conditions de dialogue avec ces personnes ou organisations</i> - <i>Actions de partenariat ou de mécénat</i>	112-115, 122
Prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	105, 127
Importance de la sous-traitance et prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	105, 127
Actions engagées pour prévenir la corruption	103-106
Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	106
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme	103-105

6.5.3 Table de concordance du document de référence

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, la table de concordance ci-dessous permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 pris en application de la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil. Les informations non applicables à Groupe CRIT sont indiquées "N/A".

INFORMATIONS	Pages
1. PERSONNES RESPONSABLES	
1.1. Personne responsable des informations contenues dans le document	164
1.2. Attestation du responsable	164
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1. Coordonnées	4, 164
2.2. Changements	4, 164
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur	5
3.2. Informations financières intermédiaires	N/A
4. FACTEURS DE RISQUE	38-40
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1. Histoire et évolution de la société	5-6, 30-31
5.1.1 Raison sociale	150
5.1.2 Lieu et numéro d'enregistrement	150
5.1.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	150
5.1.4 Siège social et forme juridique	150
5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur	51, 78, 84
5.2. Investissements	
5.2.1 Principaux investissements réalisés	37, 49, 60-64, 85
5.2.2 Principaux investissements en cours	37, 51, 78
5.2.3 principaux investissements à réaliser	37
6. APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1. Principales activités	
6.1.1 Nature des opérations effectuées par l'émetteur et ses principales activités	6-7, 10-29, 74, 94-97
6.1.2 Nouveau produit et/ou service lancé sur le marché	N/A
6.2. Principaux marchés	11-14, 22-24
6.3. Événements exceptionnels au regard des points 6.1 et 6.2	51, 78
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou licences, de contrats industriels, commerciaux ou financier sou de nouveaux procédés de fabrication	38
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	12
7. ORGANIGRAMME	
7.1. Synoptique	7, 30-31
7.2. Liste des filiales	79-80, 91
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	55, 62, 84-85
8.2. Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations	124
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1. Situation financière	46-92, 94-98
9.2. Résultat d'exploitation	46, 72, 74, 83, 94-98
9.2.1 Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur	51, 78, 84
9.2.2 Explication des changements intervenus dans les états financiers	52
9.2.3 Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	38-40
10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1. Capitaux de l'émetteur	48, 65, 82, 87
10.2. Source et montant des flux de trésorerie	49, 74-75, 83
10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement	39-40, 67-70, 87
10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	39-40
10.5. Sources de financement	39-40
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	N/A
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1. Principales tendances depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document	41-42
12.2. Indications des tendances connues ou susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	38-40, 41-42

Table de concordance du document de référence (suite)

INFORMATIONS	Pages
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	N/A
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION, ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	136-138, 141-142
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale	138, 141-142
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1. Rémunérations versées et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	77, 88, 139-140
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, retraites ou autres avantages	57-58, 66-67
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1. Mandats	136-138
16.2. Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration, de direction, ou de surveillance à l'émetteur ou ses filiales	138
16.3. Comités	143
16.4. Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	136, 141
17. SALARIÉS	
17.1. Nombre de salariés, répartition des effectifs	5, 32, 36, 78, 88, 103
17.2. Participations et stock-options	65, 99, 160-161
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	65, 99, 160-161
18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1. Répartition du capital social	43, 158
18.2. Nom de toute personne non membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de l'émetteur devant être notifié	158
18.3. Droits de vote différents	151, 159
18.4. Contrôle	158
18.5. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	151, 159
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	78
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ	
20.1. Informations financières historiques	46-92, 165
20.2. Informations financières pro-forma	N/A
20.3. États financiers	46-92
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	2 ^e de couverture
20.5. Date des dernières informations financières	31-déc-16
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	41-42
20.7. Politiques de distribution de dividendes	160
20.7.1. Montant du dividende par action	77, 160, 165, 167
20.8. Procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage	39, 67
20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice	N/A
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1. Capital social	
21.1.1. Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises, valeur nominale	155
21.1.2. Actions non représentatives du capital	155
21.1.3. Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur	65, 156
21.1.4. Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	N/A
21.1.5. Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	N/A
21.1.6. Informations sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option	N/A
21.1.7. Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	157, 159
21.2. Acte constitutif et statuts	
21.2.1. Objet social de l'émetteur	150
21.2.2. Dispositions contenues dans les statuts, une charte ou un règlement concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	152-154
21.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	151
21.2.4. Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	150
21.2.5. Convocation des assemblées générales	150-151
21.2.6. Dispositions des statuts, charte ou règlement de l'émetteur qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	151, 159-160
21.2.7. Disposition des statuts, charte ou règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	151
22. CONTRATS IMPORTANTS	38
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	165
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	165
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	79-80, 91

Calendrier des annonces financières du Groupe CRIT

Annonces financières	Exercice 2017
Chiffres d'affaires 1 ^{er} trimestre 2 ^e trimestre 3 ^e trimestre 4 ^e trimestre	26 avril 2017* (après bourse) 26 juillet 2017* (après bourse) 25 octobre 2017* (après bourse) 31 janvier 2018* (après bourse)
Résultats 1^{er} semestre 2017 Communiqué financier	12 septembre 2017* (après bourse)
Résultats annuels 2017	Mars 2018

* Dates prévisionnelles

Conception et réalisation : **in crea** *

Crédits photos : ECM, Fotolia, iStock, Shutterstock, Studio Simon, X



www.groupe-crit.com

LE TALENT SERA TOUJOURS LA PLUS PRÉCIEUSE DES VALEURS